
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 10 septembre 2019, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Alonso Unica, M^{me} Laurence Corpataux, MM. Jean-Philippe Haas, Jean-Charles Lathion, Laurent Leisi et M^{me} Albane Schlechten.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani et Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 29 août 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 10 septembre, mercredi 11 septembre et lundi 30 septembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031 (D-39).



V I L L E D E
G E N È V E

D-39

Quinzième Plan financier d'investissement 2020 - 2031

Approuvé par le Conseil administratif
le 18 juin 2019

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Table des matières

Introduction	4	
Principales évolutions des projets du PFI	4	
Contexte financier	6-8	
Dépenses globales d'investissement		
Volumes financiers du PFI		
Crédits votés de 2004 à 2018		
Suivi des dépenses d'investissement		
Incertitudes	8	
Conclusion	9	
TABLEAUX ET GRAPHIQUES	11	
Tableau et graphique N° 1 : Planification des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets	12	Dépenses et recettes prévisionnelles 2020 par département et service gestionnaire
Tableau et graphique N° 2 : Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	13	Crédits de réalisation dont la dépense 2020 estimée est égale ou supérieure à 1 Mto de francs bruts
Tableau et graphique N° 3 : Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	14	
Tableau et graphique N° 4 : Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues	15	
Graphiques : Evolution des dépenses totales par groupes fonctionnels	16-17	
 LISTES DÉTAILLÉES 		
Présentation des listes	20	
Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal	21-41	
Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal	43-49	
Recettes des crédits d'investissements votés et déposés	51-58	
Projets actifs	59-70	
Nouveaux projets actifs	71-75	
Lexique des abréviations	76-77	

Introduction

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Selon les dispositions prévues par l'article 52, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes¹ (B 6 05.01), le Conseil administratif vous présente le 15^{ème} Plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève couvrant les années 2020 à 2031. Il est déposé de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement 2020.

Le PFI permet de disposer d'un tableau de bord des investissements précieux et efficace.

Le PFI est un outil à usage multiple qui assure la transparence des activités municipales à plusieurs niveaux :

- Au plan politique, il représente un plan d'intentions en termes de projets et de priorités des investissements.
- Au plan stratégique, il représente un outil de planification, de coordination et d'analyse.
- Sur un plan opérationnel, enfin, il est un outil de gestion pour l'ensemble des services gestionnaires et bénéficiaires.

A fil des pages qui suivent, vous trouverez le détail et les synthèses de tous les projets en cours ou à venir.

Principales évolutions des projets du PFI

Les rénovations d'immeubles de logements se poursuivent et l'important chantier de l'ensemble des Minoteries devrait se terminer dans une année à dix-huit mois. Le grand ensemble des tours de la Jonction-Véodrome est en cours d'études et suivra. La Ville participe également à la construction de nouveaux logements par le biais de la Fondation pour le logement social ; du fait de la concrétisation de plusieurs projets (secteurs Vernets, Forêt, Allières, Vernier 115, etc.), des dotations plus importantes que ces dernières années sont maintenant prévues. Citons aussi, le démarrage de la mise en conformité des immeubles à simple vitrage ; pour cette première étape, 20 bâtiments du patrimoine financier sont concernés.

Les travaux pour créer notamment quatre salles d'enseignement à l'école des Plantaporrêts sont en cours et devraient se terminer l'année prochaine. L'importante rénovation de l'école de Pâquis-Centre se poursuit et sera terminée au printemps 2021. D'autres interventions de rénovations sont planifiées pour les années à venir et la prochaine construction d'emvergure concerne un groupe scolaire dans le secteur des Vernets ; les études sont en cours. Ensuite, le planning prévoit également de rénover et d'agrandir l'école Liotard.

Trois constructions de nouveaux bâtiments d'équipements publics sont en cours : le premier au parc Geisendorf, le second au boulevard Saint-Georges 21 et le troisième concerne la création d'un nouvel espace de quartier à la rue Pâchaud 4 (Ancien Manège). De plus, la rénovation de la ferme Menut-Pellet est en cours.

Un espace de vie infantine est en cours de création à la route de Frontenex 54.

Dans le domaine des théâtres, la construction de la Nouvelle Comédie est bien avancée ; le chantier devrait se terminer début 2020. D'autre part, la construction du Pavillon de la danse à la place Charles-Sturm est en cours et sera terminé au début de l'année prochaine.

¹ (B 6 05.01) – Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget; il n'est pas soumis au vote. »

Les rénovations des installations sportives existantes se poursuivent. Un plan directeur des équipements sportifs permet de définir une vision directrice des équipements sportifs à dix ans. Dans ce cadre, votre Conseil sera prochainement saisi d'une demande de crédit pour la construction d'un complexe sportif et socio-culturel sur le site de la gare des Eaux-Vives. De plus, un crédit relatif à un concours et aux études pour intervenir sur le site du stade du Bout-du-Monde sera soumis à l'approbation de votre Conseil l'année prochaine.

Les ressources financières nécessaires à l'aménagement de nouveaux espaces publics, se concentrent désormais, pour une bonne part, sur les aménagements nécessaires à la future exploitation du Léman Express, sur les zones des Eaux-Vives et de Champel ; les aménagements en lien avec ces deux nouvelles gares seront opérationnels fin 2019. Le projet de piétonisation de Rive couplé à la création en sous-sol du parking Clé-de-Rive représente aussi un enjeu important ; votre conseil est saisi d'une demande de crédit à cet égard. D'importantes études en lien avec la future extension de la gare Cornavin sont en cours de démarrage. Cela étant, de nombreuses autres interventions sont en cours pour améliorer et entretenir l'espace public municipal ainsi que ses parcs prestigieux.

S'agissant des parcs, citons l'importante rénovation des cheminements et des aménagements du Bois-de-la-Bâtie dont les travaux ont commencé. Malgré de nombreux espaces verts de qualité à Genève, tous les quartiers ne sont pas équitablement végétalisés ; aussi la municipalité a développé le plan stratégique de végétalisation 2030 qui s'inscrit dans le cadre du plan directeur communal.

La politique de réduction de l'impact sonore de la circulation routière pour le plus grand nombre possible de personnes touchées par ces nuisances se poursuit. Différentes interventions d'assainissement ont déjà été réalisées et la planification des travaux à réaliser a fait l'objet d'un plan d'action transmis à l'autorité compétente.

Il en va de même pour le programme d'aménagements cyclables et de promotion de l'utilisation du vélo ainsi que dans le domaine des

personnes à mobilité réduite avec de nombreux aménagements comme le rehaussement des arrêts de trams et de bus.

Le détail de tous les projets en cours ou à venir figure dans les listes détaillées des crédits votés, déposés et des projets actifs.

Contexte financier

Tous ces projets sont financés par des crédits d'investissements qui suscitent régulièrement analyses et débats tant au sein du Conseil administratif que du Conseil municipal.

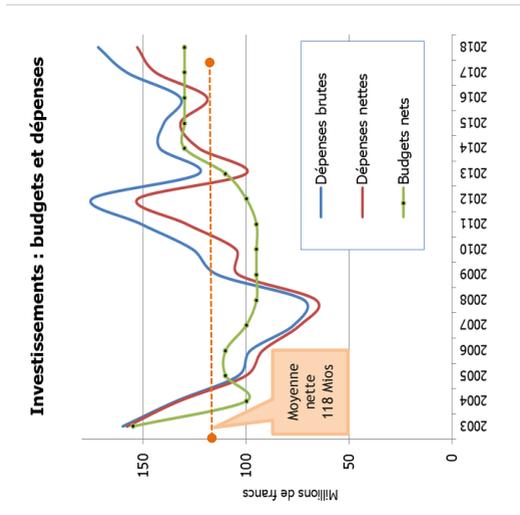
Dépenses globales d'investissement

Les dépenses d'investissement varient d'une année à l'autre notamment en fonction d'aléas liés à la gestion des différents projets municipaux. Dépendantes de nombreux paramètres liés à l'avancement des chantiers par exemple, ces dépenses sont logiquement fluctuantes.

Sur la durée, la moyenne annuelle des dépenses d'investissements observée depuis 2003 se monte à environ 118 millions de francs nets, valeur sensiblement comparable à la moyenne des budgets prévus. Sur la même période, le taux de réalisation moyen est de 104 %.

Années	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes	Budgets nets	Taux de réalisation %
2003	160	-2	158	155	101,9%
2004	134	-1	133	100	132,6%
2005	104	-4	100	110	91,2%
2006	98	-6	92	110	83,6%
2007	77	-3	74	100	73,9%
2008	72	-6	66	95	69,6%
2009	114	-10	104	95	109,3%
2010	126	-21	105	95	110,5%
2011	151	-22	129	95	135,7%
2012	175	-22	153	100	152,7%
2013	123	-23	100	110	91,0%
2014	142	-19	123	130	94,6%
2015	140	-8	132	130	101,5%
2016	132	-13	119	130	91,5%
2017	158	-14	144	130	110,8%
2018	172	-19	153	130	117,7%
Totaux	2'078	-194	1'884		
Moyennes 2003-18	130		118	113	104%

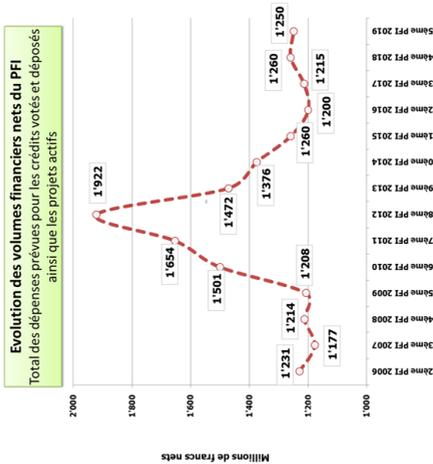
Basé sur les chiffres du précédent tableau, le graphique ci-après compare les dépenses brutes, les dépenses nettes ainsi que les budgets annuels nets. La différence entre les dépenses brutes et nettes correspond aux recettes perçues.



Volumes financiers du PFI

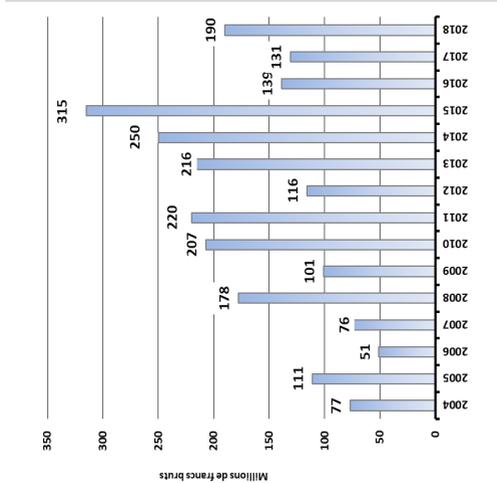
Le volume financier global d'un PFI totalise les dépenses prévues des crédits déjà votés par le Conseil municipal, des crédits déposés, ainsi que les projets actifs chiffrés à l'étude dans les services.

Pour ce 15^{ème} PFI, le volume est stable. Ramené sur une période de douze ans, ce volume global de 1'250 millions de francs nets correspond à une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 105 millions de francs. Cette valeur reste néanmoins théorique dès lors que la planification n'est pas linéaire sur l'ensemble de l'espace temporel de douze ans prévu par le plan.



Crédits votés de 2004 à 2018

Le graphique ci-après détaille les sommes annuelles brutes des crédits votés par le Conseil municipal.



L'impact financier des crédits déjà votés est important et a une incidence certaine sur plusieurs années.

Suivi des dépenses d'investissement (Monitoring)

Pour faciliter le suivi financier des opérations en cours d'étude ou de réalisation et respecter le volume global annuel défini par le Conseil administratif, différents outils de « monitoring » sont en exploitation.

Suivi mensuel global

Le suivi mensuel des dépenses totales de la municipalité permet de surveiller l'évolution ou la progression de ces dépenses, en vue notamment de respecter l'enveloppe globale définie par le Conseil administratif.

Suivi financier par service gestionnaire

En plus de la planification technique des différentes opérations qu'ils pilotent, les services gestionnaires doivent respecter une « enveloppe » globale maximum par année. Là également, un suivi mensuel a été mis en place.

Suivi des gros chantiers

Une approche complémentaire consiste à suivre également les dépenses de certains chantiers importants dont l'impact financier peut influencer sensiblement les dépenses annuelles.

Même si la Loi sur l'administration des communes (LAC) ne fixe pas de limite dans la temporalité des dépenses d'un crédit d'engagement, un objectif annuel global des dépenses d'investissement ne peut être maîtrisé sans une planification fine et un respect de celles-ci par les services gestionnaires.

Incertitudes

L'analyse des précédents PFI montre qu'il est bien difficile d'élaborer, de façon fiable et avec une précision suffisante, une planification des dépenses d'investissement au-delà de l'année en cours, voire de la suivante, compte tenu des nombreux paramètres susceptibles d'influencer le planning intentionnel des projets.

Parmi ceux-ci, citons à nouveau :

- le délai de traitement des propositions de crédits soumises à la délibération du Conseil municipal ;
- l'incertitude liée au sort que ce dernier peut réserver à certains d'entre eux, compte tenu de majorités politiques parfois fluctuantes ;
- le risque de référendum qui touche quelques projets emblématiques ;
- l'incertitude liée au financement de tiers de dossiers particuliers ;
- le montage politique délicat de projets liés, comme par exemple l'aménagement de zones à priorité piétonne et le principe de compensation du stationnement supprimé en surface ;
- les risques d'oppositions et de recours, à toutes les phases du projet (autorisation de construire, adjudication, etc.) ;
- l'allongement du délai de traitement administratif de certains dossiers ;
- la coordination parfois difficile avec certains services de l'Etat ;
- la capacité de travail des services et des mandataires ;
- etc.

Conclusion

Dans ces conditions, le Conseil administratif rappelle que toute planification de dépenses à moyen et long terme se révèle être un exercice délicat, au résultat parfois aléatoire.

De plus et par rapport à la planification initiale des services gestionnaires et bénéficiaires, le graphique et le tableau N° 1 ont été ajustés compte tenu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur plusieurs dossiers : nous retrouvons ainsi une projection plus réaliste des dépenses d'investissements à venir.

Le Conseil administratif accorde une importance particulière à la gestion des investissements et à l'évolution potentielle de la dette. Il a décidé de maintenir pour le 38^{ème} budget financier quadriennal 2020-23 (BFQ) la limite annuelle d'investissement à 130 millions de francs nets.

La question du niveau « optimal » d'endettement fait l'objet de débat dans les collectivités publiques depuis longtemps. De manière contextuelle, une croissance de l'endettement est un report de charges relatif vers les générations futures, compte tenu des taux hypothécaires bas. Ce report se justifie pleinement par la création d'une nouvelle infrastructure qui sera également transmise. De plus, le poids de cette création de richesse est étalé dans le temps. Toutefois, avec un bon niveau d'autofinancement des investissements, la dette est restée stable ces dernières années.

Les charges de fonctionnement induites par les investissements, à savoir les amortissements, les charges d'intérêt ainsi que les frais de fonctionnement des nouveaux équipements ainsi créés se déclinent également dans le temps.

Les différents projets de ce PFI, qui reste un plan d'intention, visent à défendre le droit à la ville pour tous, une ville plurielle, dynamique et responsable. La municipalité doit aussi répondre à des défis majeurs et à différentes obligations avec des partenaires. Elle doit enfin entretenir avec une vision stratégique son patrimoine financier et administratif.

Les projets déjà engagés sont nombreux et, à court terme, la marge de manœuvre pour en introduire de nouveaux reste ténue.

Le Conseil administratif souhaite que ce nouveau plan financier suscite des échanges constructifs et de riches débats avec les élus et les élus du Conseil municipal.

Tableaux et graphiques

Le total du PFI cumule trois types d'objets :

- ✓ les crédits déjà votés par le Conseil municipal (sommes non encore dépensées partiellement ou en totalité) ;
- ✓ les crédits déposés soumis à la délibération du Conseil municipal ;
- ✓ les projets retenus par le Conseil administratif, c'est-à-dire les projets actifs chiffrés.

Ces différents documents de synthèse sont présentés comme suit :

Tableau et graphique N° 1 - Totalité du plan sur douze ans

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement.

Il s'agit des crédits votés, déposés et de la marge disponible pour de nouveaux projets actifs retenus dans le plan financier.

Le tableau détaille les dépenses et recettes annuelles.

La représentation graphique mentionne des dépenses nettes. Les couleurs sont identiques à celles des listes détaillées.

Tableau et graphique N° 2 - Totalité du plan

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés, déposés et des projets actifs.

Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Tableau et graphique N° 3 - Crédits votés et déposés

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés et déposés.

Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Tableau et graphique N° 4 - Projets actifs

Ils cumulent les dépenses des projets actifs dont l'estimation de coût est connue. Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Graphiques - Evolution des dépenses prévues par groupe fonctionnel

Il s'agit des crédits votés, déposés et des projets actifs cumulés et détaillés par groupes fonctionnels.

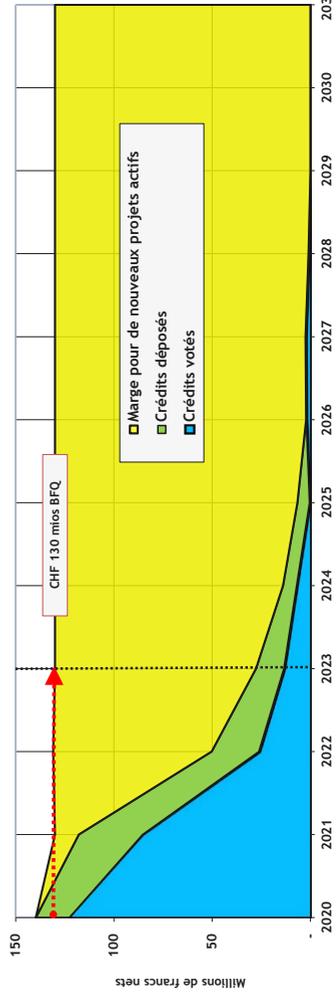
Les graphiques représentent l'évolution des dépenses totales prévues pour la période allant du 6^{ème} au 15^{ème} PFI.

Planification estimée des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets

(en millions de francs bruts et nets, arrondis)

38^{ème} BFQ 2020-2023

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Totaux bruts	Recettes	Totaux nets	% nets		
Crédits votés	156	105	37	17	8	4	3	3	1	-	-	-	333	71	262	17%		
Crédits déposés	18	34	26	15	8	6	-	-	-	-	-	-	107	7	100	6%		
Totaux bruts	174	139	63	32	16	10	3	3	1	-	-	-	440	78	362	23%		
Recettes prévues (à déduire)	34	21	13	5	2	4	0	-	-	-	-	-	-	78	-	-	-	
Totaux nets (votés + déposés)	140	118	50	27	14	7	2	3	1	-	-	-	-	-	362	-	-	
Marge pour de nouveaux projets actifs	0	12	80	103	116	123	128	128	129	130	130	130	130	130	130	130	130	77%
Totaux annuels nets projetés	140	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	100%
Situation corrigée avec des coefficients de réalisation sur période BFQ																		
Ratio coefficient de réalisation	0.95	0.95	0.90	0.90														
Nouveau total net sur BFQ	133	123	117	117														



Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses brutes prévues

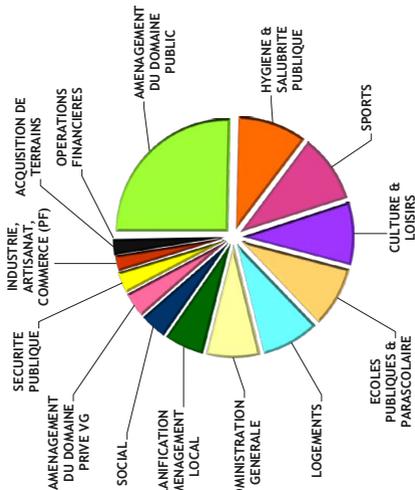
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N° 2

Ces montants cumulent trois types de dépenses prévues, soit les :

- crédits déjà votés,
- crédits déposés, en cours d'examen par le Conseil municipal,
- projets actifs.

Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC	369	25%
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE	145	10%
50 SPORTS	143	10%
40 CULTURE & LOISIRS	130	9%
30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE	128	9%
10 LOGEMENTS	122	8%
110 ADMINISTRATION GENERALE	113	8%
120 PLANIFICATION AMENAGEMENT LOCAL	84	6%
60 SOCIAL	57	4%
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG	53	4%
70 SECURITE PUBLIQUE	45	3%
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)	33	2%
130 ACQUISITION DE TERRAINS	31	2%
140 OPERATIONS FINANCIERES	4	0%
Total	1'456	100%



PROJETS VOTES ET DEPOSES

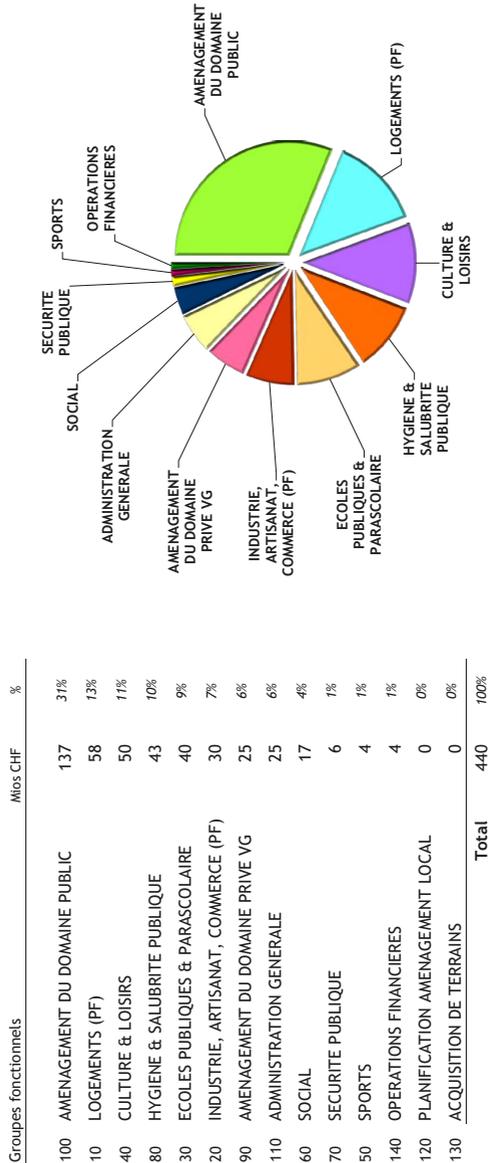
Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses brutes prévues

(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Ces montants cumulent deux types de dépenses prévues, soit les :

- crédits déjà votés,
- crédits déposés, en cours d'examen par le Conseil municipal.

Graphique N° 3



PROJETS FUTURS

Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses brutes prévues

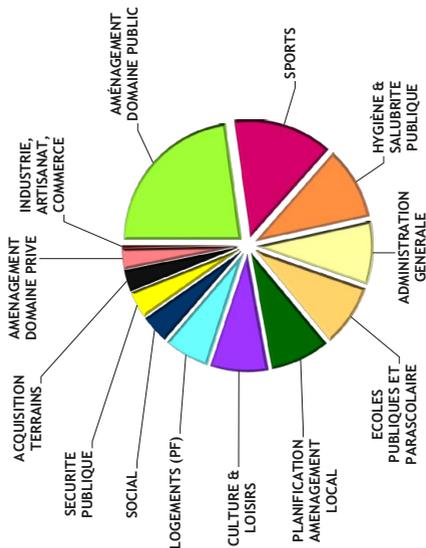
(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N° 4

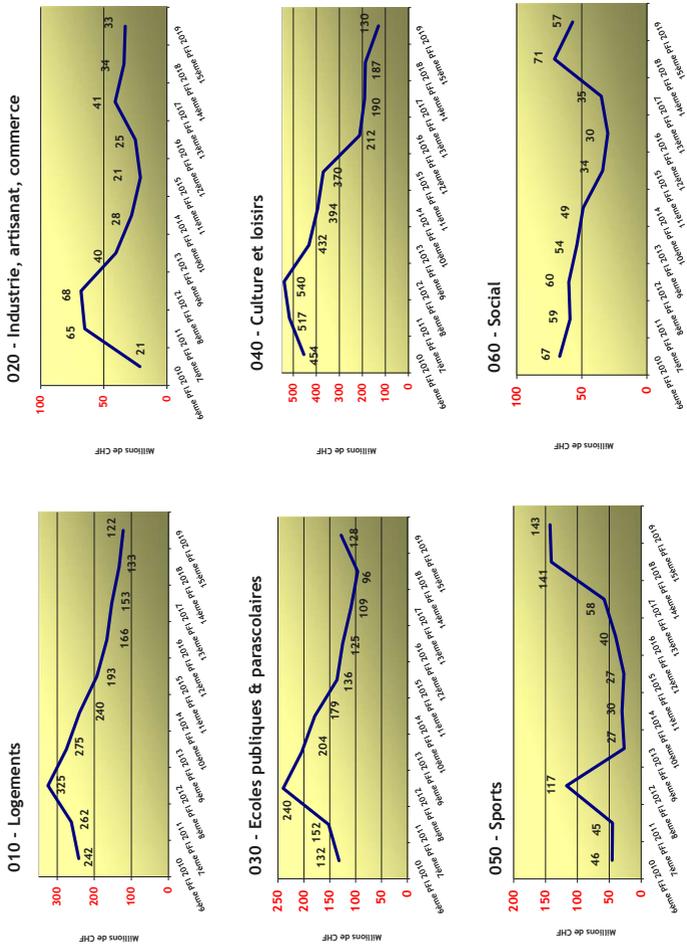
Ces montants cumulent les dépenses prévues des :

- projets actifs.

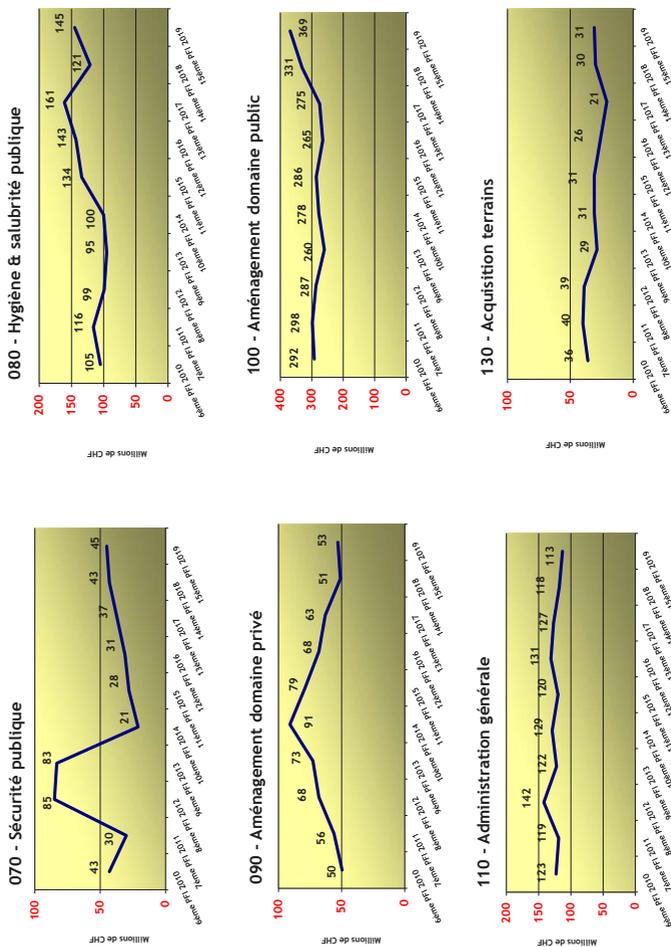
Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
100 AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	232	23%
050 SPORTS	140	14%
080 HYGIÈNE & SALUBRITÉ PUBLIQUE	102	10%
110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	88	9%
030 ÉCOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	88	9%
120 PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	84	8%
040 CULTURE & LOISIRS	80	8%
010 LOGEMENTS (PF)	64	6%
060 SOCIAL	40	4%
070 SECURITE PUBLIQUE	38	4%
130 ACQUISITION TERRAINS	30	3%
090 AMÉNAGEMENT DOMAINE PRIVE	28	3%
020 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	3	0%
Total	1'016	100%



Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel
 Période allant du sixième au quinzième PFI (en mio de CHF bruts)



Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel
 Période allant du sixième au quinzième PFI (en mio de CHF bruts)



Estimations des dépenses et recettes prévisionnelles 2020 par département et service gestionnaire

Enveloppes en millions de CHF bruts et nets

1. Département des finances et du logement			
	Brut	Recettes	Net % brut
DFL	8.5	0.0	8.5
AZ1	2.5	0.0	2.5
DFIN - CMAI	1.2	0.0	1.2
DRH	0.2	0.0	0.2
DSIC	3.6	0.0	3.6
GIM	0.4	0.0	0.4
Totaux	16.4	0.0	16.4 9%

2. Département des constructions et de l'aménagement			
	Brut	Recettes	Net % brut
DCA	12.5	4.3	8.2
DPBA	81.4	13.2	68.2
AGCM	40.5	15.4	25.1
ENE	1.9	0.2	1.7
URB	0.1	0.0	0.1
Totaux	136.3	33.1	103.2 78%

3. Département de la culture et du sport			
	Brut	Recettes	Net % brut
DCS	0.8	0.0	0.8
BGF	0.1	0.0	0.1
MAH	0.3	0.2	0.1
SEC	2.0	0.0	2.0
Totaux	3.2	0.2	3.0 2%

4. Département de l'environnement urbain et de la sécurité			
	Brut	Recettes	Net % brut
LOM	3.8	0.0	3.8
SEVE	9.7	0.8	8.9
SIS	2.6	0.0	2.6
VVP	0.1	0.0	0.1
Totaux	16.2	0.8	15.4 9%

5. Département de la cohésion sociale et de la solidarité			
	Brut	Recettes	Net % brut
ECO	1.0	0.0	1.0
SDPE	0.3	0.0	0.3
SOC	0.1	0.0	0.1
DEJ	0.2	0.0	0.2
Totaux	1.6	0.0	1.6 1%

Totaux généraux 174 34 140

Totaux généraux corrigés avec un coefficient de réalisation de 5%
 165 32 133

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

695

Crédits de réalisation votés et déposés dont la dépense 2020 estimée est égale ou supérieure à 1 Mio de francs bruts

N° PFI	Statut	Localisation	Libellé	Date de dépôt	Date de vote	N° PR	Montant voté ou déposé CHF	Dépenses estimées 2020
1	011.052.1.0	VOT	Fondation Ville de Genève pour l'ingénierie sociale :	30.04.2014	05.05.2014	1075	35'000'000	8463'000
2	012.004.06	VOT	Mines 1.1.7, Carouge 38 à 102, rues ; [041.017]	16.04.2012	15.05.2014	979/1	89'200'000	15'000'000
3	012.009.06	DEP	Zürich 40, rue de :	31.10.2019	31.10.2019	1347	5'523'300	1'400'000
4	012.811.14	VOT	Bâtiments du patrimoine financier :	17.10.2017	16.05.2018	1256/1	2'282'700	1'000'000
5	012.950.30	VOT	20 Bâtiments du PF (1ère étape) :	07.03.2017	27.06.2017	1217	9'915'000	1'000'000
6	020.030.06	VOT	FINOTETEC :	21.01.2015	01.12.2016	PR0-96	25'000'000	2'500'000
7	030.014.06	VOT	Planiporrets 3bis & 4, rue, Ecole Plantaporrets :	15.11.2017	21.03.2018	1264/1	5'942'000	1'400'000
8	030.089.06	VOT	Bene 50, rue de, Ecole de Pélus-Centre :	19.01.2016	23.11.2016	1165/1-2	31'079'040	9'000'000
9	031.068.10	VOT	Construction scolaire, crèche, bassin natation	12.09.2012	19.03.2013	981/1	5'999'700	1'560'000
10	031.095.06	VOT	Construction bâtiment d'équipements publics	19.01.2016	18.01.2017	1156/1	28'233'400	7'000'000
11	040.029.02	VOT	23-Août 5, ch. du :	06.02.2018	05.02.2019	1280/1	4'288'170	2'000'000
12	043.007.04	VOT	Gare des Eaux-Vives, futur quartier de la :	23.06.2014	20.05.2015	1085/1-2	90'832'000	14'000'000
13	043.007.10	VOT	Gare des Eaux-Vives, Nouvelle Commerce :	23.06.2014	20.05.2015	1085/3-5	3'905'000	1'000'000
14	043.051.04	VOT	Charles-Sturm, place :	13.09.2017	07.02.2018	1251/1	11'792'200	4'615'000
15	046.055.06	VOT	Henri-Gobly 40, avenue :	07.02.2017	21.03.2018	1214/1-3	5'448'200	2'550'000
16	060.011.06	VOT	Pichaud 4, rue, 'Ancien manège' :	26.09.2017	21.03.2018	1253/1	14'378'400	5'000'000
17	061.056.04	VOT	Fontenex 54, rue de ; [012.116.02]	10.04.2018	11.09.2018	1291/1	8'154'700	3'300'000
18	073.028.10	VOT	Vue-Billard 11, rue du :	05.06.2018	06.02.2019	1299/1-2	4'270'000	1'270'000
19	073.028.18	DEP	Vue-Billard 11, rue du :	26.03.2019	06.02.2019	1342	1'500'000	1'000'000
20	073.031.10	VOT	Vue-Billard, Asters, Fontenex, rues, rte, SIS :	06.12.2017	10.04.2018	1271/1	3'723'400	1'400'000
21	081.008.34	VOT	Réseaux secondaires d'assainissement :	22.11.2016	07.03.2017	1204	9'714'000	2'500'000
22	081.008.36	DEP	Réseaux secondaires d'assainissement, étape 3 :	26.02.2019	10.10.2012	986/3	9'697'600	2'300'000
23	081.031.08	VOT	Paik, av. de la & Mines, ch. des ; [01.044.08]	06.06.2017	07.02.2018	1238/2	4'184'600	1'700'000
24	081.502.18	VOT	CEVA - Champel, plateau de ; [02.502]	13.09.2017	07.03.2018	1249/2	8'962'600	2'700'000
25	081.830.05	VOT	Pol-Mont & Riant-Parc, av. ; [01.030.05]	19.06.2018	26.02.2019	1304	1'795'700	1'500'000
26	091.001.10	VOT	La Grange, parc ; [Fr. 857'000 net]	16.05.2017	17.10.2017	1228/1	6'733'400	3'000'000
27	091.004.10	VOT	Bois-de-la-Bâle :	16.05.2017	17.10.2017	1228/2	5'629'700	2'500'000
28	091.095.04	VOT	Bois-de-la-Bâle ; [046.109.02]	19.01.2016	07.03.2017	1157/1	5'897'600	1'000'000
29	091.095.04	VOT	Ecoquartier de la Jonction :	19.01.2016	07.03.2017	1157/2	2'815'600	1'000'000
30	091.095.06	VOT	Gazombères, rue des :	19.01.2016	07.03.2017	1157/2	2'815'600	1'000'000
31	091.104.02	VOT	Ville de Genève, divers lieux :	15.09.2015	25.01.2016	1127	6'410'700	1'400'000
32	101.400.12	VOT	Île, passerelle de l' ; [0A.517]	26.09.2017	05.02.2019	1254	2'297'200	1'500'000
33	101.830.05	VOT	Pol-Mont & Riant-Parc, av. ; [01.1830.05]	13.09.2017	07.03.2018	1249/1	8'670'900	2'000'000
34	101.850.16	DEP	Réseau cyclable :	03.10.2018	03.10.2018	PR0-184	12'000'000	1'500'000
35	102.033.10	DEP	De Hothlogé fleurie au parc Mon-Régis :	05.12.2018	05.12.2018	1325/1	2'999'200	1'000'000
36	102.502.10	VOT	CEVA - Eaux-Vives, abords de la gare ; [081.502]	04.04.2017	06.02.2018	1221/1	20'653'700	5'000'000
37	102.502.12	VOT	CEVA - Eaux-Vives, abords de la gare ; [081.502]	04.04.2017	07.02.2018	1221/2-3	34'749'700	2'000'000
38	102.502.20	VOT	CEVA - Champel, quartier de ; [081.502]	06.06.2017	07.02.2018	1238/1	15'818'900	3'400'000
39	104.007.02	DEP	Territoire municipal, divers lieux :	02.10.2018	02.10.2018	1317	2'964'000	1'000'000
40	111.030.32	VOT	Dét Finances d'ajournement :	22.03.2014	20.04.2015	1227/1	6'800'000	143'000
41	111.034.18	VOT	Administration municipale :	23.06.2014	20.04.2015	1082/1-2	8'925'000	1'000'000
42	111.034.22	VOT	Administration municipale (hors SIS) :	01.11.2016	17.10.2017	1189/133	5'665'500	160'000
43	111.034.26	DEP	Administration municipale (hors SIS) :	15.01.2019	15.01.2019	1333	5'648'000	1'000'000
44	140.015.00	VOT	Subvention d'investissement, participation travaux	24.05.2016	27.09.2016	1185	120'204'000	2'000'000
Total brut :								127'058'000

Listes détaillées des crédits d'investissement ou projets intégrés au plan financier

Chaque objet du PFI est détaillé dans cinq types de listes :

Crédits votés par le Conseil municipal
statut VOT

Opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.

Crédits déposés au Conseil municipal
statut DEP

Projets proposés par le Conseil administratif, non votés et à l'étude du Conseil municipal dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.

Recettes des crédits votés et déposés
statuts VOT et DEP

Détails des recettes prévues pour les crédits votés et déposés

Projets actifs
statut PRA

Futurs projets qui sont ou seront à l'étude en vue d'être soumis ensuite à la délibération du Conseil municipal.

Nouveaux projets actifs
statut N-PRA

Projets qui ne figuraient pas au précédent plan financier.

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

Opérations en cours dont des dépenses
sont planifiées sur la période du plan

(Situation au 3 juin 2019)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
10 LOGEMENTS (PF)															
10 Logements (en général)															
010.002.02 VOT		GIM 1308	Dpt Finances et logement - GIM : Numérisation des dossiers demandeurs & locataires	11.09.2018 26.03.2019	550 000 0	400 000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					550 000	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 1										
					Dep. totales : 400 000										
11 Logements nouveaux															
011.052.10 VOT		DFL 1075	Fondation Ville de Genève pour Logement social : Financement de la fondation, étape 2	30.04.2014 05.05.2014	35 000 000 8 463 000	5 767 000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
011.056.01 VOT		DPBA 713	Jean-Calvin, Pélicserie (angle), rues : Concours, études imm. Logements, espaces publics	22.06.2009 28.04.2010	1 950 000 0	400 000 0	0 0	400 000 0	0 0						
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					36 950 000	8 463 000	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 2										
					Dep. totales : 15 030 000										
12 Logements existants															
012.002.17 VOT		DPBA 21/807/100	Navigation 38, rue de la : Etudes de rénovation de l'immeuble	15.09.2009 12.12.2009	425 000 100 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.004.06 VOT		DPBA 979/1	Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102, rues : [041.017] Réfection toiture, façades & inst. tech. [5.0.55]	31.10.2012 25.03.2014	89 200 000 9 900 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.074.01 VOT		DPBA 300	Dassier 15, rue : Etude de rénovation de l'immeuble	11.11.1997 11.02.1998	350 000 50 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.092.05 VOT		DPBA 1054/2	Taconnerie 6, pl. de la : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	21.01.2014 21.05.2014	100 000 180 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.116.02 VOT		DPBA 1291/2-3	Frontenex 54, rte de : [061.056.04-06] Rénovation façades & raccord, chauffage	10.04.2018 11.09.2018	715 800 715 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
012.810.02 VOT		ENE 1069/2	Patrimoine financier : [Fr. 0 Net] Réseau de chaleur renouvelable CABéco Jonction	30.04.2014 05.04.2016	314 400 0	60 000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
					2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027	2028 2029	2030 2031						
012.811.14 VOT	ENE	Bâtiments du patrimoine financier : Rénov. lt passage au gaz de chaudières vétustes 1	17.10.2017 16.05.2018	2'282'700	1'000'000 2'30'000	420'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.950.30 VOT	DPBA 1217	20 bâtiments du PF (1ère étape) : Mise conformité immeubles à simple vitrage	07.03.2017 27.06.2017	3'918'000	1'000'000 1'900'000	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					97'305'900	17'310'000 13'200'000	0 0	0 0								
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					13'480'500	26'173'000 17'200'000	0 0	31'605'000 0								
Nombre d'objets :					8	11										
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)																
020.018.03 VOT	DPBA 1002/3	Dorcière, pl., Gare routière : (en suspens) Etude pour rénovation du bâtiment	21.11.2012 15.01.2013	300'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.030.06 VOT	A21 PRD-96	FONDETEC : Financement du capital de dotation	21.01.2015 02.11.2016	25'000'000	2'500'000 2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	1'000'000	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					25'300'000	2'550'000 2'500'000	2'500'000 2'500'000	1'000'000 0	0 0							
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					25'300'000	2'550'000 2'500'000	2'500'000 2'500'000	1'000'000 0	0 0							
Nombre d'objets :					2	2										
30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE																
030.014.06 VOT	DPBA 1264/1	Plantaporrêts tbs & 4, rue, Ecole Plantaporrêts : Création 4 salles d'enseignement & renov. cuisine	15.11.2017 21.03.2018	5'342'000	1'400'000 610'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030.014.10 VOT	ECO 1264/2	Plantaporrêts tbs & 4, rue, Ecole Plantaporrêts : Moblier, équipement et jeux	15.11.2017 21.03.2018	306'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030.089.06 VOT	DPBA 1165/1-2	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre : Rénovation bâtiment & inst. pavillons provisoires	19.01.2016 23.11.2016	3'107'900	900'000 3'800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030.089.10 VOT	ECO 1165/3	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre : Moblier, jeux & matériel d'exploitation	19.01.2016 23.11.2016	2'155'320	500'000 600'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					8'804'220	2'850'000 2'850'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0						
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					8'804'220	2'850'000 2'850'000	50'000 0	0 0	0 0	21'050'000 0						
Nombre d'objets :					2	2										

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)							
					2020	2022	2024	2026	2028	2030		
030.098.01 VOT	DPBA 1274	Restauration scolaire & infrastructures : Etude de réorganisation et de rénovation	16.01.2018 20.06.2018	2 843 000	700 000	740 000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				41725 360	11 650 000	790 000	0	0	0	0	0	0
				5 181 500 000								
				Nombre d'objets :								
				5								
				Dep. totales :								
				181 500 000								
031.015.06 VOT	DPBA 1159/1	Parc Gesendorf, Lamartine 16bis, rue : Construction bâtiment d'équipements publics	19.01.2016 28.09.2016	8 734 700	700 000	0	0	0	0	0	0	0
031.015.10 VOT	ECO 1159/2	Parc Gesendorf, Lamartine 16bis, rue : Mobiliers & équipements locaux scolaires & habitants	19.01.2016 28.09.2016	347 900	50 000	0	0	0	0	0	0	0
031.068.10 VOT	DPBA 98/1/1	Chandieu, périmètre de : [061.060.02] Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	12.09.2012 19.03.2013	59 993 700	1 560 000	0	0	0	0	0	0	0
031.068.14 VOT	ECO 98/1/2	Chandieu, périmètre de : Mobiliers, équipements, jeux pour groupe scolaire	12.09.2012 19.03.2013	1 745 500	200 000	0	0	0	0	0	0	0
031.095.06 VOT	DPBA 1156/1	Saint-Georges 21, bd. : [061.050/043.053] Construction bâtiment d'équipements publics	19.01.2016 18.01.2017	28 233 400	7 000 000	0	0	0	0	0	0	0
031.095.08 VOT	ECO 1156/2	Saint-Georges 21, bd. : Mobiliers, équipements & jeux pour les salles	19.01.2016 18.01.2017	217 980	10 000	0	0	0	0	0	0	0
031.095.10 VOT	DSIC 1156/6-7	Saint-Georges 21, bd. : Equipements informatiques & téléphonie bâtiment EP	19.01.2016 18.01.2017	77 000	35 000	0	0	0	0	0	0	0
031.095.14 VOT	ENE 1156/8	Saint-Georges 21, bd. : Construction centrale photovoltaïque en toiture	19.01.2016 18.01.2017	189 000	0	0	0	0	0	0	0	0
031.096.01 VOT	DPBA 1283/3	PLQ des Vernets : Concours & étude pour construction groupe scolaire	06.02.2018 20.06.2018	2 626 000	900 000	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				102 164 280	10 555 000	0	0	0	0	0	0	0
				9 172 71 000								
				Nombre d'objets :								
				9								
				Dep. totales :								
				172 71 000								
				14								
				Nombre d'objets :								
				14								
				Dep. totales :								
				35 421 000								

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

701

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
40 CULTURE & LOISIRS															
40 Culture & loisirs (équipements généraux)															
040.029.02 VOT	DCA 1280/1	23-Août 5, ch. du : Acquisition locaux pour unité d'art contemporain	06.02.2018 05.02.2019	4'288'170	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040.029.04 VOT	SEC 1280/2	23-Août 5, ch. du : Acquisition mobilier unité d'art contemporain	06.02.2018 05.02.2019	120'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040.029.06 VOT	DSIC 1280/3	23-Août 5, ch. du : Installation informatique unité d'art contemporain	06.02.2018 05.02.2019	50'000	25'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040.030.02 VOT	SEC 1294	FMAc, territoire municipal : Crédit d'investissement pluriannuel 2018-2020.	10.04.2018 10.04.2018	2'700'000	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					7'158'170	2'985'000	0								
					Dep. totales : 2'985'000										
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques															
041.017.04 VOT	DSIC 979/2	Minoteries 5-7, rue des : [012.004.06] Equipement informatique de la bibliothèque	31.10.2012 25.03.2014	244'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.018.21 VOT	DPBA 1269	De-Candolle 3, r. - BCE : Préétude rénovation complète du bâtiment	05.12.2017 16.05.2018	500'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.022.08 VOT	BGE 836	Bibliothèques BGE et CJB : Désacidification d'ensembles patrimoniaux	23.11.2010 09.05.2012	600'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'344'000	220'000	0								
					Dep. totales : 240'000										
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques															
042.009.22 VOT	DPBA 1322/1	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire : Travaux court terme entretien bâtiment & exploit.	13.11.2018 26.03.2019	922'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042.009.24 VOT	MAH 1322/2	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire : Révision scénographie salles Orient & Arts déco.	13.11.2018 26.03.2019	388'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal														
N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)									
					2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027	2028 2029	2030 2031				
042.009.29 VOT	DPBA 1323	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire : Préétude restauration & agrandissement	13.11.2018 26.02.2019	500'000 0	400'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.034.10 VOT	DSIC 739/2	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Equiptement matériel informatique & télécommunication	13.10.2009 23.03.2010	212'400 20'000	20'000 20'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.034.11 VOT	DSIC 1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Crédit cpl. matériel informatique & télécom.	20.02.2013 14.05.2013	217'000 20'000	20'000 20'000	20'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.040.31 VOT	DPBA 1174	Malagnou 1, rte de - MHN : Etude sécurité & réorganisation partielle bâtiment	05.04.2016 02.11.2016	2'397'000 0	800'000 380'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.041.03 VOT	DPBA 790	Gourgas 7, rue, BAC : Etude dépollution, enveloppe et aménagement	08.06.2010 18.01.2011	2'400'000 0	1'100'000 1'100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.14 VOT	IMAH 972/5à10	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd : Mobilier & matériel IMAH-MEG-SEC-ARI-BGE-MHN	31.10.2012 06.05.2013	535'200 0	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.20 VOT	DCS 1189/1-4	Stand 22, rue du; Ecoquartier. Jonction : Transfert collections patrimoniales, frais induits	27.06.2016 07.02.2017	3'087'660 0	800'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					10'659'260	3'890'000	20'000	0	0	0	0	0	0	
					1'720'000	0	0	0	0	0	0	0	5'630'000	
9														
Nombre d'objets :														
43														
Théâtres & concerts														
043.007.04 VOT	DPBA 1085/1-2	Gare des Eaux-Vives, futur quartier de la : Construction Nouvelle Comédie & matériel scénique	23.06.2014 20.05.2015	9'083'2'000 0	14'000'000 13'000'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
043.007.10 VOT	SEC 1085/3&5	Gare des Eaux-Vives, Nouvelle Comédie : Matériel informatique, lectr., mobilier, lumineux	23.06.2014 20.05.2015	3'055'000 0	1'000'000 1'055'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
043.008.03 VOT	DPBA 1268	Carouge 42, rue de; Casino-Théâtre : Etude rénov. installations techniques & bâtiment	05.12.2017 16.05.2018	744'900 0	330'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
043.051.04 VOT	DPBA 1251/1	Charles-Sturm, place : Construction d'un Pavillon de la danse	13.09.2017 07.02.2018	11'792'200 0	4'615'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
043.051.08 VOT	SEC 1251/2	Charles-Sturm, place : Mobilier & accessoires Pavillon de la danse	13.09.2017 07.02.2018	79'200 0	79'200 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

703

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
043.051.10 VOT	DPBA 1251/3	Charles-Sturm, place : Aménagements & végétalisation partielle	13.09.2017 07.02.2018	294'200	270'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.053.04 VOT	DPBA 1156/4	Saint-Georges 21, bd. : [031.095.06] Matériel scénique mobile salle pluridisciplinaire	19.01.2016 18.01.2017	481'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.053.06 VOT	DFIN 1156/5	Saint-Georges 21, bd. : [031.095.06] Mobiliers & équipements salle pluridisciplinaire	19.01.2016 18.01.2017	79'000	79'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043.054.02 VOT	DPBA PA-116	Bâtie 10, ch. de la; anciens réservoirs : Etude espace diffusion musiques amplifiées	03.11.2010 03.11.2010	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					108'057'500	20'673'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 9													
					Dép. totales : 14'264'000													
44 Conservation du patrimoine																		
044.039.01 VOT	DPBA 1166	Saint-Antoine, bastion de : Etude valorisation fouilles archéologiques	19.01.2016 27.04.2016	1'230'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
044.044.02 VOT	DCA 1272	Voisins 21-23, rue des : Subvention restauration Eglise catholique	16.01.2018 16.01.2018	326'200	326'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'556'200	376'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Nombre d'objets : 2													
					Dép. totales : 349'37'200													
46 Animations & loisirs																		
046.055.06 VOT	DPBA 1214/1-3	Henri-Galay 40, avenue : Renovation & aménagement Ferme Menuut-Pellet	07.02.2017 21.03.2018	5'448'200	2'550'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
046.055.10 VOT	DEFJ 1214/4	Henri-Galay 40, avenue : Equipment & mobilier, Ferme Menuut-Pellet	07.02.2017 21.03.2018	148'600	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
046.109.02 VOT	DPBA 1228/3	Bois-de-la-Bâtie : [091.004.10] Renovation pavillon & maisonnette	16.05.2017 17.10.2017	1'823'700	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
046.109.06 VOT	SDPE 1228/4	Bois-de-la-Bâtie : Equipment en mobilier, pavillon & maisonnette	16.05.2017 17.10.2017	116'500	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voité brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031			
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					7'537'000	3'600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					4														
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					136'312'130	31'744'400	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					31														
50 SPORTS																			
050.012.76 VOT	DPBA PRD-152	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire des Vernets ; Extension zones supporters à Vp	26.06.2017 27.06.2017	340'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.044.06 VOT	DPBA 1234/3-4	Ecu 24, ch. de l' Stade des Libellules ; Transformation terrain football "A" en synthétique	06.06.2017 18.10.2017	2'286'500	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.044.11 VOT	DPBA 1233	Ecu 35, ch. de l' Centre sport; Bois-des-Frères ; Etude réfection terr. tennis & création couverture	06.06.2017 05.12.2017	900'000	190'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.059.02 VOT	DPBA 1209/1	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve ; Réfection de la piste du vélodrome	17.01.2017 15.11.2017	1'138'400	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.059.10 VOT	DPBA 1260	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve ; Nouvel aménagement du boulevard	14.11.2017 06.06.2018	2'451'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.059.13 VOT	DPBA 1245	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve ; Etude transformation salle omnisports en multisports	13.09.2017 06.06.2018	900'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
050.067.02 VOT	DPBA 839	Petits-Bel-Air, quartier, Chêne-Bourgs ; Plus-value construction terrain de football	23.11.2010 22.02.2012	828'240	812'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					8'844'140	2'052'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					7														
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					8'844'140	2'052'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					7														
60 SOCIAL																			
060.011.06 VOT	60 DPBA 1253/1	Social (équipements généraux) Pichaud 4, rue; Ancien manège* ; Création d'un bâtiment d'équipements publics	26.09.2017 21.03.2018	14'378'400	5'000'000	1'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

705

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031			
060.011.08 VOT	ECO 1253/2	Plachaud 4, rue, "Ancien manège"; Mobiliier & équip. ludothèque, restaurant scolaire	26.09.2017 21.03.2018	247'600	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
060.011.10 VOT	DEJ 1253/3	Plachaud 4, rue, "Ancien manège"; Mobiliier & équipement maison de quartier	26.09.2017 21.03.2018	180'600	140'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
060.011.12 VOT	SDPE 1253/4	Plachaud 4, rue, "Ancien manège"; Mobiliier, jeux & matériel pour nouvelle crèche	26.09.2017 21.03.2018	116'400	70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					14'923'000	5'330'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
					Dép. totales : 71'37'000														
61 Enfance & jeunesse																			
061.021.05 VOT	DPBA 807/2	Madeleine 16, rue de la ; Etude réflect. enveloppe & réaménagement crèche	06.09.2010 11.12.2010	400'000	0	180'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.050.06 VOT	SDPE 1156/3	Saint-Georges 21, bd. ; [031.095.06] Mobiliier, équipements & jeux (équip. petite enfance)	19.01.2016 18.01.2017	578'430	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.056.04 VOT	DPBA 1291/1	Frontenex 54, rte de ; [012.116.02] Transformation immeuble en EVE	10.04.2018 11.09.2018	8'154'700	1'300'000	2'800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.056.06 VOT	SDPE 1291/4	Frontenex 54, rte de ; Mobiliier, jeux & matériel exploitation EVE	10.04.2018 11.09.2018	272'000	0	272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					9'405'130	1'500'000	3'252'000	0											
					Dép. totales : 8'330'430														
63 Personnes âgées																			
063.016.02 VOT	DPBA 871/1	Espaces de quartiers - SOC [8 sites] ; Renovation des locaux	19.04.2011 15.04.2013	4'318'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
063.016.04 VOT	SOC 871/2	Espaces de quartiers - SOC [8 sites] ; Mobiliier, matériel et signalétique	19.04.2011 15.04.2013	799'000	70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					5'117'000	370'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dép. totales : 370'000														
Nombre d'objets :					4														
Nombre d'objets :					2														

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																				
N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031				
64 Centres sociaux																				
064.026.12 VOT	SOC 1164/2	Logements relatifs : Equipement en mobilier	26.04.2016 26.06.2017	81'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
064.027.02 VOT	DPBA 1136	Vermont 21, rue de; "Point d'Eau": Renovation partielle et réaffectation de la villa	07.10.2015 18.10.2017	2'222'500	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
064.028.01 VOT	DCA PA-106	Divers lieux, logements modulaires, conteneurs Etude de faisabilité	22.11.2011 27.04.2016	100'000	0	25'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					2'403'500	620'000	25'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					3	3'1848'630	7'820'000	3'277'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					13	5'410'430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dep. totales :																				16'507'430
70 SECURITE PUBLIQUE																				
70 Sécurité publique (équipements généraux)																				
070.002.00 VOT	DSIC 569	Dpt Finances et logement : POLYCOM - Réseau radio national sécurité	09.10.2007 16.01.2008	5'350'377	350'000	350'000	200'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1	5'350'377	350'000	350'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	350'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dep. totales :																				1'600'000
73 Service d'incendie																				
073.023.04 VOT	SIS 1132	Vieux-Billard 11, rue du; SIS : Renouvellement parc protection respiratoire	15.09.2015 25.01.2016	2'500'000	270'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
073.028.10 VOT	SIS 1299/1-2	Vieux-Billard 11, rue du : Renouvellement véhicules SIS, plus berce mousse	05.06.2018 06.02.2019	4'270'000	1'270'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
073.031.10 VOT	DPBA 1271/1	Vieux-Billard, Asters; Frontenex; rues, rte, SIS : Réaménagement des trois casernes (crédit cpl)	06.12.2017 10.04.2018	3'723'400	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
073.031.16 VOT	SIS 1271/3	Vieux-Billard, Asters; Frontenex; rues, rte, SIS : Acquisition literie & autre mobilier	06.12.2017 10.04.2018	282'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	80'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dep. totales :																				1'600'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

707

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																			
N° PFI	Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						Dep. totales :							
						2020	2021	2022	2023	2024	2025		2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Totalux du sous-groupe fonctionnel :						10775'600	3'040'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTALUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						4	16'125'777	3'390'000	350'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	3720'000
Nombre d'objets :						5	1'030'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						5	1'030'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dep. totales :																		5'320'000	
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE																			
81 Protection des eaux																			
081.003.03	VOT	AGOM 354	Dpt Constructions et aménagement : Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	08.09.2004 18.05.2005	5767'360	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.008.34	VOT	AGOM 1204	Réseaux secondaires d'assainissement : Réhabilitation ou création de réseaux	22.11.2016 07.03.2017	9714'000	2'500'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.031.08	VOT	AGOM 996/3	Paix, av. de la & Mines, ch., des : [101.044.08] Travaux d'assainissement	10.10.2012 20.02.2013	4184'600	1'000'000	1'130'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.069.02	VOT	AGOM 819/2	Pradier, square : [102.750.16] Assainissement du réseau de collecteurs	12.10.2010 18.05.2011	831'000	831'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.103.02	VOT	AGOM 1151/2	Eldguenots, av. des - PLQ : [101.830.20] Création nouveau réseau collecteurs	10.11.2015 04.04.2017	1'656'900	0	0	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.117.01	VOT	AGOM 1150/1	Périmètre du PLQ Goderfroy : [101.830.29] Etude mise en séparatif réseau secondaire	10.11.2015 09.02.2016	59'000	20'000	39'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.119.02	VOT	AGOM 1183/2	Dr-Adolphe-Pasteur, ch. : [102.600.30] Travaux d'assainissement	24.05.2016 27.02.2019	334'600	50'000	284'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.502.08	VOT	AGOM 1081/3	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la : [102.502] Constr. collecteurs EP 'Frontenex Z' & r. adjacentes	23.06.2014 20.01.2015	9'268'000	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.502.18	VOT	AGOM 1238/2	CEVA - Champel, plateau de : [102.502] Travaux d'assainissement des eaux	06.06.2017 07.02.2018	8'962'600	12'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.830.05	VOT	AGOM 1249/2	Joli-Mont & Riant-Parc, av. : [101.830.05] Mise en séparatif & réalisation de collecteurs	13.09.2017 07.03.2018	8'698'800	2'700'000	2'800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1'650'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal											
N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						
					2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027	2028 2029	2030 2031	
081.830.77 VOT	AGCM 1273/2	Périètre PLQ Fontaines-Saintes : [101.830.77] Etude mise en séparatif réseau assainissement	16.01.2018 16.05.2018	160'000	100'000	0	0	0	0	0	0
081.831.01 VOT	AGCM 1337/3	Petite-boisrière, périmètre PLQ de la : [101.831.01] Etudes mise en séparatif réseau assainissement	26.02.2019 17.04.2019	246'300	130'000	0	0	0	0	0	0
081.831.05 VOT	AGCM 1283/2	PLQ des Vernets, périmètre du : [101.831/031.096] Etude mise en séparatif réseau secondaire	06.02.2018 20.06.2018	140'000	80'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					50023'160	8'090'000	69'300'000	0	0	0	0
					9'154'600	900'000	0	0	0	0	0
					Dep. totales : 25'034'600						
82 Enlèvement & traitement des déchets											
082.021.06 VOT	AGCM 1100	Quartiers de la Ville de Genève : Extension des EcoPOINTS (sites récupération déchets)	07.10.2014 25.05.2016	2'835'000	800'000	300'000	110'000	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					2'835'000	300'000	110'000	0	0	0	0
					700'000	200'000	0	0	0	0	0
					800'000	300'000	110'000	0	0	0	0
					700'000	200'000	0	0	0	0	0
					Dep. totales : 2'110'000						
84 Cimetières & crématoires											
084.005.09 VOT	DPBA 1288/2	Bâtie 13, ch. de la Crématoire de Saint-Georges : Etudes aménagement & réparations intérieures	06.03.2018 11.09.2018	1'077'000	500'000	0	0	0	0	0	0
084.013.01 VOT	SEVE 1284	Trois cimetières municipaux : Etude d'assainissement du sous-sol	06.02.2018 16.10.2018	262'100	175'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'339'100	675'000	0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0	0	0
					54'197'260	7'230'000	110'000	0	0	0	675'000
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					9'525'000	7'230'000	110'000	0	0	0	675'000
					9'854'600	11'000'000	0	0	0	0	0
					Dep. totales : 27'819'600						
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG											
091.001.10 VOT	91 1304	Parcs & promenades La Grange, parc : FR. 857000[net] Rénovation de la roseraie	19.06.2018 26.02.2019	1'795'700	1'500'000	0	0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

709

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031				
091.004.10	SEVE 1228/1	Bois-de-la-Bâtie : Renovation & aménagement cheminements	16.05.2017 17.10.2017	6733'400	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.004.14	SEVE 1228/2	Bois-de-la-Bâtie : [046.109.02] Réaetation espace de loisirs & aire de jeux	16.05.2017 17.10.2017	5'629'700	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.007.14	ECO 1237	Gustave-Ador, quat: Jeux Baby-Plage : Subvention association Cheestah Baby-Plage	06.06.2017 06.06.2017	79'000	15'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.018.14	AGOM 994	Plainpails, plaine de : Requalification complète de l'allée périphérique	18.09.2013 19.01.2016	8'071'635	2'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.018.15	AGOM 1243	Plainpails, plaine de; allée périphérique : Replantation d'arbres abattus, raisons sanitaires	26.06.2017 07.02.2018	2'352'680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.080.06	AGOM 1143	Saint-Jean, falaises de : Travaux d'assainissement des falaises	07.10.2015 19.01.2016	3'086'300	800'000	460'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.087.03	AGOM PRD-162	Jonction, pointe de la : Préétude pour réalisation d'un parc	16.01.2018 20.06.2018	460'000	260'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.091.06	SEVE 1128	Forêts propriétés de la Ville de Genève : Mise en oeuvre du plan de gestion des forêts	15.09.2015 10.02.2016	1'202'300	40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.092.06	SEVE 1124	Divers lieux Ville de Genève : Mise aux normes de dix pataugeoirs	28.04.2015 25.01.2016	3'077'450	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.095.04	AGOM 1157/1	Ecoquartier de la Jonction : Aménagements extérieurs	19.01.2016 07.03.2017	5'897'600	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.095.06	AGOM 1157/2	Gazonmètres, rue des : Aménagement de la rue	19.01.2016 07.03.2017	2'815'600	1'000'000	810'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.104.02	SEVE 1127	Ville de Genève, divers lieux : Végétalisation du domaine public	15.09.2015 25.01.2016	6'410'700	1'400'000	1'470'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
091.106.02	AGOM 1270	Vessy, berges de l'Arve : Etude & travaux de réhabilitation d'une berge	15.11.2017 11.04.2018	739'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					48'351'065	12'995'000	12'70'000	0												
Nombre d'objets :					14	6'970'000	12'70'000	0	211'950'000											

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																		
N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
092.072.05 VOT	92	Moyens de gestion des espaces verts DPBA Lausanne 118-120, rue de SEVE : 9117/6 Etude pour rénovation enveloppe & combles	14.09.2011 13.12.2011	250'000	125'000	125'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
092.069.03 VOT	92	DPBA Baulacre 3, rue, Parc Beaulieu : 1321 Etude rénovation, transformation ferme & annexes	16.10.2018 27.02.2019	645'000	245'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					895'000	370'000	525'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					2	49'246'065	13'325'000	12'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	895'000
Nombre d'objets :					16													
Nombre d'objets :					16													
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC																		
101 Rues, routes & ouvrages d'art																		
101.004.04 VOT	AGOM 393/2	Dpt Constructions et aménagement : Promotion du vélo, réalisations	16.03.2005 17.05.2006	1'940'000	300'000	2'10'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.044.05 VOT	AGOM 679	Paix, av. de la; Eugène-Rigot, ch : Etudes circulation et aménagements urbains	11.03.2009 18.05.2010	815'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.044.08 VOT	AGOM 996/1	Paix, av. de la : [081.031.08] Réaménagement de l'avenue, partie "basse"	10.10.2012 20.02.2013	4'126'600	300'000	1'500'000	1'500'000	280'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.044.10 VOT	AGOM 996/2	Kazem-Radjavi, rue & Mines, ch : [102.600.27] Réaménagement du chemin et de la rue	10.10.2012 20.02.2013	1'150'700	600'000	510'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.054.09 VOT	AGOM PA-123	Coulouvrenière, pont de la : Etudes mesures d'aménagement et de circulation	19.01.2011 10.02.2016	370'000	200'000	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.072.26 VOT	AGOM 1149/1	Saint-Jean, secteur de : [081.021.18] Securisation itinéraires scolaires, aménagements	28.10.2015 27.06.2016	1'974'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.110.04 VOT	AGOM 894/2	Ferney, rte de : Mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482	07.06.2011 22.02.2012	2'192'500	0	800'000	1'392'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.110.12 VOT	AGOM 1163	Mon-Soleil, Colombettes, Rochette, ch., PLQ : Aménagement des voiries & trottoirs	19.01.2016 04.04.2017	909'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dep. totales :					7'495'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27'090'000	

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

711

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
101-400.07	AGCM	Passerelle du Mont-Blanc :	13.09.2017	2'000'000	500'000	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	PRD-156	Etude réalisation passerelle piétonne	16.05.2019		500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-400.12	AGCM	Ile, passerelle de l' : [0A.5117]	26.09.2017	2'297'200	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1254	Travaux de rénovation	05.02.2019		590'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-400.15	AGCM	Ecluse du Seujet : [0A.5136]	18.02.2009	557'000	225'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	667	Subvention d'entretien et de maintenance	01.12.2009		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-400.60	AGCM	Jonction, viaduc de la : [0A.3810]	16.01.2013	1'499'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1006/2	Réaménagements des accès	25.06.2013		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-702.10	AGCM	OPB - Diverses rues :	14.09.2011	7'924'300	570'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	909	Travaux d'assainissement du bruit routier	21.03.2012		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-702.11	AGCM	OPB - Diverses rues :	30.04.2014	1'944'000	200'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1061	Etudes assainissement bruit routier, 2ème tranche	26.01.2015		300'000	560'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-830.05	AGCM	Joit-Mont & Riant-Parc, av. : [081.830.05]	13.09.2017	8'670'900	2'000'000	2'200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1249/1	Aménagements espaces publics	07.03.2018		2'300'000	2'070'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-830.20	AGCM	Elgüenots, av. des : [081.103.02]	10.11.2015	1'274'700	0	0	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1151/1	Travaux d'aménagement, PLQ	04.04.2017		0	474'700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-830.29	AGCM	Godefroy, av. : [081.117.01]	10.11.2015	171'000	91'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1150/2	Etude de réaménagement du DP	09.02.2016		80'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-830.77	AGCM	J.-L. Prévost & Buisson, ch. : [081.830.77]	16.01.2018	440'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1273/1	Etude d'aménagement du futur DP	16.05.2018		200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-831.01	AGCM	Petite-Boissière & Boisserette, ch. : [081.831.01]	26.02.2019	507'300	150'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1337/2	Etudes aménagements espaces publics & circulation	17.04.2019		150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-831.05	AGCM	PLQ des Vernets, abords du : [081.831/031.096]	06.02.2018	640'000	340'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1283/1	Etude aménagement espaces publics	20.06.2018		250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-850.01	AGCM	QV - Dpt. Constructions et aménagement :	20.11.2013	467'000	130'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1051	Etudes pour la promotion du vélo	05.05.2014		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101-850.10	AGCM	Quinze lieux en Ville de Genève :	16.05.2017	1'068'500	300'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1231	Fournitures & mise en place d'abris vélo	21.03.2018		400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal																		
N° PFI	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
101.900.10	AGCM	Domaine public - Plan lumière :	17.02.2015	1'403'300	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1116/1	Remplacement de 800 luminaires	03.06.2015		350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.14	AGCM	Domaine public - Plan lumière :	17.02.2015	2'403'500	450'000	400'000	400'000	220'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1116/2	Remplacement de 920 supports d'éclairage public	03.06.2015		400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.30	AGCM	PL - Neuve, place de :	08.03.2016	918'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1170	Rénovation éclairage public & illuminations	28.09.2016		75'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					47'663'500	9'756'000	6'200'000	10'200'000	10'200'000	4'747'000	0							
					25													
					Nombre d'objets :													
102.020.01	AGCM	102 Places, rues résidentielles, trafic modéré	04.12.2001	3'685'000	830'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	172	Dpt Constructions et aménagement : Aménag. zones circulation à 30 km/h., 1ère étape	12.02.2003		300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.020.02	AGCM	Cluse-Roserate, Mervelet, Délices, quartiers :	27.04.2010	1'289'030	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	784	Améliorations et création zones 30 km/h.	19.01.2011		100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.033.03	AGCM	QV - Mont-Blanc, pont du : [101.400.06]	15.02.2005	1'420'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	387	Etude de l'élargissement du pont	08.11.2006		300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.067.02	AGCM	Village-Suisse & Gourgas, rues : [081.106.02]	07.10.2015	1'907'400	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1141/1	Extension du parc Gourgas	05.04.2017		600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.08	AGCM	CEVA - Chamoniix-Vidlier, future promenade : [081]	23.06.2014	5'403'400	300'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1081/1	Travaux préparatoires & terrassements	20.01.2015		300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.10	AGCM	CEVA - Eaux-Vives, abords de la gare : [081.502]	04.04.2017	20'653'700	2'000'000	3'000'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1221/1	Travaux aménagements, secteur COMOGEV	06.02.2018		2'000'000	1'500'000	635'700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.12	AGCM	CEVA - Eaux-Vives, abords de la gare : [081.502]	04.04.2017	3'474'900	5'000'000	5'000'000	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1221/2-3	Travaux aménagements, secteur VC (yc. Square Agasse)	07.02.2018		3'000'000	6'000'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.20	AGCM	CEVA - Champel, quartier de : [081.502]	06.06.2017	15'818'900	3'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1238/1	Aménagements en liaison avec la halte	07.02.2018		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.505.05	DCA	Extension de la gare Cornavin :	15.01.2019	3'227'700	1'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1332	Poursuite des études urbaines [4]	29.04.2019		220'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux :					9'377'500	3'810'000	474'700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dép. totales :													
					30'638'200													

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

713

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
					2020 2021	2022	2023	2024	2025	2026 2027	2028 2029	2030 2031								
102.600.30 VOT	AGCM 1183/1	Petit-Saconnex, pl. : [081.119.02] Remaniement de la place	24.05.2016 27.02.2019	3'129'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.605.02 VOT	AGCM 1145	QV - Liotard, quartier de; Zone 30 km/h : Amélioration mesures modulation circulation	16.11.2015 05.02.2019	1'863'300	700'000	463'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.605.07 VOT	AGCM 1122/7	QV - Saint-Georges, bd. de : Etude d'aménagement	28.04.2015 27.04.2016	350'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.16 VOT	AGCM 819/1	ZP - Pradier, square : [081.065.02] Travaux d'aménagement	12.10.2010 18.05.2011	3'240'000	2'270'000	0	1'025'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.22 VOT	AGCM 1114/2	Berguies, quat des : [101.400.84] Etudes & travaux d'aménagements	17.02.2015 28.10.2015	5'200'000	835'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.755.01 VOT	AGCM 907	ZP - Rhône, rue du : Etude de circulation & d'aménagement	14.09.2011 08.10.2013	325'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					102'262'130	16'875'000	9'888'300	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					15	12'519'000	7'500'000	1'135'700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51'918'000
103 Parkings publics																				
103.004.05 VOT	AGCM 911/15	Cornavin, place de : Etude aménagement de surface, déplacement trémie	14.09.2011 13.12.2011	200'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					200'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'000
106 Transports publics (TPG, CEVA, etc.)																				
106.084.09 VOT	AGCM 283	Aménagement, constructions et voirie - TPG : Etude de rehaussement des arrêts de tram	06.05.2003 13.09.2004	760'350	30'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.096.01 VOT	AGCM 1002/9	GP - Frontenex, av. & rte : Etudes d'aménagement liées aux TPG	21.11.2012 15.01.2013	200'000	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.507.02 VOT	AGCM 948	QV - Diverses rues - TPG : Rehaussement de 12 arrêts de tram	21.02.2012 15.10.2012	5'960'400	500'000	480'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal										
N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027	2028 2029	2030 2031
106.520.08 VOT	AGCM 588	Carrifours, chaussées, arrêts, etc. - TPG ; Travaux liés au plan directeur TC 2007-2010	15.01.2008 28.04.2008	4'580'160	550'000 350'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					11'500'910	1'200'000	480'000	0	0	0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					16'162,6'540	27'881'000	16'568'300	5'020'000	0	0
					22'786'500	11'310'000	1'610'400	0	0	0
Nombre d'objets :					45	Dep. totales : 85'176'200				
110 ADMINISTRATION GENERALE										
111 Administration générale - objets mobiliers										
111.007.20 VOT	DSIC 698/3	Dpt Finances et logement ; Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	12.05.2009 01.12.2009	880'000	200'000	0	0	0	0	0
111.011.06 VOT	DSIC 698/1	Dpt Finances et logement ; Redéploiement du réseau de la Ville de Genève	12.05.2009 01.12.2009	4'500'000	13'000	0	0	0	0	0
111.030.14 VOT	DSIC 698/2	Dpt Finances et logement ; 1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information	12.05.2009 01.12.2009	6'968'865	340'000 70'000	50'000	0	0	0	0
111.030.16 VOT	DSIC 698/4	Dpt Finances et logement ; Système d'information et équipement CM	12.05.2009 01.12.2009	200'000	0	0	0	0	0	0
111.030.24 VOT	DSIC 837/1	Dpt Finances et logement ; 2ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	23.11.2010 16.02.2011	7'140'840	410'000	0	0	0	0	0
111.030.26 VOT	DRH 837/4	Saint-Pierre 2, cour de, DRH ; Numérisation des dossiers du personnel	23.11.2010 16.02.2011	300'000	50'000 150'000	100'000	0	0	0	0
111.030.27 VOT	DRH 918	Saint-Pierre 2, cour de, DRH ; Préparation dossiers papier du personnel	26.06.2012	960'000	100'000	0	0	0	0	0
111.030.28 VOT	DSIC 1065/2	Dpt Finances et logement ; Système d'information et équipement du CM 2015-20	25.03.2014 28.10.2014	220'000	50'000	0	0	0	0	0
111.030.30 VOT	DSIC 1065/1	Dpt Finances et logement ; 3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	25.03.2014 28.10.2014	6'400'000	340'000 270'000	220'000 180'000	140'000	0	0	0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

715

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																	
					2020 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031							
111.030.32	D5IC	Dpt Finances et logement :	22.03.2017	6'800'000	1'430'000	970'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1227/1	4ème PSC - Plan biennal systèmes d'information	20.03.2018		950'000	835'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.34	D5IC	Dpt Finances et logement :	16.05.2017	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1227/2	Système d'information et équipement du CM 2018-19	20.03.2018		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.034.14	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	02.11.2011	6'175'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	929/1-2	Renouvellement planifié de véhicules (hors SIS)	26.06.2012		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.034.18	LOW	Administration municipale :	23.06.2014	8'295'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1082/1-2	Renouvellement de véhicules lourds, légers et engins	29.04.2015		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.034.22	LOW	Administration municipale (hors SIS) :	01.11.2016	5'695'500	1'600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1199/183	Renouvellement & acquisition véhicules & engins	17.10.2017		1'560'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.047.11	DFIN	Dpt Finances et logement :	16.09.2009	2'844'800	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	722/1-2	9ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	19.04.2011		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.047.12	DFIN	Dpt Finances et logement :	17.09.2013	2'399'950	140'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1033/183	10ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	25.03.2014		70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					59'879'955	6'063'000	13'400'000	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0							
					16											12'638'000						
					Nombre d'objets :																	
					112 Administration générale - objets immobiliers																	
112.000.05	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	06.09.2010	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	807/5	Etudes diverses du patrimoine administratif 2011/12	11.12.2010		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.042.03	DPBA	La Grange, villa :	06.09.2010	400'000	270'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	807/6	Etude pour la rénovation des salons	11.12.2010		100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.810.02	ENE	Patrimoine administratif : [Fr., 0 Net]	30.04.2014	326'300	65'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1069/1	Reseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction	05.04.2016		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.810.08	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	07.10.2015	2'741'400	300'000	470'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1137	Travaux liés à la politique énergétique	14.09.2016		600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.811.12	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	17.10.2017	2'364'400	430'000	155'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1256/2	Renov. & passage au gaz de chaufferies vétustes 1	16.05.2018		410'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voié brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031				
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					6 032'100	1'165'000	625'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :					5															
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					6 5912'955	7'228'000	1'965'000	1'40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'900'000	
Nombre d'objets :					21															
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						5'040'000	1'165'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15'538'000	
120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL																				
120.011.01 VOT	AGCM 824	Voie verte d'agglomération : Etudes de faisabilité aménagement de six tronçons	12.10.2010 18.05.2011	991'500 45'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
120.015.01 VOT	URB 1020	Prallie-Acacias-Vernets, quartier du : Etude d'aménagement développement PAV	23.04.2013 20.11.2013	458'000 40'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'449'500	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					2															
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					1'449'500	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205'000	
Nombre d'objets :					2															
130 ACQUISITION DE TERRAINS																				
130.023.02 VOT	DCA 744/1	Grottes, quartier des : [103.002.04 & 130.015.00] Droit d'empton sur la parcelle N° 2559	14.10.2009 23.03.2010	1'013'200 0	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'013'200	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1															
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					1'013'200	0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1															
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						0	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'013'200
Nombre d'objets :					1															

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

717

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
140.015.00	DCA	Extension gare Cornavin :	24.05.2016	120'204'000	2'000'000	2'000'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1185	Subvention d'investissement, participation travaux	27.09.2016		2'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					120'204'000	2'000'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					1													
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					120'204'000	2'000'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :																	4'300'000	
Nombre d'objets :					1													
TOTALS GÉNÉRAUX :					950'774'837	158'013'400	37'003'500	7'970'000	2'500'000	2'500'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :																		4'300'000
Nombre d'objets :					185													
Dép. totales :																		337'404'300

Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal

Non votés, à l'étude du Conseil municipal

(Situation au 3 juin 2019)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

719

Crédits d'investissements déposés, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépot	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
10 LOGEMENTS (PF)															
11 Logements nouveaux															
011.063.08 DEP	DPBA 1282/3	Vernier 113, rte de : Construction immeuble de logements	06.02.2018	13'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du sous-groupe fonctionnel :					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1										
12 Logements existants															
012.002.30 DEP	DPBA 1303	Royaume 10 612, rue : Renovation des immeubles [St 0.37 & 0.45]	19.06.2018	6'239'500	800'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
012.060.04 DEP	DPBA 916/1	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des : (en suspens) Renovation des immeubles [St 0.44/0.39]	14.09.2011	13'984'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.060.06 DEP	DPBA 916/2	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des : (en suspens) Pose cellules photovoltaïques en toiture	14.09.2011	185'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.099.06 DEP	DPBA 1347	Zürich 40, rue de : Renovation de l'immeuble [St 0.45]	16.04.2019	3'523'300	1'400'000	1'300'000	1'400'000	523'000	0	0	0	0	0	0	0
012.811.17 DEP	DPBA 1327/3	Bâtiments du PF : [07.2.950] Etude de l'équipement en chauffages centraux	05.12.2018	603'700	150'000	150'000	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0
012.950.33 DEP	DPBA 1327/1	Bâtiments à simple vitrage du PF : [112.950] Etude mise en conformité énergétique	05.12.2018	737'400	175'000	175'000	175'000	175'000	0	0	0	0	0	0	0
Total du sous-groupe fonctionnel :					25'275'900	2'525'000	3'825'000	3'148'000	1'490'000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					6										
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :															
Total du sous-groupe fonctionnel :					38'772'900	2'525'000	3'825'000	3'148'000	1'490'000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					7										
Total du sous-groupe fonctionnel :					10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000	10'988'000

Crédits d'investissements déposés, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031			
	20	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)																	
020.035.04 DEP	DPBA 1296	Général-Guisan 34, quai du; Hôtel Métropole ; Rénovation des façades	05.06.2018	8'945'000	3'000'000	0	3'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		8'945'000	3'000'000	0	3'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	1	8'945'000	3'000'000	0	3'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :	1	8'945'000	3'000'000	0	3'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	1	8'945'000	3'000'000	0	3'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	30	ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRES																	
030.003.05 DEP	DPBA 1328	Liottard 66, rue, Ecole Liottard ; Concours, étude rénovation bâtiment & agrandissement	05.12.2018	3'100'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.085.10 DEP	DPBA 1346	Huit bâtiments scolaires Ville de Genève ; Sécurisation des accès des bâtiments	16.04.2019	2'295'400	700'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		5'395'400	1'700'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	2	5'395'400	1'700'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :	2	5'395'400	1'700'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	2	5'395'400	1'700'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	40	CULTURE & LOISIRS																	
041.004.06 DEP	DPBA 1360/1	Bibliothèques, discothèques, vidéothèques Sillem 2. r. Bibliothèque des Eaux-Vives ; Rénovation intérieure & escalier extérieur	15.05.2019	1'200'000	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.004.08 DEP	DFIN 1360/2	Sillem 2. r. Bibliothèque des Eaux-Vives ; Achat mobilier & démantèlement collections	15.05.2019	410'000	330'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041.004.10 DEP	D5IC 1360/3	Sillem 2. r. Bibliothèque des Eaux-Vives ; Nouvel équipement informatique (bornes, écrans)	15.05.2019	1'400'000	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		1'750'000	1'370'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	3	1'750'000	1'370'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :	3	1'750'000	1'370'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	3	1'750'000	1'370'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Totaux des sous-groupes fonctionnels :		15'570'000	4'890'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
50 SPORTS															
050.012.81 DEP	DPBA 1349	Hans-Wilsdorf 4, rue: Patinoires des Vernets : Etude mise conformité installation production froid	16.04.2019	937'000	500'000	380'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totalux du sous-groupe fonctionnel :					937'000	500'000	380'000	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTALUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					937'000	500'000	380'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :					937'000	500'000	380'000	0	0	0	0	0	0	0	0
70 SECURITE PUBLIQUE															
073.028.18 DEP	73 1342	Service d'incendie Vieux-Billard 11, rue du : Renouvellement & acquisition matériel sauvetage	26.03.2019	1'500'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totalux du sous-groupe fonctionnel :					1'500'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTALUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					1'500'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :					1'500'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
80 HYGIENE & SALLIBRTE PUBLIQUE															
081.008.36 DEP	81 1341	Protection des eaux & de l'environnement Réseaux secondaires d'assainissement, étape 3 : Réhabilitation ou création de réseaux	26.02.2019	9'697'600	2'300'000	3'300'000	2'550'000	0	0	0	0	0	0	0	0
081.042.02 DEP	AGCM 1305/2	Rive, secteur de : [102.755.30] Travaux d'assainissement des eaux	11.09.2018	6'481'600	0	3'600'000	2'000'000	881'600	0	0	0	0	0	0	0
Totalux du sous-groupe fonctionnel :					16'179'200	2'300'000	6'900'000	4'550'000	881'600	0	0	0	0	0	0
TOTALUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					16'179'200	2'300'000	6'900'000	4'550'000	881'600	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. totales :					16'179'200	2'300'000	6'900'000	4'550'000	881'600	0	0	0	0	0	0
82 Entèvement & traitement des déchets															
082.033.02 DEP	VVP 1356	Territoire municipal - VVP : Acquisition de corbeilles de rue	15.05.2019	350'000	87'500	87'500	87'500	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Crédits d'investissements déposés, à l'étude du conseil municipal																			
N° PFI	Statut	N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						350'000	87'500	87'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						1													
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						16'529'200	2'387'500	4'637'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262'500
Nombre d'objets :						3													
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE YG																			
91 Parcs & promenades																			
091.110.02	DEP	SEVE 1359	Territoire municipal, 13 lieux : Création & rénovation espaces liberté pour chiens	15.05.2019	984'900	600'000	380'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						984'900	600'000	380'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1													
92 Moyens de gestion des espaces verts																			
092.017.10	DEP	DPBA 1230	Frontenex 71, rte de, parc La Grange : Rénovation de la dépendance 'La Ferme'	16.05.2017	1'779'900	0	857'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						1'779'900	0	857'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1													
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						2'764'800	600'000	857'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'857'000
Nombre d'objets :						2													
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC																			
101 Rues, routes & ouvrages d'art																			
101.400.10	DEP	AGCM 1325/2	Mont-Blanc, pont du : [OA 5107] Entretien étanchéité & revêtements bitumineux	05.12.2018	3'444'700	900'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.850.16	DEP	AGCM PRD-184	Réseau cyclable : Aménagements & suppression des points noirs	03.10.2018	12'000'000	1'500'000	3'000'000	3'000'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						15'444'700	2'400'000	4'044'700	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						2													
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						4'500'000	3'000'000	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15'444'700
Nombre d'objets :						2													

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

723

N° PFI		N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût dépensé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)								
Statut	2020					2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré														
102.033.10	AGCM	1325/1	De l'Horloge fleurie au parc Mon-Repas : Aménagement itinéraire cyclable	05.12.2018	2'999 200	1'000'000	690'000	0	0	0	0	0	0	0
102.099.06	AGCM	1338	Augustins, place des : Travaux d'aménagement de surface	26.02.2019	908'700	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
102.605.28	AGCM	1320/1-2	QV - Sécheron, Vermont, Vidollet, quartiers : Aménagements, mise en zone 30 km/h	16.10.2018	2'385'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0
102.605.34	AGCM	1334	Acacias, quartier des : Amélioration & sécurisation de la zone 30 km/h	05.02.2019	578'100	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0
102.755.30	AGCM	1305/1	ZP - Rive - Pierre-Fatio, secteur : [081.042.02] Travaux aménagements espaces publics	11.09.2018	27'628'800	3'500'000	0	6'000'000	6'000'000	6'000'000	6'000'000	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						34'499'800	2'100'000	6'690'000	6'000'000	6'128'800	0	0	0	0
							6'958'700	6'000'000	6'128'800	0	0	0	0	33'877'500
110 Nombre d'objets : 5														
104 Bâtiments, écoles publics														
104.007.02	AGCM	1317	Territoire municipal, divers lieux : Acquisition 12 toilettes publiques autonomes/toyantes	02.10.2018	2'964'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						2'964'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0
							1'930'000	0	0	0	0	0	0	0
102.755.30 Nombre d'objets : 1														
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						52'908'500	5'500'000	10'734'700	7'500'000	0	0	0	0	2'930'000
							13'388'700	9'000'000	6'128'800	0	0	0	0	0
110 Nombre d'objets : 8														
110 ADMINISTRATION GENERALE														
111.034.26	LOW	1333	Administration générale - objets mobiliers Renouvellement & acquisition véhicules & engins	15.01.2019	5'648'000	1'000'000	22'480'000	0	0	0	0	0	0	0
111.047.13	DFIN	1362	Dpt Finances et logement : 11ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	04.06.2019	2'160'000	650'000	21'000'000	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						7'808'000	1'650'000	2'458'000	0	0	0	0	0	0
							3'050'000	0	0	0	0	0	0	7'158'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

N° PFI Statut		N° Groupe PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût dépensé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
112 Administration générale - objets immobiliers																		
112.030.01	DEP	840	Francis-Dussaud 10 rue - CCI/LOW/WP - Etude réaménagement dépôt, halle -vite & bâtiments	23.11.2010	1'793'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
112.950.33	DEP	1327/2	DPBA Bâtimts à simple vitrage du PA : [012.950] Etude mise en conformité énergétique	05.12.2018	2'153'900	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000		
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						11'754'900	2'150'000	2'958'000	3'550'000	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000	
Nombre d'objets :						2												
Nombre d'objets :						4											9'158'000	
140 OPERATIONS FINANCIERES																		
140.016.00	DEP	1303/3	DCA Société Parking Clé-de-Rive SA [102.755.30] : Achat d'actions	11.09.2018	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						20'000	0	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20'000
Nombre d'objets :						1												
Nombre d'objets :						1												
TOTAUX GÉNÉRAUX :						141'277'700	17'732'500	26'185'200	34'451'200	7'500'000	7'500'000	7'500'000	7'500'000	7'500'000	7'500'000	7'500'000	7'500'000	
Nombre d'objets :						33												
Dép. totales :																	107'434'300	

**Recettes des crédits
d'investissements
votés et déposés**

(Situation au 3 juin 2019)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Recettes des crédits votés et déposés

N° PFI	Statut	N° Service PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Total recettes planifiées	Recettes planifiées pour les 12 années du plan												
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
10 LOGEMENTS																		
12 Logements existants																		
012.004.06	VOT	DPBA	Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102, rues : [041.017]	31.10.2012	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			979/1 Réfection toiture, façades & inst. tech. [5.0.55]	25.03.2014		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.811.14	VOT	ENE	Bâtiments du patrimoine financier :	17.10.2017	116'650	56'000	25'650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			1256/1 Rénov. & passage au gaz de chaudières vétustes 1	16.05.2018		35'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						816'650	56'000	25'650	0									
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						816'650	56'000	25'650	0	116'650								
Nombre d'objets :						2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE																		
30 Constructions existantes																		
030.014.06	VOT	DPBA	Plantaporrêts 1bs & 4, rue, Ecole Plantaporrêts :	15.11.2017	1'400'000	460'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			1264/1 Création 4 salles d'enseignement & rénov. cuisine	21.03.2018		470'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						1'400'000	460'000	0										
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						1'400'000	470'000	0	930'000									
Nombre d'objets :						1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
31 Nouvelles constructions																		
031.015.06	VOT	DPBA	Parc Geisendorf, Lamartine 16bis, rue :	19.01.2016	250'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			1159/1 Construction bâtiment d'équipements publics	28.09.2016		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
031.068.10	VOT	DPBA	Chandieu, périmètre de : [061.060.02]	12.09.2012	2'654'815	331'850	331'850	331'850	331'850	331'850	331'865	0	0	0	0	0	0	
			981/1 Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	19.03.2013		331'850	331'850	331'850	331'850	331'850	0	0	0	0	0	0	0	
031.095.06	VOT	DPBA	Saint-Georges 21, bd. : [061.050/043.053]	19.01.2016	110'000	73'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			1156/1 Construction bâtiment d'équipements publics	18.01.2017		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						3'914'815	1'311'850	331'850	331'850	331'865	0							
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						5'314'815	1'771'850	331'850	331'850	331'865	0	0	0	0	0	0	3'102'965	
Nombre d'objets :						3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :						4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux :						42'329'965	16'650'000	1'400'000										

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

727

Recettes des crédits votés et déposés

VOT DEP	N° PFI	Service	Localisation	N°	Dates de dépôt et de vote	Total recettes planifiées	Recettes planifiées pour les 12 années du plan												
							Statut	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
				40															
				42															
	042.009.24	MAH	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire :		13.11.2018	388'000		200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1327/2		Révision scénographie salles Orient & Arts déco.		26.03.2019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Totaux du sous-groupe fonctionnel :			388'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Nombre d'objets :	1															200'000
			43 Théâtres & concerts																
	043.007.04	DPBA	Gare des Eaux-Vives, futur quartier de la :		23.06.2014	34'145'000		11'250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1085/1-2		Construction Nouvelle Comédie & matériel scénique		20.05.2015		11'645'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	043.051.04	DPBA	Charles-Sturm, place :		13.09.2017	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1251/1		Construction d'un Pavillon de la danse		07.02.2018		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Totaux du sous-groupe fonctionnel :			35'145'000	11'250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Nombre d'objets :	2			11'645'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22'895'000
			TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			35'533'000	11'450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22'895'000
			Nombre d'objets :	3			11'645'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23'095'000
			60 SOCIAL																
			61 Enfance & jeunesse																
	061.056.04	DPBA	Fontenex 54, rte de : [012.116.02]		10.04.2018	480'000	160'000	160'000	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VOT	1291/1		Transformation Immeuble en EVE		11.09.2018		160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Totaux du sous-groupe fonctionnel :			480'000	160'000	160'000	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Nombre d'objets :	1			160'000	160'000	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480'000
			TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :			480'000	160'000	160'000	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480'000
			Nombre d'objets :	1			160'000	160'000	160'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Recettes des crédits votés et déposés																					
N° PFI	Service	Localisation	Dates de dépôt et de vote	Total recettes planifiées	Recettes planifiées pour les 12 années du plan																
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031					
Statut	PR	Libellé																			
80 HYGIENE & SALUBRITÉ PUBLIQUE																					
81 Protection des eaux																					
081.008.34	AGCM	Réseaux secondaires d'assainissement :	22.11.2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1204	Réhabilitation ou création de réseaux	07.03.2017	761000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.008.36	AGCM	Réseaux secondaires d'assainissement, étape 3 :	26.02.2019	1'057'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DEF	1341	Réhabilitation ou création de réseaux		700000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.031.08	AGCM	Paix, av. de la M. Mines, ch. des : [101.044.08]	10.10.2012	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	996/3	Travaux d'assainissement	20.02.2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.042.02	AGCM	Rive, secteur de : [102.755.30]	11.09.2018	2'211'800	0	1'126'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DEF	1305/2	Travaux d'assainissement des eaux		645'200	0	3'40'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.069.02	AGCM	Pradler, square : [102.750.16]	12.10.2010	126'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	819/2	Assainissement du réseau de collecteurs	18.05.2011	126'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.103.02	AGCM	Eidgenots, av. des - P.L.O. : [101.830.20]	10.11.2015	2'611'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1151/2	Création nouveau réseau collecteurs	04.04.2017	0	2'611'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.119.02	AGCM	Dr-Adolphe-Pasteur, ch : [102.600.30]	24.05.2016	103'400	103'400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1183/2	Travaux d'assainissement	27.02.2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.502.08	AGCM	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la : [102.502]	23.06.2014	500'000	0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1081/3	Constr. collecteurs EP Frontenex 2° & r. adjacentes	20.01.2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.502.18	AGCM	CEVA - Champel, plateau de : [102.502]	06.06.2017	2'556'800	0	2'556'800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1238/2	Travaux d'assainissement des eaux	07.02.2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
081.830.05	AGCM	Joli-Mont & Riant-Parc, av. : [101.830.05]	13.09.2017	1'923'600	500'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1249/2	Mise en séparatif & réalisation de collecteurs	07.03.2018	102'3'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :				9'601'100	3'960'200	2'126'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
				2'912'800	6'018'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :				9'601'100	3'960'200	2'126'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				2'912'800	6'018'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :				10	Rec. totales :															9'601'100	
Nombre d'objets :				10	Rec. totales :															9'601'100	

Recettes des crédits votés et déposés

N° PFI Statut	Service PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Total recettes planifiées	Recettes planifiées pour les 12 années du plan											
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG																
91 Parcs & promenades																
091.001.10	SEVE	La Grange, parc : [Fr. 857'000 net]	19.06.2018	938'600	642'900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1304	Rénovation de la roseraie	26.02.2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
091.091.06	SEVE	Forêts propriétés de la Ville de Genève :	15.09.2015	222'250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1128	Mise en oeuvre du plan de gestion des forêts	10.02.2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
091.092.06	SEVE	Divers lieux Ville de Genève :	28.04.2015	144'800	144'800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1124	Mise aux normes de dix pataugeoires	25.01.2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
091.095.04	AGCM	Ecoquartier de la Jonction :	19.01.2016	1'084'300	584'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1157/1	Aménagements extérieurs	07.03.2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					2'189'950	1'372'000	0									
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					2'189'950	1'372'000	0	1372'000								
					Rec. totales :											
					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
					Rec. totales :											
					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1372'000	
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC																
101 Rues, routes & ouvrages d'art																
101.044.08	AGCM	Paix, av. de la : [081.031.08]	10.10.2012	125'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	996/1	Réaménagement de l'avenue, partie "basse"	20.02.2013	125'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.110.04	AGCM	Ferney, rte de :	07.06.2011	16'443'375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	894/2	Mesures d'accompagnement du P.L.C. N° 29482	22.02.2012	16'443'375	16'443'375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.702.10	AGCM	OPB - Diverses rues :	14.09.2012	665'000	65'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	909	Travaux d'assainissement du bruit routier	21.03.2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.702.11	AGCM	OPB - Diverses rues :	30.04.2014	165'000	30'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1061	Etudes assainissement bruit routier, 2ème tranche	26.01.2015	45'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.830.05	AGCM	Joli-Mont & Riant-Parc, av. : [081.830.05]	13.09.2017	5'875'900	2'250'000	1'650'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1249/1	Aménagements espaces publics	07.03.2018	1'200'000	775'900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Recettes des crédits votés et déposés																			
N° PFI	Service	Localisation	Dates de dépôt et de vote	Total recettes planifiées	Recettes planifiées pour les 12 années du plan														
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2028	2030	2031					
Statut	PR	Libellé																	
101.830.20	AGCM	Eidguenots, av. des : [081.103.02]	10.11.2015	892'600	0	0	0	0	592'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1151/1	Travaux d'aménagement, PLQ	04.04.2017		0	0	0	0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.10	AGCM	Domaine public - Plan lumière :	17.02.2015	386'500	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1116/1	Remplacement de 800 luminaires	03.06.2015		186'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
101.900.30	AGCM	PL - Neuve, place de :	08.03.2016	23'000	23'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1170	Rénovation éclairage public & illuminations	28.09.2016		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					9'777'875	17'10'000	592'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					8	779'900	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9147'875
Rec. totales :																			
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré																			
102.099.06	AGCM	Augustins, place des :	26.02.2019	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DEP	1338	Travaux d'aménagement de surface			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.502.08	AGCM	CEVA - Chamontix-Yoller, future promenade :	23.06.2014	1'282'000	1'282'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1081/1	Travaux préparatoires & terrassements	20.01.2015		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.502.10	AGCM	CEVA - Eaux-Vives, abords de la gare :	04.04.2017	5'942'600	2'500'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1221/1	Travaux aménagements, secteur COMOGEV	06.02.2018		0	0	0	0	942'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.502.12	AGCM	CEVA - Eaux-Vives, abords de la gare :	04.04.2017	9'271'800	1'771'800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1221/2-3	Travaux aménagements, secteur VG (vc-Square Agasse)	07.02.2018		1'000'000	1'900'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.502.20	AGCM	CEVA - Champel, quartier de :	06.06.2017	5'985'000	5'985'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1238/1	Aménagements en liaison avec la halte	07.02.2018		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.505.05	DCA	Extension de la gare Cornavin :	15.01.2019	500'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1332	Poursuite des études urbaines [4]	29.04.2019		200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.755.30	AGCM	ZP - Rive - Pierre-Fatio, secteur :	11.09.2018	3'632'500	1'000'000	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DEP	1305/1	Travaux aménagements espaces publics			100'000	1'000'000	32'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					26'663'900	11'889'400	1'000'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					7	2'200'000	2'900'000	2'974'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21'563'900
Rec. totales :																			

Recettes des crédits votés et déposés												
VOT DEF	N° PFI Statut	Service PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Total recettes planifiées	Recettes planifiées pour les 12 années du plan						
						2020 2021	2022 2023	2024 2025	2026 2027	2028 2029	2030 2031	
106 Transports publics (TPG, CEVA, etc.)												
106.084.09 VOT		283	AGCM Aménagement, constructions et voirie - TPG :	06.05.2003	74 277	0	0	0	0	0	0	0
			283 Etude de rehaussement des arrêts de tram	13.09.2004	0	0	0	0	0	0	0	0
106.507.02 VOT		948	AGCM QV - Diverses rues - TPG :	21.02.2012	758 795	0	0	0	0	0	0	0
			948 Rehaussement de 12 arrêts de tram	15.10.2012	258 795	0	0	0	0	0	0	0
106.520.08 VOT			AGCM Carrefours, chaussées, arrêts, etc. - TPG :	15.01.2008	251 280	0	0	0	0	0	0	0
		588	Travaux liés au plan directeur TC 2.007.2010	28.04.2008	51 280	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1 084 352	67 427	0	0	0	0	0	0
					31 075	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					3	15 131 677	2 710 000	1 192 600	0	0	0	984 352
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					3 752 612	15 131 677	2 710 000	1 192 600	0	0	0	984 352
					5 711 450	3 675 900	3 274 500	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					18	Rec. totales : 31 696 127						
110 ADMINISTRATION GENERALE												
112 Administration générale - objets immobiliers												
112.810.08 VOT		1137	ENE Bâtiments du patrimoine administratif :	07.10.2015	305 000	0	0	0	0	0	0	0
			1137 Travaux liés à la politique énergétique	14.09.2016	105 000	0	0	0	0	0	0	0
112.811.12 VOT			ENE Bâtiments du patrimoine administratif :	17.10.2017	154 900	0	0	0	0	0	0	0
			1256/2 Rénov. & passage au gaz de chaudières vétustes 1	16.05.2018	29 900	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					459 900	135 000	20 000	0	0	0	0	0
					134 900	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					2	459 900	20 000	0	0	0	0	289 900
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					2	134 900	0	0	0	0	0	0
					134 900	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					2	Rec. totales : 289 900						

VOT DEP		Recettes des crédits votés et déposés														
N° PFI	Statut	N° Service PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Total recettes planifiées	Recettes planifiées pour les 12 années du plan						2030	2031			
						2020	2021	2022	2023	2024	2025			2026	2027	2028
140 OPERATIONS FINANCIERES																
140.015.00	VOT	DCA	Extension gare Comahvi :	24.05.2016	7 560 000	0	0	7 560 000	0	0	0	0	0	0	0	0
		1185	Subvention d'investissement, participation travaux	27.09.2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						7 560 000	0	7 560 000	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :						7 560 000	0	7 560 000	0	0	0	0	0	0	0	7 560 000
TOTAUX GÉNÉRAUX :						99 481 542	34 036 727	12 933 800	1 524 450	331 865	0	0	0	0	0	7 560 000
						21 401 000	4 609 550	3 606 350	0	0	0	0	0	0	0	78 443 742
Nombre d'objets :						1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :						45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Projets actifs

Il s'agit de futurs projets qui sont ou seront à l'étude
en vue d'être soumis ensuite à la
délibération du Conseil municipal.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépot prévisible	Coût prévisible brut
10 LOGEMENTS (PF)						
11 Logements nouveaux						
011.052.12	DFL	DFL	Fondation Ville de Genève pour logement social :	Financement de la fondation, étape 3	2019	25'000'000
011.066.01	DPBA	DFL	Giuseppe-Motta 20, av. (Mottatom) :	Concours constr. immeuble logements FVGLS	2021	400'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						25'400'000
12 Logements existants						
012.002.18	DPBA	GJM	Navigation 38, rue de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.45]	2020	5'000'000
012.043.06	DPBA	GJM	Cordiers 8, rue des :	Démolition & reconstrution de l'immeuble [St 0.42]	2021	5'800'000
012.049.05	DPBA	GJM	Goetz-Monin 8, rue :	Etude complémentaire rénovation de l'immeuble	2020	150'000
012.049.08	DPBA	GJM	Goetz-Monin 8, rue :	Rénovation de l'immeuble [St 0.44]	2021	5'100'000
012.104.07	DPBA	GJM	Sainte-Clotilde, av. & Ernest-Ansermet, quai :	Concours & étude rénovation des immeubles	2020	4'000'000
012.106.01	DPBA	GJM	Seujet 32-34-36, quai du :	Etude de rénovation des immeubles	2020	4'500'000
012.810.08	ENE	GJM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2020	1'000'000
012.810.12	ENE	GJM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2021	1'500'000
012.810.14	ENE	GJM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2023	1'500'000
012.810.16	ENE	GJM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux liés à la politique énergétique	2024	1'500'000
012.811.18	DPBA	GJM	14 bâtiments du PF :	Equipement chauffages centraux solide chauff. indiv.	2021	5'230'000
012.811.20	ENE	GJM	Bâtiments du patrimoine financier :	Travaux rénov. chaufferies vetustes ou raccord. CAD	2020	1'000'000
012.811.22	ENE	GJM	Bâtiments du patrimoine financier :	Rénov. & passage au gaz de chaufferies vetustes 2	2019	2'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						38'280'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						63'680'000
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)						
020.015.05	DPBA	GJM	Pierre-Fatio 17, rue :	Etudes pour rénovation des Halles de Rive	2020	900'000
020.018.06	DPBA	GJM	Dorcière, pl., Gare routière :	Rénovation du bâtiment	2019	1'900'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						2'800'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						2'800'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

735

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
30 ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRES						
30 Constructions existantes						
030.003.06	DPBA	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Rénovation du bâtiment & agrandissement	2022	34000000
030.003.10	ECO	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Mobilier, équipement et jeux	2022	2455000
030.098.10	DPBA	ECO	Bâtiments scolaires Ville de Genève :	Transformation de surfaces en locaux parascolaires	2021	35000000
030.098.12	ECO	ECO	Bâtiments scolaires Ville de Genève :	Mobilier et équipement pour locaux parascolaires	2020	500000
030.101.00	ECO	ECO	Bâtiments scolaires; salles gymnastiques :	Renouvellement de tout le matériel mobile	2019	650000
030.102.02	ECO	ECO	Ludothèques, divers sites :	Aménagement & mise aux normes de 11 sites	2019	800000
030.103.02	DPBA	ECO	Le-Corbuser 2, rue :	Pavillons provisoires école	2019	1550000
Total du sous-groupe fonctionnel :						43455000
31 Nouvelles constructions						
031.055.06	DCA	ECO	Boissière, Malagnou, quartier :	Acquisitions foncières pour constr. école	2020	12000000
031.056.08	DPBA	ECO	Mervelet - Forêt, secteur :	Concours, étude construction groupe scolaire	2020	3600000
031.096.04	DPBA	ECO	Vernets, quai des; Ecole des Vernets :	Construction d'un groupe scolaire complet	2020	25954000
031.096.08	ECO	ECO	Vernets, quai des; Ecole des Vernets :	Mobilier, équipement, jeux et matériel exploitation	2020	2610000
Total du sous-groupe fonctionnel :						44164000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						87619000
40 CULTURE & LOISIRS						
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques						
041.003.14	DSIC	BMU	Tour-de-Boël 10, r. de la; BMU :	Renouvellement du système de gestion des BM	2019	1070000
041.034.02	DCS	DCS	Bibliothèques scientifiques :	Numerisation des collections	2021	4190000
041.034.06	DSIC	DCS	Dpt culture & sport :	Numerisation du patrimoine intellectuel genevois	2021	1740000
Total du sous-groupe fonctionnel :						7000000
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques						
042.005.06	DPBA	ARI	Paix 10, av. de la; Musée Ariana :	Divers travaux d'aménagement intérieur	2020	900000
042.040.36	DPBA	MHN	Malagnou 1, rte de - MHN :	Mise en sécurité & réorganisation partielle bâtiment	2019	33303000
042.040.40	MHN	MHN	Malagnou 1, rte de - MHN : [CHF 1.9 Mio net]	Rénovation des galeries du Musée	2021	5350000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible		Coût prévisible brut
	Gestonnaire	Bénéficiaire			2019	2020	
042.041.08	DCA	DCS	Bains 28, r. des :	Acquisition servitude CPEG bâtiment J, "Le Commun"	2019		4400000
042.043.07	DPBA	CJB	Impératrice 1, chemin de I, CJB :	Etude pour rénovation de la serre tempérée	2022		300000
Total du sous-groupe fonctionnel :							44253000
43 Théâtres & concerts							
043.008.04	DPBA	SEC	Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	Rénovation installations techniques & scéniques	2020		8248100
043.009.36	DPBA	GTG	Théâtre 11, bd. du, Grand Théâtre :	Refection partielle de la machinerie de scène	2020		3000000
Total du sous-groupe fonctionnel :							11248100
44 Conservation du patrimoine							
044.027.13	DCA	DCA	Dpt Constructions et aménagement - CPA :	Subventions travaux bâtiments culturels 2020 - 2023	2019		400000
044.035.02	DCA	EXT	Madeleine 15, place de la :	Subvention restauration du Temple	2021		600000
044.038.02	DCA	EXT	Fusterie 18, place de la :	Subvention restauration du Temple	2020		1200000
044.039.04	DPBA	DCA	Saint-Antoine- bastion de : [Fr. 2.8 Mio net]	Construction du musée des fouilles archéologiques	2019		10770000
044.040.04	DCA	EXT	Tabazan 7, r. ; Chapelle de l'Oratoire (étape 2) :	Subvention investissement travaux restauration	2020		80000
044.041.04	DCA	EXT	Rodolphe-Toepffer 9, r. : (étape 2)	Subvention rénovation Eglise Russe	2019		410000
044.042.02	DCA	EXT	Berne 49, r. de :	Subvention rénovation Temple des Pâquis	2021		400000
044.043.02	DCA	EXT	Mait 31, av. du :	Subvention rénovation Temple de Plainpalais	2020		400000
044.045.02	DCA	EXT	Neuve, place de, Conservatoire de musique :	Subvention restauration du bâtiment	2021		800000
Total du sous-groupe fonctionnel :							151060000
46 Animations & loisirs							
046.058.01	DPBA	GJM	Stand 3, rue du, Palladium :	Etude pour rénovation des installations techniques	2020		800000
046.104.04	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2021	2021		540000
046.110.04	LOM	LOM	"Geneva lux", illuminations de Noël :	Renouvellement Geneva lux & décorations de Noël	2019		950000
Total du sous-groupe fonctionnel :							22900000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :							79851100

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

737

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestionaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
50 SPORTS						
050.002.12	DPBA	SPO	Vernier 115, rte de; Bois-des-Frères :	Construction d'équipements sportifs	2019	8'000'000
050.002.14	SPO	SPO	Vernier 115, rte de; Bois-des-Frères :	Mobilier & équipements sportifs	2019	260'000
050.002.18	DPBA	SPO	Vernier 115, rte de; Bois-des-Frères :	Acquisition servitude d'usage exclusif	2019	4'900'000
050.007.09	DPBA	SPO	Giuseppe-Motta 46, av., piscine de Varemboé :	Etude rénovation enveloppe & bassins	2020	1'500'000
050.012.72	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :	Fosse à neige pour patinoire extérieure	2022	500'000
050.012.84	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire des Vernets :	Changement système production glace et rink	2021	11'000'000
050.012.91	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Piscine des Vernets :	Etudes rénovation complète piscine intérieure	2022	1'600'000
050.012.94	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :	Piscine temporaire esplanade des Vernets	2021	7'500'000
050.016.27	DPBA	SPO	Vessy 12, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	Etude & concours - image directrice	2021	10'000'000
050.020.08	DPBA	SPO	Vermont 33, r. de, Stade de Varemboé :	Construction & rénovation de vestiaires	2021	600'000
050.044.12	DPBA	SPO	Ecu 35, ch. de l', Centre sport. Bois-des-Frères :	Refection terrains tennis & création couverture	2019	8'900'000
050.059.14	DPBA	SPO	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Transformation salle omnisports en multisports	2022	9'100'000
050.065.06	DPBA	SPO	Eaux-Vives, site de la gare des : [060.014/061.048]	Construction d'un complexe sport	2019	69'830'000
050.065.10	SPO	SPO	Eaux-Vives, site de la gare des :	Mobilier & équipements centre sportif GEV	2019	319'000
050.066.06	ECO	ECO	Equipement PROXISPORT :	Installation équipements sportifs urbains proximité	2020	1'250'000
050.068.04	DCS	DCS	Trefle-Blanc, ch. du; Lancy :	Nouvelle patinoire compétition, particip. financière	2022	5'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						140'259'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						140'259'000
60 SOCIAL						
60 Social (équipements généraux)						
060.014.02	DPBA	SJS	Eaux-Vives, site de la gare des : [050.065/061/082]	Construction centre socioculturel et EVE	2019	39'140'000
060.014.06	SOC	SOC	Eaux-Vives, site de la gare des : [050.065.06]	Equipements & mobilier centre socioculturel (SOC)	2019	234'000
060.014.08	DEJ	DEJ	Eaux-Vives, site de la gare des : [050.065.06]	Equipement & mobilier centre socioculturel (DEJ)	2019	463'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						39'837'000
61 Enfants et Jeunesse						
061.048.04	SDPE	SDPE	Eaux-Vives, site de la gare des : [050.065.06]	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2019	386'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						386'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						40'723'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestioneire	Service Beneficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible		Coût prévisible brut
70 SECURITE PUBLIQUE							
73 Service incendie							
073.006.04	DSIC	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Mise à niveau du central d'alarme	2021		4000000
073.019.31	DPBA	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Plan directeur aménagement SIS caserne 1	2020		500000
073.028.20	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2020		2170000
073.028.22	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2021		8710000
073.028.26	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2022		7760000
073.028.28	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2023		4300000
073.028.30	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2024		3150000
073.028.32	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2025		800000
073.028.34	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2027		1800000
073.028.36	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2028		2500000
073.028.38	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2029		2500000
Total du sous-groupe fonctionnel :							38190000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :							38190000
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE							
81 Protection des eaux & de l'environnement							
081.008.38	AGCM	AGCM	Réseau secondaire d'assainissement, étape 4 :	Réalisation, extension, transformation, entretien	2019		13000000
081.008.42	AGCM	AGCM	Réseau secondaire d'assainissement, étape 5 :	Réalisation, extension, transformation et entretien	2020		13000000
081.011.02	AGCM	AGCM	Franchises, rte des : [101.117.02]	Construction d'un collecteur EP	2019		4148100
081.100.02	AGCM	AGCM	Rois, rue des : [102.605.10]	Entretien, reconstruction collecteurs	2019		850000
081.108.02	AGCM	AGCM	La Grange, parc :	Mise en conformité séparateur partitculaire	2023		1500000
081.109.02	AGCM	AGCM	Divers parcs municipaux, Fontaines :	Séparation des réseaux d'eau & sécurisation bassins	2021		1500000
081.111.02	AGCM	AGCM	Allobroges, r. des & Cheval-Blanc, quai : [102.570]	Mise en séparatif du collecteur	2019		1930000
081.115.01	AGCM	AGCM	Rives Gauche & Droite :	Etudes de réhabilitation déversoirs d'orages	2020		400000
081.115.04	AGCM	AGCM	Rives Gauche & Droite :	Travaux de réhabilitation déversoirs d'orages	2022		2000000
081.115.07	AGCM	AGCM	Philosophes, place des :	Etude mise conformité déversoir orages PATRU	2022		135000
081.118.03	AGCM	AGCM	Aire & Ain av. d' - nouvelle liaison :	Etudes d'assainissement, mise en séparatif	2019		200000
081.118.04	AGCM	AGCM	Aire & Ain av. d' - nouvelle liaison :	Travaux d'assainissement, mise en séparatif	2021		2300000
081.121.01	AGCM	AGCM	Lyon, rue de (TPG site propre) : [106.098]	Etudes assainissement TCSF	2020		500000
081.121.02	AGCM	AGCM	Lyon, rue de (TPG site propre) : [106.098]	Assainissement en lien avec TCSF Vernier-Cornavin	2021		5000000
081.122.02	AGCM	AGCM	Wendt, av. :	Mise en séparatif réseau d'assainissement	2020		3600000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

739

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible		Coût prévisible brut
	Gestomataire	Bénéficiaire			dépôt	prévisible	
081.122.06	AGCM	AGCM	Pestalozzi, Chabrey, Chandieu, rues :	Travaux sur collecteurs, liés CAD SIG	2020		5200000
081.124.02	AGCM	AGCM	Frontenex, rte de : [106.096]	Réhabilitation des collecteurs (axe Frontenex)	2019		1650000
081.126.02	AGCM	AGCM	Carouge, rue de :	Mise en séparatif réseau d'assainissement	2019		5550000
081.127.01	AGCM	AGCM	Bezanon-Hugues & des Forces Motrices, quais :	Etude réhabilitation collecteur principal RG	2022		500000
081.504.03	AGCM	AGCM	Ferney, rte de : [106.504]	Etudes d'assainissement liées au tram TNGS	2020		400000
081.830.78	AGCM	AGCM	J.-L. Prévost, ch. & Fontaines-Saintes, r. des :	Mise en séparatif des égouts	2021		4200000
081.831.08	AGCM	AGCM	François-Dussaud, r. : [101.831]	Mise en séparatif des collecteurs	2020		2300000
081.831.11	AGCM	AGCM	Quartier des Accacias, PAV PLQ. : [101.831]	Etudes d'assainissements des eaux	2020		500000
Total du sous-groupe fonctionnel :							70863700
82 Enlèvement & traitement des déchets							
082.015.54	LOW	LOW	Dpt environnement urbain et sécurité, VVP :	Assainissement & acquisition véhicules de collecte	2021		1530000
082.021.08	VVP	VVP	Ville de Genève, sites écopoints :	Renouvellement des bennes de récupération	2020		540000
082.031.02	SEVE	SEVE	Barton, parc & cimetières Châtelaine :	Création plates-formes logistique parcs (SEVE-VVP)	2023		1600000
082.032.01	AGCM	VVP	Territoire municipal, divers lieux, VVP :	Etudes raccordement & renouvellement fosses à bennes	2022		300000
082.034.02	DPBA	VVP	Eaux-Vives, site de la gare des : [050.065/061/082]	Construction dépôt voirie	2019		6290000
082.050.02	AGCM	AGCM	Aire, ancienne décharge d' - site pollué :	Participation à l'assainissement	2019		3000000
Total du sous-groupe fonctionnel :							13260000
84 Cimetières & crématoires							
084.005.10	DPBA	SPF	Bâtie 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges :	Rénovation installations techniques	2019		18'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :							18'000'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :							102'123'700
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG							
91 Parcs & promenades							
091.000.06	SEVE	SEVE	Divers lieux :	Mise en oeuvre plan strat. végétalisation (Etape 2)	2020		2'100'000
091.001.04	SEVE	SEVE	La Grange & Eaux-Vives, parcs :	Réalisation 1ère étape plan de gestion	2021		2'300'000
091.007.12	ECO	ECO	Parcs publics, divers sites :	Aménagement d'aires de jeux	2021		2'400'000
091.011.08	SEVE	SEVE	Divers parcs & cimetières Ville de Genève :	Remise en état des chemins piétons (étape 2)	2019		3'000'000
091.080.10	SEVE	SEVE	Sentier des Falaises, cheminements du :	Relevés terrain, étude & travaux de sécurisation	2023		1'500'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
091.087.05	AGCM	AGCM	Jonction, pointe de la :	Etude d'aménagement d'un parc	2019	1'183'000
091.087.10	DCA	SEVE	Jonction, pointe de la :	Acquisition terrains pour création parc public	2019	1'100'000
091.091.10	SEVE	SEVE	Forêts propriété de la Ville de Genève :	Mise en oeuvre plan gestion des forêts, 2ème phase	2019	1'200'000
091.100.02	SEVE	SEVE	Parc Beaulieu, Baulacre, rue : [092.069]	Réaménagement du parc	2023	4'200'000
091.100.04	SEVE	ECO	Parc Beaulieu, Baulacre, rue :	Déplacement de la place de jeux	2020	800'000
091.100.06	SEVE	SEVE	Parc Beaulieu, Baulacre, rue :	Déplacement de la patinoire	2023	1'000'000
091.107.01	AGCM	DEUS	Quais de la Rade de Genève :	Etudes d'aménagement & de valorisation	2020	3'000'000
091.111.02	SEVE	SEVE	Bertrand, parc :	Rénovation cheminements & plate-forme logistique	2020	3'500'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						27'283'000
92 Moyens de gestion des espaces verts						
092.066.09	SEVE	SEVE	Bois-de-la-Bâtie :	Etude de réaménagement du parc aux animaux	2020	500'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						500'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						27'783'000
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC						
101 Rues, routes & ouvrages d'art						
101.018.29	AGCM	AGCM	ZP - Bourg-de-Four, place du :	Etude d'aménagement	2019	1'000'000
101.025.04	AGCM	AGCM	Grange-Canal, ch. de :	Réaménagement du chemin	2020	6'025'000
101.025.06	AGCM	AGCM	Amandolier, av. de l' :	Etudes réaménagement & création voie de bus	2020	480'000
101.115.02	AGCM	AGCM	Quais de l'Arve :	Réfection barrières de protections historiques	2021	3'100'000
101.117.02	AGCM	AGCM	Franchises, rte des : [081.011.02]	Aménagements	2019	9'057'300
101.118.01	AGCM	AGCM	Axe Charmilles - Nations (pôle Cornavin) :	Etudes d'aménagement	2020	500'000
101.118.02	AGCM	AGCM	Axe Charmilles - Nations (pôle Cornavin) :	Mesures d'accompagnement - LMCE - moyenne ceinture	2020	1'300'000
101.119.01	AGCM	AGCM	Aître & Ain av. d' - nouvelle liaison :	Etudes d'aménagements	2019	425'000
101.119.02	AGCM	AGCM	Aître & Ain av. d' - nouvelle liaison :	Travaux d'aménagements	2021	4'900'000
101.120.01	AGCM	AGCM	General-Guisan N° 4 & 26, quai du :	Etude restauration quai (tronçon Bergues / Mt-Blanc)	2020	500'000
101.400.08	AGCM	AGCM	Mont-Blanc, pont du :	Construction d'une passerelle piétonne	2021	26'900'000
101.400.18	AGCM	AGCM	Seujet, quai du : [OA 5146]	Entretien du trottoir en porte-à-faux	2020	5'500'000
101.400.20	AGCM	AGCM	Seujet, écluse & passerelle du : [OA 5136 - 5137]	Subv. invest. à SIC, travaux entretien 2019-20-21	2019	650'000
101.400.44	AGCM	AGCM	Fontenette, pont de la : [OA 5204]	Entretien de l'ouvrage	2020	1'500'000
101.400.52	AGCM	AGCM	Charles-Galland, ponts : [OA 5120/21]	Entretien des ouvrages	2021	2'250'000
101.400.54	AGCM	AGCM	Saint-Victor, ponts de : [OA 5122/23]	Entretien des ouvrages	2021	2'250'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

741

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible		Coût prévisible brut
101-400.88	AGCM	Bergues, pont des : [OA 5111]	Travaux de restauration du pont	2019	6'500'000	
101-400.90	AGCM	Paix, av. de la : [OA 5001]	Réhabilitation passage supérieur de la Paix	2020	13'000'000	
101-401.16	AGCM	Ponts sur l'Arve :	Travaux confortation fondations des ouvrages d'art	2020	1'000'000	
101-401.21	AGCM	Rives de l'Arve et du Rhône :	Etudes de mesures de protection contre les crues	2019	350'000	
101-401.22	AGCM	QV - Diverses rues :	Mise en oeuvre de protections contre les crues	2020	2'800'000	
101-600.12	AGCM	QV - Diverses rues :	Travaux de rénovation & adjonctions de coffrets	2021	1'000'000	
101-702.13	AGCM	OPB - Diverses rues :	Etudes d'assainissement, 3ème tranche	2023	1'500'000	
101-702.16	AGCM	OPB - Diverses rues (campagne 1) :	Aménagements et assainissement du bruit	2019	5'000'000	
101-702.18	AGCM	OPB - Diverses rues (campagne 2) :	Aménagements et assainissement du bruit	2021	6'000'000	
101-702.20	AGCM	OPB - Diverses rues (campagne 3) :	Aménagements et assainissement du bruit	2023	5'000'000	
101-830.33	AGCM	Rosemont, quartier de :	Etudes d'aménagements liés PLQ	2020	350'000	
101-830.78	AGCM	J.-L. Prévost & Buisson, ch. PLQ :	Réalisation des aménagements de surface	2022	6'000'000	
101-831.08	AGCM	François-Dussaud, r. : [081.831]	Aménagement rue & giratoire	2020	6'943'600	
101-831.13	AGCM	Acacias, rte des; PAV-PLQ - Acacias 1 :	Etudes d'aménagement des espaces publics	2020	375'000'000	
101-831.19	AGCM	François-Dussaud, r. - PAV :	Etudes d'aménagements	2020	450'000	
101-831.25	AGCM	Jeunes, rte des - Ancien site de Firmenich :	Etude d'aménagements des espaces publics	2020	500'000	
101-860.18	AGCM	Diverses rues (étape 1) :	Développement & sécurisation des itinéraires vélo	2020	1'000'000	
101-900.40	AGCM	PL - Couloirvérière, pont de la :	Nouvelle illumination des arches du pont	2021	250'000	
101-900.50	AGCM	Domaine public - Plan lumière :	Renouvellement des éclairages publics 3ème étape	2020	4'000'000	
Total du sous-groupe fonctionnel :					13'173'309'000	
102. Places, rues résidentielles, trafic modéré						
102-101.04	LOW	Territoire municipal :	Rénovation et entretien des bancs publics	2019	900'000	
102-505.07	AGCM	Extension de la gare Comavin :	Etudes d'aménagements des espaces publics	2019	5'000'000	
102-550.03	AGCM	GP - Charmilles, place des :	Etudes d'aménagement	2020	700'000	
102-570.10	AGCM	Cheval-Blanc & Vernets, quais : [081.111/101.115]	Voie verte, aménagements	2019	9'950'000	
102-570.18	AGCM	Tronçon Hans-Wilsdorf, Jonction, ponts :	Voie verte, études d'aménagements	2019	700'000	
102-605.08	AGCM	QV - Saint-Georges, bd de :	Aménagements de rues	2020	3'000'000	
102-605.10	AGCM	QV - Rois, rue des : [081.100.02]	Aménagements de la rue	2019	3'600'000	
102-605.38	AGCM	Eauk-Vives, secteur :	Amélioration et création de zones 30	2021	2'000'000	
102-753.02	AGCM	Divers sites :	Aménagements en faveur des piétons	2019	1'500'000	
102-755.16	AGCM	ZP - Synagogue, place de la :	Rénovation et piétonisation	2021	1'500'000	
102-755.36	AGCM	Saint-François, place de :	Réaménagement de la place	2019	250'000	
Total du sous-groupe fonctionnel :					29'100'000	

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
104 Bâtiments, édifices publics						
104.008.02	DPBA	SEP	Territoire municipal, divers lieux :	Entretien & rénovation édifices publics de la YdG	2021	800000
Total du sous-groupe fonctionnel :						800'000
106 Transports publics						
106.096.04	AGCM	AGCM	GP - Frontenex, av. & rte - TPG : [081.122]	Aménagements nouvelle ligne transports publics	2019	8400000
106.097.01	AGCM	AGCM	Vessy & Bout-du-Monde, rtes :	Etudes travaux d'accompagnement BHNS Grands Esserts	2019	850000
106.097.02	AGCM	AGCM	Vessy & Bout-du-Monde, rtes :	Travaux d'accompagnement du BHNS Grands Esserts	2021	7000000
106.098.01	AGCM	AGCM	Lyon, rue de (TPG site propre) : [081.121]	Etudes aménagements, TCSP Vernier-Cornavin	2020	2500000
106.098.02	AGCM	AGCM	Lyon, rue de (TPG site propre) : [081.121]	Aménagements en lien avec TCSP Vernier-Cornavin	2021	4000000
106.099.02	AGCM	AGCM	Lausanne, r. de & Acacias, rte des :	Travaux sécurisation sites propres trams TPG	2019	900000
106.504.03	AGCM	AGCM	Ferney, rte de : [081.504]	Etudes aménagements liées au tram TNGS	2020	3000000
106.507.04	AGCM	AGCM	Territoire municipal :	Règlement des arrêts de bus	2020	6000000
106.520.12	AGCM	AGCM	Diverses rues - TPG :	Aménagements liés au plan directeur TC - PDT P N° 2	2019	1600000
Total du sous-groupe fonctionnel :						70250000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						231'880'900
110 ADMINISTRATION GENERALE						
111 Administration générale - objets mobiliers						
111.007.03	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Renouvellement du progiciel intégré SAP	2020	7200000
111.011.10	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Réseaux informatiques et téléphoniques 2020-2026	2020	4050000
111.030.36	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	5ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2019	5760000
111.030.38	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	6ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2021	5760000
111.030.40	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2020-21	2019	270000
111.030.42	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2022-23	2021	90000
111.030.44	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	7ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2023	5760000
111.030.46	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2024-25	2023	270000
111.030.48	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2026-27	2025	90000
111.034.30	LOW	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2020	8500000
111.034.32	LOW	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2021	8500000
111.034.34	LOW	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2023	8500000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

743

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestionaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
111.034.36	LOW	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2024	8'500'000
111.034.38	LOW	LOW	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2026	8'500'000
111.047.14	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	12ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2021	2'160'000
111.047.15	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	13ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2023	2'160'000
111.047.16	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	14ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2025	2'160'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						78'230'000
112 Administration générale - objets immobiliers						
112.042.04	DPBA	ACE	La Grange, villa :	Rénovation des salons	2021	1'600'000
112.057.03	DPBA	ACE	Croix-Rouge 4, rue de la -ACE :	Palais Eynard; étude de restauration salons & halls	2021	200'000
112.810.10	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux liés à la politique énergétique	2020	1'000'000
112.810.14	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux liés à la politique énergétique	2021	1'500'000
112.810.16	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux liés à la politique énergétique	2023	1'500'000
112.810.18	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux liés à la politique énergétique	2024	1'500'000
112.811.14	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Rénov. & passage au gaz de chaufferies vétustes 2	2019	2'500'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						9'800'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						88'030'000
120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL						
120.017.08	DCA	DCA	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2020	2019	7'000'000
120.017.10	DCA	DCA	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2021-24	2020	28'000'000
120.017.18	DCA	DCA	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2025-28	2024	28'000'000
120.017.26	DCA	DCA	Fonds intercommunal développement urbain (FIDU)	Subvention investissement, contribution 2029-31	2028	21'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						84'000'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						84'000'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

PROJETS ACTIFS

N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
130 ACQUISITION DE TERRAINS						
130.001.19	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2018-2021	2020	5'000'000
130.001.20	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2022-2025	2022	10'000'000
130.001.22	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2026-2029	2026	10'000'000
130.001.24	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2030-2031	2030	5'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						30'000'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						30'000'000
TOTAL GENERAL :						1'016'439'100

Nouveaux projets actifs

Il s'agit de projets qui ne figuraient pas
au précédent plan financier.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Nouveaux projets actifs introduits au 15^{ème} PFI (ils sont compris dans la liste précédente de tous les projets actifs)

N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
10 LOGEMENTS (PF)						
11 Logements nouveaux						
011.052.12	DFL	DFL	Fondation Ville de Genève pour logement social :	Financement de la fondation, étape 3	2019	25'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
						25'000'000
12 Logements existants						
012.106.01	DPBA	GIM	Seujet 32-34-36, quai du :	Etude de rénovation des immeubles	2020	4'500'000
012.811.18	DPBA	GIM	14 bâtiments du PF :	Equipeement chauffages centraux solde chaud. indiv.	2021	5'230'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
						9'730'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						
						347'300'000
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)						
020.015.05	DPBA	GIM	Pierre-Fatio 17, rue :	Etudes pour rénovation des Halles de Rive	2020	900'000
020.018.06	DPBA	GIM	Dorcières, pl., Gare routière :	Rénovation du bâtiment	2019	1'900'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
						2'800'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						
						2'800'000
30 ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE						
30 Constructions existantes						
030.003.06	DPBA	ECO	Lietard 66, rue, Ecole Lietard :	Rénovation du bâtiment & agrandissement	2022	34'000'000
030.003.10	ECO	ECO	Lietard 66, rue, Ecole Lietard :	Mobilier, équipement et jeux	2022	2'450'000
030.103.02	DPBA	ECO	Le-Corbusier 2, rue :	Pavillons, provisions école	2019	1'550'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
						38'005'000
31 Nouvelles constructions						
031.055.06	DCA	ECO	Boissière, Malagnou, quartier :	Acquisitions foncières pour constr. école	2020	12'000'000
031.056.08	DPBA	ECO	Mervelet - Forêt, secteur :	Concours, étude construction groupe scolaire	2020	3'600'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						
						15'600'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						
						53'605'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

747

Nouveaux projets actifs introduits au 15^{ème} PFI (ils sont compris dans la liste précédente de tous les projets actifs)

N° PFI	Service Cantonnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
40 CULTURE & LOISIRS						
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques						
042.005.06	DPBA	ARI	Paix 10, av. de la	Divers travaux d'aménagement intérieur	2020	900'000
042.041.08	DCA	DCS	Bains 28, r. des :	Acquisition servitude CPEG bâtiment J, "Le Commun"	2019	4'400'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						5'300'000
43 Théâtres & concerts						
043.009.36	DPBA	GTG	Théâtre 11, bd. du	Réfection partielle de la machinerie de scène	2020	3'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						3'000'000
46 Animations & loisirs						
046.058.01	DPBA	GIM	Stand 3, rue du	Etude pour rénovation des installations techniques	2020	800'000
046.110.04	LOW	LOW	"Geneva lux", illu	Renouvellement Geneva lux & décorations de Noël	2019	950'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						1'750'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						10'050'000
50 SPORTS						
050.012.84	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue;	Changement système production glace et rink	2021	11'000'000
050.012.94	DPBA	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue;	Piscine temporaire esplanade des Vernets	2021	7'500'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						18'500'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						18'500'000
70 SECURITE PUBLIQUE						
73 Service d'incendie						
073.028.32	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2025	800'000
073.028.34	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2027	1'800'000
073.028.36	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2028	2'500'000
073.028.38	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement du parc véhicules SIS	2029	2'500'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						7'600'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						7'600'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Nouveaux projets actifs introduits au 15^{ème} PF (ils sont compris dans la liste précédente de tous les projets actifs)

N° PF	Service		Localisation	Libellé	Année de dépt. prévisible	Coût prévisible brut
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
80 HYGIENE & SALUBRITÉ PUBLIQUE						
81 Protection des eaux & de l'environnement						
081.008.38	AGCM	AGCM		Réalisation, extension, transformation, entretien	2019	13'000'000
081.008.42	AGCM	AGCM		Réseau secondaire d'assainissement, étape 4 :	2020	13'000'000
081.115.07	AGCM	AGCM		Réseau secondaire d'assainissement, étape 5 :	2022	200'000
081.118.03	AGCM	AGCM		Philosophes, place des :	2019	135'000
081.118.04	AGCM	AGCM		Aire & Ain av. d' - nouvelle liaison :	2021	2'300'000
081.121.01	AGCM	AGCM		Aire & Ain av. d' - nouvelle liaison :	2020	500'000
081.122.02	AGCM	AGCM		Lyon, rue de (TPG site propre) : [106.098]	2020	3'600'000
081.122.06	AGCM	AGCM		Wendt, av. :	2020	3'600'000
081.124.02	AGCM	AGCM		Pestalozzi, Chabrey, Chandieu, rues :	2020	5'200'000
081.126.02	AGCM	AGCM		Fontenex, rte de : [106.096]	2019	1'650'000
081.127.01	AGCM	AGCM		Carouge, rue de :	2019	5'550'000
081.127.01	AGCM	AGCM		Bezation-Hugues & des Forces Motrices, quais :	2022	500'000
081.831.11	AGCM	AGCM		Quartier des Acacias, PAV PLQ : [101.831]	2020	500'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						46'135'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						46'135'000
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG						
91 Parcs & promenades						
091.087.05	AGCM	AGCM		Jonction, pointe de la :	2019	1'183'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						1'183'000
92 Moyens de gestion des espaces verts						
092.066.09	SEVE	SEVE		Bois-de-la-Bâtie :	2020	500'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						500'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						1'683'000
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC						
101 Rues, routes & ouvrages d'art						
101.025.04	AGCM	AGCM		Grange-Canal, ch. de :	2020	6'025'000
101.025.06	AGCM	AGCM		Anandollet, av. de l' :	2020	480'000
				Réaménagement du chemin	2020	
				Etudes réaménagement & création voie de bus	2020	

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

749

Nouveaux projets actifs introduits au 15^{ème} PFI (ils sont compris dans la liste précédente de tous les projets actifs)

N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût prévisible brut
101.118.01	AGCM	AGCM	Axe Charmilles - Nations (pôle Cornavin) :	Etudes d'aménagement	2020	500'000
101.118.02	AGCM	AGCM	Axe Charmilles - Nations (pôle Cornavin) :	Mesures d'accompagnement - LMCE - moyenne ceinture	2020	1'300'000
101.119.01	AGCM	AGCM	Aître & Ain av. d' - nouvelle liaison :	Etudes d'aménagements	2019	425'000
101.119.02	AGCM	AGCM	Aître & Ain av. d' - nouvelle liaison :	Travaux d'aménagements	2021	4'900'000
101.120.01	AGCM	AGCM	Generat-Guisan N° 4 & 26, quai du :	Etude restauration quai (tronçon Bergues / Mt-Blanc)	2020	500'000
101.400.88	AGCM	AGCM	Bergues; pont des : [OA 5111]	Travaux de restauration du pont	2019	6'500'000
101.400.90	AGCM	AGCM	Paix, av. de la : [OA 5001]	Réhabilitation passage supérieur de la Paix	2020	13'000'000
101.401.16	AGCM	AGCM	Ponts sur l'Arve :	Travaux confortation fondations des ouvrages d'art	2020	1'000'000
101.401.22	AGCM	AGCM	Rives de l'Arve et du Rhône :	Mise en oeuvre de protections contre les crues	2020	2'800'000
101.702.13	AGCM	AGCM	OPB - Diverses rues :	Etudes d'assainissement, 3ème tranche	2023	1'500'000
101.830.78	AGCM	AGCM	J.-L. Prevost & Buisson, ch. PLQ :	Réalisation des aménagements de surface	2022	6'000'000
101.831.13	AGCM	AGCM	Acacias, rte des; PAV-PLQ - Acacias 1 :	Etudes d'aménagement des espaces publics	2020	3'750'000
101.831.19	AGCM	AGCM	François-Dussaud, r. - PAV :	Etudes d'aménagements	2020	450'000
101.831.25	AGCM	AGCM	Jeunes, rte des - Ancien site de Firmenich :	Etudes d'aménagements des espaces publics	2020	500'000
101.900.50	AGCM	AGCM	Domaine public - Plan lumière :	Renouvellement des éclairages publics 3ème étape	2020	4'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						53 630'000
102. Places, rues résidentielles, trafic modéré						
102.505.07	AGCM	AGCM	Extension de la gare Cornavin :	Etudes d'aménagements des espaces publics	2019	5'000'000
102.570.18	AGCM	AGCM	Tronçon Hans-Wilsdorf, jonction, ponts :	Voie verte, études d'aménagements	2019	700'000
102.605.08	AGCM	AGCM	QV - Saint-Georges, bd de :	Aménagements de rues	2020	3'000'000
102.753.02	AGCM	AGCM	Divers sites :	Aménagements en faveur des piétons	2019	1'500'000
102.755.36	AGCM	AGCM	Saint-François, place de :	Réaménagement de la place	2019	250'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						10 450'000
106. Transports publics						
106.099.02	AGCM	AGCM	Lausanne, r. de B. Acacias, rte des :	Travaux sécurisation sites propres trams TPG	2019	900'000
106.507.04	AGCM	AGCM	Territoire municipal :	Rehaussement des arrêts de bus	2020	6'000'000
106.530.12	AGCM	AGCM	Diverses rues - TPG :	Aménagements liés au plan directeur TC - PDTP N° 2	2019	1'600'000
Total du sous-groupe fonctionnel :						8 500'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						72 580'000
TOTAL GENERAL :						247 683'000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031

Lexique des abréviations

A. Statuts des objets du PFI

VOT	Crédit voté par le Conseil Municipal	DFIN	Direction financière
DEP	Crédit déposé sous forme de proposition de crédit (PR) à l'étude du Conseil municipal	DFL	Direction du département des finances et du logement
PRA	Projet actif	DG	Direction du Secrétariat général
		DPBA	Direction du patrimoine bâti
		DRH	Direction des ressources humaines
		DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication

B. Autorités, départements et services municipaux

ACE	Administration centrale	ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance
AGCM	Service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité	ENE	Service de l'énergie
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	GIM	Gérance immobilière municipale
BGE	Bibliothèque de Genève	LOM	Service logistique et manifestations
CA	Conseil administratif	MAH	Musée d'art et d'histoire
CIV	Service de l'état civil	MEG	Musée d'Ethnographie de Genève
CJB	Conservatoire et Jardin botaniques	MHN	Musée d'histoire naturelle
CW	Conseil municipal	OPF	Unité opérations foncières
CMAL	Centrale municipale d'achat et d'impression	SDPE	Service de la petite enfance
CPA	Unité conservation du patrimoine architectural	SEP	Service de l'espace public
DCS	Direction du département de la culture et du sport	SEVE	Service des espaces verts
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement	SIS	Service d'incendie et de secours
DEJ	Service de la jeunesse	SOC	Service social
DEUS	Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité	SPF	Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire
		SPM	Service de la police municipale
		SPO	Service des sports
		UNEP	Unité de nettoyage de l'espace public (VVP)
		URB	Service d'urbanisme
		VVP	Voiture - Ville propre

C. Autres abréviations usuelles

APM	Agent de police municipale	PDTP	Plan directeur des transports publics
BFQ	Budget financier quadriennal	PF	Patrimoine financier
BHNS	Bus à haut niveau de service	PFI	Plan financier d'investissement
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Anemasse	PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
CHF	Franc suisse	PL	Mise en œuvre du plan lumière
COMOGEV	Comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives	PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons
CFF	Chemins de fer fédéraux	PLQ	Plan localisé de quartier
Cpl	Complémentaire	PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal
Dpt	Département	PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)
EU/EP	Eaux usées, eaux pluviales (concerne les collecteurs)	PSIC	Plan biennal des systèmes d'information et de communication
EVE	Espace de vie enfantine	QV	Qualité de vie dans les quartiers
FGTG	Fondation du Grand Théâtre de Genève	SIG	Services industriels de Genève
FIDU	Fonds intercommunal pour le développement urbain	Sk	Indice « Stratus »
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales	TC	Plan directeur des transports en commun
Fondetec	Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève	TCSP	Transports collectif en site propre
FP	Fondation des parkings	TNGS	Tram Nations, Grand-Saconnex
FVGLS	Fondation Ville de Genève pour le logement social	TOSA	Trolleybus Optimisation Système Alimentation
GP	Accompagnement des grands projets	TPG	Transports publics genevois
Mios	Millions de francs suisses	UAC	Unité d'action communautaire
OA	Ouvrage d'art	UNEP	Unité de nettoyage de l'espace public
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air	VLS	Vélos en libre service
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit	ZIC	Zone industrielle de Châtelaine (ex SIP)
PA	Patrimoine administratif	ZP	Zones à priorité piétonne
PAM	Plan d'achat de renouvellement du mobilier, machines diverses, machines de bureau, machines de nettoyage		

Mis aux voix, le renvoi direct du 15^e plan financier d'investissement 2020-2031 à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, est accepté à l'unanimité (47 oui).

5. Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec (D-32.7).

Sommaire

Introduction	3	Rapport de performance	27
Message de la Présidente		Activité de financement et hébergement Impact sur l'emploi de l'activité de financement, emplois et salaires	
Promotion de la fondation	5	Répartition des demandes de financement étudiées par le Conseil selon l'âge de l'entreprise Répartition sectorielle en nombre de dossiers acceptés en 2018 et montants correspondants	
Entreprises sélectionnées	7	Financement de l'entrepreneuriat par genre	
Entreprises financées Entreprises hébergées		Rapport financier	33
Présentation de la fondation	21	Rapport de l'organe de révision Bilan au 31 décembre 2018 Compte d'exploitation de l'exercice 2018 Tableau de variation du capital de l'organisation Tableau de flux de trésorerie	
Buts et conditions de soutien aux entreprises Nos solutions pour les entreprises Un espace professionnel dédié aux sociétés de services Organisation			

Impressum

Publié par la fondetec, Fondation communale pour le développement
des emplois et du tissu économique en Ville de Genève
Rue Hugo-de-Senger 3, 1205 Genève
T 022 338 03 60
F 022 338 03 69
fondetec@fondetec.ch
www.fondetec.ch

Crédits photos: Nicolas Schopfer *
Couverture et mise-en-page: Studio Gambetta

Papier recyclé extra blanc, Cocoon Preprint blanc mat,
muni du certificat FSC pour une gestion exemplaire des forêts.



Remerciements

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux entreprises nous ayant permis de réaliser
des photographies pour illustrer le présent rapport annuel.

*(Sauf photos mentionnées)

Message de la Présidente 2018 – une année particulière

Principaux chiffres

Le volume d'activité de la fondetec en 2018 est resté stable avec 68 nouvelles demandes, en progression de 2 unités par rapport à 2017. Le montant des soutiens accordés, en revanche, est tout à fait exceptionnel puisqu'il s'élève à CHF 4'201'100, un record absolu dans l'histoire de la fondation ! Quant au nombre de salariés ETP employés par les entreprises soutenues par la fondetec, il reste stable à 262, en diminution de 4 unités par rapport à l'année précédente. Ce qui évolue en revanche, et de manière très réjouissante, c'est la masse salariale totale de CHF 18'073'075, en augmentation de CHF 1'383953 par rapport à 2017. Enfin, 28 dossiers ont été remboursés au cours de 2018, contre 13 seulement en 2017.

Principaux faits

Pendant plusieurs mois, la fondetec a été dirigée ad interim par Mme Rosalia Correia, sous la supervision de Mme Cathy Jacquier. Je les remercie chaleureusement d'avoir accepté cette responsabilité : les chiffres précités démontrent qu'elle a été parfaitement assumée !

La fondetec a ensuite accueilli son nouveau directeur, M. Antoine Fatio, qui a pris les rênes de la fondation en septembre. Le Conseil de fondation est très heureux de pouvoir compter sur ses compétences et se réjouit d'appréhender les enjeux de l'avenir en sa compagnie. La pépinière d'entreprise a connu une période de désintérêt ; des évolutions dans l'offre, ainsi qu'une équipe renforcée, doivent permettre d'améliorer sensiblement la situation. Comme le requiert la réglementation, les comptes

2018 de la fondetec respectent désormais le modèle comptable obligatoire MCH2 : le passage à ce nouveau référentiel a représenté un travail d'importance – un grand merci à son auteure principale. L'évolution des outils de gestion de la fondetec, démarrée en 2018 et qui sera finalisée en 2019, va simplifier la vie de nos porteurs de projet. Elle permettra aussi de libérer du temps aux gestionnaires de la fondetec, qui pourront alors apporter davantage de valeur ajoutée aux porteurs de projet, par leur conseil et un meilleur suivi de chaque dossier.

Remerciements

Au nom du Conseil de fondation, je remercie l'ensemble de l'équipe de la fondetec pour l'excellent travail fourni en cette année particulière.

Je remercie aussi Mme Sandrine Salerno et ses services pour la confiance témoignée et la bonne collaboration.

Je remercie également le Conseil municipal, et plus particulièrement les membres de la commission des finances, pour l'intérêt porté aux activités de la fondetec et la confiance témoignée.

Anne-Marie Gisler

Présidente



4.2mio

accordés en 2018

9/10

9 entreprises sur 10 viables
après 5 ans d'activité



35

nouvelles entreprises

1 1

nouveau
directeur

pépinière
d'entreprises
repensée



2.6mio

libérés en 2018

Promotion de la fondation

Prix et concours auxquels la fondetec est associée

Prix IDDEA
Association IDDEA
Prix Aïdeas
Aiesec Genève – UNIGE
Prix de la Meilleure Idée
UNIGE – Semaine de l'Entrepreneuriat

Conférences et interventions de la fondetec

NewStart
Conférences mensuelles
Ateliers des Créateurs
FER Genève – conférences mensuelles
Comment devenir indépendant
NODE 1922
Commissions SAI – NewStart

Partenariats

Semaine de l'Entrepreneuriat
Organisée par l'Université de Genève

- Forum entreprendre, Uni Mail
- Soirée de clôture

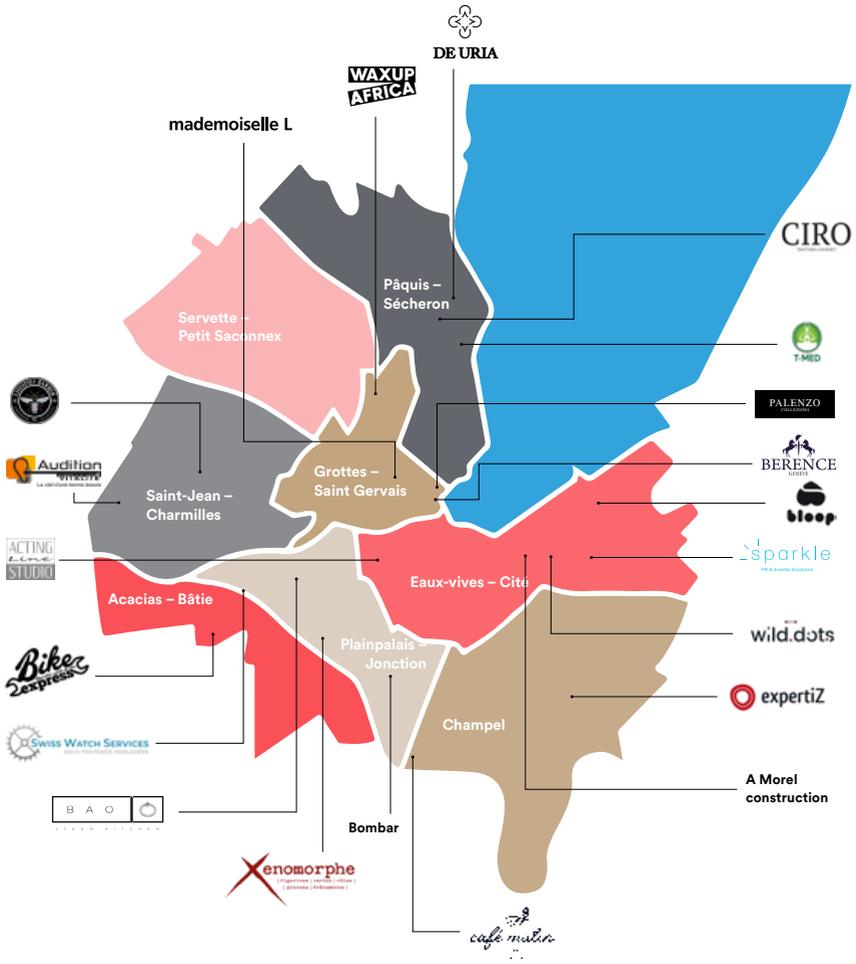
Forum Aïdeas
Uni Mail organisé par l'Aiesec Genève
Émission TV 3D Eco (émission hebdomadaire)
Coproduction avec Léman Bleu, la FER Genève et la Banque du Léman
Start-up Week-end

Evènements organisés par la fondetec

Soirée annuelle



Entreprises financées en 2018 (libérations faites en 2018)



Entreprises financées

Industrie manufacturière (code C, 10-33)

Mademoiselle L



mademoiselle L

Mademoiselle L est une marque de prêt-à-porter genevoise. Destinée à vêtir les working-girls, elle présente des collections d'un style linéaire, sobre, urbain et minimaliste. Sa créatrice, Laurence Imstepf a suivi une formation en design mode au sein de la HEAD à Genève d'où elle est ressortie diplômée et lauréate de sa promotion en 2006. Artiste dans l'âme, Laurence a dû apprendre le métier d'entrepreneuse pour lancer sa marque. Administration, comptabilité et recherche de points de vente se sont, entre autres, ajoutés au travail créatif. Et c'est pour le mieux puisque l'on peut désormais acheter ses vêtements chez LL Swiss Design à la Rue des Etuves à Genève, chez TOKU Swiss labels à Berne ou chez Subli-me à Zürich. Également soucieuse de l'éthique dans l'industrie textile, la créatrice garantit une production issue de filières contrôlées.

17, Rue des Etuves
1201 Genève
laurence@mademoisellel.ch
www.mademoisellel.ch
FB : @MADEMOISELLEOfficia
Insta : @mademoisellel_swissfashion

Swiss Watch Services Sàrl



Patrick Pereira et Rony Persoud sont tous deux horlogers de métier et ont travaillé de nombreuses années au sein de grandes manufactures. Une volonté commune d'indépendance les a amenés à créer leur propre entreprise de sous-traitance horlogère à Genève. Swiss Watch Services propose un soutien pour tout type de production et est certifiée par les labels reconnus de COSC et du Poinçon de Genève. Ses services vont du garnissage à l'assemblage en passant par le réglage, le décottage, l'emboîtement ou la gestion opérationnelle complète de production. Il est également possible de faire du sur-mesure pour les entreprises ayant des besoins spécifiques.

Se basant sur des valeurs de développement durable, l'entreprise met l'interaction humaine au centre de son approche, pratique une communication en toute transparence et se soucie de son impact sur l'environnement. Leurs locaux, situés aux Acacias, sont par ailleurs conformes aux normes « Minergies » et garantissent une consommation d'énergie maîtrisée.

5, Route des Jeunes
1227 Geneva
www.swisswatchservices.ch
contact@swisswatchservices.ch

Audition Vitalité

Audition Vitalité considère le fait d'avoir une audition de qualité comme un étant un droit fondamental. Ce centre qui réunit des audioprothésistes diplômés, professionnels et indépendants, accompagne les personnes souffrant de divers troubles de l'audition, du diagnostic au conseil en matière d'équipement. Plus précisément, Audition Vitalité propose des services de dépistage auditif, d'acouphènes, de suivi régulier, de services à la carte et à domicile. L'entreprise s'engage aussi à pratiquer des prix justes en toute indépendance et fournit plus largement des contenus scientifiques sur l'audition. Des séances d'information et de test sont régulièrement organisées. Les experts travaillent avec des outils qui sont en phase avec les dernières avancées technologiques et recommandent les appareils d'après une analyse au cas par cas des patients. Dans la région genevoise, Audition Vitalité



est présent à Genève et à Vésenaz mais ils sont également présents dans à la Chaux de Fond, dans le Pays de Gex et dans le Jura (F).

« Et si bien entendre était un droit. Bénéficier chaque seconde d'une bonne audition peut être considéré comme un droit. Vous permettre d'exercer ce droit est notre métier. C'est une grande responsabilité, c'est aussi notre passion »

Jean-Paul Fournier

2, Rue Voltaire
1201 Genève
Suisse
+41 22 732 43 03
+41 78 880 61 96

Bike express

Surfant sur la vague de la mobilité douce, Frédéric et Jordan, deux jeunes entrepreneurs passionnés de la petite reine, ont fondé leur propre marque de vélo électrique «Volta». Parallèlement au développement de celle-ci, ils ont ouvert en 2017 un magasin spécialisé dans la réparation rapide de vélos : « Bike Express ». Le principe est simple : garantir la réparation de votre vélo dans les 24h, qu'il soit électrique, sportif ou urbain. En outre, ils proposent sur leur site web plus de 20 000 articles (accessoires, pièces détachées, vêtements...) livrables dans les trois jours.



En 2019, ils comptent se différencier encore davantage à travers leurs tout nouveaux modèles de vélos électriques.

5, Rue des Ronzades
1227 Genève
www.bike-express.ch
+41 22 347 12 27
FB : @shopbikeexpress
Insta : @bikeexpress_



A Morel construction

Alexis Morel a un diplôme de maçon, de chef d'équipe et est devenu entrepreneur : actif sur Genève et en France, il possède deux entreprises et emploie trois personnes en Suisse. Ses clients sont principalement des particuliers, il réalise également certains travaux pour l'Etat et des régions. Si l'hiver est la période creuse pour le monde de la construction, Alexis et son équipe sont dans les

starting-blocks dès le printemps. En effet, avec l'arrivée des beaux jours, les gens se mettent à entreprendre de grands travaux pour créer des piscines ou des terrasses, entre autres.

15, Rue de la Fontaine
1204 Genève
+41 22 752 02 61

Commerce / Réparation auto

(code G, 45-47)

Barky Sarl



C'est d'une passion commune pour les tissus emblématiques africains, notamment le tissu Wax, que Perrine Bah et Caroline Akwei se sont associées pour créer la marque genevoise « WaxUp Africa ». Leur but en créant cette entreprise était double. D'une part, les jeunes femmes souhaitaient mettre l'abondante richesse de l'Afrique à l'honneur dans nos tendances de mode actuelles et d'autre part apporter un soutien aux usines du continent, d'y maintenir les emplois et de favoriser l'économie locale.

Avant d'être une marque, « WaxUp Africa » est surtout une vision : rapprocher, marier et harmoniser les deux univers si différents que sont l'Europe et l'Afrique. Les créations séduisent et les deux jeunes femmes ont déjà été approchées par Switcher pour développer une collaboration. De plus, la réouverture de leur boutique et le lancement de leur nouvelle collection est prévue pour avril 2019.

c/o Impact Hub Geneva SA
1, Rue Fendt
1201 Genève
+41 78 264 73 88
www.waxupafrica.com
FB : @waxupafrica.shop
Insta : @waxupafrica



Xenomorphe

Xenomorphe est plus qu'une boutique, c'est un lieu dédié à l'univers du jeu. Depuis 1999, l'endroit offre un vaste choix de figurines, plateaux, cartes, jeux de rôle, Jeux de Cartes Evolutif, jeux de cartes à collectionner et accessoires. Au-delà de la vente, Xenomorphe a développé une réelle communauté de joueurs et on peut venir y jouer selon une formule occasionnelle ou régulière. L'équipe d'experts qui gère le magasin transmet des conseils de qualité sur toutes sortes d'activités ludiques et pour tous les niveaux (débutants, experts, jeu en famille ou entre amis). Des événements et des activités sont également proposés et leur caractère stimulant à notamment permis de souder leurs groupes de jeu qui ne cessent de croître année après année. La mission des fondateurs du magasin est de faire



découvrir et de rendre accessible à tous même les jeux les plus complexes et d'encourager la participation aux tournois, aux démonstrations, aux initiations, aux soirées jeux qu'ils organisent. On peut par ailleurs venir y jouer à tout moment dans le cadre des heures d'ouverture.

54, Rue des Bains
1205 Genève
+41 22 329 70 52
www.xenomorphe.ch
info@xenomorphe.ch
FB : @xenomorpheJeux
Insta : @xen0max

De Uria

De Uria est une marque suisse qui propose des articles de yoga et une ligne de linges de bain 100% bio. Partant du constat que la majorité des articles que nous achetons sont fabriqués à partir de matières dommageables pour notre santé, notre environnement et notre société, la fondatrice Catherine Florez De Uria a décidé de lancer sa marque de produits responsables. Labélisés par GOTS, FAIRTRADE et EOKO-TEX, ces articles sont haut de gamme mais restent toutefois dans une zone de prix accessible à tous. Egalement



DE URIA

soucieuse du cycle de vie des produits, la marque propose un programme de recyclage et encourage ses acheteurs à leur ramener les articles en fin de vie. A Genève, on la trouve notamment chez Kutcha, Studio SO-HAM Plainpalais, Alive, Club Shanti, Insens, Ou Bien Encore et Yoga Shop.

www.deuria.com
info@deuria.com
FB : @deuriaorganic
Insta : @deuriaorganic



Le comptoir des Maroquinières

Aharon Sharvit habille depuis plus de 10 ans les banquiers, avocats, diplomates et autres officiels de la place genevoise. Cet entrepreneur 100% autodidacte est spécialisé dans le prêt-à-porter pour hommes et crée ses propres collections. Chaussures, noeuds de papillon, cravates, smoking pour soirée haut de gamme ou encore costumes de mariage, on peut trouver tout ce qu'il faut pour être élégant à la Rue des Alpes chez « Palenzo » ou à la Rue Rousseau sous l'enseigne « Uomo ». Les habits sont de grande qualité et fabriqués en Europe.



Le fondateur de la marque est un passionné de maroquinerie et a appris le métier « sur le tas ». C'est en lisant un grand nombre de livres sur le sujet, en s'inspirant des conseils de connaisseurs et en ne cessant de continuer à se former qu'il a pu monter son entreprise. Son succès, il le doit aussi à ses nombreux voyages et aux langues qu'il a apprises au cours du temps. Ceci lui a permis de développer sa créativité et son sens des relations humaines.

9, Rue Rousseau
1202 Genève
palenzo@bluewin.ch

Hébergement et Restauration

(code I, 55-56)

Bombar

Le 8 janvier dernier ouvrait à la Place des Augustin le néo-bistrot « Bombar », un bar/restaurant à la décoration vintage doublé d'un bar à vins. Tout est allé très vite puisque le projet a germé dans l'esprit de ses entrepreneurs seulement au cours du printemps 2018.

Le gérant, Marc Popper, est fier d'y proposer une petite carte avec des plats aussi simples que raffinés aux saveurs de la Méditerranée. Cette cuisine tout public est réalisée par les chefs Victor Freiburghaus et Florian Le Bouhec dont les talents ont déjà séduit plusieurs restaurants genevois.

Cependant, la particularité du lieu réside dans le concept de bar à vins qui n'ouvre que le soir et où presque tous les vignerons représentés travaillent en bio, en biodynamie ou en naturel.

S'il fallait encore trouver une note du sud pour qualifier ce resto, on peut penser au fait qu'il est possible d'y manger jusqu'à 23h30, ce qui fait de l'endroit un lieu idéal où s'attarder l'été après le travail.

3, Place des Augustins
1205 Genève
+41 22 329 91 11

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir) Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

RAPPORT ANNUEL 2018

Ciro - Trattoria Gourmet

La Trattoria Giro met l'Italie à l'honneur à travers sa vingtaine de couverts dressés à la rue de Berne dans le quartier des Pâquis. Ce restaurant, qui a hérité du nom de son chef est une trattoria à midi et un « bistro-signature » le soir. Il prépare ses plats à partir de produits de saison achetés au marché. Si la pizza et les pâtes sont les incontournables de la cuisine italienne, ici ce sont les mets de la mer qui sont les stars de la carte. Du nord au sud, les inspirations de Giro ravissent les palais et l'esprit du partage est mis en avant par des menus découverte. Les amateurs de bon vin sauront également apprécier la carte de qualité. Le restaurant, qui a ouvert en 2017 a su créer une clientèle qui ne tarit pas d'éloges quant à sa qualité. L'été, une petite terrasse est installée à l'extérieur afin de pouvoir profiter du soleil.

61, Rue de Berne
1201 Genève
+41 78 694 51 94
FB : @Ciro Trattoria Gourmet



Bao Steam Kitchen

Les baos sont des petits chaussons de pâte fourrés de légumes et/ou de viande puis cuits à la vapeur. En servant cette spécialité chinoise dans un décor au design travaillé, le restaurant Bao Steam Kitchen est arrivé sur la scène gastro-tendance genevoise avec un concept novateur. Les plats sont confectionnés à la minute dans une cuisine ouverte et ici on mange dans un esprit de découverte. La cuisine est saine et le menu privilégie la qualité à la quantité. La carte des vins est soigneusement sélectionnée et adaptée au concept de dégustation. Du classique poulet-citronnelle au plus créatif crevette-bette-rave-coriandre, il y a en pour tous les goûts et des versions sucrées sont également proposées. Ouvert depuis peu, l'établissement est victime de



son succès et ne désemplit pas, attirant une clientèle curieuse et gastronome. Il est donc très fortement conseillé de réserver à l'avance pour obtenir une place.

« Les meilleurs Dimsum de Genève ! L'établissement est magnifique, et les spécialités (xiao long bao; jiaozi, etc) sont exceptionnelles ! »

8, Chemin du 23-août
1205 Genève
+41 22 808 09 39
www.baosteamkitchen.com
FB : @baogeneva
Insta : @baosteamkitchen



Café Mutin



Maud et Léo sont deux véganes convaincus, passionnés de cuisine et c'est à partir de leurs convictions qu'ils ont créé le Café Mutin au Boulevard de la Cluse dans le quartier de Plainpalais. Cet établissement sert une cuisine créative 100% végétale et se donne pour mission d'allier plaisir, éthique et écologie. Un pari réussi si l'on en croit la carte qui propose des plats du jour et un hamburger végan le midi puis une carte plus élaborée le soir. Les cuisiniers se mettent également un point d'honneur à servir des produits frais, locaux et proposent des formules sans gluten pour les personnes intolérantes. Enfin, il est possible de réserver l'établissement pour organiser des soirées privées (entreprises, anniversaires), de faire une commande traiteur et le week-end le café sert des formules brunch.

« Sympathique petit café-restaurant vegan !

La cuisine est loin des clichés habituels sur la nourriture vegan. C'est créatif, savoureux et bien présenté, le service est attentionné et ils ont un très bon choix de bières, eaux-de-vie et vins locaux.

Mention spéciale pour le tiramisu !

On se réjouit de revenir au printemps pour profiter de la terrasse ! » Avis google

« Je ne suis pas vegan.... Je fais juste attention à ce que mange depuis quelques années... Donc le but était juste de me faire plaisir aux papilles... Hé bien c'est carrément réussi ! Je ne peux que vous recommander cet endroit. L'accueil est très sympa, la déco cool et les plats vraiment bons.

Nous étions 4 et avons volontairement choisi des choses différentes afin de goûter un maximum de saveurs les uns, les autres... Personne n'a été déçu bien au contraire. Une très bonne note à cet endroit simple et accueillant ! » Avis google

20, Boulevard de la Cluse
1205 Genève
www.cafemutin.ch
+41 22 566 29 25
FB : @CafeMutin
Insta : @cafemutin

Informations et communication (code J, 58-63)

expertiZ



expertiZ est la première plateforme indépendante exclusivement dédiée à l'estimation et l'expertise d'objets de valeur et d'œuvres d'art en Suisse.

Tout un chacun peut un jour être en possession d'un objet de valeur reçu, acheté ou trouvé. Même à l'épreuve du digital, trouver le bon expert peut s'avérer compliqué, risqué et rien de simple n'existe en ligne. Partant de 12 ans d'expérience avec le constat que plus de deux tiers des détenteurs d'objets ne connaissent pas la valeur actualisée de ceux-ci, la start-up s'est mis au défi de moderniser et démocratiser l'accès à l'expertise.

En quelques clics et sous 48h, il est désormais possible de recevoir une première estimation de prix de son tableau, sa montre ou sa sculpture pour seulement CHF 50.-. On peut aller plus loin et obtenir la visite d'un expert qualifié à domicile qui rédigera

un vrai rapport complet valable par exemple pour mieux assurer ou pour mieux vendre ses biens. Une démarche simple et dé-complexifiée qui a pour but d'aider les propriétaires et de les mettre en relation avec des professionnels de proximité. Basés à Genève et actifs dans l'arc lémanique, les co-fondateurs de la plateforme, Stéphanie et Benjamin Weil, ont le souhait et l'ambition d'étendre leur concept à la Suisse puis en Europe.

+41 22 960 59 91
Lundi au Samedi 08h – 19:00
www.expertiz.ch
FB : @expertizworld
Insta : @expertizworld

Activités spécialisées, scientifiques et techniques

(code M 69 – 75)



Wild Dots Sàrl

Wild Dots a une mission : rendre l'immobilier simple et fun auprès des acheteurs et des promoteurs. Cette agence de marketing digitale développe des outils innovants qui permettent de se projeter dans l'espace de sa future maison ou tout autre bien immobilier. A la pointe de la technologie digitale, Wild Dots propose des services tels que la visualisation 3D, la réalité augmentée, l'imagerie 3D et d'autres encore. L'équipe propose également un soutien marketing à ses clients et réalise des concepts de produits, des identités visuelles ainsi qu'un support média online et offline. Mais leur produit phare

wild.dots

reste Evohom, une plateforme en ligne, accessible à tous qui permet en quelques clics de personnaliser sa maison et de se projeter dans sa future propriété. Cet outil vise notamment à accompagner les acheteurs dans leur décision d'achat et de répondre à leurs divers questionnements lors d'une démarche qui peut parfois s'avérer complexe.

42, Chemin Petite-Boissière
1208 Genève
www.wild-dots.com
FB : @wilddots1

Bloop Sàrl

Telle une bulle d'air qui remonte à la surface, la marque Objet de Mode de Luxe et d'Objet Design Bloop est d'origine genevoise mais ses succès sont reconnus au niveau international. La créatrice, Julie Simon, est diplômée de la HEAD Genève et son parcours oscille adroitement entre mode et design. Une mixité que l'on retrouve dans les objets à caractère singulier qu'elle produit. Les vêtements, sculptures, objets d'art et de mode sont issus d'un savoir-faire unique et se positionnent dans le luxe. Chaque objet est par ailleurs certifié authentique, nommé, daté et signé par l'auteur. La création d'objets sur mesure est également possible à la demande.

5 - 7, Rue Simplon
1207 Genève
+41 78 693 00 39
www.bloop-geneve.com
FB : @blooplovesyou
Insta : @bloop_geneve



* Crédit photo : Bloop Sàrl

Sparkle



Sparkle est une agence de communication et de relations publiques spécialisée dans l'industrie du luxe. Une équipe de sept professionnelles de la communication conçoit des solutions sur mesure pour des marques issues de l'horlogerie, de la mode, de la joaillerie, de la cosmétique, de l'hôtellerie ou encore pour le domaine de l'art. La palette de services proposés est large : événement unique, couverture médias, développement de réseau, lancement de produit et stratégie de marque sont, entre autres, les domaines d'expertise de l'agence. Basée à Genève, Sparkle a également désormais un

bureau à Zürich ce qui lui permet d'être active sur des campagnes au niveau national. Active depuis 14 ans, l'agence peut déjà se féliciter d'avoir dans son portfolio de clients des marques de renom comme L'Oréal, Vacheron Constantin, Piaget, Céline, Ladurée, Longchamp et Hugo Boss, entre autres.

1, Carrefour de Rive / 1er étage
1207 Genève
www.sparkle.ch
FB : @sparklePRevents
Insta : @sparkle_pr

Berence



Berence est un tailleur sur mesure mais avant tout une marque de vêtements créée par Tarik Adam. Passionné depuis son plus jeune âge par l'art vestimentaire et le respect des codes liés à l'élégance masculine, il lance la marque Berence qui fête cette année ses 10 ans cette année. En 2016, il développe un service de confection de vêtement sur mesure en reprenant la Chemiserie Traditionnelle 1850. Il se donne pour mission de démocratiser le sur-mesure dans une société où chacun est libre d'affirmer sa personnalité comme il l'entend en tout restant élégant. La marque possède actuellement deux points de ventes en Suisse : un à Neuchâtel et un à Genève sur le quai des Bergues.

Depuis 2018, il est également possible de créer ses chemises sur mesure via le configurateur en ligne. La marque se targue également d'avoir créé un modèle de costume sur mesure « signature » alliant les codes vestimentaires italien et anglais tout en conservant une touche helvétique. Au fil des ans, le numéro « 29 » est devenu un costume iconique et indispensable, un must have genevois.

29, Quai des Bergues
1201 Genève
+41 22 525 35 35
FB : @BerenceGenève
Insta : @berencegeneve

Enseignement (code P, 85)

Acting Line Studio



Acting Line Studio propose des cours de théâtre et de cinéma ouverts à tous. Les amateurs comme les futurs pro peuvent y suivre des cours dispensés par des intervenants reconnus au niveau international. Le fondateur, Ludovic Gossiaux, est lui-même comédien et auteur. Il a pris goût à l'enseignement et au coaching en collaborant avec Héléne Zidi au Laboratoire de l'acteur à Paris. Dans cette école, on peut suivre des classes de théâtre « découverte » ou « avancée », des classes de jour, de marionnettes et des classes spécialement adaptées aux ados. Si le but de l'établissement est de créer avant tout des moments ludiques, il est aussi possible de suivre une formation préprofessionnelle plus conséquente

et qui prépare tous les comédiens en herbe à entrer dans des écoles supérieures de théâtre ou de cinéma. Enfin, pour ceux qui s'ennuient le dimanche et qui souhaiteraient approfondir leur technique de jeu dans un esprit de découverte et amusant, Acting Line Studio propose des classes libres de 2h, deux fois par mois.

+41 78 738 23 29
www.actinglinestudio.com
contact@actinglinestudio.com
FB : ActingLineStudio

Santé humaine et action sociale (Code Q, 86-88)



T-med

T-med est un centre de médecine traditionnelle établi dans le quartier des Pâquis à Genève. Il vise à améliorer le bien-être mental, émotionnel et énergétique de ses patients par une approche holistique inspirée de la médecine chinoise et ayurvédique. Divers thérapeutes, professeurs et spécialistes sont réunis dans ce centre qui établit des programmes personnels et adaptés à chacun dans le domaine de la gestion du stress, de la perte de poids ou encore de l'arrêt du tabac. Toute une série de cours



collectifs de yoga, qigong, taiji et danse sont dispensés chaque semaine et il est également possible de participer à divers ateliers de cuisine ou plus largement sur le thème du bien-être.

5, Rue Docteur-Alfred-Vincent
1201 Genève
+41 22 900 27 27
FB : @tmedgeneva

Autres activités de service (code S, 94-96)

Lifestyle Barber

Samuel préfère qu'on l'appelle Sam. Vous êtes donc averti, dans ce salon de coiffure mixte de la rue de Lyon à Genève l'ambiance y est conviviale. Ouvert en décembre 2018, le « Lifestyle Barbershop » ne désemplit pas : en effet on vient ici se faire soigner la barbe ou se couper les cheveux entre les mains d'un expert formé à Paris et qui répond aux demandes des plus personnelles comme techniques. Pour voir le jour, ce projet a demandé plus d'une année de travail à Sam et Ryan, les deux associés à l'origine du projet. Ils sont désormais fiers du travail accompli et apprécient que leur entreprise fonctionne



bien. Le secret de leur succès est dû à la qualité des prestations fournies. Le public se passe le mot et vient pour le service et l'ambiance plutôt que pour l'enseigne elle-même...

14, Rue de Lyon
1201 Genève
+41 22 303 22 39
www.lifestylebarber.ch
Insta : @lifestyle_barber_

Entreprises hébergées

Dans cette section sont présentées toutes les entreprises qui ont été hébergées au cours de l'année 2018.

Construction (code F, 41 - 43)

Eddifis Construction Sàrl



Prestations de services et activités dans le domaine immobilier, particulier, conseils, direction de travaux, promotion, pilotage, activité d'entreprise générale et réalisations de constructions de toute nature.

Depuis le 15 mai 2017

+41 79 151 93 43

Insta : @sparkle_nat

Enseignement (code P, 85)

Akwire Sàrl



Akwire est spécialisée dans la formation, le recrutement et l'accompagnement professionnel (coaching) des individus et des organisations en particulier dans le domaine « banque & finance ». Cette entreprise est certifiée Eduqua, le label de qualité pour la formation en Suisse depuis 2011 et est audité chaque année par un organisme indépendant. Parmi les services que propose Akwire on retrouve notamment des formations en banque & finance, en comptabilité, en gestion d'entreprise, en management RH, recrutement, en développement personnel et en communication. Le cabinet dispense aussi des solutions sur mesure dans le sourcing (recrutement digital), le recrutement, les réseaux sociaux et

le coaching d'équipe et de carrière et travaille avec les outils Insight Discovery®, Business Model You® et TRIMA® tous trois reconnus internationalement.

C'est fort d'une expérience de plus de 15 ans en ressources humaines que Romain Buob a fondé Akwire en 2010. Il s'est depuis entouré de nombreux professionnels aux profils variés.

Depuis décembre 2011

+41 22 820 01 11

www.akwire.ch

FB : @Akwire

Activités spécialisées, scientifiques et techniques (code M, 69-75)

SRY Consulting



SRY est un cabinet de consulting basé à Genève et spécialisé dans le développement durable. Il accompagne les entreprises qui souhaitent mettre en place des projets pour développer ou améliorer leur RSE (responsabilité sociétale). Leur travail se base sur les SDG Goals, soit les 17 objectifs de Développement Durables promulgués par l'ONU. Le cabinet promeut l'amélioration continue en termes économiques, sociaux, environnementaux et énergétiques des organisations. Il les accompagne également pour que celles-ci obtiennent les certifications ISO dans des domaines spécifiques. Concrètement, les collaborateurs de SRY fournissent les conseils pour, par exemple, effectuer des achats responsables, trouver des solutions quant à la mobilité des collaborateurs, gérer les déchets, optimiser

l'écologie industrielle de ou encore sur comment bien communiquer toutes ces actions RSE.

Au-delà du consulting pur, SRY possède un solide réseau et est capable de mettre en place des partenariats au niveau de la formation, de l'éducation, de l'environnement, de l'énergie et des collectivités publiques.

A quitté la fondetec en mai 2018

8, Rue des Voisins

1205 Genève

+41 79 271 91 96

contact@sry-consulting.ch

Activités immobilières (code L, 68)

1 activité

Information et communication (code J, 58-63)

AB3D Lab



AB3D Lab souhaite démocratiser l'impression 3D et, convaincue que c'est un outil d'avenir, elle développe des méthodes facilitées d'apprentissage de la technique. Les logiciels qu'AB3D Lab développe s'adressent aux amateurs créatifs et curieux de s'initier à la pratique mais aussi aux professionnels de l'industrie ou encore au monde académique. L'entreprise dispense des cours de formation et a mis en place une plateforme éducative.

Leurs produits sont brevetés et adaptés aux différents profils des utilisateurs. Il existe cinq types de logiciels qui vont du basique au plus professionnel,

2 plug-in spécifiques et une plateforme. Un support et des vidéos tutoriels sont également à disposition pour assister et faciliter l'apprentissage. Simplicité, créativité, autonomie, démocratisation et éducation sont les valeurs sur lesquelles se base cette entreprise pour développer l'impression 3D le plus largement possible.

Depuis décembre 2014

+41 22 566 10 41
www.ab3dlabs.com
FB : @AB3DLabs3Ddesign

Autres activités de service (code S, 94-96)

Rinaldi Solutions Service

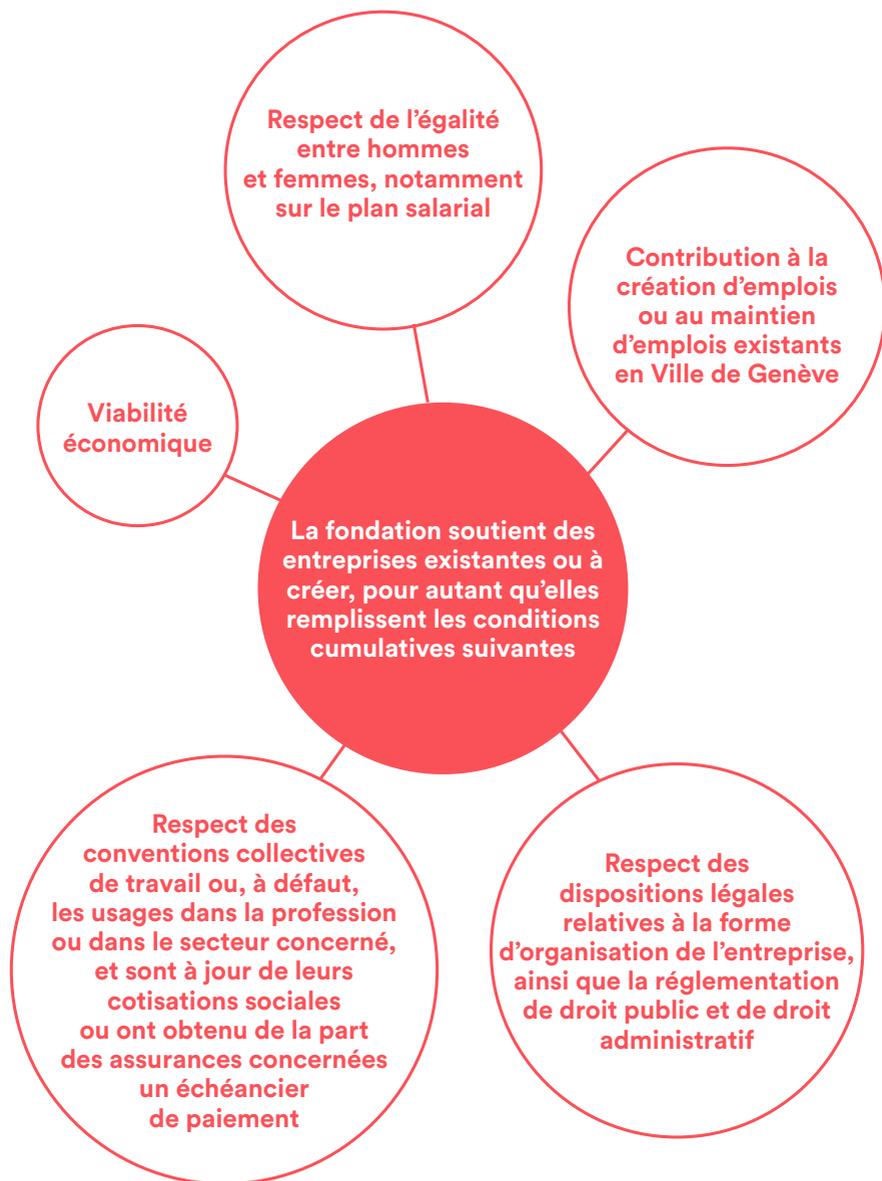


Rinaldi Solutions Service propose des prestations de soutien administratif et d'organisation pour les seniors et les particuliers. Il s'agit d'un service de « secrétaire personnel » de haut niveau et polyvalent. L'entreprise propose deux formules : le soutien à domicile sur demande, afin d'aider ponctuellement la personne dans ses démarches courantes. Pour les missions spécifiques ou à long terme, les démarches peuvent être faites en délégation, depuis le bureau situé à Genève. Le fondateur, Jean-Marc Rinaldi, curateur professionnel, met un point d'honneur à s'adapter aux besoins de ses clients et travailler en toute confiance. Les domaines d'expertises

sont : les affaires administratives courantes, les assurances sociales, les démarches auprès des institutions publiques, le budget et les finances personnelles, la gestion du patrimoine, les soins et aides à domicile. Il s'appuie également sur un réseau de partenaires qui partagent ses valeurs de respect du client et qualité du service.

Depuis septembre 2017

+41 22 566 06 60
www.rinaldi-solutions.ch
FB : @soutien.administratif.seniors.geneve



Nos solutions pour les entreprises : accompagnement, financement ou hébergement

Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou de personnes morales dont la raison sociale est inscrite auprès du Registre du commerce.

Des conseils et un accompagnement

En 2017, la fondetec a développé deux prestations d'accompagnement destinées aux porteurs de projet et aux entreprises existantes. Ces prestations comprennent la création ou l'analyse du business plan avec compte-rendu oral et la création d'un prévisionnel financier sur trois ans à l'aide d'une plateforme web dédiée.

L'accès à la plateforme web est libre, gratuit et confidentiel : fondetec.appengine.flow.ch/

Une solution de crédit indépendante

La fondation soutient les entreprises de la ville à travers des solutions de financement. A ce titre, elle intervient sous plusieurs formes, le prêt direct ou l'aide à la restructuration.

Le processus de sélection pour une demande de prêt



Toutes les infos sur www.fondetec.ch

Un espace professionnel dédié aux sociétés de services

Depuis 2011, fondetec anime une pépinière d'entreprises. Celle-ci peut accueillir une quinzaine d'entreprises sur une surface d'environ 210m² de bureaux, à laquelle s'ajoutent des espaces communs mutualisés. Au-delà de la simple location, cette pépinière vise notamment à favoriser les échanges d'expériences et de compétences entre entrepreneurs.

Un espace de travail dans notre pépinière d'entreprises peut être fourni « clés en mains ». L'entretien, les salles de conférences, la réception, le nettoyage et l'accès aux conseils et au réseau de la fondetec sont inclus dans la location.

« La Fondetec a soutenu notre projet entrepreneurial de 2 façons : premièrement en nous finançant et ensuite via l'espace de co-working où nous avons trouvé un environnement propice au développement de notre activité. Nous utilisons les espaces communs pour recevoir nos clients et organiser nos formations. Toute l'équipe est exceptionnelle de gentillesse et de professionnalisme ! »

Romain Buob – Akwire



Organisation

Organes de la Fondation (Loi 9657 – PA 457.01 – art.12)

Les trois organes de la Fondation sont :

- a. le Conseil de Fondation
- b. la Direction de la Fondation
- c. l'Organe de révision

Composition du Conseil de Fondation (Loi 9657 – PA 457.01 – art.13)

1. Le Conseil de Fondation est composé de neuf membres, ayant des compétences et de l'expérience.
2. Le Conseil municipal désigne les neuf membres du Conseil de Fondation, proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.
3. Le/la Président/e du Conseil de Fondation et le/la Vice-président/e sont élus par le Conseil de Fondation

Durée du mandat des membres du Conseil de Fondation (Loi 9657 – PA 457.01 – art.14)

1. Sitôt la Fondation créée, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour une période se terminant avec la législature en cours.
2. Puis, au début de chaque législature, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour la durée d'une législature.
3. Le mandat de membre du Conseil de Fondation est renouvelable deux fois consécutivement au maximum.

Le Conseil de Fondation depuis le 18 juin 2015



De g. à dr Anne-Marie Gisler, Présidente (PLR), Cathy Jacquier, Vice-présidente (UDC), Daniel Ferrier (PLR), Damien Gummy (PS), Laurent Leisi (MCG), Richard Mukundji (PDC), Romain de Sainte-Marie (PS), Catherine Thobellem (Les Verts), Nicolas Wenger (EAG).

Direction de la fondation

(Loi 9657 – PA 457.01 – art.22)

1. Le/la Directeur/trice est responsable de la gestion opérationnelle de la Fondation. Il/elle assume l'administration courante de la Fondation.
2. Le/la Directeur/trice est nommé/e par le Conseil de Fondation.
3. Le/la directeur/trice siège au Conseil de Fondation avec voix consultative.

La direction ad intérim a été assurée par Madame Rosalia Correia jusqu'en septembre puis Monsieur Antoine Fatio a pris le poste de directeur de la fondation.

Membres de l'équipe

Au cours de l'année 2018, les dossiers de financement ont été gérés par 4 gestionnaires : Rosalia Correia, Laurent Perruchoud, Emilie Sare et Stéphanie Halfon.

Chacun des gestionnaires de la fondetec est en charge d'un portefeuille de dossiers. Ce sont avant tout des généralistes, même s'ils approfondissent certaines spécialités correspondant à leur rôle interne au sein de la fondetec (comptabilité/finance, ressources humaines, communication/vente, juridique/

contentieux). Cette spécificité leur permet d'accompagner les entreprises sur des thématiques qu'ils mettent en pratique au quotidien.

Parallèlement aux activités de gestion des dossiers de financement, d'hébergement et d'accompagnement, le poste de responsable administrative et accueil est assumé par Sabrina Rivoir.

Un nouveau directeur a pris poste en date du 1er septembre 2018 en la personne de Antoine Fatio. Monsieur Fatio bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans la conduite de changements dans des entreprises allant des start-ups aux grandes entreprises. Il a participé au lancement, à la croissance et à la vente de plus de 10 sociétés, en tant que consultant, chef de l'exploitation, directeur et membre du conseil d'administration. Au cours de sa carrière, il a structuré de multiples financements en dette et capital. Il a été actif dans les secteurs des logiciels, de la Fin-Tech, de l'Ed-Tech, du service et l'industrie.

Pour terminer, nous tenons à remercier Messieurs Nicolas Scaringella et Frédéric Genoud pour leur travail et nous leur souhaitons tous le meilleur pour le futur.

L'équipe de la fondetec



De g. à dr Stéphanie Halfon, Laurent Perruchoud, Rosalia Correia, Antoine Fatio, Emilie Sare, Sabrina Rivoir

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec

RAPPORT DE PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2018

Activité de financement

Chiffres-clés de cette activité

Financement	2018	2017	Moyenne 2007-2018
Nouvelles demandes	68	66	60
Demandes retirées *	–	2	6
Demandes refusées au traitement	–	–	0.5
Demandes non étudiées par le Conseil	1	2	6
Décisions positives	35	25	27
Décisions négatives	30	41	23
Nombre total des décisions prises	65	66	50
Montant total des soutiens accordés (CHF)	4'201'100	2'733'000	2'805'438
<i>Pour un montant moyen de</i>	<i>120'031</i>	<i>109'320</i>	<i>105'643</i>
Montant total des soutiens refusés (CHF)	4'369'500	5'764'000	3'338'748
<i>Pour un montant moyen de</i>	<i>145'650</i>	<i>140'585</i>	<i>145'399</i>
Montant total des décisions prises	8'570'600	8'497'000	6'144'186
Dossiers remboursés	28	13	13
Montant total des dossiers remboursés (CHF)	2'811'400	3'117'124	1'741'459
Dossiers non ouverts **	3	7	2.5
Entreprises en faillite	10	4	5
Dossiers terminés au cours de l'année	41	24	21
Situation au 31 décembre			
Entreprises en cours de remboursement	92	106	82
Entreprises dont le prêt est en attente de versement	17	10	8
Entreprises en en cours de préparation	45	44	25
Nombre total d'entreprises en cours de suivi	154	160	114

Evolution générale de l'activité de financement

Depuis 2007, ce sont plus de 700 nouvelles demandes de financement qui ont été reçues, soit une moyenne de 60 nouveaux dossiers par année. En 2018, 68 nouvelles demandes ont été déposées, dont 35 ont abouti à une décision positive.

C'est d'ailleurs une année record en terme de montants accordés, avec un total de CHF 4'201'100.-.

Au total, le Conseil de fondation s'est prononcé sur 602 dossiers depuis 2007, représentant environ CHF 74 millions de francs, soit, CHF 6.15 millions en moyenne par année depuis 12 ans.

* Dossiers pour lesquels le porteur de projet, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du conseil
 ** Dossiers acceptés par le conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le porteur de projet

Activité d'hébergement

Chiffres-clés de cette activité

Hébergement	2018	2017	Moyenne 2011-2018
Entreprises ayant occupé des bureaux au cours de l'année	7	15	10,25
Entreprises ayant quitté des bureaux en cours d'année	2	6	2,75
Taux d'occupation des places de travail sur l'année	39,22%	80,39%	55%
Bureaux disponibles au sein de la pépinière	17	17	17,50
Bureaux occupés au 31 déc.	6	12	8,75
Bureaux réservés au 31 déc.	–	–	0,63
Bureaux occupés ou réservés au 31 décembre	6	12	9,38
Places de travail disponibles au sein de la pépinière	38	38	36,25
Places de travail occupées au 31 déc.	11	32	19,00
Places de travail réservées au 31 déc.	0	0	1,88
Places de travail occupées ou réservées au 31 décembre	11	32	20,88
Taux d'occupation et de réservation des places de travail au 31 déc.	28,95%	84,21%	57%

Impact sur l'emploi de l'activité de financement, emplois et salaires

FINANCEMENT (CHF) Statistiques uniquement sur la base des déclarations AVS reçues	2018	2017	Moyenne 2011-2018
Nb d'entreprises ayant répondu	81	67	68
Taux de réponse	83%	83%	87%
Nb total de salariés sur l'année	701	648	555
<i>Nb moyen de salariés par entreprise</i>	8.3	9.7	8
Nb de salariés ETP sur l'année	262	266	264
<i>Nb moyen de salariés par entreprise ETP</i>	4.7	4.0	4
Masse salariale totale	18'073'075	16'689'122	16'675'135
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	65'039	62'786	63'160

Les données mentionnées ci-dessus présentent la tendance générale pour les entreprises suivies au cours de l'année 2018. Elles sont issues des déclarations AVS 2018 et des comptes remis chaque année par les entreprises.

- Pour établir les emplois en ETP, chacune des entreprises a précisé pour chaque collaborateur, d'une part, le nombre de mois de travail sur l'année, et d'autre part, le taux d'activité pour chacun d'entre eux.
- Les données relatives à des emplois créés indirectement par des activités de placement de personnel n'ont pas été prises en compte, ni les emplois dont le taux d'occupation étaient inférieur à 20%.

Les statistiques établies dans le tableau ci-dessus sont basées sur les données AVS de 83% des 92 entreprises éligibles selon les critères précités.

En 2018, grâce à son activité de financement, la fondetec a permis la création ou le maintien de plus de 701 emplois, pour une masse salariale totale dépassant les CHF 18 millions.

391 emplois sont à un taux d'occupation égal ou supérieur à 20% et correspondant à 262 ETP.

Le salaire annuel moyen par collaborateur en ETP (hors apprentis et stagiaires), est en légère hausse en 2018, avec un salaire moyen de CHF 65'037.-.

Répartition des demandes de financement étudiées par le Conseil selon l'âge de l'entreprise

Année	2018	2017	Total 2007-2018	Moyenne 2007-2018
Dossiers acceptés : âge entreprise				
En Création	17	10	154	14,0
Moins de 3 ans	14	10	86	7,8
Plus de 3 ans	4	5	84	7,6
Total	35	25	324	29,5
Dossiers refusés : âge entreprise				
En Création	26	32	178	16,2
Moins de 3 ans	2	4	56	5,1
Plus de 3 ans	2	5	45	4,1
Total	30	41	279	25,4

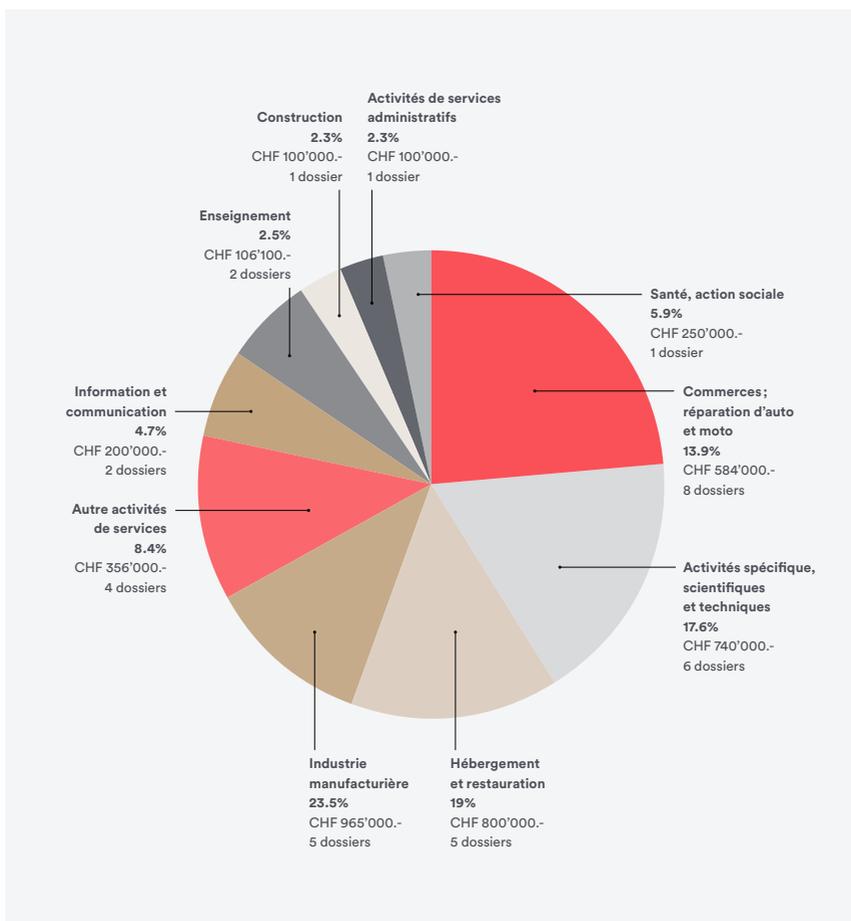
Financement de l'entrepreneuriat par genre

		Demandes acceptées	Demandes refusées	Total demandes étudiées	Moyenne s/ nb de dossiers
Féminin	2018	9	6	15	22%
	2017	6	11	17	26%
	moy. 2007-2018	9	6	167	25%
Mixte	2018	7	4	11	16%
	2017	4	5	9	14%
	moy. 2007-2018	4	4	76	14%
Masculin	2018	19	20	38	56%
	2017	15	25	40	61%
	moy. 2007-2018	14	25	294	55%

En 2018, le montant total des crédits demandés par des femmes s'élevait à 1'402'500.- contre CHF 5'886'100.- pour ceux portés par des hommes. Le montant total sollicité par les dossiers mixtes est quant à lui de CHF 1'300'000.-.

Le montant total des crédits accordés pour les dossiers de l'entrepreneuriat féminin s'élève cette année à CHF 772'000.- contre CHF 480'000.- en 2017.

Répartition sectorielle des dossiers de financement acceptés en 2018 et montants correspondants



Rapport de l'organe de révision

Berney Associés

Genève, le 16 avril 2019

**Rapport de l'organe de révision sur
l'exercice 2018 au Conseil de Fondation
de la Fondation communale pour le
développement des emplois et du tissu
économique en ville de Genève –
Fondetec, Genève**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève – Fondetec, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 – Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux – ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels.

Page: 1/2

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Finance

Recrutement

Corporate Finance

Berney Associés

Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCHZ.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation, était en cours d'élaboration pour certains processus importants de la Fondation.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas encore conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA


Sébastien BRON
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Raphaël LEVEAU
Expert-réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexes)
- rapport de performance (son et 086)

Page 2/2

1207 Genève
Rue du Mont 8
+41 58 234 90 00

1003 Lausanne
Rue Éclat 4
+41 58 234 91 00

1700 Fribourg
Bd de Fribourg 37
+41 58 234 93 00

1816 Vevey
Rue Arthur Paschat 1
+41 58 234 90 20

1950 Son
Rue de la Dent blanche 18
+41 27 322 75 40

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate Finance

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec

781

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2018

Bilan au 31 décembre 2018*

	2018 (CHF)	2017 (CHF)
ACTIF	7'218'867.30	6'589'103.95
Patrimoine financier	7'028'128.63	6'335'369.57
Disponibilités et placements à court terme	1'508'857.61	1'283'128.64
Créances	9'906.87	18'254.56
Placements financiers à court terme	1'786'943.00	1'712'492.26
Actifs de régularisation	59'606.65	74'384.90
Placements financiers	3'662'814.50	3'247'109.21
Prêts à long terme PF	3'603'832.00	3'188'132.61
Autres placements financiers à long terme	58'982.50	58'976.60
Patrimoine administratif	190'738.67	253'734.38
Immobilisations corporelles du PA	180'492.12	226'476.78
Immobilisations incorporelles du PA	10'246.55	27'257.60
PASSIF	7'218'867.30	6'589'103.95
Capitaux de tiers	119'760.01	48'713.33
Engagements courants	26'001.70	967.45
Passifs de régularisation	93'758.31	47'745.88
Capital propre	7'099'107.29	6'540'390.62
Autres capitaux propres	23'076'106.19	21'576'106.19
Excédent/découvert du bilan	(15'976'998.90)	(15'035'715.57)
Résultat annuel	(941'283.33)	(1'753'353.01)
Résultats cumulés des années précédentes	(15'035'715.57)	(13'282'362.56)

* Les annexes aux comptes sont consultables au siège de la fondation

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec

RAPPORT ANNUEL 2018

RAPPORT FINANCIER

Compte de résultats au 31.12.2018 (présentation échelonnée)

	2018 (CHF)	Budget 2018 (CHF)	Écart (CHF)	2017 (CHF)
Charges d'exploitation	(1'703'034.66)	(1'900'241.45)	197'206.79	(1'877'627.23)
Charges de personnel	(1'041'356.56)	(1'173'850.10)	132'493.54	(1'219'726.23)
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(580'785.14)	(614'609.03)	33'823.89	(568'454.40)
Amortissements du patrimoine administratif	(80'892.96)	(111'782.32)	30'889.36	(89'446.60)
Revenus d'exploitation	274'501.51	74'000.00	200'501.51	166'640.93
Revenus divers	274'501.51	74'000.00	200'501.51	166'640.93
Résultat d'exploitation	(1'428'533.15)	(1'826'241.45)	397'708.30	(1'710'986.30)
Charges financières	(751'545.03)	(400'000.00)	(351'545.03)	(605'663.91)
Revenus financiers	1'238'794.85	458'246.00	780'548.85	563'297.20
Résultat financier	487'249.82	58'246.00	429'003.82	(42'366.71)
Résultat opérationnel	(941'283.33)	(1'767'995.45)	826'712.12	(1'753'353.01)
Résultat total du compte de résultats	(941'283.33)	(1'767'995.45)	826'712.12	(1'753'353.01)

Compte de résultats au 31.12.2018 (présentation par fonction)

	2018 (CHF)	Budget 2018 (CHF)	Écart (CHF)	2017 (CHF)
ECONOMIE PUBLIQUE				
INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE				
INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE				
Total des dépenses	(2'454'579.69)	(2'300'241.45)	(154'338.24)	(2'483'291.14)
Total des recettes	1'513'296.36	532'246.00	981'050.36	729'938.13
Résultat	(941'283.33)	(1'767'995.45)	826'712.12	(1'753'353.01)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec

783

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2018

Compte de résultats au 31.12.2018 (suite)

	2018 (CHF)	Budget 2018 (CHF)	Écart (CHF)	2017 (CHF)
ACTIVITE DE SOUTIEN				
Total des dépenses	(799'720.73)	(458'000.00)	(341'720.73)	(631'387.25)
Total des recettes	1'407'490.51	327'696.00	1'079'794.51	397'785.25
Résultat	607'769.78	(130'304.00)	738'073.78	(233'602.00)
Charges de biens, services, autres charges d'exploitation	(48'175.70)	(58'000.00)	9'824.30	(29'840.59)
Prestations de services et honoraires	(46'012.44)	(50'000.00)	3'987.56	(24'938.75)
Dédommagements	(2'163.26)	(8'000.00)	5'836.74	(4'901.84)
Charges financières	(751'545.03)	(400'000.00)	(351'545.03)	(601'546.66)
Dépréciations, immobilisations PF	(751'545.03)	(400'000.00)	(351'545.03)	(601'546.66)
<i>Dépréciations de prêts PF</i>	<i>0.00</i>	<i>(200'000.00)</i>	<i>200'000.00</i>	<i>(445'560.00)</i>
<i>Pertes sur prêts PF</i>	<i>(751'545.03)</i>	<i>(200'000.00)</i>	<i>(551'545.03)</i>	<i>(155'986.66)</i>
Revenus divers	250'104.46	30'000.00	220'104.46	75'770.00
Revenus d'exploitations divers	250'104.46	30'000.00	220'104.46	75'770.00
<i>Frais d'inscription de CHF 400 par dossier</i>	<i>27'200.00</i>	<i>30'000.00</i>	<i>(2'800.00)</i>	<i>26'400.00</i>
<i>Récupérations sur créances amorties</i>	<i>222'904.46</i>	<i>0.00</i>	<i>222'904.46</i>	<i>49'370.00</i>
Revenus financiers	1'157'386.05	297'696.00	859'690.05	322'015.25
Revenus des intérêts	323'931.05	297'696.00	26'235.05	322'015.25
Réévaluations, immobilisations PF	833'455.00	0.00	833'455.00	0.00
ACTIVITE PEPINIERE				
Total des dépenses	(296'022.75)	(344'829.05)	48'806.30	(357'729.80)
Total des recettes	81'408.80	160'550.00	(79'141.20)	223'256.95
Résultat	(214'613.95)	(184'279.05)	(30'334.90)	(134'472.85)
Charges de personnel	(60'276.10)	(96'225.80)	35'949.70	(109'961.55)
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	(50'029.65)	(80'072.10)	30'042.45	(92'340.80)
Cotisations patronales	(10'246.45)	(16'153.70)	5'907.25	(17'620.75)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec

RAPPORT ANNUEL 2018

RAPPORT FINANCIER

Compte de résultats au 31.12.2018 (suite)

	2018 (CHF)	Budget 2018 (CHF)	Écart (CHF)	2017 (CHF)
Charges de biens, services, autres charges d'exploitation	(199'878.80)	(212'699.20)	12'820.40	(211'620.45)
Charges de matériel et fournitures	(9'880.45)	(8'000.00)	(1'880.45)	(7'455.50)
Alimentation et élimination, biens-fonds PA	1'554.60	(5'000.00)	6'554.60	(3'212.30)
Prestations de services et honoraires	(14'992.75)	(22'500.00)	7'507.25	(24'392.45)
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	(176'560.20)	(177'199.20)	639.00	(176'560.20)
Amortissements du PA	(35'867.85)	(35'904.05)	36.20	(36'147.80)
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	(35'867.85)	(35'904.05)	36.20	(36'147.80)
Revenus financiers	81'408.80	160'550.00	(79'141.20)	223'256.95
Produits des biens-fonds loués	81'408.80	160'550.00	(79'141.20)	223'256.95
ACTIVITE DE CONSEIL ET FORMATION				
Total des dépenses	(76'984.75)	(81'396.95)	4'412.20	(256'044.74)
Total des recettes	21'600.00	44'000.00	(22'400.00)	50'872.50
Résultat	(55'384.75)	(37'396.95)	(17'987.80)	(205'172.24)
Charges de personnel	(43'430.95)	(42'568.15)	(862.80)	(199'040.05)
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	(30'138.90)	(29'839.30)	(299.60)	(165'094.50)
Cotisations patronales	(7'128.80)	(7'228.85)	100.05	(32'482.05)
Autres charges de personnel	(6'163.25)	(5'500.00)	(663.25)	(1'463.50)
Charges de biens, services, autres charges d'exploitation	(29'051.25)	(31'240.98)	2'189.73	(46'344.89)
Charges de matériel et de marchandises	(2'876.00)	(3'600.00)	724.00	(3'079.10)
Alimentation et élimination, biens-fonds PA	(551.30)	(600.00)	48.70	(1'102.55)
Prestations de services et honoraires	(10'044.05)	(13'290.00)	3'245.95	(14'939.24)
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(3'882.50)	(1'772.16)	(2'110.34)	(4'437.90)
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	(11'446.45)	(11'478.82)	32.37	(22'786.10)
Dédommagements	(250.95)	(500.00)	249.05	0.00

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec

785

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2018

Compte de résultats au 31.12.2018 (suite)

	2018 (CHF)	Budget 2018 (CHF)	Écart (CHF)	2017 (CHF)
Amortissements du PA	(4'502.55)	(7'587.82)	3'085.27	(10'659.80)
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	(2'801.45)	(3'142.32)	340.87	(5'716.35)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1'701.10)	(4'445.50)	2'744.40	(4'943.45)
Revenus divers	21'600.00	44'000.00	(22'400.00)	50'872.50
Revenus d'exploitation divers	21'600.00	44'000.00	(22'400.00)	50'872.50
<i>Mandat new start</i>	<i>2'160.00</i>	<i>24'000.00</i>	<i>(2'400.00)</i>	<i>26'400.00</i>
<i>Conseil & accompagnement</i>	<i>0.00</i>	<i>20'000.00</i>	<i>(20'000.00)</i>	<i>24'472.50</i>
EXPLOITATION				
Total des dépenses	(1'281'851.46)	(1'416'015.45)	134'163.99	(1'234'012.10)
Total des recettes	2'797.05	0.00	2'797.05	39'998.43
Résultat	(1'279'054.41)	(1'416'015.45)	136'961.04	(1'194'013.67)
Charges de personnel	(937'649.51)	(1'035'056.15)	97'406.64	(910'724.63)
Autorités et commissions	(144'102.00)	(90'000.00)	(54'102.00)	(107'515.50)
<i>Jetons de présence et salaires des membres d'autorités</i>	<i>(144'102.00)</i>	<i>(90'000.00)</i>	<i>(54'102.00)</i>	<i>(107'515.50)</i>
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	(562'345.36)	(720'892.80)	158'547.44	(646'587.58)
Cotisations patronales	(142'733.30)	(174'663.35)	31'930.05	(142'019.40)
Prestations de l'employeur	(33'000.00)	0.00	(33'000.00)	0.00
Autres charges de personnel	(55'468.85)	(49'500.00)	(5'968.85)	(14'602.15)
Charges de biens, services, autres charges d'exploitation	(303'679.39)	(312'668.85)	8'989.46	(280'648.47)
Charges de matériel et de marchandises	(25'883.75)	(32'400.00)	6'516.25	(40'400.75)
Alimentation et élimination, biens-fonds PA	(4'961.50)	(5'400.00)	438.50	(4'410.25)
Prestations de services et honoraires	(132'208.01)	(151'110.00)	18'901.99	(124'230.06)
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(34'942.28)	(15'949.45)	(18'992.83)	(17'621.56)
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	(103'425.50)	(103'309.40)	(116.10)	(91'144.40)
Dédommagements	(2'258.35)	(4'500.00)	2'241.65	(2'841.45)

Compte de résultats au 31.12.2018 (suite)

	2018 (CHF)	Budget 2018 (CHF)	Écart (CHF)	2017 (CHF)
Amortissements du PA	(40'522.56)	(68'290.45)	27'767.89	(42'639.00)
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	(25'212.61)	(28'280.95)	3'068.34	(22'865.25)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(15'309.95)	(40'009.50)	24'699.55	(19'773.75)
Revenus divers	2'797.05	0.00	2'797.05	39'998.43
Revenus d'exploitation divers	2'797.05	0.00	2'797.05	39'998.43
AUTRES ACTIVITES				
Total des dépenses	0.00	0.00	0.00	(4'117.25)
Total des recettes	0.00	0.00	0.00	18'025.00
Résultat	0.00	0.00	0.00	13'907.75
Charges financières	0.00	0.00	0.00	(4'117.25)
Pertes réalisées sur éléments du PF	0.00	0.00	0.00	(74.93)
Différentes charges financière	0.00	0.00	0.00	(4'042.32)
Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	18'025.00
Revenus des intérêts	0.00	0.00	0.00	16'467.90
Gains réalisés PF	0.00	0.00	0.00	1'557.10



Tableau de variation du capital propre au 31.12.2018

	31.12.2018 CHF	Augmentation CHF	Diminution CHF	31.12.2017 CHF
Autres capitaux propres	23'076'106.19	1'500'000.00	0.00	21'576'106.19
Excédent / découvert du bilan	(15'976'998.90)	1'753'353.01	(2'694'636.34)	(15'035'715.57)
<i>Résultat annuel</i>	(941'283.33)	1'753'353.01	(941'283.33)	(1'753'353.01)
<i>Résultats cumulés des années précédentes</i>	(15'035'715.57)	0.00	(1'753'353.01)	(13'282'362.56)
Capital propre	7'099'107.29	3'253'353.01	(2'694'636.34)	6'540'390.62

Le capital de dotation de la Fondation de droit privé était initialement constitué de CHF 20 millions versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997.

Ce capital initial a servi à financer l'activité et l'exploitation de la Fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1er janvier 2007, le capital net apporté dans la fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.

En date du 16 février 2010, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté de capitaliser la Fondetec à hauteur de CHF 10'000'000. Dans les conditions de libération du capital, il était demandé qu'un contrat de prestations soit établi entre la Fondetec et la Ville de Genève. Cependant, la réalisation de celui-ci n'est pas conforme avec les statuts de la Fondetec. Pour ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a décidé lors de sa séance plénière du 22 mars 2011 d'annuler l'article 2 de la délibération du 16 février 2010 (« Art. 2 – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la Fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève »).

Finalement, en date du 31 août 2011, une convention de financement a été signée entre la Ville de Genève et la Fondetec dans le but de déterminer les modalités du financement de la Fondetec par la Ville de Genève, précisément le montant des échéances des différents versements relatifs à la redotation, conformément aux délibérations acceptées par le Conseil municipal les 16 février 2010 et 22 mars 2011 (PR- 711 et PR 868).

A titre de redotation la Ville de Genève octroie à la Fondetec CHF 10'000'000 payables à raison de CHF 2'500'000 par année, à partir de 2011 et ce jusqu'en 2014. Pour la 1ère annuité, il a été convenu que celle-ci serait effectuée à la signature de la convention de financement, quant aux autres annuités celles-ci seront effectuées en deux tranches de CHF 1'250'000, la 1ère tranche avant le 30 juin à réception du rapport annuel d'activité de la fondation, accompagné du compte de pertes et profits, du bilan de l'exercice précédent, du rapport de l'organe de contrôle et du budget de la fondation pour l'exercice en cours, la 2ème tranche avant le 31 décembre, sous condition du vote des comptes et des rapports de la fondation pour le Conseil municipal.

La 1ère tranche de CHF 2'500'000 a été versée à la Fondetec en date valeur du 22 septembre 2011. La Ville de Genève a versé la 2ème annuité, en 2 paiements de CHF 1'250'000 chacune, le premier en date du 16 août 2012 et le deuxième courant 2013, le 28 mars 2013. La 3ème annuité a été versée par La Ville de Genève en 2 paiements en date des 19 juillet 2013 et 30 mai 2014. La 4ème et dernière annuité a été versée par la Ville de Genève en 2 paiements en date des 3 juillet 2014 et 19 mars 2015.

Par arrêté voté lors de la séance du 2 novembre 2016, le Conseil municipal a accepté la recapitalisation de la Fondetec à hauteur de CHF 25'000'000 sur une période de 10 ans, soit pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2026. Néanmoins, aucune augmentation de capital n'a eu lieu en 2017.

A titre de redotation, la Fondetec a reçu 3 versements de CHF 500'000 chacun courant 2018, les 26 avril 2018, 14 septembre 2018 et 7 décembre 2018.

Tableau de flux de trésorerie 2018

	2018 (CHF)	2017 (CHF)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat total du compte de résultats	(941'283.33)	(1'753'353.01)
Amortissements du PA	80'892.96	89'446.60
Perte nette sur placements financiers à court terme	528'640.57	106'616.66
Variation de la provision sur placements financiers à court terme	(706'922.65)	426'073.80
Variation de la provision sur prêts à long terme PF	(126'532.35)	19'486.20
Intérêts sur placements financiers à court terme et prêts à long terme PF	(323'931.05)	(322'015.25)
(Augmentation) / Diminution des créances	8'347.69	(2'317.53)
Diminution / (Augmentation) actifs de régularisation	14'778.25	210'308.57
Augmentation / (Diminution) des passifs de régularisation	71'046.68	(42'084.10)
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	(1'394'963.23)	(1'267'838.06)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA		
Acquisition d'immobilisations corporelles du PA	(17'897.25)	(4'967.55)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	(17'897.25)	(4'967.55)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PF		
(Augmentation) / Diminution des placements financiers à court terme	103'831.34	(400'683.55)
(Augmentation) / Diminution des prêts à long terme PF	(289'167.04)	(8'617.83)
Intérêts sur placements financiers à court terme et prêts à long terme PF	323'931.05	322'015.25
Vente de titres	0.00	1'680'552.69
Dissolution des plus-values nettes non réalisées sur titres vendus	0.00	59'603.30
Acquisition d'immobilisations financières	(5.90)	(5.90)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PF	138'589.45	1'652'863.96
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Augmentation du capital de dotation	1'500'000.00	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	1'500'000.00	0.00
Variation des disponibilités et placements à court terme	225'728.97	380'058.34
Disponibilités et placements à court terme au 1er janvier	1'283'128.64	903'070.30
Disponibilités et placements à court terme au 31 décembre	1'508'857.61	1'283'128.64
Variation des disponibilités et placements à court terme	225'728.97	380'058.34

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

La présidente. A présent, nous passons au vote du renvoi direct du rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du rapport D-32.7 à la commission des finances est accepté par 52 oui contre 1 non.

6. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2019 en vue de l'adoption d'un règlement relatif aux prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours (PR-1372).

Introduction

La présente proposition a pour but l'adoption par le Conseil municipal d'un règlement relatif aux différentes prestations effectuées pour des entreprises ou des exploitations publiques ou privées par le bureau technique du Service d'incendie et de secours (SIS).

Raccordement à la Centrale d'alarme d'engagement et de traitement des alarmes (CETA)

Pour les infrastructures qui répondent aux critères définis par les prescriptions suisses de protection incendie édictées par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) ainsi que pour les entreprises qui sont soumises à l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM; 814.012), l'existence d'un concept d'alarme et d'intervention au bénéfice des sapeurs-pompiers est obligatoire.

Au niveau cantonal, la police du feu et le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) sont les autorités chargées de faire appliquer les obligations légales précitées. Dès lors, ces autorités exigent le raccordement des infrastructures concernées à la CETA du SIS.

Au sein du SIS, l'unité du bureau technique est chargée du traitement des demandes de raccordement d'alarmes automatiques à la CETA, soit notamment de l'élaboration et de la mise à jour des dossiers et plans d'intervention, sur la base d'un contrat conclu entre le SIS et les propriétaires ou exploitants des infrastructures.

Le développement urbain ainsi que les tendances actuelles en matière d'architecture et de construction font que le nombre de bâtiments à caractéristiques complexes augmente à Genève, ce qui engendre de plus en plus d'obligations légales de raccordement d'alarmes automatiques à la CETA.

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

Par ailleurs, même des établissements qui ne sont soumis à aucune obligation légale déposent toujours plus fréquemment des demandes de raccordement à la CETA, pour des raisons internes de sécurité.

En conséquence, la tendance à l'augmentation des demandes de raccordement d'alarmes automatiques à la CETA va se poursuivre ces prochaines années.

Bureau technique du SIS

Le bureau technique du SIS est composé de 4 gestionnaires de dossiers (3 équivalents temps plein, ETP) et d'une collaboratrice administrative (1 ETP).

A ce jour, le bureau technique reçoit près de 200 nouvelles demandes de raccordement par année et gère environ 2500 raccordements existants.

Le raccordement d'alarmes automatiques à la CETA est soumis à des conditions contractuelles (conditions générales) qui prévoient notamment la facturation des éléments suivants: un émolument de constitution du dossier, les frais liés à la réalisation des plans d'intervention, une redevance annuelle et la facturation des alertes injustifiées.

Hausse des tarifs

Les tarifs des éléments susmentionnés n'ont pas évolué depuis plus de 20 ans. Par ailleurs, les tarifs liés à la production des plans d'intervention sont considérablement plus bas que ceux pratiqués dans le secteur privé (bureaux d'architectes et d'ingénieurs).

Suite à une récente objectivation des éléments et du processus financiers, les tarifs ont été revus à la hausse par le SIS sur la base des normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Ces tarifs figurent sur le tableau joint en annexe.

Ces tarifs ont été validés le 11 décembre 2018 par le Conseil administratif, étant précisé que l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) – autorité de surveillance cantonale – en a dûment été informé. Les nouveaux tarifs pourraient être appliqués dès le 1^{er} janvier 2020. Les revenus supplémentaires engendrés par la hausse des tarifs du bureau technique ont été estimés à près de 2 millions de francs par année.

Bases légales et réglementaires

Dans le cadre de l'élaboration des modalités d'application des nouveaux tarifs est apparue la nécessité de fonder les tarifs du bureau technique sur une base réglementaire, voire légale, suffisante.

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

Consulté à ce propos, M^e Nicolas Wisard, avocat, a établi que les tâches effectuées par le bureau technique du SIS (à l'exception des tâches effectuées en concurrence, telles que l'établissement des plans d'intervention) pouvaient être qualifiées de tâches publiques, dès lors qu'elles touchent intimement à l'organisation et à la préparation des interventions du SIS en cas de sinistre.

La facturation des prestations du bureau technique ayant le caractère d'une tâche publique intervient par la perception d'émoluments, lesquels, vu les montants à facturer, dépassent largement de simples émoluments de chancellerie. De ce fait, le principe de ces émoluments (soit le cercle des débiteurs, l'objet et les bases de la taxation) doit, à défaut d'une disposition spécifique dans la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), reposer sur une délibération du Conseil municipal.

Il s'ensuit le projet de règlement qui vous est soumis.

La grille tarifaire détaillée, comprenant également la facturation des prestations effectuées dans un cadre concurrentiel, peut par contre être établie par le Conseil administratif, ce qui répond à des considérations de gestion usuelle. Les tarifs validés par notre Conseil sont joints en annexe.

Considération générale

Le projet de règlement, de même que l'annexe tarifaire jointe à la présente proposition, ont été approuvés par le Conseil administratif le 28 août 2019.

Commentaire par articles

Article 1 – Objet:

Le projet de règlement, outre les principes de facturation, traite également des modalités des prestations du bureau technique.

Article 2 – Principes:

Est ici décrit le fondement légal de la CETA découlant de la nécessité d'un service permanent, dont il découle l'établissement et la gestion des raccordements des entreprises et entités concernées.

Sont également évoqués les cas de raccordements volontaires.

Enfin, est défini le terme de «critère», unité de raccordement et, dès lors, de facturation.

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

Article 3 – Prestations du bureau technique:

Cet article décrit les différentes prestations effectuées par le bureau technique dans le cadre de l'établissement et de la gestion des raccordements.

Article 4 – Tarification:

Le projet de règlement renvoie ici au tarif adopté par le Conseil administratif, dans lequel sont distinguées les prestations ayant le caractère d'une tâche publique de celles effectuées dans un cadre concurrentiel.

L'alinéa 3 mentionne également le barème des fausses alarmes, lequel s'inscrit dans les limites fixées à l'article 46 alinéa 1 lettre g du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompier (RPSSP).

Article 6 – Dénonciation aux autorités cantonales:

Dans le cadre de l'établissement et de la gestion des raccordements obligatoires à la CETA, le bureau technique est parfois amené à constater des lacunes ou des manquements, sans oublier des retards de paiement. Dans ces cas, il doit pouvoir en référer à l'autorité cantonale compétente.

Article 7 – Suspension du raccordement:

S'agissant de raccordements non obligatoires, le bureau technique doit pouvoir suspendre lesdits raccordements en cas de non-paiement de ses prestations.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le règlement relatif aux prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours est adopté.

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

Art. 1 Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités et la facturation des prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours.

Art. 2 Principes

¹ Le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (ci-après le SIS) assure le service permanent de défense contre les sinistres prévu à l'article 12 lettre a) de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (ci-après la LPSSP) et, à cette fin, exploite notamment la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (ci-après la CETA).

² Le bureau technique du SIS gère le raccordement à la CETA des installations de détection automatique d'alarme incendie et technique des entreprises et exploitations publiques ou privées, ainsi que des ouvrages particuliers présentant des risques spéciaux en matière de défense contre l'incendie, de contamination chimique, radioactive ou bactériologique, assujettis à l'obligation d'un raccordement d'alarme automatique en vertu d'obligations légales.

³ Le bureau technique du SIS gère également les raccordements volontaires de certains bâtiments et autres ouvrages à la CETA.

⁴ Aux fins du tarif constitue un critère d'alarme un objet surveillé (bâtiment, site, zone, etc.) disposant d'un raccordement spécifique à la CETA. Une entreprise, une exploitation ou un ouvrage au sens de l'alinéa 2 du présent article peut comprendre plusieurs critères d'alarme.

Art. 3 Prestations du bureau technique

¹ Le bureau technique s'assure du bon raccordement des installations de détection automatique d'alarme incendie et technique à la CETA pour les entreprises, exploitations, bâtiments et ouvrages visés à l'article précédent.

² Le raccordement à la CETA comprend, pour chaque critère, l'établissement, sur la base des informations et documents fournis par le requérant, d'un dossier d'intervention, constitué de plans d'intervention, de listes de personnes de l'entité concernée à contacter en cas d'alarme et d'un dispositif de mise en passe pour accéder aux locaux à l'origine de l'alarme. Le raccordement technique proprement dit doit être effectué par une entreprise tierce spécialisée reconnue par l'AEAI, aux frais du requérant.

³ La mise en service d'un raccordement sur la base d'un dossier complet fait entrer en vigueur un contrat d'abonnement avec le SIS, lequel est soumis à une

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

redevance annuelle et est assujetti aux conditions contractuelles générales définies par le SIS.

⁴ L'abonnement comprend notamment, outre la liaison directe avec la CETA, les mises à jour administratives, la gestion des mises en passe et des listes de personnes à contacter en cas de déclenchement d'alarme, les visites sur place, la gestion des mises hors service provisoires des installations de détection, les modifications mineures des plans d'intervention et les informations aux preneurs d'abonnement.

Art. 4 Tarification

¹ Les montants des émoluments dus pour les prestations du bureau technique du SIS et les abonnements sont fixés par le Conseil administratif sous la forme d'un tarif. Les modifications tarifaires postérieures à la date d'entrée en vigueur du présent règlement sont de la compétence du Conseil administratif.

² Les prestations du bureau technique effectuées dans un cadre ouvert à la concurrence des entreprises privées font l'objet d'une tarification spécifique établie par le Conseil administratif sur la base des prix du marché.

³ Le SIS facture également aux abonnés, selon un barème progressif fixé par le Conseil administratif, les déclenchements erronés d'une alarme automatique, soit tout déclenchement non lié à la fumée ou à un incendie.

⁴ La TVA est calculée et facturée sur la totalité des coûts.

Art. 5 Facturation

Les prestations du bureau technique du SIS et les abonnements font l'objet de factures établies selon la tarification en vigueur adressée au requérant ou à l'abonné et payables à 30 jours.

Art. 6 Dénonciation aux autorités cantonales

Le SIS peut dénoncer à l'autorité cantonale compétente les entités visées à l'article 2 alinéa 2 du présent règlement en cas de non-fourniture des informations, du matériel et des documents requis en vue de l'établissement d'un raccordement, de non-respect des conditions générales de raccordement, de modification ou d'abandon des installations sans l'accord du SIS ou de l'autorité de surveillance cantonale, ou de non-paiement des émoluments, frais et redevances.

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

Art. 7 Suspension du raccordement

En cas de non-paiement d'une facture du bureau technique malgré les rappels d'usage, le SIS est habilité, en ce qui concerne les entités visées à l'article 2 alinéa 3 du présent règlement, à prendre toute mesure utile, y compris la suspension du raccordement à la CETA.

Art. 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire suivant son adoption par le Conseil municipal.

Annexe: tarification 2020 des prestations du bureau technique du SIS

Proposition: règlement relatif aux prestations du bureau technique du SIS

Tarification des prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours (SIS)

Conformément au Règlement relatif aux prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours – LC 21 XXX

Tarification 2020

Adoptée par le Conseil administratif le 28 août 2019

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

1. Emoluments dus pour les prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours

(en francs hors taxes)

– émolument forfaitaire de base pour constitution du dossier	1 700
– émolument forfaitaire pour chaque critère d'alarme supplémentaire	133
– élaboration du dossier d'intervention (par page A4)	50
– abonnement, redevance annuelle (par critère d'alarme)	1 500

2. Facturation des autres prestations du bureau technique délivrées dans un cadre concurrentiel

(en francs hors taxes)

– production de plans (par page A4)	565
– rendez-vous de chantier (à l'heure)	133

3. Facturation des alarmes injustifiées

(en francs hors taxes)

– 1 ^{re} alarme (forfait 1)	464,70
– 2 ^e et 3 ^e alarmes (forfait 2)	743,45
– dès la 4 ^e alarme, par alarme (forfait 3)	1 115,25

La présidente. Je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1372 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, comme l'ont décidé le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (61 oui).

Proposition: bouclage de crédit pour l'assainissement
des engins particuliers du SIS

7. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2019 en vue du bouclage de crédit de 130 000 francs destiné à l'assainissement des engins particuliers du Service d'incendie et de secours (PR-815 V votée le 19 avril 2011), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 20 723,60 francs (PR-1373).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 605, article 30, alinéa 1, lettre e) et de son règlement d'application (B 605.01, articles 60 et 61), la présente proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit d'investissement (PR-815 V).

La gestion de ce crédit incombe au Service d'incendie et de secours (SIS) du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

Le 19 avril 2011, le Conseil municipal votait la proposition de crédit PR-815, composée de 5 arrêtés, pour un montant total de 11 770 000 francs, à savoir:

- I. un crédit de 6 290 000 francs pour le renouvellement des véhicules lourds;
- II. un crédit de 80 000 francs pour le renouvellement des véhicules légers;
- III. un crédit de 4 750 000 francs pour l'assainissement des véhicules lourds;
- IV. un crédit de 520 000 francs pour l'assainissement des véhicules légers;
- V. un crédit de 130 000 francs pour l'assainissement des engins particuliers.

Les acquisitions et renouvellements étant terminés, les arrêtés I, II, III et IV ont été bouclés sans dépassement. Le cinquième arrêté doit être présenté à votre Conseil car il nécessite le vote d'un crédit complémentaire.

Comme il est indiqué ci-après, le montant total de la proposition n'a pas été dépassé et une économie globale brute de 558 237,67 francs a été dégagée.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: bouclage de crédit pour l'assainissement
 des engins particuliers du SIS

PR-815	Montant voté	Montant dépensé brut	Différence brute
Arrêté I	6 290 000,00	6 155 727,39	- 134 272,61
Arrêté II	80 000,00	73 898,21	- 6 101,79
Arrêté III	4 750 000,00	4 506 226,32	- 243 773,68
Arrêté IV	520 000,00	325 186,81	- 194 813,19
Arrêté V	130 000,00	150 723,60	20 723,60
Total PR-815	11 770 000,00	11 211 762,33	- 558 237,67

S'agissant des recettes, l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (ci-après OCPPAM) a répondu à la demande de participation au financement de la nouvelle autogrupe (arrêté III de la PR-815) et du matériel d'intervention ferroviaire (arrêté I de la PR-815). L'OCPPAM a ainsi versé une subvention de 744 000 francs une fois les engins dûment livrés et payés.

Localisation *rue du Vieux-Billard 11*

Libellé *assainissement des engins particuliers du Service d'incendie et de secours*

N° PFI 073.028.04

N° OTP I410013105

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	815-V	19.04.2011	130 000,00
		Montant total du crédit voté	130 000,00
		Montant des dépenses brutes	150 723,60
		Différence	+20 723,60

Explication du dépassement

L'arrêté V de la proposition PR-815 avait pour but le renouvellement d'un véhicule dévolu à l'appui logistique (nécessaire à la préparation et au rétablissement des infrastructures au profit des cours donnés au centre de formation, tels que transport, déplacement de remorques, balayage, déblaiement de la neige) ainsi que l'achat d'un élévateur à fourche.

Proposition: boucllement de crédit pour l'assainissement
des engins particuliers du SIS

En 2012, une étude a été menée par le SIS afin de réévaluer ses besoins tant au niveau des transports logistiques que de la manutention de matériel divers et ainsi confirmer ces renouvellements. Il s'est avéré qu'au vu de l'évolution de ce type d'outils de travail, un seul engin multifonctions pouvait mieux répondre aux besoins identifiés tout en offrant des avantages supplémentaires, tels que:

- diminution du nombre de véhicules à gérer par le SIS;
- optimisation des surfaces d'entreposage et de stationnement;
- réduction des frais d'entretien;
- formation du personnel sur un seul engin;
- possibilité d'accroître – si nécessaire – les fonctionnalités de l'engin par l'ajout d'accessoires tels que lames à neige, butoir et levage pour berce, évitant ainsi de devoir acquérir de nouveaux engins dédiés.

L'acquisition de cet engin polyvalent, en lieu et place des deux engins proposés dans la proposition PR-815, a engendré un coût supplémentaire de 20 723,60 francs.

Ce surcoût a fait l'objet d'une information par lettre du 8 février 2013 de la part du conseiller administratif M. Guillaume Barazzone à M. Alberto Velasco, président de la commission des finances.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement du crédit de 130 000 francs destiné à l'assainissement des engins particuliers du

Proposition: bouclement de crédit pour l'assainissement
des engins particuliers du SIS

Service d'incendie et de secours (PR-815 V votée le 19 avril 2011), un crédit complémentaire de 20 723,60 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau et les chefs de groupe ont décidé le vote de cette proposition sur le siège.

Des voix. ... ont proposé!

La présidente. ... ont proposé le vote sur le siège. J'ouvre donc la préconsultation.

Préconsultation

La présidente. La parole n'étant pas demandée en préconsultation, je mets aux voix l'entrée en matière sur la proposition PR-1373.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (63 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat¹, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (67 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

¹ Ndlr: la présidente a omis de faire voter la discussion immédiate.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit de 130 000 francs destiné à l’assainissement des engins particuliers du Service d’incendie et de secours (PR-815 V votée le 19 avril 2011), un crédit complémentaire de 20 723,60 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d’amortissement restante de la réalisation.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2019 en vue de l’ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 670 000 francs, soit:

- **un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du 5^e plan biennal des systèmes d’information et de communication (PSIC) de l’administration municipale;**
- **un crédit de 270 000 francs, destiné à financer le système d’information et l’équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025 (PR-1366).**

Introduction et exposé des motifs

L’organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l’information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l’administration municipale vers les systèmes d’information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaborateurs et collaboratrices utilisaient un ordinateur. Aujourd’hui, la Direction des systèmes d’information et de communication (DSIC) gère près de 4000 postes de travail (dont 700 ordinateurs portables) et plus de 500 tablettes, ainsi que 1300 téléphones portables (dont 900 smartphones).

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Les technologies de l’information et de la communication sont également omniprésentes – directement ou indirectement – dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions des sapeurs-pompiers.

Le présent plan biennal vise à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures d’information et de communication de la Ville de Genève, ainsi qu’à financer les projets prioritaires de l’administration municipale en matière de systèmes d’information et de communication.

Il est complété par une demande de financement pour l’équipement du Conseil municipal pour la législature 2020-2025, afin de permettre l’acquisition des équipements personnels et des systèmes d’information pour les conseillères et conseillers municipaux.

Contexte et historique

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d’information et de communication ont été financés par les Plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal.

La présente proposition de crédit correspond au 5^e plan biennal des systèmes d’information et de communication.

Processus d’élaboration de la proposition de crédit

Processus global d’élaboration du PSIC

Conformément à la procédure définie par le Conseil administratif, les principales étapes du processus d’élaboration des plans en matière de systèmes d’information et de communication sont les suivantes:

- les directions de département et les services adressent l’expression de leurs besoins à la Direction des systèmes d’information et de communication;
- la DSIC analyse et évalue ces demandes, notamment au plan de leur faisabilité et de leur coût, y compris le budget de fonctionnement et les ressources humaines nécessaires à garantir leur exploitation;
- les besoins évalués par la DSIC sont présentés au Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR) qui procède aux arbitrages nécessaires pour respecter le montant du PSIC inscrit au plan financier d’investissement (PFI).

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Processus de gouvernance

Les demandes ont été arbitrées en deux temps. Dans une première phase, les demandes transversales ont été considérées en priorité. Puis, un arbitrage des projets spécifiques des départements en regard du solde financier disponible a été réalisé.

Au total, 55 demandes ont été adressées à la DSIC, y compris les siennes propres, pour un montant évalué à 14,4 millions de francs. Au terme du processus de sélection, 25 demandes ont été retenues.

Adéquation à l’Agenda 21

La DSIC applique tant que faire se peut une politique d’acquisition responsable, soit en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d’adjudication des marchés.

Attachée au respect de l’environnement, la DSIC œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d’énergie, par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d’adaptation de ses infrastructures.

Estimation des coûts et description des objets

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en deux projets de délibération:

1. Cinquième plan biennal des systèmes d’information et de communication;
2. Système d’information et équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025.

Cinquième plan biennal des systèmes d’information et de communication

Infrastructures – 2 575 000 francs

Acquisition d’outils centralisés pour la gestion des serveurs

Réf.: D-011317 (DSIC)

Dans le cadre de la poursuite de la virtualisation des infrastructures de l’administration municipale et en conséquence de l’augmentation régulière du nombre de serveurs, la DSIC doit améliorer leur gestion au moyen d’outils d’administration centralisés. Ceux-ci lui permettront de fournir une infrastructure de qualité en automatisant la maintenance du parc et le déploiement de nouveaux serveurs.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Cette demande s’inscrit dans les axes I5 et I7 du Plan directeur des technologies de l’information et de la communication 2018-2021 (PDTIC), et s’appuie sur les conclusions d’un audit de l’infrastructure Linux mené en 2018.

Acquisition d’un outil de sauvegarde pour infrastructure virtuelle

Réf.: D-011318 (DSIC)

La DSIC utilise depuis de nombreuses années un outil de sauvegarde conçu pour des serveurs physiques. L’arrivée de la virtualisation et la quantité sans cesse croissante de ce type de serveurs rendent indispensable l’acquisition d’une solution dédiée à l’infrastructure virtuelle.

Celle-ci permettra une optimisation des sauvegardes et des restaurations, en améliorant notamment de façon significative le temps nécessaire à ces opérations. Ce nouvel outil apportera une facilité de gestion inédite et des fonctionnalités sans équivalent dans le système de sauvegarde actuel.

Cette demande s’inscrit dans l’axe I6 du PDTIC.

Consolidation de l’environnement Confluence

Réf.: D-011299 (DSIC)

Le «wiki» d’entreprise (solution Confluence de l’éditeur Atlassian) est devenu un outil majeur de communication et de collaboration pour de nombreux départements et services de l’administration municipale. Avec plus de 100 000 documents stockés et près de 2500 utilisateurs et utilisatrices réguliers, sa disponibilité est critique.

Il est donc nécessaire de mettre à niveau son infrastructure et son installation afin d’assurer la disponibilité, la fiabilité et l’évolutivité de la plateforme Confluence.

Evolution de la plateforme Microsoft SQL Server

Réf.: D-011300 (DSIC)

L’arrivée de nouvelles applications techniques ou métiers demandant de forts volumes de stockage ou générant une forte activité (par exemple McAfee Content Security Reporter, Planitec, etc.) nous amène à devoir augmenter les capacités de notre infrastructure de gestion de bases de données Microsoft SQL Server, aussi bien en termes de capacité de stockage que de puissance de calcul.

De plus, certaines applications utilisées par le Service d’incendie et de secours (SIS), les Bibliothèques municipales (BMU), le Service de la police municipale

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

(SPM) ou le Service Voirie – Ville propre (VVP) demandent une haute disponibilité également en dehors des heures de bureau. Il convient donc d’adapter la plateforme à ces impératifs et de la préparer aux évolutions techniques futures.

Infrastructure et sécurité du réseau informatique de la Ville de Genève

Réf.: D-011033 (DSIC)

Le réseau informatique de la Ville de Genève (réseau VdG) interconnecte près de 300 sites sur le territoire de la municipalité, donnant ainsi accès aux ressources et applications informatiques internes ainsi qu’à Internet. Il permet également, via un lien partenaire, une connexion aux réseaux étatiques des cantons, des communes genevoises et de l’administration fédérale. La majorité des sites sont interconnectés via des fibres optiques appartenant à la Ville de Genève, appelées réseau métropolitain (MAN), les autres sont reliés par Internet via des lignes DSL, appelées réseau étendu (WAN). L’infrastructure du réseau est distribuée hiérarchiquement du cœur en passant par la distribution fibre optique jusqu’à l’accès utilisateur (prise Ethernet); chaque niveau hiérarchique est composé d’équipements réseau spécifiques, en périphérie desquels se trouvent des éléments de sécurité qui les protègent d’attaques extérieures (pare-feux, proxy, portail public).

Afin de garantir la pérennité et le bon fonctionnement des infrastructures ainsi que l’extension du réseau, la DSIC prévoit l’acquisition des équipements suivants:

- antennes WiFi (réseaux interne et public);
- remplacement des timbreuses pour l’ensemble de l’administration municipale;
- remplacement de divers équipements techniques;
- renouvellement et mise à jour du reverse-proxy, qui permet de filtrer en temps réel les accès vers nos sites web et donc de protéger ces derniers.

Mise en place d’une infrastructure PostgreSQL

Réf.: D-011295 (DSIC)

Le standard pour la gestion des bases de données en Ville de Genève est la plateforme open source MariaDB, compatible avec MySQL et donc avec une majorité de solutions logicielles du marché. Certains systèmes ne sont cependant pas supportés sur MariaDB, par exemple Confluence ou les solutions géomatiques ArcGIS; il n’est donc pas toujours possible de se limiter à cette seule technologie.

La DSIC propose de déployer un second moteur de base de données open source, PostgreSQL, ce qui permettra d’élargir le nombre d’applications supportées, et ouvrira de plus grandes possibilités lors d’appels d’offres ou du choix de nouvelles solutions.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

PostgreSQL est le quatrième moteur de base de données le plus utilisé dans le monde et le deuxième en open source¹. Déjà utilisé de façon marginale en Ville de Genève (gestion des collections des Conservatoire et Jardin botaniques «Botalista»), il est très largement supporté par de nombreux éditeurs, et recommandé pour héberger certains logiciels (p. ex. solution de gestion documentaire Alfresco). Sa similitude avec Oracle simplifie le remplacement de ce dernier, favorisant une réduction des coûts.

Renouvellement et évolution des environnements serveurs, stockage et backup

Réf.: D-011034 (DSIC)

L’infrastructure serveur de la Ville de Genève représente environ 150 machines physiques et 500 machines virtuelles qui supportent la quasi-intégralité des prestations informatiques offertes aux services de l’administration municipale et aux citoyen-ne-s.

Cette infrastructure doit être renouvelée périodiquement sur la base d’une durée de vie des machines physiques de quatre à six ans. De plus, l’extension des besoins en nouveaux services informatiques implique une augmentation du nombre de serveurs, et s’accompagne d’une extension des licences pour accommoder la croissance rapide des besoins de l’administration municipale (doublement en deux ans, pour atteindre 540 To en 2019).

Cette demande vise à assurer la continuité des services délivrés en tenant compte de la croissance des besoins, du renouvellement des équipements obsolètes ainsi que des licences d’exploitation et de l’évolution des technologies. Cette demande s’inscrit dans les axes I5 et I6 du PDTIC.

Virtualisation du réseau et micro-segmentation

Réf.: D-011319 (DSIC)

La virtualisation du réseau et la micro-segmentation s’avèrent être des innovations incontournables dans le futur pour capitaliser sur l’infrastructure virtuelle. Elles permettront de mieux répondre aux défis de l’automatisation et de la sécurité inhérents à la virtualisation, et constitueront une aide non négligeable pour passer à une stratégie Cloud.

Comme cela se fait déjà pour les serveurs et le stockage, la virtualisation des composants du réseau permettra de s’affranchir des infrastructures matérielles en remplaçant certaines fonctionnalités par du logiciel. De nouvelles fonctionnalités réseau pourront ainsi être déployées ou mises à jour plus simplement, de façon

¹ Source: <https://db-engines.com/en/ranking>

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

plus agile et à moindre coût. Autrement dit, les fonctions réseau (par exemple firewall, NAT, load-balancing, etc.) sont découplées du matériel.

Afin de faire fonctionner cette architecture de façon harmonisée et cohérente, il est nécessaire de mettre en place un système de gestion appelé «orchestrateur», qui permet de contrôler le réseau, de le rendre plus performant et d’en automatiser les services. Cette demande s’inscrit dans les axes I5 et I6 du PDTIC.

Sécurité de l’information – 170 000 francs

Plateforme d’automatisation de la gestion des rôles

Réf.: D-011027 (DSIC)

Le 4^e PSIC prévoit le financement d’un système d’information permettant l’automatisation de la gestion du cycle de vie des usagères et usagers des systèmes d’information (arrivées, départs et mutations). La présente demande a pour objectif d’étendre cette gestion des identités au-delà des aspects de la gestion des comptes informatiques, vers une gestion par rôle qui donnera une meilleure maîtrise dans l’attribution des privilèges accordés aux utilisateurs et utilisatrices, ainsi qu’une capacité d’audit des droits d’accès.

La gestion pourra être simplifiée et automatisée en fonction des profils ressources humaines et des niveaux de responsabilités de chacun-e. Il en résultera une maîtrise des risques accrue en matière de confidentialité et intégrité des données de la Ville, ainsi qu’en matière de ségrégation par les rôles.

Cette demande s’inscrit dans l’axe G10 du PDTIC, et fait suite à l’identification de lacunes lors de la révision des comptes de la Ville en termes de gestion et de ségrégation des rôles dans le système d’information SAP.

Micro-informatique – 1 109 000 francs

Renouvellement des équipements d’affichage et de projection des salles de réunion

Réf.: D-011028 (DSIC)

Les équipements d’affichage et de projection des salles de réunion de l’administration municipale sont actuellement sous la responsabilité des différents services. Leurs ressources limitées ne leur permettent pas de renouveler ces équipements, dont les indisponibilités et les pannes pour cause d’obsolescence sont de plus en plus fréquentes.

De plus, l’hétérogénéité du parc d’équipements induite par des achats décentralisés ajoute un degré non négligeable de complexité dans l’utilisation, la configuration et la maintenance de ces équipements.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

La DSIC se propose de remplacer de manière progressive les équipements obsolètes des salles de réunion par un matériel standardisé, afin de garantir un niveau de qualité, de disponibilité et de support adapté aux attentes des utilisateurs et utilisatrices.

Renouvellement et évolution du parc informatique

Réf.: D-011026 (DSIC)

Le parc micro-informatique de l’administration municipale est constitué de près de 4000 postes de travail et 900 imprimantes. Sur la base d’un renouvellement des postes de travail âgés de plus de 4 ans et d’une augmentation annuelle du parc de 6%, la présente demande vise à l’acquisition et l’installation d’environ 1800 postes de travail, la prestation associée ainsi que les logiciels nécessaires. Ces derniers seront complétés par des logiciels libres spécifiques, répondant aux besoins des utilisateurs et utilisatrices de l’administration municipale.

En application des principes du développement durable, aucun achat d’imprimante n’est prévu, sinon de manière marginale, par exemple lorsque la fonction du personnel concerné nécessite une confidentialité particulière ou lorsque la disposition des locaux ne permet pas le partage des moyens d’impression.

Projets transversaux – 934 000 francs

Application de gestion des risques

Réf.: D-010964 (DFL)

La gestion des risques en Ville de Genève s’appuie aujourd’hui sur Excel. Des modèles d’inventaires des risques et de matrices de contrôles sont utilisés par les services et les responsables du contrôle interne. Depuis 2012, plus de 400 risques sont évalués chaque année au moyen de cet outil bureautique et environ 40 à 50 fichiers Excel (dont un de consolidation) sont créés ou mis à jour à cet effet. Le processus de gestion des risques est donc de plus en plus laborieux et lourd.

L’utilisation d’Excel offre l’avantage d’une grande facilité et flexibilité d’utilisation, mais entraîne de multiples inconvénients et risques, c’est pourquoi le recours à un outil dédié à la gestion des risques a été recommandé lors d’un audit externe.

Ce projet vise donc à étudier différentes solutions informatiques du marché, sélectionner la plus adaptée aux besoins de la Ville, en faire l’acquisition et la déployer.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Gestion de demandes avec workflow simple

Réf.: D-011476 (DSIC), D-010762 (DPBA), D-010970 (ECO) et D-010976 (SDPE)

La DSIC est fréquemment sollicitée par les services de l’administration municipale, qui ont besoin d’applications informatiques pour assurer le suivi de dossiers ou de demandes avec un workflow défini.

La réalisation de ce type de systèmes par des méthodes de développement traditionnelles nécessite un effort trop important en regard des ressources disponibles, c’est pourquoi la DSIC souhaite mettre en place une solution logicielle paramétrable, permettant de déployer rapidement et à moindre coût de telles applications.

Poursuite du déploiement de l’outil de planification de ressources

Réf.: D-011425 (DSIC)

Dans le cadre du 3^e PSIC, un crédit au bénéfice du service VVP a été voté afin de déployer une solution lui permettant de gérer efficacement la planification des équipes de la collecte des déchets (réf. D-006682). Suite à un appel d’offres réalisé en 2016, l’outil ModulePlanning développé par la société genevoise SZ Informatique SA a été sélectionné. Un projet pilote a permis de le déployer dans les services VVP et SPM en 2017; ceux-ci se sont montrés extrêmement satisfaits de la solution, qui a grandement amélioré et facilité le travail nécessaire à la gestion et à la planification de leurs ressources.

Dans la continuité du projet pilote, un second crédit a été demandé et voté au 4^e PSIC, afin de permettre le déploiement de la solution ModulePlanning dans d’autres services de l’administration municipale ayant également exprimé le besoin de pouvoir planifier les horaires de leur personnel. La DSIC mène ces déploiements au rythme de trois à quatre par année, y compris l’intégration avec le Portail RH. Sept projets sont actuellement en cours ou en attente de réalisation.

La demande pour cet outil reste extrêmement forte, et au vu des nombreuses demandes reçues par la DSIC depuis 2016, il s’avère que le montant voté au 4^e PSIC ne sera pas suffisant pour permettre de répondre aux attentes de l’ensemble des services demandeurs, raison pour laquelle la DSIC sollicite un crédit complémentaire pour assurer la poursuite des déploiements à l’horizon 2020-2021.

Système d’archivage des documents numériques pour la Ville de Genève

Réf.: D-010993 (DG)

La Ville mène actuellement plusieurs projets importants de dématérialisation (Système d’information du Conseil administratif et du Conseil municipal,

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Processus RH, etc.). En parallèle avec ces progrès sur la voie de la numérisation, il est absolument indispensable qu’elle se dote d’un système permettant d’archiver les documents numériques.

Les informations et documents dématérialisés permettent à la Ville de mener à bien ses missions, d’attester de ses droits et, pour une partie d’entre eux, de constituer ses archives numériques. Seule une faible minorité des informations numériques gérées par l’administration municipale sera archivée. Les Archives de la Ville conviennent avec les services propriétaires des documents à conserver à long terme.

Le système d’archivage doit permettre d’extraire les documents de leur application d’origine, de les conserver et enfin de les mettre à la disposition de l’administration municipale et du public (dans le respect des délais légaux en vigueur). La conservation pérenne des documents numériques est un besoin métier transversal en Ville: les musées et bibliothèques, notamment la Bibliothèque de Genève, y sont également confrontés.

Projets spécifiques – 1 612 000 francs

Portail collection du Centre d’iconographie

Réf.: D-011007 (BGE)

Les collections d’images du Centre d’iconographie de la Bibliothèque de Genève (BGE) sont gérées dans l’application métier MuseumPlus. Cette dernière a été migrée de la version Classic à la version RIA en 2017, ce qui a apporté une extension des fonctionnalités demandées par le Centre d’iconographie de la BGE, permettant notamment le traitement des fonds et des séries sur le modèle archivistique.

L’interface de consultation publique (site des collections en ligne <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/cig>) n’a toutefois pas tenu compte de ces améliorations fonctionnelles, qui ne sont, par conséquent, pas perceptibles pour les usagères et usagers. Ce projet vise donc à adapter l’interface de consultation et enrichir l’information mise en ligne.

Il s’inscrit dans le cadre des projets de mise en ligne des collections des institutions du département de la culture et du sport (DCS), selon la feuille de route de la législature 2015-2020, et s’appuiera sur les développements actuellement en cours de réalisation pour un projet similaire au Musée d’art et d’histoire (MAH).

Cette demande s’inscrit dans l’axe D1 du PDTIC.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

ANUBIS – Système d’information de gestion des activités funéraires

Réf.: D-011010 (SPF)

Afin d’assurer ses prestations, le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) a besoin d’un système informatique intégré lui permettant d’assurer le suivi des défunt-e-s, de l’accueil des familles à l’organisation des obsèques, y compris la gestion des cimetières et du crématoire, la facturation et le recouvrement. Il devra également permettre la traçabilité des défunt-e-s depuis l’annonce du décès jusqu’à la destination des cendres ou au suivi des emplacements des tombes et columbariums dans nos différents cimetières.

Il remplacera deux applications vétustes (développées il y a près de vingt ans), qui sont utilisées aujourd’hui pour la majorité des activités du service. Ne communiquant ni entre eux ni avec SAP, ces logiciels ne permettent pas au service d’assurer la totalité des prestations qu’il doit fournir. Le nouveau système s’intégrera pleinement avec SAP, ce qui permettra de réduire de façon conséquente le temps de traitement et le contrôle des données ainsi que de réduire les risques liés aux doubles saisies.

Cette demande fait suite à l’étude réalisée en 2018 dans le cadre du crédit voté au 4^e PSIC (référence D-010059) et s’inscrit dans l’axe D1 du PDTIC.

Dématérialisation de la Taxe professionnelle communale

Réf.: D-011004 (TAX)

Le Service de la taxe professionnelle (TAX) traite annuellement les déclarations de quelque 25 000 contribuables, ce qui représente environ 100 000 documents «papier». Ces derniers sont classés dans un système d’archivage rotatif manuel, qui nécessite un lourd traitement administratif de classement, voire des déplacements sur le site d’archivage du Lignon pour la consultation de documents plus anciens.

Ces contraintes poussent le Service de la taxe professionnelle à numériser ses processus, afin de rationaliser et accélérer le traitement ainsi que la gestion des déclarations, faciliter les recherches d’informations, réduire les risques et renforcer les normes de conservation.

Cette demande s’inscrit dans l’axe D1 du PDTIC.

Logiciel de gestion et de diffusion des collections MEG

Réf.: D-011032 (MEG)

L’outil métier du Musée d’ethnographie de Genève (MEG), développé à l’interne, offre diverses fonctions propres à son périmètre (principalement la

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

gestion et la documentation des collections) de même qu’une diffusion par l’image de tous les objets référencés et photographiés en haute définition.

Le logiciel actuel ne répond plus aux conditions de sécurité et de pérennité, comme le souligne le dernier audit de sécurité informatique du 7 janvier 2018. A ce sujet, ce rapport fait état de failles de sécurité qui doivent pouvoir être résolues par ce nouveau logiciel.

Cette demande s’inscrit dans l’axe D1 du PDTIC.

Installation du WiFi dans les constructions et dépôts PCi

Réf.: D-010940 (SIS)

Suite à la réorganisation du service, des collaborateurs et collaboratrices du SIS sont fréquemment appelés à se rendre dans les constructions et dépôts de la protection civile pour divers besoins de maintenance, travaux, locations, etc. Ces interventions peuvent durer plusieurs heures voire une journée entière.

Ces collaborateurs et collaboratrices, en possession de téléphones portables, doivent être joignables et pouvoir passer des appels en tout temps, tant pour leur sécurité (problématique de la travailleuse ou du travailleur isolé) qu’en cas d’engagement opérationnel. Or, ces lieux étant pour la plupart situés en sous-sol, ils ne sont pas couverts par le réseau mobile GSM, ce qui a pour conséquence que les employé-e-s ne peuvent ni appeler ni être atteints lorsqu’ils s’y rendent pour travailler.

Le SIS demande en conséquence l’installation d’antennes WiFi dans les 13 abris concernés, ce qui permettra au personnel d’utiliser la technologie WiFi-calling.

Inventaire du patrimoine vert – mise à jour des outils de l’inventaire cantonal des arbres (SIPV-ICA)

Réf.: D-011020 (DSIC)

Dans le cadre d’une convention signée en 2010 entre la Ville de Genève et le Canton de Genève pour «la mise en œuvre du programme de conservation de la flore du canton», il est convenu que les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève (CJB) mettent en œuvre le Système d’information du patrimoine vert (SIPV) et son site internet.

Les CJB, la DSIC et le Service des espaces verts (SEVE) sont les services municipaux partenaires du projet SIPV, notamment pour le volet Inventaire cantonal des arbres hors forêts (ICA). La DSIC assure l’hébergement du système d’information SIPV-ICA, ainsi que le développement et la maintenance des

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

applications dédiées. Cet ensemble d’applications est employé par les services municipaux concernés, ainsi que par tous les partenaires du projet SIPV-ICA au niveau cantonal.

Ces outils ont été développés entre 2005 et 2016, pour une mise en production en 2007 et 2017. Les développements informatiques initiés en 2005 s’appuient sur des technologies désormais obsolètes.

Afin d’assurer la pérennité des solutions logicielles à l’horizon 2020-2030 et ainsi de garantir la continuité des services SIPV-ICA à la communauté, il convient de faire évoluer le système actuel vers des technologies supportées. La présente demande porte donc sur une étude en vue d’évaluer les technologies actuelles et futures, ainsi que les développements nécessaires pour migrer les outils actuels.

Outils numériques pour les institutions du DCS

Réf.: D-011400 (DCS)

L’objectif de cette demande est de fournir aux unités d’accueil et de médiation des institutions et services du DCS des outils numériques modernes et adaptés aux pratiques actuelles, qui leur permettront de soutenir activement leurs actions et la politique voulue par le département en mettant à la disposition des publics (familles, groupes, écoles, touristes) une offre culturelle sur mesure et participative, correspondant à leurs motifs de visite.

Plus spécifiquement, il est prévu dans le cadre de la convention de prestations 2018-2022 en matière de participation culturelle, conclue entre le Musée Ariana et l’Office fédéral de la culture (OFC), de mettre en place deux outils de ce type par année (réf. D-011029).

Les solutions envisagées incluent par exemple des applications mobiles, des jeux interactifs de type «serious games», des chasses au trésor, des audioguides, des parcours de visite virtuels, des tables ou écrans tactiles, des lunettes de réalité augmentée, etc.

Remplacement des terminaux de contrôle des marchés

Réf.: D-010961 (SEP)

Des terminaux de contrôle déployés en 2012 permettent aux 24 contrôleurs et contrôleuses des marchés de gérer et facturer les présences des commerçant-e-s sur les marchés de la Ville de Genève. Ce matériel vieillissant ne répond plus aux critères de travail actuels en raison de leur écran trop petit, de leur poids, de la lenteur et du manque de fiabilité de leur connexion internet (technologie GPRS), ainsi que de la durée de vie de la batterie. De plus, les délais de réparation sont très longs.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Pour ces raisons, le Service de l’espace public souhaite remplacer ces terminaux, tout en maintenant le fonctionnement actuel du système, qui récupère les données de SAP via un logiciel intégré et permet d’éliminer totalement l’utilisation de papier sur le terrain.

De plus, le développement de nouvelles fonctionnalités logicielles est prévu, notamment la visualisation des plans et des changements d’emplacements, la prise de notes, etc.

Mise à jour du logiciel ECADIS – Gestion des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires

Réf.: D-010941 (SIS)

L’administration des deux compagnies du corps de sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève (CSPV) est aujourd’hui assurée par le SIS au moyen d’un logiciel spécialisé nommé ECADIS, qui permet notamment de gérer le personnel (solde, certificats de salaire et documents fiscaux), le matériel, les cours et exercices, les rapports d’intervention, les piquets et les gardes, etc.

La complexité de la gestion des CSPV, associée à un nombre élevé de rotations de leur personnel, rend indispensable l’utilisation d’un tel logiciel, qui permet de réduire significativement les coûts administratifs.

Ce travail ne sera plus possible à terme avec la version actuelle d’ECADIS. En effet, la technologie utilisée pour le développement du logiciel n’est plus supportée depuis 2014 et la société qui développe la solution a, à son tour, annoncé la fin du support en 2018.

Solution de pilotage des serres des CJB (Microregul)

Réf.: D-010407 (CJB)

La partie informatique du système de gestion climatique des serres des CJB, fourni par la société Microregul, fonctionne actuellement sur des ordinateurs installés hors du réseau informatique de la Ville.

Dans le but d’améliorer la fiabilité et la sécurité du système, ces machines doivent être rapatriées dans le centre informatique, ce qui permettra également une gestion facilitée par les collaborateurs et collaboratrices des CJB ainsi qu’une prise en charge rapide et à distance par la DSIC ou le prestataire en cas de panne.

La solution proposée répond aux exigences de haute disponibilité, assurant le bon fonctionnement de la régulation lorsque l’une des machines tombe en panne.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Système d’information et équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025

Réf.: D-011488

Le présent objet vise à financer les outils et solutions informatiques nécessaires au bon fonctionnement du Conseil municipal pour la législature 2020-2025. Il couvre en particulier les besoins suivants:

- l’acquisition de matériel et de logiciels qui seront remis aux membres du Conseil municipal ainsi qu’aux secrétaires de commission, au Service du Conseil municipal et à l’équipe de support informatique de la DSIC;
- l’évolution du système d’information du Conseil municipal;
- les adaptations du site web.

Récapitulatif des coûts

Catégories	Département 0 Autorités	Département 1 Finances et logement	Département 2 Constructions et aménagement	Département 3 Culture et sport	Département 4 Environnement urbain et sécurité	Département 5 Cohésion sociale et solidarité	Total par catégorie
Délibération I – Cinquième plan biennal des systèmes d’information et de communication							
1-Infrastructures							2 575 000
2-Sécurité							170 000
3-Micro-informatique	Montants globaux						1 109 000
4-Projets transverses							934 000
5-Projets spécifiques	–	400 000	–	500 000	312 000	400 000	1 612 000
Total Délibération I par dpt	–	400 000	–	500 000	312 000	400 000	6 400 000
Délibération II – Système d’information et équipement informatique du Conseil municipal pour 2020-2025							
							270 000
Total de la proposition de crédit							6 670 000

Délais de réalisation

Le 5^e PSIC vise un grand nombre d’objectifs indépendants de réalisation. La DSIC estime pouvoir les atteindre dans un délai de six ans au maximum à partir de l’ouverture du crédit.

Les acquisitions prévues pour le système d’information et l’équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025 seront réalisées en 2020.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Référence au 14^e plan financier d’investissement (PFI) 2019-2030

Le projet de délibération I (5^e PSIC) figure au plan financier, en qualité de projet actif, sous le N° 111.030.36 (p. 56), pour un montant de 5 760 000 francs, complété par un montant de 640 000 francs pris sur le N° 111.007.03 selon décision CODIR du 12 mars 2019.

Le projet de délibération II (Système d’information du Conseil municipal) figure au plan financier, en qualité de projet actif, sous le N° 111.030.40 (p. 57), pour un montant de 270 000 francs.

Budget de fonctionnement

Le montant prévisionnel des contrats d’entretien ou de maintenance relatifs aux objets du projet de délibération I est estimé à 410 000 francs. Le second projet de délibération n’aura pas d’incidence sur le budget de fonctionnement.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la DSIC prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d’entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d’entretien (comptes du groupe 315) sera proposé lors d’un prochain projet de budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Quant aux charges financières annuelles:

- pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l’amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 1 660 500 francs;
- pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l’amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 77 800 francs.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Le service gestionnaire des délibérations I et II est la Direction des systèmes d’information et de communication.

Le service bénéficiaire de la délibération I est la Direction des systèmes d’information et de communication et le service bénéficiaire de la délibération II est le Conseil municipal.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d'information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Cinquième plan biennal des systèmes d'information et de communication

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Infrastructures	2 575 000	39%
Sécurité	170 000	3%
Micro-informatique	1 109 000	17%
Projets transverses	934 000	14%
Projets spécifiques	1 612 000	24%
Informatique du Conseil municipal 2020-2025	270 000	4%
Coût total du projet TTC	6 670 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Direction des systèmes d'information et de communication

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	410 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	1 738 300	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	2 148 300	

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement **2 148 300**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019	0	0	0
2020	1 825 000	0	1 825 000
2021	1 645 000	0	1 645 000
2022	1 600 000	0	1 600 000
2023	1 600 000	0	1 600 000
Totaux	6 670 000	0	6 670 000

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 400 000 francs destiné à assurer le financement des systèmes d’information et de communication de la Ville de Genève (5^e plan biennal des systèmes d’information et de communication).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2020 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Proposition: 5^e plan biennal du PSIC – système d’information
et équipement informatique du Conseil municipal 2020-2025

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
270 000 francs destiné à compléter le financement de l’équipement informatique
du Conseil municipal pour la législature 2020-2025.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier
au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à
concurrence de 270 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan
de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de
4 annuités qui figureront au budget de 2020 à 2023.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1366 à la
commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la commu-
nication, comme l’ont décidé le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de
l’information et de la communication est accepté à l’unanimité (66 oui).

Proposition: modification du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève

9. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2019 en vue de la modification du règlement LC 21 191 sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève du 18 septembre 2013 (PR-1367).

Introduction

En Ville de Genève, le Système de contrôle interne (SCI) repose sur le règlement du Conseil municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191).

Selon le nouvel article 125, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes (LAC), il revient désormais à l'exécutif d'adopter un tel système.

Cette disposition de la LAC requiert donc une révision de la réglementation existante et l'adoption, par le Conseil administratif, d'un règlement propre au SCI.

Le Conseil municipal a renvoyé à la commission des finances, lors des séances du 11 septembre 2018 et du 14 novembre 2018, respectivement:

- le projet de délibération (PRD-183) du 19 juin 2018 pour un «renforcement de la transparence et des pouvoirs du Contrôle financier»;
- le projet de délibération (PRD-192) du 13 novembre 2018 pour une «modification du règlement du Conseil municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels LC 21 191».

Le projet de délibération PRD-183 propose d'abroger le règlement actuel, LC 21 191, et d'adopter un nouveau règlement sur l'audit interne et l'audit externe. Ce dernier ne prévoit pas, à juste titre, de dispositions sur le SCI.

Le projet de délibération PRD-192 propose notamment d'élargir le périmètre du SCI au Conseil administratif en modifiant l'article 2, alinéa 1 du règlement LC 21 191.

Le Conseil administratif souhaite, pour se conformer à la LAC, adopter au plus vite son propre règlement sur le SCI. Pour ce faire, les articles 1 à 3 du LC 21 191 doivent être abrogés.

Cette abrogation n'affecte en rien les travaux de la commission des finances en lien avec le projet de délibération PRD-183, puisque le projet de nouveau règlement qui y est proposé ne traite pas du SCI.

Quant au projet de délibération PRD-192, la proposition de modification de l'article 2, alinéa 1, du LC 21 191 visant à inclure le Conseil administratif dans le périmètre du SCI sera reprise dans le règlement du Conseil administratif sur le SCI.

Proposition: modification du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève

Par ailleurs, pour renforcer le SCI, le Conseil administratif a créé une délégation en charge de la gouvernance, des risques et des audits composée de la ou du maire et du ou de la magistrat-e en charge des finances. Quand le ou la magistrat-e aux finances occupe la fonction de maire, le second siège est occupé par un ou une membre du Conseil administratif désigné-e par ce dernier. Cette délégation a comme tâche, notamment, de suivre le déploiement du SCI.

Le Conseil administratif envisage également de recruter trois à quatre responsables de contrôle interne pour renforcer le contrôle interne dans les départements.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 2, et 125, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les articles 1 à 3 du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191) du 18 septembre 2013 sont abrogés.

Art. 2. – L'intitulé du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191) du 18 septembre 2013 est modifié en «Règlement sur l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève».

Annexe: projet de règlement relatif au SCI

Proposition: modification du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève

Règlement relatif au système de contrôle interne en Ville de Genève LC xx xxx.xx



Adopté par le Conseil administratif le

Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019 (sous réserve)

Le Conseil administratif de la Ville de Genève,

vu l'article 125 alinéa 1 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

adopte le règlement municipal suivant :

Chapitre I Généralités

Art. 1 Objet

Le présent règlement régit le système de contrôle interne.

Art. 2 Définition du système de contrôle interne

¹ Le système de contrôle interne en Ville de Genève réunit les concepts de gestion des risques et de contrôle interne et vise à :

- a) assurer la qualité des prestations fournies par une entité dans le respect des lois, règlements, directives et autres normes en vigueur,
- b) assurer la qualité des processus visant à fournir ces prestations,
- c) gérer les risques découlant de l'activité de l'entité.

² Le système de contrôle interne regroupe l'ensemble des pratiques et des moyens de planification, d'organisation, de direction et de contrôle.

³ Le système de contrôle interne respecte les principes de la proportionnalité du contrôle et de l'efficacité des moyens administratifs alloués au contrôle au regard des résultats escomptés.

⁴ Le système de contrôle interne fournit une assurance raisonnable du bon fonctionnement de l'administration municipale.

Art. 3 Champ d'application

Le Conseil administratif, l'administration municipale, les entités privées ou publiques bénéficiant d'une subvention inscrite au budget de la Ville de Genève, les entités sous contrat de gestion avec la Ville de Genève et les organisations dont la Ville de Genève détient une part majoritaire du capital instaurent un système de contrôle interne adapté à leurs missions et à leur structure.

Art. 4 Règles applicables au système de contrôle interne

¹ Le Conseil administratif adopte les règles applicables au système de contrôle interne.

² Pour les entités subventionnées, le règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales s'applique.

³ Pour l'administration municipale, la directive générale sur le système de contrôle interne et les méthodologies, les outils et les contrôles de deuxième niveau développés par le Groupe interdépartemental des responsables du contrôle interne s'appliquent.

⁴ Pour les entités sous contrat de gestion et pour celles dont la Ville de Genève détient une part majoritaire du capital, les dispositions du Code des obligations s'appliquent. Le Conseil administratif peut fixer des exigences supplémentaires.

Proposition: modification du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève

LC XX XXX.XX *Règlement relatif au système de contrôle interne en Ville de Genève*

Art. 5 Organisation

¹ La direction de chaque entité est responsable de la mise en place et de la maintenance du système de contrôle interne relatif à ses activités et prestations.

² La responsabilité de mettre en place et de maintenir un système de contrôle interne pour les activités transversales de l'administration municipale, comme la gestion des flux financiers, la comptabilité, les ressources humaines, les achats, la gestion des bâtiments et l'informatique, est du ressort des entités en charge de ces domaines.

³ Les entités exerçant des activités transversales proposent au CA les directives pour leurs domaines de compétences et définissent les procédures à suivre et les contrôles à réaliser par les services de l'administration municipale. Leurs propositions de directives sont munies d'un préavis écrit du CODIR.

Art. 6 Gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques de l'administration municipale comprend :

- a) les risques institutionnels. Ils sont identifiés et évalués par le Conseil administratif,
- b) les risques transversaux. Ils sont identifiés et évalués par les entités exerçant des activités transversales,
- c) les risques métiers, liés aux prestations. Ils sont identifiés et évalués par les services et les directions de départements,
- d) les risques de projet. Ils sont identifiés et évalués par l'équipe de projet et le comité de pilotage.

Art. 7 Niveau de validation des stratégies de traitement des risques

Les stratégies de traitement des risques transversaux, métiers et de projets transversaux d'envergure sont validées par des instances différentes en fonction de l'évaluation du risque et indépendamment de la nature du risque :

- a) risque critique : validation du traitement du risque par le Conseil administratif,
- b) risque élevé : validation du traitement du risque par la ou le Conseiller-ère administratif-ve en charge du département concerné,
- c) risque modéré ou faible : validation du traitement du risque par le directeur ou la directrice de département et par le chef ou la cheffe de service ; pour les projets transversaux d'envergure : validation du traitement du risque par le comité de pilotage.

Chapitre II Délégation du Conseil administratif en charge de la gouvernance, des risques et des audits

Art. 8 Délégation

¹ Le Conseil administratif institue en son sein une délégation en charge de la gouvernance, des risques et des audits.

² La délégation est composée de la ou du Maire et du conseiller administratif ou de la conseillère administrative en charge des finances.

³ Lorsque la charge de Maire est également assumée par le conseiller administratif ou la conseillère administrative en charge des finances, la délégation est composée de ce dernier ou de cette dernière et d'un ou d'une membre du Conseil administratif désigné-e par ce dernier.

⁴ La délégation est assistée de la ou du Secrétaire général-e et de la ou du gestionnaire de risques.

Art. 9 Compétences

¹ La délégation est notamment chargée de :

- a) proposer au Conseil administratif des mesures d'améliorations du système de contrôle interne si nécessaire,
- b) proposer au Conseil administratif les positions de l'audité dans les rapports du Service du contrôle financier, de la Cour des comptes ou de toute autre instance de surveillance qui portent sur des thématiques transversales à l'administration municipale,
- c) effectuer semestriellement un suivi des recommandations, équivalentes à un niveau de risque élevé ou critique, du Service du contrôle financier, de la Cour des comptes ou de toute autre instance de surveillance.

² La délégation est notamment chargée de préavisier à l'intention du Conseil administratif :

Proposition: modification du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève

LC XX XXX.XX Règlement relatif au système de contrôle interne en Ville de Genève

- a) le rapport annuel sur les risques,
- b) les stratégies de traitement des risques critiques identifiés par les services de l'administration municipale,
- c) le plan d'audit du Service du contrôle financier,
- d) les propositions de décisions relatives aux différends, portant sur une recommandation ou les mesures correctives, entre le Service du contrôle financier et un audité,
- e) l'examen et le suivi des rapports du Service du contrôle financier,
- f) tout autre objet en lien avec la gouvernance, les risques, le contrôle interne, l'audit et la révision des comptes, porté à la connaissance du Conseil administratif.

Art. 10 Fonctionnement

¹ La délégation se réunit, au minimum, deux fois par année.

² Elle est présidée par la ou le Maire.

³ La délégation peut convoquer tout membre du personnel de l'administration municipale.

⁴ L'ordre du jour est établi par le conseiller administratif ou la conseillère administrative en charge des finances en collaboration avec la ou le gestionnaire de risques.

⁵ Les séances de la délégation font l'objet de procès-verbaux décisionnels.

⁶ Les ordres du jour et les procès-verbaux de séances sont communiqués à l'ensemble du Conseil administratif.

⁷ Une liste exhaustive des dossiers à traiter par la délégation est tenue à jour par la ou le gestionnaire de risques.

Chapitre III Disposition finale

Art. 11 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1er septembre 2019.

RS VdG	Intitulé	Date d'adoption	Entrée en vigueur
LC xx xxx.xx	Règlement relatif au système de contrôle interne en Ville de Genève
Modifications			

La présidente. Je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1367 à la commission des finances, comme l'ont décidé le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (66 oui).

10. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 000 000 de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2020 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 000 000 de francs (PR-1368).

Introduction

Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Ce fonds permet d'accompagner le développement urbain de Genève lié à son essor économique et démographique.

La contribution annuelle de la Ville de Genève est fixée à 7 millions de francs et se finance par le biais d'un crédit d'engagement faisant l'objet d'une délibération adoptée de manière concomitante au budget annuel.

La première contribution, pour 2017, a été votée le 5 avril 2017 par le Conseil municipal (PR-1182 du 20 avril 2016) et la seconde le 14 novembre 2017 (PR-1261 du 4 octobre 2017). La troisième contribution a été déposée au Conseil municipal le 11 septembre 2018 (PR-1307) et votée le 25 juin 2019. La présente proposition concerne la quatrième contribution de la Ville de Genève, cela pour l'année 2020.

Exposé des motifs

Rappelons que le plan directeur cantonal a fixé des objectifs ambitieux en matière de construction de logements. La mise en œuvre de ce plan nécessite des efforts financiers importants de la part des communes accueillant ces nouveaux logements, pour créer les infrastructures et les aménagements.

L'objectif du FIDU est de mutualiser entre les communes environ la moitié des coûts afférents à la création de ces infrastructures financées au niveau communal. La dotation annuelle au fonds financée par les communes a ainsi été définie à 23 millions de francs. A ce montant, il convient d'ajouter 2 millions de francs par année apportés par le Canton.

Les communes sont ainsi appelées à verser annuellement un montant qui est déterminé proportionnellement à la valeur de production d'un centime additionnel, avec toutefois une limitation de la contribution par commune à 7 millions de

francs. Cette contribution a la forme d'une subvention d'investissement et doit faire l'objet chaque année d'un vote d'un crédit d'engagement ad hoc, puis elle est amortie en 30 annuités.

Le fonds procède, d'une part, à des attributions forfaitaires, se basant sur le nombre de nouveaux logements créés dans chaque commune l'année précédente, et d'autre part, à des allocations par projet. L'attribution forfaitaire est de 7000 francs par logement créé.

En 2017, un montant de 2 289 000 francs a été attribué à la Ville de Genève et pour 2018 cette somme était de 4 144 000 francs.

Cette attribution forfaitaire est versée sous la forme d'un préfinancement de tiers sans destination. Ce préfinancement peut être utilisé pour le financement de crédits d'investissement ultérieurs, ou réduire le montant de la contribution annuelle au fonds.

Les allocations par projets sont attribuées par le FIDU sur la base de demandes spécifiques. Les projets éligibles sont les nouveaux espaces publics (non finançables par le Fonds intercommunal d'équipement – FIE) pour l'accueil de nouveaux logements ainsi que les nouvelles écoles primaires publiques. Ces allocations viennent se comptabiliser comme recettes d'investissements des crédits de réalisation de telles infrastructures.

Estimation des coûts et délai

La contribution de la Ville de Genève a été limitée à 7 millions de francs.

La municipalité devra verser ce montant au FIDU début 2020, mais au plus tard le 30 juin.

Références légales

Le FIDU est défini dans la loi cantonale sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (11784) du 18 mars 2016; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cette base légale était jointe à la proposition PR-1182 du 20 avril 2016.

Le 21 décembre 2016, cette loi a été complétée par un règlement (350.02) qui définit et précise les attributions et les modalités de fonctionnement des organes et de l'administration du FIDU. Ce document était joint à la proposition PR-1261 du 4 octobre 2017.

Recettes

La Ville de Genève doit recevoir en 2020 un montant forfaitaire octroyé pour les nouveaux logements créés sur notre territoire durant l'année 2019. Le conseil du fonds devra statuer sur le montant forfaitaire total. Il s'agira d'une recette d'investissement.

Se basant sur la dernière expérience en la matière, la recette prévisible est estimée à 4 000 000 de francs.

Adéquation à l'Agenda 21

D'une manière générale, ce projet contribue à l'effort de constructions de logements et des infrastructures y relatives.

Référence au 15^e plan financier d'investissement 2020-2031 (p. 69)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif sous le N° PFI 120.017.08, pour un montant de 7 000 000 de francs, avec une date de dépôt annoncée en 2019.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières, ce projet n'entraînera aucune variation du budget de fonctionnement.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 125 000 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (DCA).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: subvention d'investissement pour la contribution 2020 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Contribution 2020	7 000 000	100%
Coût total du projet TTC	7 000 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DCA

CHARGES

		Postes en ETP
30 – Charges de personnel		
31 – Dépenses générales		
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	125 000	
36 – Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	125 000	

REVENUS

40 – Impôts		
42 – Revenu des biens		
43 – Revenus divers		
45 – Dédommagements de collectivités publiques		
46 – Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-125 000	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2019			
2020	7 000 000	4 000 000	3 000 000
Totaux	7 000 000	4 000 000	3 000 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vus les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 000 000 de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2020 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 000 000 de francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

La présidente. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé le vote de cet objet sur le siège. J'ouvre donc le tour de préconsultation.

Préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est extrêmement simple: depuis la création du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) il y a trois ans, si mes souvenirs sont exacts, nous votons chaque année 7 millions de francs comme

contribution de la Ville. L'année dernière, on a eu de la peine, puisque cette somme n'a été votée qu'au mois de juin 2019. C'est un processus systématique. Cette année, on bénéficie d'une déduction correspondant à l'argent récupéré grâce à l'attribution forfaitaire liée aux nouveaux logements.

J'approuve la proposition du bureau du Conseil municipal et vous propose de voter la proposition PR-1368 sur le siège, d'autant plus que, si nous ne le faisons pas, à la fin de l'année le Conseil d'Etat ponctionnera de toute façon cet argent dans les caisses de la municipalité. Une loi cantonale nous oblige à verser notre contribution. Je le répète, nous avons consenti à cette solidarité pour soulager un peu la Ville de la pression qu'elle subit quant à la construction de logements. Ici, il s'agit de donner les moyens aussi à d'autres communes périphériques – j'utilise cet adjectif sans aucune nuance péjorative – de construire des logements.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (64 oui et 4 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat¹, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée sans opposition (64 oui et 5 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vus les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 000 000 de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2020 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 000 000 de francs.

¹ Ndlr: la présidente a omis de faire voter la discussion immédiate.

Proposition: subvention pour la restauration
du décor intérieur de l'Eglise russe

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

11. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 407 730 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Société de l'Eglise russe pour les travaux de restauration du décor intérieur de l'Eglise russe, sise rue Rodolphe-Toepffer 9, Genève-Cité (PR-1369).

Introduction et notice historique

L'Eglise russe de Genève, classée au titre de monument historique, occupe une place importante au sein du patrimoine religieux de notre ville. Construite en 1863-1866 dans le but de «pourvoir aux besoins du culte grec pour les personnes en séjour ou de passage dans le canton qui professent ledit culte sans distinction de leur nationalité», elle n'a cessé depuis lors d'accomplir sa mission. La cathédrale de l'Exaltation de la Sainte Croix répond ainsi aux besoins spirituels des très nombreux orthodoxes qui vivent dans la région, et les hôtes de passage également y trouvent un lieu de prière et de recueillement.

A la suite de la révolution radicale de 1846, sous l'impulsion de James Fazy, les partisans du progrès préconisent la démolition des fortifications pour permettre un agrandissement de la ville. Un plan d'extension, adopté par le Conseil d'Etat en 1858, dessine des îlots orthogonaux tout autour du noyau historique, reliés par des boulevards. La liberté de culte, inscrite dans la Constitution de 1847, favorise l'avènement d'édifices religieux inédits dans ces nouveaux quartiers.

En 1862, le Conseil d'Etat octroie un terrain pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe. L'architecte est David Ivanovitch Grimm, professeur à l'Académie impériale de Saint-Petersbourg. Son architecture intègre des éléments du style byzantin et du style russe. Le projet de Grimm est transmis au bureau de Jean-Pierre Guillebaud à Genève. La construction est dirigée par Antoine Krafft et dure trois ans. La consécration de l'église a lieu en 1866 sous

le vocable de l'Exaltation de la Sainte Croix. Le bâtiment sera augmenté d'un porche en 1916.

L'église est surmontée de neuf coupoles dorées, cinq au-dessus de la nef, trois sur l'abside tripartite et une sur le clocher. Le bâtiment se compose d'un narthex, d'une nef, de deux bas-côtés et d'une abside tripartite. Le sanctuaire est séparé de la nef par l'iconostase, paroi en marbre de Carrare richement sculptée et chargée d'icônes ou d'images saintes. L'iconostase est percée de trois portes, la porte sainte en bois de cyprès, finement ajourée et dorée, figuration de l'Annonciation et les quatre évangélistes, et les portes latérales représentant Jésus-Christ et la Sainte Vierge. Les parois, les voûtes et les piliers sont entièrement recouverts de peintures murales inspirées de l'art byzantin. Ces peintures sont attribuées à des artistes tessinois.

Exposé des motifs

Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions

Depuis de nombreuses années, le Département des constructions et de l'aménagement gère les subventions allouées pour les restaurations d'édifices cultuels. Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments. Dans le cas présent, la Ville de Genève a été saisie d'une demande formelle émanant de la Société de l'Eglise russe.

Dans la grande majorité des cas et au vu des montants concernés, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse détaillée des demandes est le fait de l'Office du patrimoine et des sites du Département du territoire (DT). Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. Considérant que l'Etat a la charge d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et que cette dernière constitue la référence pour les subventions allouées aux monuments, il est cohérent que l'Etat effectue cette analyse. Afin d'éviter les doublons et de pratique constante, la Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat. Néanmoins, la Ville dispose généralement d'un dossier technique complet sur les travaux en question.

Obligations légales et de sécurité

L'Eglise russe est classée (MS-c 210) par un arrêté du Conseil d'Etat du 24 janvier 1979.

Programme et descriptif des travaux

En 2017, la Ville de Genève a octroyé des subventions pour les travaux extérieurs de l'Eglise russe, qui lui ont rendu son allure d'origine. Le présent programme vise à la restauration de l'intérieur, dont les travaux sont repris poste par poste ci-dessous.

Echafaudages

Au vu de la nécessité du maintien des offices religieux, des échafaudages spécifiques ont été installés.

Menuiserie

L'espace central défini par la coupole a été équipé d'un échafaudage métallique permettant d'intervenir en hauteur, libérant le plus de place possible au niveau du sol et faisant office de sas anti-poussière. Le sanctuaire et les bas-côtés ont été équipés d'une plateforme en bois s'adaptant plus facilement à la géométrie des lieux.

Taille de pierre

L'intervention sur les ouvrages en marbre blanc de Carrare était importante, car les marbres avaient été vernis lors de la restauration de 1966. Ce vernis avait été supprimé lors des travaux de 1990, mais de nombreuses traces de résidus jaunis subsistaient. La poussière et l'encrassement constatés sur les murs étaient également présents sur la pierre, ce qui nécessita le nettoyage soigné de toutes les moulures, jusqu'aux plus fines.

Restauration du décor peint

La restauration du décor peint a été l'intervention la plus lourde de tous les travaux intérieurs. En effet, la suppression des vernis vinyliques, qui recouvraient tous les murs et plafonds de l'église, s'est avérée très délicate.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: subvention pour la restauration
du décor intérieur de l'Eglise russe

Cependant, ces vernis ont protégé les couches picturales et ont permis de remettre à jour le décor de 1916 en très bon état de conservation. Les vernis et des surpeints ont aussi été supprimés sur les icônes murales ou peintures figuratives.

Des retouches picturales ont été effectuées, pour compléter les lacunes situées notamment sur les surfaces, qui avaient subi des infiltrations d'eau.

Les dorures du décor ont été restaurées.

Enfin, un vernis protecteur très fin a été appliqué. Il s'agit d'une intervention réversible.

Il faut noter que la seule rénovation «à neuf» a concerné la dorure autour du Christ de la coupole de l'espace central. En effet, la dorure avait subi trois retouches lors des restaurations précédentes. Or, les feuilles d'or s'imbriquaient comme des écailles qui, même nettoyées et restaurées, auraient laissé ces trois couches visibles avec des surépaisseurs. En revanche, la nouvelle dorure a été patinée pour limiter son aspect brillant et ne pas créer un contraste trop apparent avec les autres dorures.

Toutes les icônes de l'iconostase ont également été restaurées et remises à leurs emplacements respectifs.

Installations électriques

Le remplacement de tous les câblages électriques était nécessaire, car certains dataient encore de l'installation d'électricité du début du siècle passé.

La grande réussite de ces travaux a consisté à faire disparaître la quasi-totalité des fils apparents. Des percements pour rejoindre les combles de la toiture inférieure ont permis une distribution désormais invisible.

Installations de sécurité

Les câbles des installations de détection d'effractions ont également été rendus invisibles.

Cloches

Les cloches du carillon ont toutes été restaurées et l'automatisation a dû être remplacée.

Proposition: subvention pour la restauration
du décor intérieur de l'Eglise russe

Estimation des coûts**(Source: DT/OPS)**

CFC	Désignation des travaux	Travaux devisés	Opérations à subventionner	Taux	Montant proposé (subvention cantonale)
2	Bâtiment				
211.1	Echafaudages	30 024,00	30 024,00	20%	6 005
216	Inocaste	50 340,60	50 340,60	20%	10 068
224.4	Décors peints y c. dorures	1 123 587,60	1 123 587,60	20%	224 718
23	Electricité	114 088,30	24 889,70	20%	4 978
224.5	Peinture sur toiles et cadres	63 733,60	0%		
224	Décors peints				
	Bas-côté nord	169 043,00	169 043,00	20%	33 809
	Bas-côté sud	169 588,00	169 588,00	20%	33 918
	Nartex	360 589,00	360 589,00	20%	72 118
	Confessionnal	48 043,00	48 043,00	20%	9 609
	Iconostase	62 378,00	62 378,00	20%	12 476
	Total TTC (subvention)	1 381 774,10	1 228 841,90		
	Selon les lettres d'octroi du Canton				
	Arrêté à				407 730

Délai de réalisation

A ce jour, les travaux de restauration du décor intérieur sont achevés.

Référence au 14^e plan financier d'investissement 2019-2030 (page 50)

Cette subvention pour la restauration de l'Eglise russe est prévue en qualité de projet actif sous le N° 044.041.04 pour un montant de 300 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2018.

La compensation financière et temporelle est assurée en repoussant en 2020 le projet de subvention de la restauration du temple de la Fusterie qui figure au PFI sous le N° 044.038.02, pour 1 200 000 francs.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières annuelles ce crédit n'engendrera pas de charges budgétaires supplémentaires.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 85 250 francs.

Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de la Société de l'Eglise russe, Comité de restauration. La Société de l'Eglise russe est la propriétaire.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire a été délivrée le 7 juin 2013. Suite à une procédure de recours contre cette autorisation délivrée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), le début des travaux est différé. Le 13 mai 2015, le Tribunal fédéral rend son jugement par un rejet du recours, permettant ainsi la validation de l'autorisation de construire et le démarrage des travaux.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (Unité conservation du patrimoine).

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: subvention pour la restauration
 du décor intérieur de l'Eglise russe

837

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: subvention d'investissement octroyée à l'Eglise russe – rue Rodolphe-Toepffer 9 Genève-Cité

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Subvention	407 730	
Autres (à préciser)		
Coût total du projet TTC	407 730	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DCA

CHARGES

		Postes en ETP
30 – Charges de personnel		
31 – Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	85 250	
36 – Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	85 250	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 85 250
---	-----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019			0
2019	407 730		407 730
Totaux	407 730	0	407 730

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 407 730 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Société de l'Eglise russe pour les travaux de restauration du décor intérieur de l'Eglise russe, sise rue Rodolphe-Toepffer 9 – Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 407 730 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2023.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1369 à la commission des finances, comme l'ont décidé le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 34 oui contre 19 non (3 abstentions).

12. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 77 900 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire, sise rue Tabazan 7, Genève-Cité (PR-1370).

Introduction et notice historique

La Société évangélique est fondée par Louis Gaussen en 1831. L'architecte Jacques-Louis Brocher construit la chapelle en 1833-1834 pour la Société évangélique. Dès 1849, la chapelle de l'Oratoire devient la paroisse de la nouvelle église de la Société évangélique libre de Genève. L'Oratoire est dédié à la prédication et est lié au mouvement de renouveau protestant appelé «Réveil», qui se diffuse en Suisse et en France au début du XIX^e siècle. Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, fut attaché à l'Oratoire et au mouvement du Réveil. Une plaque commémorative rappelle que la chapelle a été le point de départ de la première mission internationale de secours aux militaires blessés, le 29 juin 1859, trois ans avant la parution d'*Un souvenir de Solferino* de Henry Dunant, et cinq ans avant la première Convention de Genève.

La chapelle se compose d'une nef centrale et de deux collatéraux surmontés d'une galerie. L'intérieur, de style néo-classique, est caractérisé par une voûte à caissons en berceau supportée par une colonnade sur deux niveaux, d'ordre dorique, entourant la nef et délimitant les bas-côtés et la galerie supérieure. La voûte rappelle notamment le plafond de l'hémicycle du Palais Bourbon à Paris.

La façade côté rue est très sobre, composée d'une grande baie centrale et de deux baies latérales plus petites. Une grande verrière en toiture apporte de la lumière zénithale.

Dans les années 1924-1930, sous la direction de l'architecte Edmond Fatio, des travaux importants furent réalisés, notamment la restauration du plafond de la voûte et des bâtiments sur la cour.

Exposé des motifs

Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions d'investissement

Depuis de nombreuses années, le département des constructions et de l'aménagement gère les subventions d'investissements allouées pour les restaurations d'édifices culturels. Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments.

Dans le cas présent, la Ville de Genève a été saisie d'une demande formelle émanant de l'Eglise évangélique libre de Genève.

Dans la grande majorité des cas et au vu des montants concernés, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse détaillée des demandes est le fait de l'Office du patrimoine et des sites du Département du territoire (DT). Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. Considérant que l'Etat a la charge d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et que cette dernière constitue la référence pour les subventions allouées aux monuments, il est cohérent que l'Etat effectue cette analyse. Afin d'éviter les doublons et de pratique constante, la Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat. Néanmoins, la Ville dispose généralement d'un dossier technique complet sur les travaux en question.

Obligations légales et de sécurité

En 2017, la Ville de Genève a octroyé une subvention pour la première phase de la restauration intérieure. Le présent programme vise les travaux de la deuxième phase, dont les différents postes sont repris ci-dessous.

La chapelle de l'Oratoire et la maison de paroisse sont inscrites à l'inventaire des bâtiments dignes de protection par un arrêté du Conseil d'Etat du 4 avril 1984.

Programme et descriptif des travaux

A l'étage, installation d'un nouveau système de gradins dans le côté sud de la nef avec des espaces de rangements intégrés situés entre la grande baie et les nouveaux gradins. Sur les gradins des collatéraux une modification de la pente a été réalisée, afin d'améliorer la vision sur le chœur. Ces interventions ont permis de vérifier l'état de la charpente des galeries.

Restauration et réparations des portes et fenêtres en sapin et en noyer.

Proposition: subvention pour la restauration
de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire

Restauration et peinture des armoires en décors faux noyer et rangements divers.

Dépose et repose des radiateurs pour faciliter les travaux sur les soubassements.

Restauration des soubassements en sapin et décors faux noyer selon leur état d'origine. Nettoyage, sablage et protection des colonnes en grès du rez-de-chaussée qui avaient été peintes en 1986 à l'aide d'une peinture deux composants. Mise en œuvre d'une peinture en trompe-l'œil imitant le marbre de Carrare.

Révision du système de chauffage central et réfection à neuf de tout le réseau hydraulique. Remplacement de deux radiateurs tubulaires par des radiateurs en fonte, y compris sablage et traitement peint de couleur fonte.

Réfection intégrale des installations électriques et mise en conformité selon les normes en vigueur. Adaptation des locaux aux normes de sécurité feu de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), avec balisage des chemins de fuite. Dépose des gaines apparentes situées sur la corniche. Remplacement des installations sous le nouveau plancher du rez-de-chaussée et de la galerie.

- Mise aux normes du balisage de sécurité feu.
- Installation d'un système d'occultation électrifié sur toutes les fenêtres avec des stores à rouleau en toile blanche.

Restauration et consolidation des garde-corps. Décapage et traitement à l'huile de lin, y compris accordage de teintes. Décapage de la pièce d'appui en noyer.

Rafrâichissement de l'ensemble des surfaces:

- traitement de toutes les surfaces intérieures, notamment surfaces cintrées (escaliers, chœur), murs des galeries, cloisons légères, murs au rez-de-chaussée à l'étage;
- suppression des anciennes dispersions acrylique, colmatage des fissures aux plafonds et consolidation par entoilage au calicot (tissu épais en coton) mis en œuvre à l'ancienne;
- sur les colonnes en bois à l'étage, réparation des cerclages en acier rouillés, ouverture des fissures et colmatage. Entoilage au calicot de coton et restitution de la peinture en faux-noyer (trompe-l'œil);
- dépose des panneaux contreplaqués occultant les anciennes boiseries en panneaux assemblés d'origine. Restauration des boiseries tapissant les murs de l'abside en cul-de-four, et complément pour redonner une homogénéité à l'ensemble.

Rénovation complète du système d'éclairage et de sonorisation.

Doublage phonique entre la chapelle et l'immeuble d'habitation directement contigu. Suivi des travaux effectués et suivis en concertation avec l'entreprise spécialisée en acoustique.

Rénovation de la verrière constituée de deux vitrages superposés. Installation d'un système d'occultation électrifié avec des stores à rouleau en toile. Pour permettre un entretien en toute sécurité, mise en place d'une plateforme de service en caillebotis amovible au-dessus de la verrière aux niveaux des combles. Intégration d'un dispositif de ventilation naturelle électrifié. Remplacement des verres simples de la couche intérieure par des verres isolants et intégration d'un dispositif de ventilation et désenfumage.

Adaptation des dix portes en sapin d'origine donnant sur les deux cages d'escaliers principales, selon les normes AEAI, mais de façon réversible (système clipsé agréé). Transformation en porte Ei30, selon les exigences de la Police du feu. Doublage des portes à panneaux assemblées et des cadres de portes, et intégration de joints intumescents et de seuil Planet (seuil plat avec séparation thermique). Pose de ferme-portes obligatoires. Renforcement des paumelles anciennes (gonds). Décors en trompe-l'œil faux noyer sur toutes portes.

Restauration des escaliers des deux cages, y compris les garde-corps et la serrurerie ancienne.

Réfection de la scène et intégration d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Estimation des coûts

(Source: DT/OPS)

CFC des travaux	Désignation	Travaux devisés	Opérations à subventionner	Taux	Montant proposé (subvention cantonale)
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>				
113	Travaux de démontage	23 246,00	23 246,00	10%	2 325
149	Réserve – Décontamination bâtiment	3 148,00			
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>				
21	Gros œuvre 1				
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	35 243,00			
211.1	Installation de chantier	36 078,00	36 078,00	15%	5 412

Proposition: subvention pour la restauration
de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire

CFC	Désignation des travaux	Travaux devisés	Opérations à subventionner	Taux	Montant proposé (subvention cantonale)
214	Construction bois réfection	273 190,00	217 568,00	15%	32 635
216	Pierres naturelles	9 231,00	9 231,00	15%	1 385
22	Gros œuvre 2				
23	Installations électriques	69 727,00			
24	Chauffage et ventilation	14 634,00			
25	Installations sanitaires	2 258,00			
27	<i>Aménagements intérieurs 1</i>				
272	Ouvrage métallique	50 231,00			
273	Menuiserie – Ebénisterie	79 979,00	55 986,00	20%	11 197
275	Système de verrouillage – réserve petites réparations	2 700,00			
276	Système d'occultation intérieur	13 606,00			
28	<i>Aménagements intérieurs 2</i>				
285	Traitement des surfaces peinture y c. faux marbre pilastres	185 673,00	129 971,00	15%	19 496
287	Nettoyage du bâtiment	4 104,00			
3	<i>Equipement d'exploitation</i>				
33	Domotique, sonorisation, projection, éclairage scène	31 109,00			
29	<i>Honoraires</i>				
291	Architectes	223 020,00	47 208,00	10%	4 721
292	Ingénieurs civils et spécialistes	14 592,00			
5	<i>Frais secondaires</i>				
51	Autorisation, taxes, divers frais	41 953,00			
	Total TTC (subvention)	1 113 722,00	519 288,00		
	Selon la lettre d'octroi du Canton				
	Arrêté à				77 900

Délai de réalisation

Les travaux sont terminés.

Référence au 14^e plan financier d'investissement 2019-2030 (page 50)

Cette subvention pour la restauration de la chapelle de l'Oratoire est prévue en qualité de projet actif sous le N° 044.040.04 pour un montant de 80 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2019.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières annuelles ce crédit n'engendrera pas de charges budgétaires supplémentaires.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 16 300 francs.

Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions d'investissements sollicitées sont de la responsabilité de l'Eglise évangélique libre de Genève.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire a été délivrée le 23 septembre 2015.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (Unité conservation du patrimoine).

Proposition: subvention pour la restauration
de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: subvention d'investissement octroyée à la chapelle de l'Oratoire, rue Tabazan 7 –
Genève-Cité

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Subvention	77 900	
Coût total du projet TTC	77 900	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du
crédit

Service bénéficiaire concerné: DCA

CHARGES

		Postes en ETP
30 – Chagres de personnel		
31 – Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	16 300	
36 – Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	16 300	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 16 300

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019			0
2019	77 900		77 900
Totaux	77 900	0	77 900

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: subvention pour la restauration
de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 77 900 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire, sise rue Tabazan 7 – Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 77 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2023.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1370 à la commission des finances, comme l'ont décidé le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est refusé par 31 non contre 30 oui (1 abstention).

La présidente. Le renvoi direct de cet objet en commission ayant été refusé, j'ouvre la préconsultation.

Préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai bien compris que certains voulaient renvoyer la proposition PR-1370 à la commission des travaux et des constructions et d'autres à la commission des finances.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a affaire ici à un montant de 77 900 francs qui est le miroir de la subvention que le Canton accordera à l'Eglise évangélique libre de Genève pour la restauration de la chapelle de l'Oratoire. Ce type de soutien est une tradition au Conseil administratif et au Conseil municipal. En effet, il vaut mieux soutenir aujourd'hui ces entités au lieu de faire comme dans le passé, à l'époque de l'ardeur révolutionnaire de la République, où les autorités accaparaient les bâtiments de ce genre et devaient donc les entretenir. L'histoire nous rappelle de temps en temps à nos obligations. Nous avons l'obligation morale, en quelque sorte, d'aider ces communautés, comme l'avait fait James Fazy en offrant des terrains à toutes les communautés religieuses de notre République.

Il s'agit ici d'une aide de 77 900 francs, je le répète. Etant donné que c'est un montant extrêmement faible, que l'Etat de Genève a investigué et analysé l'ensemble des travaux prévus et que nous ne faisons que seconder sa contribution à la même hauteur, Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter immédiatement sur le siège cette petite somme, si vous êtes d'accord, au lieu de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 60 oui contre 6 non (2 abstentions).

M. Daniel Sormanni (MCG). Je dirai juste quelques mots. Apparemment, certains conseillers municipaux – même parmi les plus expérimentés – ne comprennent pas ce qui se passe, dans ce cas précis. Je rappelle que ce n'est pas la Ville qui fait les travaux; de même que l'Etat, nous finançons les Eglises pour qu'elles-mêmes s'en chargent. Comme l'a dit le magistrat, la subvention demandée ici est un miroir de celle du Canton.

Ce n'est pas à nous de décider quels travaux les communautés concernées doivent faire. Par conséquent, la proposition PR-1370 ne devrait pas être renvoyée à la commission des travaux et des constructions, mais à celle des finances. Cela dit, vu le montant de la subvention, il est possible de la voter sur le siège. La proposition analogue PR-1369 vient d'être renvoyée directement à la commission des finances et je ne vois pas pourquoi certains conseillers municipaux anciens ne comprennent pas la mécanique de ce type d'aide que nous apportons régulièrement aux Eglises. Avec l'Etat, nous finançons partiellement les travaux qu'elles effectuent: on paie les factures. Je le répète, ce n'est pas nous qui décidons quels

travaux doivent être faits à la chapelle de l'Oratoire, cet objet n'a donc rien à voir avec la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme l'a rappelé M. Pagani, lorsqu'une subvention d'investissement est octroyée pour un édifice religieux qui occupe une place importante au sein du patrimoine de notre ville, la démarche est toujours la même. C'est le département des constructions et de l'aménagement qui gère les subventions d'investissement allouées pour les restaurations d'édifices cultuels. En général, comme l'a également signalé le magistrat, les subventions versées par le Canton sont identiques à celles de la Ville.

L'Etat étant chargé d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), c'est lui qui effectue l'analyse des travaux nécessaires sur la base d'un devis estimatif complet et très détaillé. Par conséquent, évitons un doublon: bien que la Ville reçoive également les documents détaillés qui permettent au Conseil administratif de voir si les travaux prévus sont cohérents, il paraît inutile que le Conseil municipal renvoie cet objet en commission pour étudier une deuxième fois des travaux déjà abondamment auscultés par l'Etat et par l'exécutif de la Ville. Il est donc justifié de voter la proposition PR-1370 sur le siège, comme le suggérait le magistrat.

M. Pierre Gauthier (HP). Je crois qu'il faudrait transmettre deux informations à ce parlement. Premièrement, la LPMNS donne la possibilité – et non pas l'obligation – à la Ville de verser une subvention équivalente à celle de l'Etat pour une reconstruction ou une restauration. Ce n'est pas une obligation! On peut donc très bien refuser d'accorder cette subvention. Le ciel ne nous tombera pas sur la tête et tout le monde s'en portera mieux ou moins bien, peu importe. Il est vrai que 77 900 francs, ce n'est pas non plus le bout du monde, sur un budget de plus de 1 milliard de francs.

Deuxièmement, cette fameuse Eglise évangélique libre devrait quand même nous intéresser, nous inspirer un questionnement, nous inquiéter... Je rappelle qu'en 2014 elle avait voulu faire venir à Genève un prédicateur extrêmement controversé pour ses positions homophobes et anti-avortement, c'est-à-dire quelqu'un qui adhère à l'intégrisme le plus réactionnaire. Il est tout de même un peu surprenant que la Ville de Genève finance une association dont les orientations politiques sont tout à fait en contradiction avec nos bases générales.

De plus, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle la teneur de la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève, votée en 2012: elle stipule que l'Etat ne subventionne aucun culte. Je sais qu'il s'agit ici de la restauration d'un bâtiment patrimonial, mais je pense que nous devrions quand même faire

Proposition: subvention pour la restauration
de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire

très attention aux subventions que nous versons et notamment à qui nous les versons, car le positionnement politique de l'association concernée est tout à fait suspect – à mes yeux, en tout cas.

M. Pascal Holenweg (S). Le groupe socialiste soutiendra le vote sur le siège de la proposition PR-1370, compte tenu à la fois de la modicité du montant demandé et du fait que nous n'avons pas de prise sur la nature des travaux qui seront effectués. Soit on les accepte, soit on les refuse, mais on ne peut pas dire grand-chose sur l'utilisation de la subvention.

Il peut effectivement sembler problématique que ladite subvention soit accordée à l'Eglise évangélique libre, qui se situe quelque part à la droite de la droite de Gengis Khan – mais il s'agit ici de restaurer un bâtiment qui mérite de l'être, tout comme d'ailleurs l'église russe de la rue Toepffer dont il était question dans la proposition PR-1369 renvoyée directement en commission tout à l'heure. Or l'Eglise russe en tant qu'institution n'est pas beaucoup plus progressiste en matière de comportement sexuel, de mariage pour tous, ou pour quelques-uns, et de respect de la liberté individuelle des choix affectifs! Dans les deux cas, on ne se prononce pas sur les contenus théologiques ou pseudothéologiques des Eglises qui logent dans ces bâtiments, on se prononce sur l'intérêt de les restaurer ou non. Et dans les deux cas, il y a un intérêt à restaurer les bâtiments concernés, autant qu'il y a un intérêt à dissoudre les entités qui les occupent.

M. Pascal Spuhler (HP). C'est bien ce que je craignais, en relisant les propositions PR-1369 et PR-1370: qu'on dévie rapidement vers des problèmes religieux et des commentaires sur les pratiques et la religion de chacun. Ça n'a pas loupé! Je suis très méfiant en la matière, raison pour laquelle je me suis abstenu tout à l'heure lors du vote du renvoi en commission de la proposition PR-1369. Je m'abstiendrai toujours lorsqu'il est question de religion, même pour des objets concernant des bâtiments classés. Par exemple, on peut reconnaître que l'église russe est un édifice assez extraordinaire, mais il faut se méfier quand il s'agit d'accorder des subventions dans ce domaine, car je vous rappelle que la population a voté une loi sur la laïcité de l'Etat qui nous oblige à avoir une grande prudence par rapport au financement de tout ce qui est d'ordre religieux, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Pour une fois, tout mon groupe est de l'avis de M. Gauthier.

Une voix. Non! Non!

M^{me} Ariane Arlotti. Ah, attention! M. Gazi Sahin n'est pas du même avis! M. Gazi Sahin continue de soutenir M. Pagani, très bien... Mais nous, nous sommes pour la neutralité de manière générale et nous pensons qu'il faut faire attention aux opinions, aux idées et aux pensées qui résonnent dans la pierre des édifices.

J'admets qu'il s'agit ici de rénover un bâtiment – historique ou non, peu importe. Mais concrètement, Mesdames et Messieurs, il y a toutefois une question de cohérence à laquelle nous voudrions que vous réfléchissiez. En effet, nous soutenons toutes les cultures et nous sommes contre les minorisations et la violence. Quand une Eglise appelle à la violence et à la haine, nous nous y opposons. Or l'homophobie et le sexisme sont des violences structurelles dans notre société et les Eglises y contribuent, n'ayons pas peur des mots! Par conséquent, nous ne voterons évidemment pas une subvention pour que des idées aussi mauvaises résonnent dans la pierre éternellement.

Une voix. Bravo!

M. Pierre Gauthier (HP). J'aimerais faire encore deux petites remarques – enfin... pas si petites que ça, finalement! Premièrement, j'ai manqué le vote sur le renvoi en commission de la proposition PR-1369 concernant l'église russe de la rue Toepffer et ne reviendrai donc pas là-dessus. Mais lors du débat sur la loi sur la laïcité de l'Etat au Grand Conseil, dans le rapport public transmis aux députés, l'Eglise évangélique libre de Genève avait affirmé n'avoir pas besoin des deniers publics. Et tout à coup elle en a besoin? Je trouve assez intéressant de voir que les mentalités évoluent...

Ma deuxième remarque porte sur l'obligation de l'entretien des bâtiments et la possibilité de subventionner cet entretien. Il faut rappeler la teneur de la LPMNS, en vigueur actuellement. L'alinéa 1 de l'article 19 intitulé «Obligations du propriétaire», à la section 4 «Entretien» du chapitre II, stipule ceci: «Sous réserve des dispositions de l'article 22, les immeubles classés doivent être entretenus par leur propriétaire.» Je pense qu'avant de distribuer des subventions à des cultes dont les orientations sont plus ou moins suspectes, il serait peut-être bon de s'assurer que les associations concernées n'ont pas les moyens d'entretenir leurs bâtiments. Que je sache, personne n'est allé consulter leurs comptes pour voir s'ils sont suffisamment à jour et, dans le cas présent, si le montant de 77 900 francs peut être assumé par le propriétaire des lieux, qui est apparemment l'Eglise évangélique de l'éveil ou je ne sais quoi...

Par conséquent, je pense qu'avant de dépenser de l'argent public la moindre des choses est de nous assurer que le propriétaire n'a pas réellement les moyens

Proposition: subvention pour la restauration
de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire

d'entretenir son bâtiment, selon l'article 19 de la loi que je viens de citer. Il y a des tas de propriétaires privés qui n'attendent pas la manne de l'Etat pour entretenir leurs bâtiments! Je ne vois donc pas pourquoi on devrait faire des exceptions sans regarder de plus près les comptes des associations concernées, comme celle dont il est question ici.

M. Omar Azzabi (Ve). Le groupe des Verts tentera d'apporter un peu de sagesse dans ce débat. Nous avons bien entendu les critiques des uns et des autres par rapport aux fondements de cette subvention et au positionnement de l'Eglise évangélique libre de Genève. Vu l'aspect légal de la question et les éléments donnés il y a un instant par le conseiller municipal Gauthier sur l'entretien des bâtiments et la nature des obligations de l'Etat en la matière, nous demanderons le renvoi de la proposition PR-1370 à la commission des finances, afin de pouvoir vérifier aussi l'état des comptes de l'Eglise évangélique libre de Genève. Nous refuserons donc le vote de cet objet sur le siège, malgré la tradition au sein de ce délibératif pour les subventions de ce type, car nous voulons étudier le projet plus en profondeur à la commission des finances.

M. Gazi Sahin (EàG). Divergence oblige: moi, je ne pense pas comme mon groupe et je voterai cette subvention d'investissement, bien sûr. Je trouve qu'avoir des endroits de culte est un droit. Si la Ville participe avec une somme aussi minime à ce droit pour les croyants, tant mieux! Il faut le soutenir!

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre aurait été prête à voter la proposition PR-1370 sur le siège. En effet, c'est une coutume qui s'est établie au cours des dernières années en matière de subventionnement des rénovations de bâtiments culturels. Pour cette raison, nous devrions accepter le vote sur le siège, mais nous nous rallierons à la position des Verts et voterons le renvoi de cet objet en commission.

M. Daniel Sormanni (MCG). On ne parle pas ici de ces associations sur le plan philosophique, mais de la rénovation de bâtiments! Je rappelle que nous avons déjà accordé une subvention à l'Eglise évangélique libre, il y a deux ou trois ans, pour la réfection des façades de la petite chapelle de l'Oratoire à la rue Tabazan, tout près de l'Hôtel de Ville. Maintenant, cette association veut refaire l'intérieur. Tout cela a été examiné par l'Etat.

Comme je le disais tout à l'heure, malgré la tradition du vote de ce type d'objet sur le siège, si nous renvoyons la proposition PR-1370 à la commission

des finances nous pourrions y poser les questions que nous voulons. Si certains veulent obtenir les comptes de l'association concernée, puisqu'ils pensent qu'elle est richissime, eh bien, on les demandera et ensuite on votera! Nous sommes donc favorables au renvoi de cette proposition à la commission des finances. Si ce renvoi est refusé, nous voterons la délibération sur le siège.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il semble que la messe ne soit pas encore dite... J'aimerais rappeler ici que, si l'Etat subventionne cette association, c'est qu'il a vérifié la légalité du dossier! Le Conseil administratif ne se serait d'ailleurs pas permis de déposer une proposition ne correspondant pas à une nécessité financière, au vu des comptes de l'association concernée. Cela étant, si certains veulent faire un tour en commission, ce qui coûtera entre 10 000 et 15 000 francs de jetons de présence, il n'y a pas de problème...

Simplement, j'aimerais éviter les confusions – car M. Gauthier a l'art de confondre les problématiques! En fait, la liberté religieuse est défendue par notre République. La liberté de croyance a été instituée par James Fazy. Il a notamment fait voter en place publique l'ancienne Constitution, qui visait à éviter des débats comme celui-là justement pour garantir la paix des cultes. Sinon, alors, je pourrais aussi m'y mettre et parler des enfants dans l'Eglise catholique... Il y aurait un certain nombre de choses à dire! Et puis Michel Servet a été brûlé en place publique par d'autres croyants! Mais je m'interdis de le dire, vous en prendrez note, Madame la présidente, car c'est un débat hautement sensible.

Pour ma part, je me contente de respecter les croyances des uns et des autres, j'insiste là-dessus. C'est ce qui a fait la force de notre République. Or il faut non seulement respecter les diverses croyances, mais aussi aider avec les moyens dont nous disposons les institutions que les croyants se donnent. En l'occurrence, on nous demande un montant de 77 900 francs; il s'agit donc de faire un geste tout à fait symbolique.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 48 non contre 21 oui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 57 oui contre 8 non (2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 56 oui contre 12 non (3 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 77 900 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire, sise rue Tabazan 7 – Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 77 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2023.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

13. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'adoption d'un règlement concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif (PR-1371).

Exposé des motifs

Historique

En 1946, le Conseil municipal adoptait un règlement fixant les conditions d'octroi à une indemnité ou à une pension. Auparavant, aucune disposition en la matière n'était prévue. Dès huit années de mandat, un droit à une pension, exprimée alors en francs et correspondant à 46% du traitement, s'ouvre dès l'âge de 65 ans. Chaque année de magistrature supplémentaire augmente le montant de la rente annuelle d'une somme correspondant à 3% du traitement annuel, avec toutefois un montant maximum de 70%. Alternativement, si un-e magistrat-e quitte sa fonction après quatre années, il perçoit une indemnité correspondant à six mois de traitement. Des prestations sont également prévues en cas d'invalidité ainsi que pour le ou la conjoint-e survivant-e et les orphelin-e-s. Enfin, la contribution des membres du Conseil administratif à ce dispositif est arrêtée à 3% du traitement.

En 1954, ce règlement était revu, en vue de l'harmoniser avec la loi que le Grand Conseil avait adoptée pour les membres du Conseil d'Etat l'année précédente. Dans l'ensemble, les dispositions de la loi cantonale ont alors été reprises. Dès huit années de mandat effectuées, un droit à une pension s'ouvre. Une pension maximum, exprimée en francs, correspond au 70% du dernier traitement annuel et est atteinte après seize années de magistrature. En cas de durée de mandat inférieure, la rente est réduite proportionnellement. Le droit à la rente s'ouvre dès la fin de la fonction. Cette rente est réduite selon l'âge de l'ayant droit au moment de l'ouverture du droit à la pension. Des dispositions limitant le cumul de la rente avec d'autres revenus voient également le jour. Enfin, si un-e membre du Conseil administratif quitte ses fonctions sans droit à une pension, il ou elle perçoit une indemnité correspondant à deux mois de traitement par année de magistrature accomplie, mais au minimum quatre mois et maximum douze mois.

En 1962, suite à une nouvelle modification de la loi cantonale portant sur les rentes des membres du Conseil d'Etat intervenue en 1959, le règlement est revu en prévoyant, toujours après huit années de mandat, une rente exprimée désormais en pourcentage du dernier traitement, avec un maximum arrêté à 70%. Seize années de mandat sont nécessaires pour atteindre ce maximum. Si un-e membre du Conseil administratif quitte ses fonctions sans droit à une pension, il ou elle perçoit une indemnité correspondant à deux mois de traitement par année de magistrature accomplie, mais au minimum six mois de traitement.

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

En 1989, le règlement est approuvé quasiment dans sa teneur actuelle¹. La rente maximale est abaissée à 68% du dernier traitement, atteinte après douze années de mandat. A nouveau, le Conseil municipal suivait en cela le législateur cantonal. Le règlement est également adapté à la disposition constitutionnelle sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, il est désormais possible d'obtenir une rente après quatre années de mandat.

L'actuel règlement accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122) est donc fondé sur l'approche classique des retraites des magistrat-e-s, visant tant l'indemnisation à la fin de la fonction que le versement de pensions de retraite, de survivants et d'invalidité. Cette approche répond à un but d'intérêt public visant à mettre les personnes ayant exercé une fonction de magistrat-e à l'abri du risque d'une précarité indigne à la fin de la fonction, susceptible de porter atteinte à son exercice impartial et indépendant.

Les récentes évolutions nécessitent un réexamen de ces conditions, au vu, notamment, du développement de la prévoyance professionnelle et du droit fédéral en la matière, de l'évolution des conceptions et de l'âge souvent plus précoce qu'auparavant d'accession à la magistrature et de fin des fonctions. Une telle évolution doit toutefois toujours tenir compte tant du but d'intérêt public de la réglementation classique que du respect des engagements pris vis-à-vis des magistrat-e-s en fonction, au titre des droits acquis découlant de la non-rétroactivité des lois et du principe de la bonne foi.

Afin de faciliter la comparaison avec la réglementation proposée et d'en mesurer l'ampleur des modifications, il convient de rappeler les aspects essentiels de l'actuel règlement.

Dispositions de l'actuel règlement (LC 21 122)

Pensions de retraite

a) A 60 ans (article 1, alinéas 1 à 3)

Le ou la membre du Conseil administratif qui quitte sa charge après quatre années de magistrature a droit à une pension. La pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge. Elle est égale à 6% du dernier traitement annuel par année de magistrature pour les quatre premières années et à 5,5% pour les années suivantes, sans toutefois pouvoir dépasser 68% du traitement annuel.

¹ La seule modification intervenue depuis concerne le niveau de contribution des membres du Conseil administratif, relevé de 4,5% à 7,3% en 2014.

b) Avant 60 ans (article 1, alinéas 4 et 5)

Lorsque le droit à la pension s'ouvre avant l'âge de 60 ans révolus, la pension est réduite de 1% de son montant pour chaque année ou fraction d'année de différence entre l'âge du bénéficiaire à la date de l'ouverture de la pension et l'âge de 60 ans révolus. Le ou la membre du Conseil administratif âgé-e de moins de 60 ans peut toutefois demander que le versement de sa pension soit différé au plus jusqu'à cet âge, avec les réductions correspondantes avant 60 ans.

c) Avant 50 ans (article 4)

Le ou la membre du Conseil administratif âgé-e de moins de 50 ans révolus au moment de l'ouverture de son droit à une pension peut demander que le versement de celle-ci soit différé au plus tôt à 50 ans et au plus tard à 60 ans, avec les réductions correspondantes avant 60 ans.

Pension d'invalidité (article 5)

Le ou la membre du Conseil administratif qui, par suite d'accident ou de maladie dûment constatée, devient de manière durable incapable de remplir totalement ou partiellement son mandat ou encore qui touche une rente de l'assurance invalidité fédérale, a droit à une pension d'invalidité. La pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge. Elle est calculée conformément aux dispositions relatives à la pension de retraite, sans toutefois être inférieure à 40% du dernier traitement.

Pension de survivant

a) Pension de conjoint survivant (article 6)

Le ou la conjoint-e d'un-e membre du Conseil administratif décédé-e en charge ou pensionné-e a droit à une pension, pour autant qu'il ou elle remplisse l'une des conditions ci-après:

- avoir un ou plusieurs enfants à charge;
- être âgé-e de 40 ans au moins;
- être invalide au sens de l'assurance invalidité fédérale.

Le ou la conjoint-e divorcé-e est assimilé-e au veuf ou à la veuve en cas de décès de sa ou son ancien-ne conjoint-e, si son mariage a duré dix années au moins. Il/elle n'a toutefois droit à une pension que dans la mesure où le décès de son ancien-ne conjoint-e le ou la prive de prestations d'entretien, dont il ou elle bénéficiait en vertu du jugement de divorce.

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

La pension du ou de la conjoint-e survivant-e d'un-e magistrat-e décédé-e en charge s'élève à 40% du dernier traitement de celui-ci ou celle-ci. La pension du ou de la conjoint-e survivant-e d'un-e magistrat-e pensionné-e s'élève à 60% de la pension de retraite ou d'invalidité de ce dernier ou cette dernière. La pension de veuf ou de veuve pour le ou la conjoint-e divorcé-e est égale à 60% de la pension alimentaire que lui versait son ancien-ne conjoint-e. Le ou la conjoint-e survivant-e qui n'a pas droit à une pension ou qui se remarie reçoit une allocation unique égale à trois pensions annuelles.

b) Pensions d'orphelin (article 7)

Les enfants d'un-e membre du Conseil administratif décédé-e en charge ou pensionné-e ont droit à une pension d'orphelin-e. La pension est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. Elle est toutefois versée au-delà de cet âge si l'orphelin-e accomplit un apprentissage ou poursuit ses études, mais au maximum jusqu'à 25 ans révolus. La pension d'orphelin-e est égale pour chaque enfant à 10% du dernier traitement annuel ou 15% de la pension que le ou la défunt-e recevait. L'orphelin-e atteint d'incapacité de travail lors du décès du ou de la membre du Conseil administratif en charge ou pensionné-e et qui était à cette date à la charge du ou de la défunt-e a droit à une pension tant que dure son incapacité et quel que soit son âge.

Indemnité avant quatre années de magistrature ou 50 ans (article 3)

Le ou la membre du Conseil administratif qui quitte ses fonctions sans avoir droit à une pension de retraite reçoit une indemnité égale à deux mois de traitement par année de magistrature accomplie. Cette indemnité ne peut toutefois pas être inférieure à six mois de traitement. Le ou la bénéficiaire d'une pension de retraite, âgé-e de moins de 50 ans révolus au moment de l'ouverture de son droit à une pension, peut demander de recevoir, en lieu et place de celle-ci, une indemnité.

Règles sur les cumuls de revenu et pensions

a) Cumul de la pension de retraite avec un revenu d'activité (article 2)

Lorsque le ou la bénéficiaire d'une pension de retraite occupe un emploi public fédéral, cantonal ou municipal (y compris une fonction élective) ou lorsqu'il ou elle exerce des activités privées et que le cumul de la pension et du traitement public ou des revenus d'activités privées dépasse le montant du traitement versé aux membres du Conseil administratif en charge, la pension de retraite est réduite de l'excédent.

b) Cumul de pensions (article 8)

Lorsque le ou la bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'invalidité reçoit également une pension d'une corporation de droit public autre que la Ville de Genève ou d'une institution de prévoyance dépendant directement ou indirectement de la Ville de Genève, et que le montant cumulé des pensions dépasse le traitement le plus élevé, la pension allouée par la Ville de Genève est diminuée de l'excédent. S'il s'agit d'un-e conjoint-e survivant-e, le montant cumulé des pensions ne peut être supérieur à 60% du dernier traitement. Les pensions du ou de la conjoint-e survivant-e et d'orphelin-e-s ne peuvent au total excéder 68% du dernier traitement perçu.

Contributions des membres du Conseil administratif

Les membres du Conseil administratif contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale à 7,3% de leur traitement annuel brut.

Droits acquis et disposition transitoire

Les membres du Conseil administratif en fonction au 30 novembre 1989 conservent leurs droits acquis en application du règlement du 27 novembre 1962, si ceux-ci leurs sont plus favorables.

Evolution du cadre législatif

La décision de modifier le régime de retraite des membres du Conseil administratif s'inscrit dans un environnement législatif fédéral en évolution.

*Obligation d'assurer les membres du Conseil administratif
auprès d'une institution de prévoyance professionnelle*

Pendant longtemps, il a été admis que les collectivités publiques cantonales et communales puissent appliquer, pour leur-s magistrat-e-s siégeant au sein de leurs exécutifs, un régime de retraite analogue à celui du Conseil fédéral, qui n'est pas soumis à la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) (article 3 alinéa 3 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats – RS 172.121). En effet, le régime du Conseil fédéral relève à la fois du statut légal de magistrat-e, par une indemnisation à la fin de la fonction, que de la prévoyance professionnelle.

Or, il n'y a pas de disposition explicite du droit fédéral qui stipulerait l'exemption des magistrat-e-s cantonaux et communaux de l'application de la LPP; une révision ad hoc de l'ordonnance LPP 2, un temps promise par le Conseil fédéral,

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

n'ayant jamais été adoptée. Dès lors, ce qui a été admis par la pratique passée tend aujourd'hui à être remis en cause.

Il y a donc lieu de prévoir une claire et nouvelle séparation juridique entre l'indemnisation de la fin de la fonction de magistrat-e, d'une part, et l'assurance du traitement du ou de la magistrat-e par la prévoyance professionnelle, d'autre part. Cela signifie en pratique que la Ville de Genève doit à l'avenir assurer le traitement de ses nouveaux membres du Conseil administratif auprès de l'institution de prévoyance à laquelle sont affiliés les membres du personnel, à savoir CAP Prévoyance. La Ville doit, en parallèle, instaurer une prestation communale évitant le risque d'une précarité indigne à la fin de la fonction, susceptible de porter atteinte à son exercice impartial et indépendant.

Cette évolution doit s'accompagner des mesures transitoires nécessaires pour les magistrat-e-s en fonction lors du changement de la réglementation, par la mise en œuvre de droits acquis protégés en vertu des principes de la non-rétroactivité des lois et de la bonne foi.

*Prestations de fin de rapports de fonction
dans d'autres collectivités publiques suisses*

Conseil d'Etat et Cour des comptes

Les membres du Conseil d'Etat ont droit à une pension après huit années de magistrature, une année entamée comptant comme année complète. Cette pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge. Elle est égale à 6% du dernier traitement annuel par année de magistrature pour les quatre premières années et à 5% pour les années suivantes, sans toutefois pouvoir dépasser 64% du traitement annuel. En l'absence de droit à une rente, une indemnité égale à trois mois de traitement par année accomplie est versée. Cette indemnité se monte toutefois au minimum à neuf mois de traitement.

Les membres de la Cour des comptes ont droit à une pension après douze années de magistrature, une année entamée comptant comme année complète. Cette pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge. Elle est égale à 3,6% du traitement annuel déterminant par année de magistrature, sans toutefois pouvoir dépasser 64% du dernier traitement déterminant.

Le Conseil d'Etat genevois a déposé le 4 octobre 2017 un projet de loi (PL 12187) sur le traitement et la retraite des conseillers et conseillères d'Etat et des magistrat-e-s de la Cour des comptes, qui prévoit l'assurance de la prévoyance professionnelle par la CPEG et, à son article 7, une allocation de fin de fonction.

Le montant de cette allocation correspond à:

- a) membre du Conseil d'Etat: 50% du dernier traitement perçu;

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

- b) magistrat-e-s titulaires de la Cour des comptes: 35% du dernier traitement perçu.

L'allocation est versée pendant une durée qui correspond au nombre d'années complètes de fonction accomplies par le ou la membre du Conseil d'Etat ou de la Cour des comptes. La durée de versement est d'au moins trois années et d'au maximum dix années. Une part de l'allocation est versée au ou à la conjoint-e ou partenaire survivant-e et aux orphelin-e-s en cas de décès. En cas d'invalidité, le dernier traitement est versé pendant deux années, pour être ensuite suivi du versement de l'allocation.

Autres collectivités publiques suisses

Plusieurs Cantons ou Villes, dont Berne, le Jura, Zurich et Bâle-Ville, versent également des allocations similaires de fin de fonction.

La Ville de Berne est la plus généreuse. Ses prestations supplémentaires aux magistrat-e-s sortant-e-s peuvent prendre la forme d'une prestation annuelle ou d'une indemnité. Elles sont octroyées en fonction des motifs de la fin des rapports de fonction, soit si celle-ci résulte d'une non-réélection ou d'un départ anticipé, ainsi que de l'âge des membres de l'exécutif et du nombre d'années de fonction exécutées par ces derniers. Selon la raison de la fin des rapports de fonction et/ou le droit ou non à l'une de ces prestations, les magistrat-e-s peuvent choisir de sortir de l'institution de prévoyance ou de continuer leur affiliation auprès de celle-ci.

Dans le canton de Zurich, les membres du Conseil d'Etat bénéficient, lors de la fin de leurs rapports de fonction, d'une indemnité de départ unique, dont le montant dépend de l'âge, des années de fonction et de la cause de la fin des rapports de fonction. La Ville de Zurich accorde à la fin des rapports de fonction, en plus d'une allocation transitoire (soit un pont AVS), une indemnité de départ fixée à un certain nombre de salaires bruts annuels en fonction de l'âge, du nombre d'années de fonction et du caractère volontaire ou involontaire du départ.

Dans le canton du Jura, les membres du gouvernement, au terme de leurs mandats, reçoivent une indemnité de prévoyance d'un montant multiplié par le nombre d'années de mandat, plafonnées à cinq ans.

Le Canton de Bâle-Ville accorde, à la fin des rapports de fonction et à partir de la quatrième année de mandat, une rente de l'employeur («Ruhegehalt»). Celle-ci s'élève à 65% du salaire assuré auprès de la caisse de pensions et est limitée à un maximum de trois ans. La rente est assurée comme salaire auprès de la caisse de pension du Canton.

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif*Droits acquis*

En application des principes de la non-rétroactivité des lois et de la bonne foi, et conformément aux exigences du plan comptable MCH2, la Ville de Genève a provisionné dans son bilan au 1^{er} janvier 2018 le montant des réserves mathématiques correspondant aux droits acquis au versement tant des pensions en cours de paiement en faveur des ancien-ne-s magistrat-e-s et leurs survivant-e-s que des pensions futures des actuel-le-s magistrat-e-s en fonction et leurs survivant-e-s.

Cela est conforme d'ailleurs aux décisions des autres collectivités publiques ayant procédé à une adaptation similaire de leurs propres régimes de retraite et d'indemnisation pour leurs magistrat-e-s. Ces collectivités ont en effet systématiquement prévu des dispositions transitoires protégeant, en vertu des principes de la non-rétroactivité des lois et de la bonne foi, les droits acquis des magistrat-e-s en fonction.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, le Canton de Bâle-Ville a prévu que le montant des prestations de décès, de vieillesse et d'invalidité assurées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation reste garanti aux ancien-ne-s membres du Conseil d'Etat s'ils ont droit à une rente au moment de l'entrée en vigueur de ladite réglementation. Cette garantie ne s'applique pas en cas de retrait anticipé de la prestation de sortie pour l'acquisition d'un logement ou si la prestation de sortie est transférée à la suite d'un divorce. Par ailleurs, pour les membres du Conseil d'Etat qui ont déjà été élu-e-s ou qui ont droit à une rente de l'employeur au moment de l'entrée en vigueur de cet article, les dispositions antérieures relatives aux rentes restent applicables si elles sont plus avantageuses que les nouvelles dispositions.

Le Canton du Jura a prévu que les membres du gouvernement qui ne sont plus en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation restent soumis à l'ancienne réglementation. Les membres du gouvernement qui sont en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation mais qui étaient déjà en fonction avant le début de la législature en cours lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation restent soumis-es également à l'ancienne réglementation.

La Ville de Zurich a prévu que la loi antérieure continue de s'appliquer aux prétentions des ayants droit qui ont quitté leurs fonctions lorsque la loi antérieure était applicable. Par ailleurs, les personnes qui sont entrées en fonctions sous l'égide de la loi antérieure pouvaient choisir, jusqu'à la fin de la législature, si elles souhaitaient les prestations selon la réglementation antérieure ou selon la nouvelle réglementation.

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

*Projet de règlement concernant le traitement et la retraite des membres du
Conseil administratif*

Ce projet propose de régler à la fois le traitement et la prévoyance professionnelle des membres du Conseil administratif.

Il abrogera l'arrêté du 1^{er} janvier 1976 concernant le traitement des conseillers administratifs (LC 21 123.0), ainsi que le règlement accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122) (cf. article 8) avec une entrée en vigueur prévue pour la prochaine législature communale, le 1^{er} juin 2020.

Traitement et indemnités forfaitaires

Le chapitre II du règlement fixe le traitement de base des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève (article 2) ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation (article 3).

Il est proposé de réintroduire une indemnité forfaitaire pour frais de représentation du même montant que précédemment, en précisant que cette indemnité sera également destinée à la prise en charge de menues dépenses d'un montant inférieur à 30 francs.

Traitement en cas de démission pour incapacité de travail

Le chapitre II prévoit également la réglementation du traitement lors d'une démission en cours de mandat pour des raisons de santé. Le dernier traitement est versé pendant deux années au plus, à condition qu'un examen médical effectué pendant l'exercice de la fonction confirme l'incapacité du membre du Conseil administratif d'assumer pleinement sa fonction (article 4 alinéa 1). Le versement cesse lorsque le ou la bénéficiaire atteint l'âge AVS ou décède (article 4 alinéa 2). En cas de cumul du traitement versé, du revenu d'une activité lucrative et des rentes ou prestations provenant d'assurances sociales ou d'institution de prévoyance dépassant 100% du dernier traitement, le montant est diminué de l'excédent (article 4 alinéa 3).

Jetons de présence

Les indemnités touchées par les membres du Conseil administratif en raison de leur participation à des conseils d'administration ou d'autres conseils dans lesquels ils ou elles représentent la Ville de Genève ou siègent en fonction de leur charge sont versées à la Ville (article 5).

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

Prévoyance professionnelle et fin de l'exercice de la fonction

Assurance auprès de CAP Prévoyance (article 6 CPI)

Les membres du Conseil administratifs sont assuré-e-s auprès de la Caisse de prévoyance interne (CPI) «Ville de Genève et des autres communes genevoises» de CAP Prévoyance pendant la durée de l'exercice de leur fonction.

Prestations de fin de l'exercice de fonction (article 7)

Les membres du Conseil administratif, dont la fonction prend fin après une année complète de fonction, ont droit à une allocation payée par la Ville de Genève. Celle-ci correspond à 50% du dernier traitement brut perçu durant l'exercice de la fonction. Elle est versée pendant un nombre de mois qui correspond à celui accompli par le ou la membre du Conseil administratif, avec une durée de versement d'au maximum dix ans.

L'allocation succède au paiement du traitement en cas de démission pour incapacité de travail, à la condition que les conditions d'octroi soient réalisées à la date de la fin de l'exercice de la fonction.

En cas de survenance d'un cas de prévoyance vieillesse, décès ou invalidité pendant la durée de versement de l'allocation, celle-ci prend fin.

Règles sur le cumul (article 7 alinéa 7)

Afin d'éviter des cumuls injustifiés entre l'allocation et d'autres revenus, l'article 7 alinéa 7 prévoit que si, sur une année, le cumul des allocations mensuelles, des revenus d'une activité lucrative et des rentes ou prestations provenant d'assurances sociales ou d'institutions de prévoyance, dépasse 75% du dernier traitement mensuel perçu annualisé, l'allocation est diminuée de l'excédent. Chaque année, le ou la bénéficiaire de l'allocation doit fournir à la Ville de Genève les renseignements concernant les revenus de son activité lucrative et de ses rentes ou prestations provenant d'assurances sociales ou d'institutions de prévoyance aux fins du calcul des montants de l'allocation.

*Disposition transitoire – Prestations en faveur des membres du
Conseil administratif en fonction le 31 mai 2020*

Les membres pensionné-e-s du Conseil administratif, et leur-s survivant-e-s, au 31 mai 2020 continuent à bénéficier des prestations selon le règlement en vigueur lors de l'ouverture du droit à la pension.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, ont droit, lorsqu'ils ou elles quittent leur fonction, aux prestations qui leur auraient été dues selon le règlement accordant de pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122).

Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale à 7,3% de leur traitement brut annuel.

Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, ne sont pas assuré-e-s à la CPI «Ville de Genève et des autres communes genevoises» de CAP Prévoyance et ne bénéficient pas de l'allocation définie à l'article 7 du présent règlement.

Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, n'ont pas droit au paiement du traitement selon l'article 4 du présent règlement.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 47A et 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 15A, alinéa 2, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le règlement concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif, ci-annexé, est adopté.

Règlement concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif

Chapitre I But et champ d'application

Art. 1 But

Le présent règlement a pour objet de définir le traitement des membres du Conseil administratif ainsi que leur retraite.

Chapitre II Traitement

Art. 2 Traitement

Le traitement de base des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève est égal au montant maximum de la classe V de l'échelle des traitements des membres du personnel de la Ville de Genève.

Art. 3 Indemnité forfaitaire

¹ Outre leur traitement, les membres du Conseil administratif reçoivent une indemnité forfaitaire de 12 000 francs par année visant à couvrir leurs frais de représentation ainsi que les menues dépenses de moins de 30 francs.

² En sus de l'indemnité prévue à l'alinéa 1, le ou la maire reçoit une indemnité forfaitaire supplémentaire de 6 500 francs.

Art. 4 Traitement en cas de démission pour incapacité de travail

¹ Lorsque le ou la membre du Conseil administratif démissionne en cours de mandat pour des raisons de santé, il ou elle perçoit son dernier traitement pendant 24 mois au plus, à condition qu'un examen médical effectué durant l'exercice de la fonction confirme son incapacité à assumer pleinement sa fonction.

² Le versement dû en vertu de l'alinéa 1 cesse lorsque ledit ou ladite membre du Conseil administratif qui en bénéficie atteint l'âge donnant droit à une rente de vieillesse selon la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance vieillesse et survivants ou décède.

³ Lorsque le cumul du montant versé au titre du présent article, du revenu d'une activité lucrative et des rentes ou prestations provenant d'assurances sociales ou d'institutions de prévoyance dépasse 100% du dernier traitement prévu selon l'article 2, le montant est diminué de l'excédent.

Art. 5 Jetons de présence

Les indemnités touchées par les membres du Conseil administratif à raison de leur participation à des conseils d'administration ou d'autres conseils dans lesquels ils représentent la Ville de Genève ou siègent en fonction de leur charge sont versées à la caisse de la Ville.

Chapitre III Prévoyance professionnelle et fin de l'exercice de la fonction

Art. 6 Caisse de prévoyance professionnelle

Les membres du Conseil administratif sont assuré-e-s auprès de la Caisse de prévoyance interne (CPI) «Ville de Genève et des autres communes genevoises» de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement pendant la durée de l'exercice de leur fonction.

Chapitre IV Prestation de fin de l'exercice de la fonction

Art. 7 Allocation mensuelle

¹ Les membres du Conseil administratif dont l'exercice de la fonction prend fin après une année complète de fonction ont droit à une allocation brute mensuelle payée par la Ville de Genève.

² L'allocation est payée dès le mois suivant la fin de l'exercice de la fonction.

³ Le montant de l'allocation correspond à 50% du dernier traitement brut mensuel perçu durant l'exercice de la fonction, tel que défini à l'article 2 du présent règlement; l'allocation n'est pas assurée par la prévoyance professionnelle.

⁴ L'allocation est versée pendant une durée qui correspond à la durée de fonction accomplie par le conseiller administratif ou la conseillère administrative. La durée de versement est d'au maximum 10 ans.

⁵ Le versement dû en vertu de l'alinéa 4 cesse lorsque ledit ou ladite membre du Conseil administratif qui en bénéficie atteint l'âge donnant droit à une rente de vieillesse selon la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance vieillesse et survivants, décède ou devient invalide selon l'AVS/AI.

⁶ Le versement de l'allocation succède au paiement du traitement en cas de démission pour incapacité de travail telle que prévue à l'article 4 du présent règlement à la condition que les conditions d'octroi soient réalisées à la date de la fin de l'exercice de la fonction.

Proposition: règlement concernant le traitement
et la retraite des membres du Conseil administratif

⁷ Lorsque, sur une année, le cumul des allocations mensuelles, des revenus de l'activité lucrative et des rentes ou prestations provenant d'assurances sociales ou d'institutions de prévoyance de l'allocataire dépasse le montant représentant 9 fois le dernier traitement mensuel perçu selon l'article 2 du présent règlement, l'allocation est diminuée de l'excédent.

⁸ Chaque année, le ou la bénéficiaire de l'allocation doit fournir à la Ville de Genève les renseignements concernant les revenus de leur activité lucrative et de leurs rentes ou prestations provenant d'assurances sociales ou d'institutions de prévoyance.

Chapitre V Dispositions finales

Art. 8 *Clauses abrogatoires*

Sont abrogés:

- a) L'arrêté du 1^{er} janvier 1976 concernant le traitement des conseillers administratifs (LC 21 123.0)
- b) Le règlement accordant de pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122).

Art. 9 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre vigueur le 1^{er} juin 2020.

Chapitre VI Dispositions transitoires

Art. 10 *Disposition transitoire – Prestations en faveur des membres du Conseil administratif en fonction le 31 mai 2020*

¹ Les membres pensionné-e-s du Conseil administratif, et leurs survivant-e-s, au 31 mai 2020 continuent à bénéficier des prestations selon le règlement en vigueur lors de l'ouverture du droit à pension.

² Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, ont droit, lorsqu'ils ou elles quittent leur fonction, aux prestations qui leur auraient été dues selon le règlement accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122).

³ Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale à 7,3% de leur traitement brut annuel.

⁴ Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, ne sont pas assuré-e-s à la CPI et ne bénéficient pas de l'allocation définie à l'article 7 du présent règlement.

⁵ Les membres du Conseil administratif, en fonction le 31 mai 2020, n'ont pas droit au paiement du traitement selon l'article 4 du présent règlement.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1371 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 65 oui contre 3 non (2 abstentions).

14. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2019 en vue de l'approbation des comptes 2018 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1374).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif soumet à votre approbation les comptes de la FVGLS arrêtés au 31 décembre 2018.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif vous transmet les éléments d'information suivants communiqués par la FVGLS:

- Rapport d'activité 2018
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2018
- Compte de pertes et profits 2018
- Bilan au 31 décembre 2018
- Annexe aux comptes 2018

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

869

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2018, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2018, l'annexe aux comptes 2018 et le rapport de l'organe de contrôle du 27 mars 2019 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Annexes:

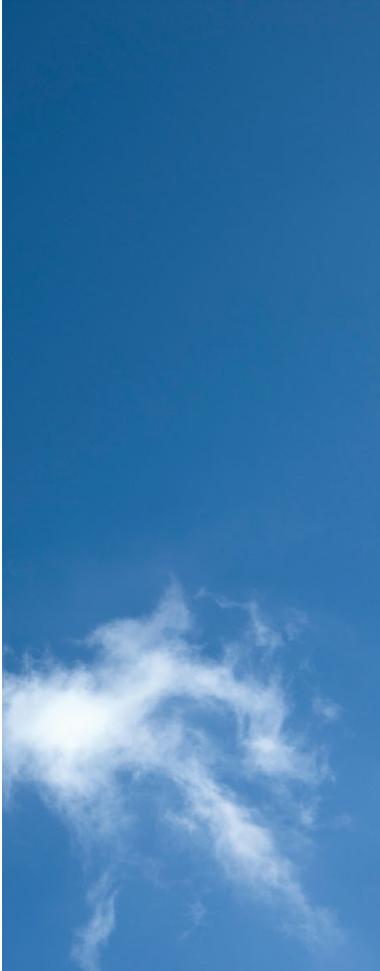
- Rapport d'activité 2018, compte de pertes et profits, bilan au 31 décembre 2018 et annexe aux comptes
- Rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2018



SOMMAIRE

	5	AVANT-PROPOS
9		LE MOT DU PRÉSIDENT
	11	PRÉSENTATION
	14	ORGANISATION
	17	PATRIMOINE
	20	LOCATION
23		CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS
	29	DOTATION
	31	FINANCES
38		COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2018





AVANT-PROPOS

Alors que les contraintes liées à l'élaboration d'un projet restent maîtrisables, malgré une complexité grandissante, définir les qualités qui vont permettre le « bien vivre ensemble » dans un immeuble de logements à loyers économiques s'avère une entreprise infiniment plus difficile.

Depuis 2010, la Fondation a quasiment doublé son parc immobilier, mettant en location 345 nouveaux logements dont 298 en catégorie HBM.

Depuis sa création, les critères financiers et sociaux pour habiter dans un logement de la Fondation ont été affinés, de sorte à pouvoir loger une population aux revenus modestes et inclure une partie de la classe moyenne.

La question de l'acceptation sociale de l'architecture et des typologies réalisées est une préoccupation constante pour éviter que ne soit générée une mise à l'écart des personnes vivant dans un « logement social ».

Entre les objectifs qui lui sont assignés - créer du logement économique de qualité - et la réalité quotidienne de la vie dans ses immeubles - risque d'incivilités, conflits de voisinage, gestion technique importante - le pilotage des nouveaux projets s'apparente pour la Fondation à un travail d'arbitrage délicat entre sa mission et les propositions des mandataires.

Comment concrétiser la mixité sociale et quelles sont les réponses architecturales possibles ?

Afin de croiser ces expériences, le secrétariat a saisi l'opportunité de ce rapport annuel pour donner la parole à deux bureaux d'architectes, qui nous parlent de leurs projets.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

JACQUES BUGNA :

« Le PLQ Rieu Malagnou, comprend 98 logements de type HM, HBM et PPE.

La forte volonté de créer une mixité urbaine a conduit à proposer un large choix de logements allant du 2 pièces au 7 pièces avec plus de 70% d'appartements subventionnés.

Une barre formée de 4 allées, le long de la route de Malagnou, un immeuble à plan carré en retrait dans le parc et des bâtiments de la paroisse de l'église protestante de Genève composent le périmètre.

Dans l'immeuble-barre composé d'une façade plutôt fermée le long de la route de Malagnou, et de larges loggias « creusées » dans le volume du côté parc, le bâtiment de la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social occupe une situation de tête privilégiée, à proximité de l'école Le Corbusier.

La plupart des appartements sont de type traversant avec de généreux prolongements sur l'extérieur, sous forme de loggia d'une largeur de plus de 2 mètres. Dans les étages courants, 4 appartements sont disposés autour de la cage d'escalier : 1 appartement de 5 pièces traversant, 2 appartements de 4 pièces bidirectionnels et 1 appartement de 2 pièces mono-orienté, côté parc. L'attique est constitué de 3 appartements, soit 2 appartements de 5 pièces et 1 appartement de 2 pièces mono-orienté, côté parc. 3 appartements ont également été aménagés pour des personnes à mobilités réduites.

En termes d'habitabilité, l'immeuble propose une réponse intéressante à la problématique d'éclairage des espaces de circulation mais aussi de l'intérieur des appartements avec la création d'un large puits de lumière au centre du bâtiment.

Un jardin en pleine terre au centre du périmètre accueille notamment un magnifique cèdre de taille adulte, une zone de jeux, des espaces de rencontre, ainsi que des parcours piétons. »

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

875

ANDREA BASSI :

« Genève est une ville ouverte et cosmopolite depuis des siècles, où cohabitent des personnes d'horizons et de milieux différents. Si cela peut générer des difficultés, c'est aussi une chance pour aborder l'avenir en mettant à profit ces différences.

En tant qu'architecte, se sentir responsable des enjeux sociaux fait partie des multiples aspects du métier et de notre savoir-faire. Le logement collectif étant le corps de la ville, il en forge son identité.

Le projet des Allières est un exemple où vont habiter sous un même toit un grand nombre de personnes d'origines et de niveaux sociaux variés. Il est composé de deux grands immeubles appartenant à divers acteurs régionaux : fondations d'utilité publique, petits et moyens propriétaires, importants investisseurs privés.

La grande forme urbaine mise en place, dépliée et intégrant la présence de la végétation existante, assure ces aspects.

L'expression architecturale des édifices est homogène, elle se caractérise par une recherche de calme et de générosité dans ses composantes. Il est pour nous essentiel de produire un langage retenu, permettant une perception individuelle. Plus finement, on remarquera des variations dans la trame de la façade, dans la position des loggias et dans les légères différences des menuiseries extérieures. Cette approche nous semble être un premier pas vers une démocratisation de l'objet architectural, évitant une certaine forme de discrimination par la différence marquée du langage bâti. La variation légère des thèmes architecturaux permet d'imaginer la diversité des logements proposés.

Le programme prévoit des HM, des logements locatifs et des PPE avec le nombre de LUP prévu par la loi. C'est dans la typologie de chaque allée qu'apparaît une grande variété de solutions, les différents propriétaires ayant des cahiers des charges propres avec des ratios de m² par pièce très variables.

Ceci a été pour nous l'occasion de proposer des solutions spécifiques à chaque allée, avec des distributions, tels les halls d'accès et les paliers uniques pour chaque Maître d'Ouvrage.

Nous avons aussi poussé la recherche de variété dans la typologie des appartements. Non seulement par leur taille et le nombre de pièces mais aussi par l'organisation intérieure. Du plus petit logement aux très grands duplex, des loggias assurent une relation privilégiée avec le parc environnant.

L'usage généralisé de la préfabrication en béton permet des solutions durables, économiques et de haute qualité pour toutes les catégories d'habitat. Nous avons une approche particulière qui consiste à utiliser des matériaux régionaux dans la composition du béton employé qui inscrivent définitivement l'architecture dans son territoire.

Le logement collectif n'est pas dans une période d'évolution significative, mais plutôt dans l'adaptation aux contraintes actuelles par un regard critique. Nous avons la conviction qu'il s'agit de travailler avec les multiples échelles du projet, avec assiduité et constance, à la recherche de solutions qui puissent répondre à la variété de modes de la vie urbaine. Construire du logement, c'est faire preuve d'un savoir-faire apparenté à celui de l'artisan. La question des valeurs d'usage produites par le projet est pour nous le cœur de la préoccupation de la cohabitation.»



LE MOT DU PRÉSIDENT

UNE FONDATION MUNICIPALE POUR LE LOGEMENT

Lors de sa création en 1955 par le Conseil municipal, l'objectif de la Fondation était la création de logements économiques pour les personnes à revenus modestes et la classe moyenne.

60 ans plus tard, alors que la FVGLS est en plein essor de construction de nouveaux logements, plus de 600 en cours actuellement, le Conseil de Fondation affine sa stratégie, laquelle au fil du temps s'était axée vers du logement HBM pour les revenus les plus modestes. Aujourd'hui, le souci étant d'éviter la création de ghettos, voire même la stigmatisation du seul fait d'habiter un immeuble « social », une nouvelle orientation quant à la catégorie des logements à construire est souhaitée par le Conseil de Fondation.

C'est pourquoi, la mise en place d'une politique sociale du logement doit se traduire selon la volonté de notre Conseil, par la création de logements économiques de diverses catégories, une politique sociale du logement ne correspond pas forcément à une politique de « logement social » de la catégorie HBM. Il est important d'ouvrir l'offre de logements aussi bien à des personnes à revenus très modestes qu'à la classe moyenne dans une véritable politique municipale du logement et de mixité sociale dans les quartiers.

Il ne s'agit pas de péjorer les possibilités, pour les revenus les plus modestes, d'accéder à un logement de qualité, tout au contraire. Analyses et projections financières à l'appui, la catégorie de logement HM ou le logement libre régi par le règlement de la Fondation permettent, en fonction des opérations, un accès encore plus avantageux que le HBM pour les revenus les plus modestes, valorisant parallèlement toute volonté d'ascension sociale.

Durant l'année écoulée, le développement des projets a été très réjouissant et fin 2018, la dotation de 35 millions votée par le Conseil municipal en 2014, était complètement engagée dans les projets suivants : Quai Vernets, Gare des Eaux-Vives, Les Allières, Vernier 115, Square Aimée-Rapin, ce qui correspond à un investissement total d'environ 250 millions.

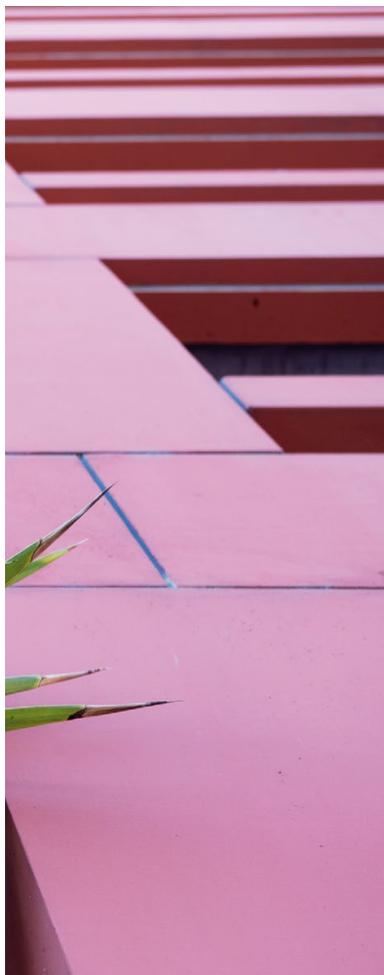
Parmi les 632 nouveaux logements qui seront mis en location d'ici 2025, 286 sont de catégorie HM, et 346 appartiennent à la catégorie HBM.

Cette répartition répond d'une part à la nécessité d'équilibrer les plans financiers des projets en cours, mais aussi à la recherche d'une plus grande mixité sociale. Elle relève de la préoccupation grandissante au sein du Conseil de Fondation de maintenir un équilibre financier et social entre les diverses opérations, de sorte à pérenniser son patrimoine immobilier.

Aujourd'hui, grâce à un environnement économique favorable, de très bonnes conditions de financement et de taux hypothécaires très bas sur du long terme, la Fondation explore toutes les possibilités d'opérations à mettre en place dans les meilleurs délais pour pouvoir en profiter ainsi que ses futurs locataires. Elle compte pour cela sur les compétences de son secrétariat ainsi que sur une bonne collaboration avec les services concernés de la Ville de Genève.

Daniel SORMANNI
Président de la FVGLS





PRÉSENTATION

**FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CRÉÉE EN 1955,
LA MISSION PRINCIPALE DE LA FVGLS EST DE DÉVELOPPER
LE PARC DE LOGEMENTS ÉCONOMIQUES À CARACTÈRE
SOCIAL À GENÈVE.**

Pour ce faire, elle construit, rénove ou acquiert des biens immobiliers.

La Fondation agit pour ses opérations, seule ou en partenariat, et collabore avec les institutions cantonales et municipales, les coopératives et les investisseurs privés.

La Fondation a amorcé sa professionnalisation en 2010. Depuis cette date, 345 nouveaux logements économiques ont été réalisés.

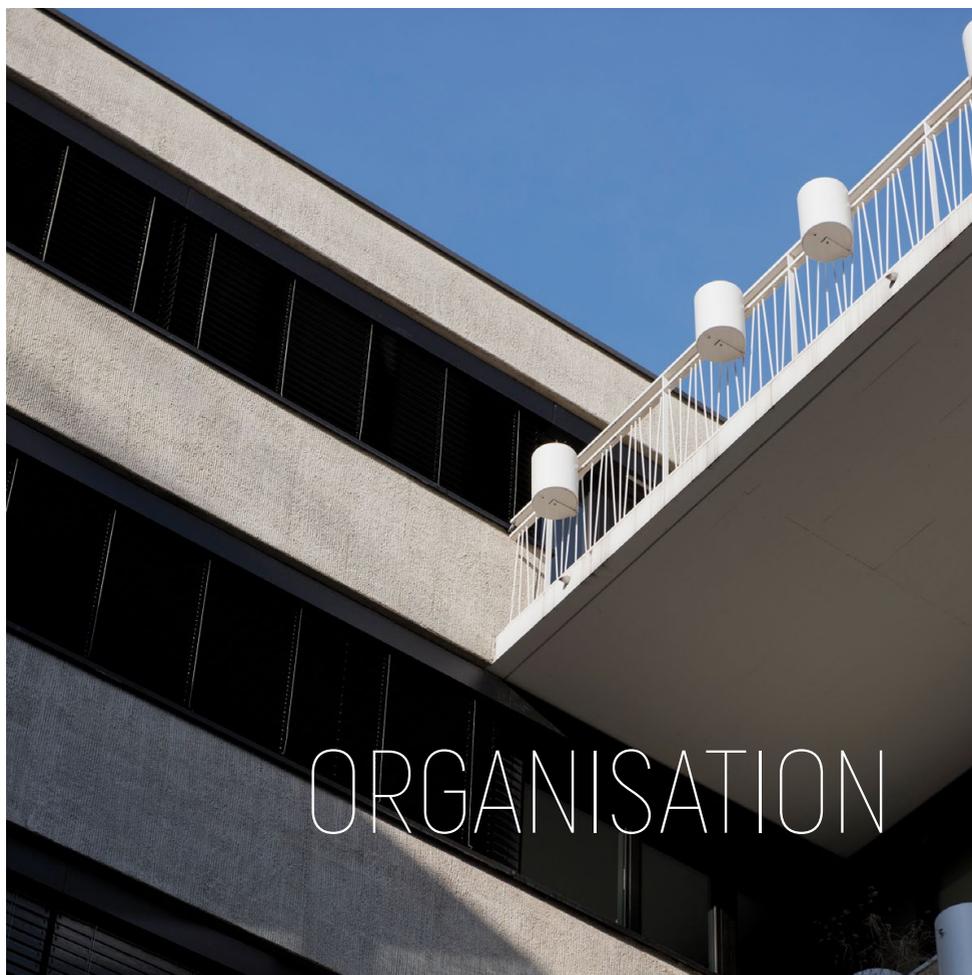
Elle est devenue un acteur et un partenaire reconnu dans le marché immobilier genevois et elle est désormais partie prenante de plusieurs opérations urbanistiques d'envergure dans lesquelles elle construit des immeubles de qualité.

Elle a par ailleurs développé un important réseau de partenaires institutionnels et privés qui lui permettent aujourd'hui de jouer pleinement son rôle de fondation municipale de droit public pour le développement du parc de logements économiques à Genève.

Fin 2018, la dotation de 35 millions votée par le Conseil municipal en 2014 a été complètement engagée dans le financement des opérations en cours, dont la réalisation s'échelonnait entre 2019 et 2025.

A partir de 2020, le plan d'investissement prévoit la réalisation d'environ 300 logements pour un montant avoisinant 120 millions.

Enfin, en ce qui concerne le volet administratif, les statuts de la Fondation ont été adaptés afin de répondre aux changements législatifs.



SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Proposition: comptes 2018 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

881

ORGANISATION

La FVGLS est administrée par un Conseil de Fondation de 11 membres - dont un représentant ou une représentante par parti politique et 4 membres nommés par le Conseil administratif - qui sont en place pour une durée de 5 ans, et rééligibles deux fois.

La rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, est calquée sur les traitements attribués aux membres du Conseil municipal.

Les commissions permanentes sont au nombre de trois: finances, location et travaux. Elles sont chargées du suivi régulier des activités.

Le secrétariat effectue la gestion courante de la Fondation. Le Bureau prépare les séances du Conseil de Fondation, traite les dossiers spécifiques délégués par celui-ci et veille à l'exécution des décisions en lien étroit avec la direction.

1. MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil municipal a désigné les membres ci-dessous:

BENNAIM Gary (PLR)
BRODBECK Dominique (EaG)
MORATTI Anne (Les Verts)
RUDAZ Marc-André (UDC)
SORMANNI Daniel (MCG)
TORNARE Guy (PDC)
VELASCO Alberto (PS)

Le Conseil administratif a désigné les membres ci-dessous:

BIETENHADER Sylvie
BÖHLER Nathalie
CHAROLLAIS Isabelle
PASQUETTAZ Jean-Daniel

2. ELECTION STATUTAIRE *

SORMANNI Daniel, président
MORATTI Anne, vice-présidente
BENNAIM Gary, secrétaire
BÖHLER Nathalie, trésorière

3. COMMISSIONS

> finances

présidente: BÖHLER Nathalie
membres:
BENNAIM Gary
RUDAZ Marc-André
VELASCO Alberto

> travaux

président: BENNAIM Gary
membres:
BRODBECK Dominique
CHAROLLAIS Isabelle
PASQUETTAZ Jean-Daniel
TORNARE Guy

> location

présidente: MORATTI Anne
membres:
BIETENHADER Sylvie
BRODBECK Dominique
RUDAZ Marc-André
TORNARE Guy
VELASCO Alberto

**Le président et la vice-présidente siègent dans toutes les commissions.*

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Proposition: comptes 2018 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

4. SECRÉTARIAT

La FVGLS a son siège au 17 avenue de la Forêt.

> direction

THOMAIDES Miltos, codirecteur – responsable des opérations
FASEL Philippe, codirecteur – responsable administratif et financier

> opérations

MORI UBALDINI Martina, architecte
BOVAY Isabelle, architecte

> administration

GODEL Chantal, secrétaire administrative
RUFFIN Aurélie, secrétaire gestion location
FERRARI Mauro, responsable communication et systèmes d'informations

Le secrétariat garantit la mise en œuvre des décisions du Conseil de Fondation et des commissions. Il gère les aspects opérationnels et participe à l'élaboration de sa stratégie.

Il prend les décisions nécessaires à la gestion administrative, assure la marche courante, les relations avec l'extérieur, la recherche et la gestion des financements, la prospection pour de nouvelles acquisitions, l'élaboration technique et la mise en œuvre des nouvelles opérations.

Le secrétariat de la Fondation est composé de sept personnes salariées, représentant 5.3 équivalent temps plein.

En 2018, l'accent a été porté plus particulièrement sur le développement des instruments de gestion.

Pour la partie location, un logiciel de gestion des demandes de logements est venu compléter les outils déjà existants. Ce dernier permet désormais d'avoir une vue globale des sources de revenus des locataires par immeuble et d'agir le cas échéant pour les rééquilibrer et maintenir une mixité sociale.

En ce qui concerne la gestion des immeubles, une analyse technique et patrimoniale de tous les immeubles a été initiée et les programmes nécessaires mis en place. Cette démarche sera complétée par le relevé de tous les appartements et la numérisation des plans actualisés.

5. MANDATS EXTERNES

La gestion de l'ensemble du parc locatif de la Fondation a été effectuée par la régie Brolliet.

La FVGLS s'est assurée les services de la société Finance Active pour le suivi de ses emprunts.

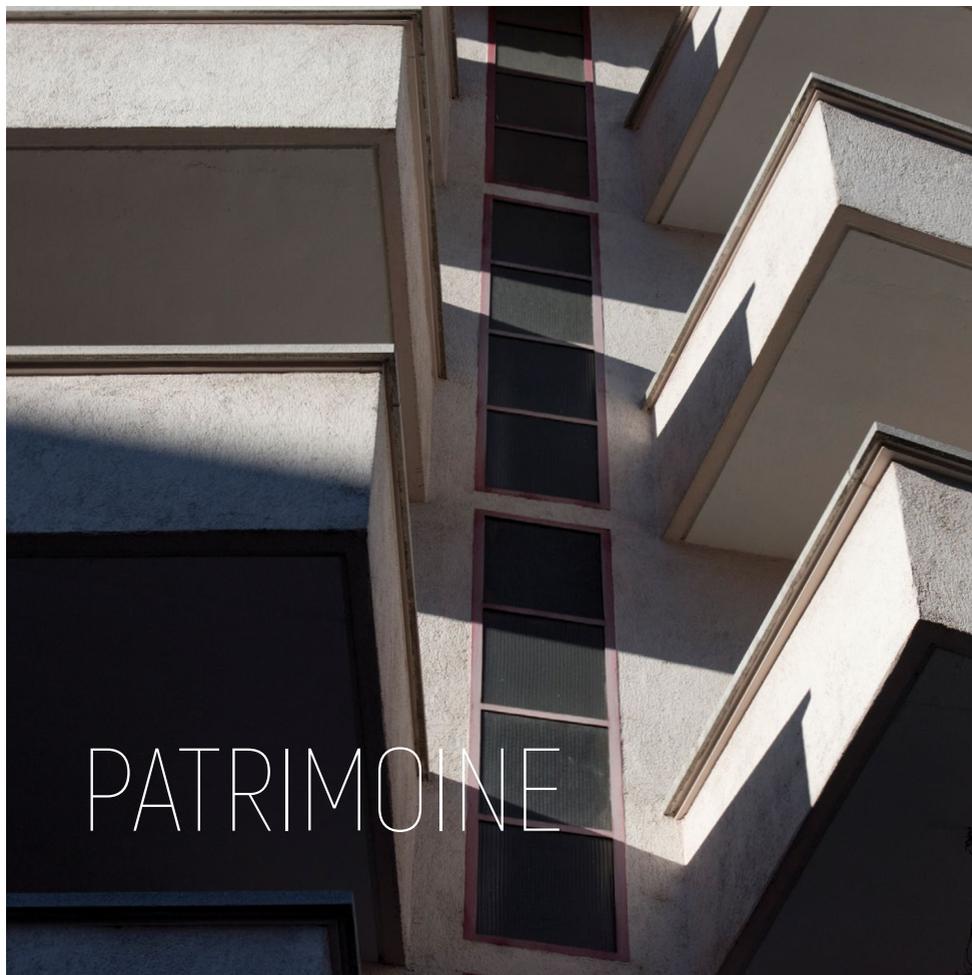
La fiduciaire BDO SA a été nommée organe de révision pour l'exercice 2018.

La société Optimiso a participé à la mise à jour annuelle du système de contrôle interne.

La FVGLS a mandaté le Collectif interculturel de médiation (CIM) pour un projet pilote dont le but était principalement de sensibiliser et d'accompagner les locataires en situation conflictuelle.

L'évaluation des installations techniques des immeubles et l'établissement d'un diagnostic exhaustif de ces dernières ont été confiés au bureau Signa-Terre.

Le bureau b2 a établi les premiers relevés d'immeubles et livré les premiers plans actualisés.



SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social



PATRIMOINE

La Fondation maintient la valeur et la substance du patrimoine bâti qui lui appartient par un programme d'entretien et d'assainissement continu.

En 2018, la FVGLS a débuté la digitalisation des données techniques et patrimoniales de tous ses immeubles, en collaboration avec le bureau Signa-Terre, spécialisé dans les outils et logiciels de surveillance et gestion énergétiques. Ce travail devrait être terminé en 2020 et permettre de réaliser un plan d'investissement ainsi qu'un planning précis des rénovations nécessaires.

De plus, avec l'outil Immolabel, la FVGLS pourra désormais connaître au plus près les consommations d'eau et d'énergie de ses immeubles.

Durant l'année écoulée, une attention spéciale a été portée à rendre plus conviviaux les espaces communs. Les cages d'escaliers des immeubles Montbrillant et Vollandes ont été rénovées, ainsi que le passage public sous l'immeuble Chemin du 23-Août. Dans la cour et les coursives de ce dernier immeuble, les espaces privatifs et communs ont été définis.

Une étude de faisabilité technique et financière a été effectuée en vue de surélever l'immeuble Caroline 43-45. Validée par le Conseil de Fondation, cette étude se poursuivra en 2019 avec le lancement des phases d'autorisation et d'exécution.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

885

LISTE DES IMMEUBLES DE LA FVGLS

Lieu	Années de construction	Régime	1.5 p	2 p	2.5 p	3 p	3.5 p	4 p	4.5 p	5 p	6 p	7 p	Total	Activités	Parking
Vollandes 24-26	1956-1958	Libre	6	12	8	22							48	•	•
Caroline 43-45	1957-1959	Libre	7			25	7	18	7	7			71	•	•
Guye 2-6	1958-1960	Libre		32		30	22	18		14		1	117		
Grand-Bureau 27-37	1960-1963	Libre		31		38		41		5			115		•
Montbrillant 76-82	1985-1987	HBM		9		18		24		12	1		64	•	•
Carouge 108 B	2009-2010	HBM				6		12		6	2		26	•	•
France 19-19 B / Torcapel 6-10	2009-2011	HBM		3		14		41		27	6		91	•	•
Cendrier 7	2009-2011	HBM				6		3		3	5		17	•	
23 Août 9-15	2012-2015	HBM		21		9		46		31	6		113	•	•
Rieu 1C	2016-2018	HBM		9				16		9			34	•	•
Total			7	111	12	154	51	219	7	114	20	1	696		



LOCATION

1. ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Durant l'exercice écoulé, le nombre de demandes d'inscription à la Fondation s'est accru de plus de 30%, passant ainsi de 884 à 1191.

Cette situation découle d'une part de la pénurie toujours aiguë de logements économiques ainsi que de l'augmentation du nombre des personnes à bas revenus. La possibilité de faire désormais sa demande de logement en ligne explique également cette croissance.

En vue d'accroître la visibilité de la Fondation, une présentation des constructions en cours et une page d'actualités ont été créées sur son site internet. Un tutoriel vidéo pour les inscriptions en ligne a été élaboré.

Les outils de gestion des demandes de logements mis en place en 2017 ont été complétés. Une nouvelle application permet désormais de répondre aux besoins d'informations nécessaires à la gestion des demandes, des locataires en place ou des immeubles de la Fondation.

Il s'agit également de faciliter le processus d'attribution par la commission location en intégrant divers critères sociaux et économiques en lien avec les immeubles.

Parmi ces outils, et pour chaque attribution, une « vue » de l'immeuble est présentée à la commission location, comprenant un descriptif général de l'immeuble, un plan de l'appartement, une information sur la qualité de vie dans l'immeuble, une analyse de l'équilibre économique de l'immeuble ainsi que de la situation sociale des locataires.

La commission location s'est également attelée à un autre volet d'importance : la cohabitation entre personnes d'horizons très différents.

Tirant les conséquences des médiations mises en place ainsi que de leurs recommandations, notamment sur le sentiment de stigmatisation vécu par certains, le secrétariat a développé un outil d'analyse qui lui permet de mieux maîtriser la mixité sociale.

La nouvelle méthode de codification de l'urgence sociale - basée sur le modèle établi par l'Office cantonal du Logement et de la Planification Foncière - adoptée par la Fondation en 2017 a été utilisée pour la première fois dans la mise en location de l'immeuble 1C chemin Rieu.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

2. DIMENSION SOCIALE DE LA FVGLS

Soucieuse de maintenir le « bien vivre ensemble », la FVGLS a mandaté le Collectif interculturel de médiation (CIM) qui a mis à disposition des locataires une équipe spécialement formée pour la résolution de conflits.

Des rencontres ont été organisées avec le concierge et les acteurs sociaux de proximité. Elles ont permis de mieux connaître les problèmes de voisinage et d'imaginer des pistes pour le futur. Elles ont également mis en exergue la volonté de tous les protagonistes de collaborer à rechercher des solutions.

3. RAPPORT SUR LA SITUATION LOCATIVE

La Fondation réserve statutairement la location de ses logements à des personnes à revenus modestes. Les loyers pour les appartements de son parc historique sont fixés entre 12 et 22% du revenu familial du locataire. La Fondation vérifie annuellement, pour ces appartements, que l'évolution du revenu des locataires et le taux d'occupation des logements soient en adéquation avec son règlement.

Pour les autres immeubles, les logements sont régis par la Loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).



SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social



CONSTRUCTION
 DE NOUVEAUX LOGEMENTS

1. PROJETS DE LA FVGLS SUR DES TERRAINS EN
 DROIT DE SUPERFICIE (DDP) ACCORDÉS PAR LA VILLE
 DE GENÈVE

A. Projet Gare des Eaux-Vives

Description du projet	6 immeubles de logements LGL dans un quartier d'environ 500 logements
Nombre de logements / arcades	149 logements, diverses arcades de services municipaux
Architectes	Association d'architectes B+W Architecture SA et Tekhne SA
Construction	2020-2023
Mise en location	2023
Coût de l'ouvrage	72.2 millions
Propriété	DDP en attente
Label	Minergie

B. Projet Jean-Louis Prevost C1

Description du projet	1 immeuble de logements HM
Nombre de logements / arcades	47 logements
Architectes	group8
Construction	2017-2019
Mise en location	2019
Coût de l'ouvrage	12 millions
Propriété	DDP octroyé en mars 2018
Label	Minergie

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

891

C. Projet Jean-Louis Prevost C2

Description du projet	1 immeuble de logements HBM
Nombre de logements / arcades	16 logements
Architectes	Nomos
Construction	2017-2019
Mise en location	2019
Coût de l'ouvrage	6 millions
Propriété	DDP octroyé en mars 2018
Label	Minergie
Remarque	En partenariat avec le Consortium Pillet-Perret-Martin

D. Projet les Allières

Description du projet	1 immeuble de logements HM dans un parc comprenant 3 autres immeubles
Nombre de logements / arcades	66 logements
Architectes	bassicarellamarello architectes
Construction	2019-2022
Mise en location	2022
Coût de l'ouvrage	21 millions
Propriété	DDP en cours de préparation
Label	THPE

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

E. Projet Vernier 115

Description du projet	2 immeubles de logements HM et HBM
Nombre de logements / arcades	50 logements, un immeuble comporte 2 niveaux de locaux d'activités
Architectes	DLP architectes
Construction	2019-2022
Mise en location	2022
Coût de l'ouvrage	23 millions
Propriété	DDP en attente

F. Projet La Forêt- Square Aimée-Rapin

Description du projet	1 immeuble de logements HM
Nombre de logements / arcades	35 logements
Architectes	VVR architectes SA
Construction	2019-2022
Mise en location	2022
Coût de l'ouvrage	13.7 millions
Propriété	DDP en attente

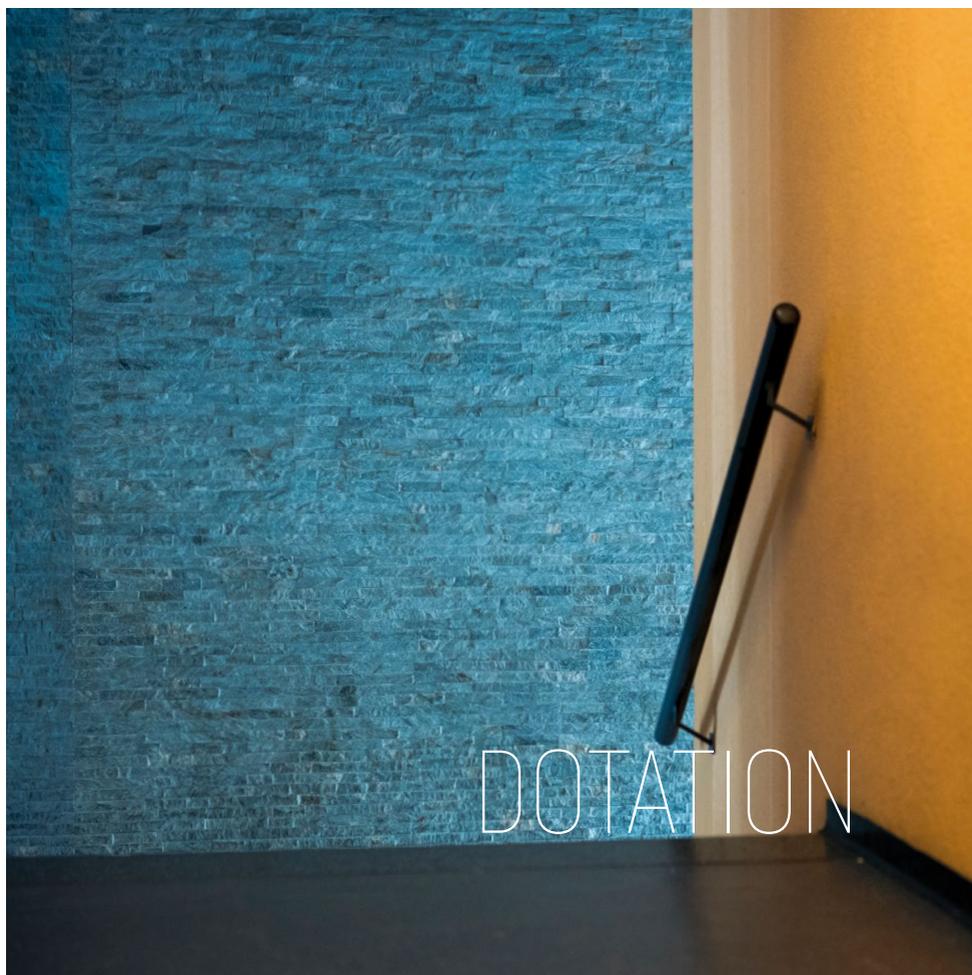
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

893

2. AUTRE PROJET

A. Quai Vernets

Description du projet	Plusieurs allées de logements HBM
Nombre de logements / arcades	Îlot A: 162 logements et 1036 m ² d'activités prévus Îlot B: 123 logements et 773 m ² d'activités prévus
Architectes	Îlot A: Bureaux Geninasca-Delefortrie Architectes et Bunq SA Îlot B: Bureau Jaccaud Spicher Architectes Associés et LRS Architectes
Construction	2019-2024
Mise en location	2022-2024
Coût de l'ouvrage	99 millions
Propriété	Un droit de superficie sera octroyé par l'État de Genève
Label	Minergie Eco, Certification Site 2000 watts



SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

895

DOTATION

Fin 2018, la deuxième tranche de 35 millions mise à disposition de la FVGLS par la Ville de Genève en 2014 était complètement engagée dans les projets suivant:

<i>En CHF</i>	Montants déjà reçus	Montant à recevoir
Quai Vernets	2'600'000	14'200'000
Allières	1'500'000	3'730'000
Gare des Eaux-Vives	1'000'000	8'800'000
Vernier 115	500'000	2'670'000
Total	5'600'000	29'400'000
Solde de la dotation	29'400'000	0

Une demande de nouvelle dotation d'un montant de 25 millions sera sollicitée en 2019 afin de couvrir les fonds propres nécessaires aux nouvelles opérations et acquisitions budgétées à 120 millions.

FINANCES





FINANCES

La clôture des comptes annuels de la FVGL a été effectuée pour la première fois en 2018, conformément à la Loi sur l'administration des communes (LAC), selon le référentiel comptable MCH2.

Dans ce cadre, la présentation des comptes a subi une refonte complète nécessitant également la mise en place d'un nouveau logiciel comptable. Le parc immobilier de la Fondation, faisant l'objet précédemment d'un amortissement comptable, est considéré selon ces normes comme du patrimoine financier devant être évalué au coût de remplacement.

Sur la base des expertises effectuées par la société Acanthe, une réévaluation de plus de 90 millions a été comptabilisée au 1^{er} janvier 2018 sans impact sur le compte de résultats. Ainsi la valeur du parc immobilier se monte, en incluant les investissements réalisés durant l'exercice, à 240'900'995 au 31 décembre 2018 contre 139'173'858 au 31 décembre 2017. A la même date, les engagements financiers totalisent 107'516'178 avec un coût moyen de la dette inférieur à 2%.

Ce changement de référentiel, avec la suppression des amortissements sur le parc immobilier représentant 1.8 million en 2017, a eu également un effet significatif sur le compte de résultats, ce dernier présente pour l'exercice sous revue un bénéfice de 2'911'695. Ce bénéfice attendu est aussi le résultat de charges d'exploitation contenues et de revenus des immeubles supérieurs aux prévisions budgétaires bénéficiant notamment d'un taux de vacance très faible.

Les taux hypothécaires toujours bas, les outils de gestion et de reporting en place ainsi que la rigueur du secrétariat dans le suivi des travaux d'entretien et de rénovations participent également à ce résultat positif.

La situation financière de la FVGL est saine et permet de réaliser les projets de construction des prochaines années avec confiance.

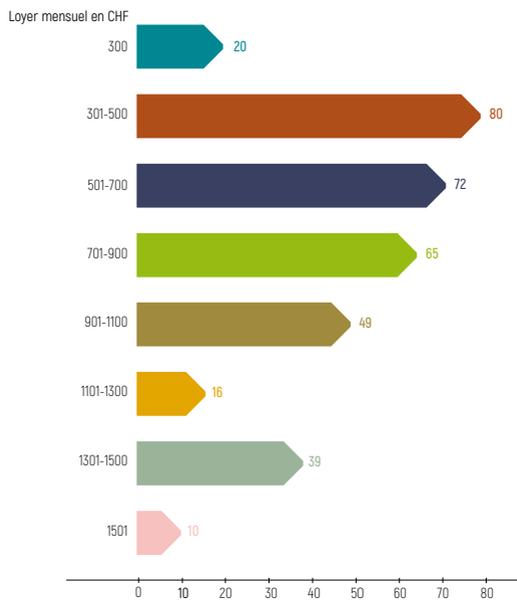
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

Il sied de rappeler que le faible endettement du parc historique, encore réduit durant l'exercice 2018, ainsi que les conditions d'emprunts extrêmement favorables permettent aujourd'hui à la Fondation de mener une politique sociale du logement en proposant des loyers économiques et en favorisant la mixité.

Pour rappel, en 2013, le Conseil de Fondation a décidé de financer les nouvelles opérations à hauteur de 15% minimum de fonds propres.

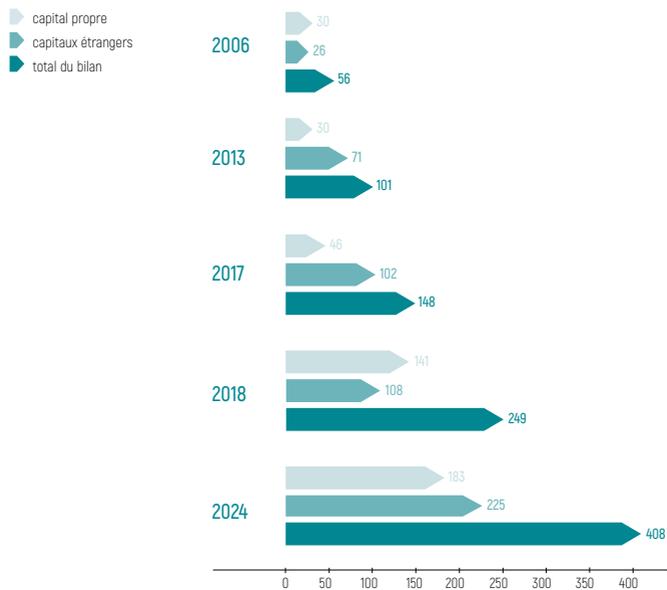
Enfin, la FVGLS est au bénéfice d'une exonération fiscale au niveau cantonal et fédéral, datée du 18 novembre 1981, et ceci pour une durée indéterminée. Elle est également exonérée de l'impôt immobilier complémentaire et des droits d'enregistrement.

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TRANCHES DE LOYER HORS CONTRÔLE DE L'ÉTAT

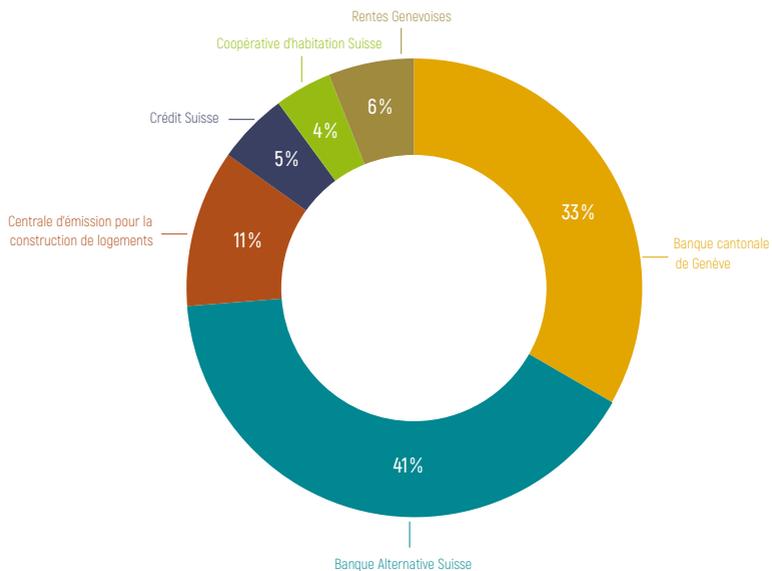


SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

ÉVOLUTION DES CAPITAUX



DETTES PAR PRÊTEUR





SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

903

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE
DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2018

L'exercice 2018 se solde par un résultat bénéficiaire de
2'911'695.

Le rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
2018 figure dans le présent rapport.

Le budget 2019 de la FVGLS a été approuvé par le Conseil de
la Fondation en date du 5 décembre 2018.

Les comptes de l'exercice 2018 ont été approuvés par le
Conseil de Fondation en date du 3 avril 2019.

La gestion des risques fait partie intégrante des principes
du SCI adoptés par le Conseil de Fondation. Une évaluation
des risques a été établie et est incluse dans le rapport sur
le système de contrôle interne du 20 août 2018. Elle a été
approuvée par le Conseil de fondation lors de la séance du 5
décembre 2018.

Le présent rapport d'activités 2018 a été approuvé en date
du 5 juin 2019.



Tél. + 41 22 322 24 24
Fax + 41 22 322 24 00
www.bdo.ch

8800 SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 130
1215 Genève 15

Au Conseil de fondation de la

Fondation de la Ville de Genève pour le logement social
Genève

Rapport de l'organe de révision
Comptes annuels 2018

(période du 1.1. au 31.12.2018)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Proposition: comptes 2018 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social



Tel. + 41 22 322 24 00
Fax. + 41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rue de Meyrin 123
Case postale 107
1215 Genève 15



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
Au Conseil de fondation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 - Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux - ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCHZ.

Autre information

Les comptes annuels de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ont fait l'objet d'une révision sur la base d'un contrôle restreint pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Suite à l'entrée en vigueur du référentiel comptable MCHZ, les comptes annuels statutaires de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social sont désormais soumis à un contrôle ordinaire.

Dans le cadre de la première application du référentiel comptable MCHZ, les comptes au 31 décembre 2017 ont été retraités selon ce référentiel.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 27 mars 2019

BDO SA

Yassine Boussakouk
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

pp Olivier Griot
Expert-réviseur agréé

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

905

1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>En CHF</i>	31.12.2018	01.01.2018
ACTIF		
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements à court terme	7'389'408	8'143'093
Actifs de régularisation	1'060'343	1'308'895
Placements financiers	170'268	159'353
Immobilisations corporelles PF	240'900'995	229'239'888
Total patrimoine financier	249'521'014	238'851'229
TOTAL DE L'ACTIF	249'521'014	238'851'229
PASSIF		
Capitaux de tiers		
Engagements courants	112'779	23'487
Engagements financiers à court terme	16'927'574	8'217'514
Passifs de régularisation	326'968	2'413'983
Engagements financiers à long terme	90'588'604	91'553'765
Provisions à long terme	165'268	154'354
Total capitaux de tiers	108'121'193	102'363'103
Capital propre		
Financements spéciaux	797'784	1'010'349
Réserve liée au retraitement du PF	0	90'066'028
Autres capitaux propres	35'325'000	33'325'000
Excédent au bilan	105'277'037	12'086'749
Total capital propre	141'399'821	136'488'126
TOTAL DU PASSIF	249'521'014	238'851'229

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

2. COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>En CHF</i>	Budget 2018	Réalisé 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel		
Autorités et commissions	120' 000	52' 972
Salaires du personnel administratif	735' 000	707' 344
Cotisations patronales	205' 000	182' 564
Autres charges de personnel	10' 000	9' 119
Total charges de personnel	1' 070' 000	951' 999
Charges de biens et services et autres charges		
Charges de matériel et de marchandises	13' 000	21' 623
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	20' 000	23' 138
Prestations de services et honoraires	93' 000	146' 686
Entretien des biens meubles	1' 000	85
Dédommagements	21' 000	20' 053
Total charges de biens et services et autres charges	148' 000	211' 586
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1' 218' 000	1' 163' 585
REVENUS D'EXPLOITATION		
Revenus divers		
Autres revenus d'exploitation	540' 000	540' 779
Total des revenus d'exploitation	540' 000	540' 779
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 678' 000	- 622' 806

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

907

<i>En CHF</i>	Budget 2018	Réalisé 2018
Charges financières		
Charges d'intérêts	2'042'000	1'959'305
Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	3'870'000	3'457'872
Total des charges financières	5'912'000	5'417'178
Revenus financiers		
Revenus des biens fonds, patrimoine financier	8'678'000	8'865'665
Dédommagements des collectivités publiques	90'000	86'014
Réévaluations, immobilisations patrimoine financier	0	0
Total des revenus financiers	8'768'000	8'951'679
RÉSULTAT FINANCIER	2'856'000	3'534'501
Charges extraordinaires	0	0
Revenus extraordinaires	0	0
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	0	0
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	2'178'000	2'911'695

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En CHF</i>	2018
Résultat total des comptes de résultats	2'911'695
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	248'552
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	89'292
+ Augmentation / - diminution des provisions	10'914
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-2'087'015
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE <small>(FTO)</small>	1'173'438
- Achat de placements financiers et des immobilisations corporelles du Patrimoine financier	-11'672'022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENTS <small>(FTI+P)</small>	-11'672'022
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	8'710'060
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-965'161
+ Augmentations / - prélèvements dotation VGe	2'000'000
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE FINANCEMENT <small>(FTF)</small>	9'744'899
VARIATION DES LIQUIDITÉS ET DES PLACEMENTS A COURT TERME <small>(FTO)-(FTI+P)-(FTF)</small>	-753'685
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2018	8'143'093
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2018	7'389'408
VARIATION DES LIQUIDITÉS ET DES PLACEMENTS A COURT TERME	-753'685

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

909

4. ETAT DU CAPITAL PROPRE

Capital propre (en CHF)	Solde au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2018
Financement spéciaux	1'010'349		212'565	797'784
Réserves entretien LGL	1'010'349		212'565	797'784
Réserve liée au retraitement du PF	90'066'028		90'066'028	0
Réserve liée au retraitement du PF	90'066'028		90'066'028	0
Autres capitaux propres	33'325'000	2'000'000		35'325'000
Capital initial	7'725'000			7'725'000
Dotation Ville de Genève	25'600'000	2'000'000		27'600'000
Excédent / découvert au bilan	12'086'749	94'396'657	1'206'369	105'277'037
Résultat annuel	1'206'369	2'911'695	1'206'369	2'911'695
Résultats cumulés des années précédentes	10'880'380	91'484'962		102'365'342
TOTAL	136'488'126	96'396'657	91'484'962	141'399'821

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

5. RETRAITEMENTS MCH2 : COMPARATIF BILAN AU 31.12.2017 ET SOLDES D'OUVERTURES AU 01.01.2018

<i>En CHF</i>	solde au 31.12.2018	solde d'ouverture au 01.01.2018	différences provenant du retraitement
ACTIF			
Patrimoine financier			
Disponibilités et placements à court terme	8'143'093	8'143'093	
Actifs de régularisation	1'308'895	1'308'895	
Placements financiers	159'353	159'353	
Immobilisations corporelles PF	139'173'860	229'239'888	90'066'028
TOTAL DE L'ACTIF	148'785'201	238'851'229	90'066'028
PASSIF			
Capitaux de tiers			
Engagements courants	23'487	23'487	
Engagements financiers à court terme	8'217'514	8'217'514	
Passifs de régularisation	2'413'983	2'413'983	
Engagements financiers à long terme	91'553'765	91'553'765	
Provisions à long terme	154'354	154'354	
Total capitaux de tiers	102'363'103	102'363'103	0
Capital propre			
Financements spéciaux	0	1'010'349	1'010'349
Réserve liée au retraitement du PF	0	90'066'028	90'066'028
Autres capitaux propres	33'325'000	33'325'000	
Excédent au bilan	13'097'098	12'086'749	-1'010'349
Total capital propre	46'422'098	136'488'126	90'066'028
TOTAL DU PASSIF	148'785'201	238'851'229	90'066'028

Adresses et architectes des immeubles de la FVGLS

Couverture et pages 4-5: Chemin Rieu 1 C, 1208 Genève
Architectes: Atelier d'architecture Jaques Bugna

Page 8 + 13: Chemin du 23 Août 9-15 (Artamis), 1205 Genève
Architectes: Bureau Dreier Frenzel, Alain Dreier BTB, Favre & Guth

Pages 10-11: Rue de Carouge 1088, 1205 Genève
Architectes: Pierre-Alain Renaud Architecte SA

Page 16-17: Rue du Grand Bureau 27-37, 1227 les Acacias
Architectes: A. Weber et F. Ambrosetti

Page 19: Rue Vollandes 24-26, 1207 Genève

Pages 22-23: Chemin Dr Jean-Louis Prévost, 1202 Genève
Architectes: GROUP 8, NOMOS

Page 28 et 37: Rue Guye 2 à 6, 1203 Genève
Architectes: Hermès architecte
Rénovation 2011, architecte: Massimo Lopreno, Architectes SA

Pages 30-31: Avenue de France 19A-19B, 1203 Genève et
Rue Anne-Torcapel 6-10, 1202 Genève
Architectes: MPH Architectes

Page 48: Rue du Cendrier 7, 1201 Genève
Architectes: Jean-Paul Jaccaud, Sergison Bates architectes

Crédits photographiques

Kathelijne Reijse-Saillet / www.kathelijne.nl

Conception graphique et mise en page

Diana Nemeth / www.1203.ch

Impression

Imprimé chez Look Graphic en 150 exemplaires
Police de caractère Akrobat
Papier Indigo Rough Bright FSC, super blanc 120 et 270 g/m²

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

FVGLS
17, avenue de la Forêt
1202 Genève
fvglis@fvglis.ch
022 321 72 48



SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

913



Tél. + 41 22 322 24 24
Fax + 41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Au Conseil de fondation de la

Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Genève

**Rapport de l'organe de révision
Comptes annuels 2018**

(période du 1.1. au 31.12.2018)

27 mars 2019
13219/21509987/1-1

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social



Tél. + 41 22 322 24 74
Fax + 41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Autre information

Les comptes annuels de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ont fait l'objet d'une révision sur la base d'un contrôle restreint pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Suite à l'entrée en vigueur du référentiel comptable MCH2, les comptes annuels statutaires de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social sont désormais soumis à un contrôle ordinaire.

Dans le cadre de la première application du référentiel comptable MCH2, les comptes au 31 décembre 2017 ont été retraités selon ce référentiel.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 27 mars 2019

BDO SA

Yassine Boussakouk
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

pp Olivier Griot
Expert-réviseur agréé

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social



Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social

Genève

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	31.12.2018 CHF	01.01.2018 CHF
ACTIF		
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements à court terme	7 389 408	8 143 093
Actifs de régularisation	1 060 343	1 308 895
Placements financiers	170 268	159 353
Immobilisations corporelles PF	240 900 995	229 239 888
Total patrimoine financier	249 521 014	238 851 229
TOTAL DE L'ACTIF	249 521 014	238 851 229
PASSIF		
Capitaux de tiers		
Engagements courants	112 779	23 487
Engagements financiers à court terme	16 927 574	8 217 514
Passifs de régularisation	326 968	2 413 983
Engagements financiers à long terme	90 588 604	91 553 765
Provisions à long terme	165 268	154 354
Total capitaux de tiers	108 121 193	102 363 103
Capital propre		
Financements spéciaux	797 784	1 010 349
Réserve liée au retraitement du PF	0	90 066 028
Autres capitaux propres	35 325 000	33 325 000
Excédent au bilan	105 277 037	12 086 749
Total capital propre	141 399 821	136 488 126
TOTAL DU PASSIF	249 521 014	238 851 229

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

917



Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social

Genève

2. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2018

	Budget 2 0 1 8 CHF	Réalisé 2 0 1 8 CHF
Charges d'exploitation		
<i>Charges de personnel</i>		
Autorités et commissions	120 000	52 972
Salaires du personnel administratif	735 000	707 344
Cotisations patronales	205 000	182 564
Autres charges de personnel	10 000	9 119
	1 070 000	951 999
<i>Charges de biens et services et autres charges</i>		
Charges de matériel et de marchandises	13 000	21 623
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	20 000	23 138
Prestations de services et honoraires	93 000	146 686
Entretien des biens meubles	1 000	85
Dédommagements	21 000	20 053
	148 000	211 586
Total des charges d'exploitation	1 218 000	1 163 585
Revenus d'exploitation		
<i>Revenus divers</i>		
Autres revenus d'exploitation	540 000	540 779
	540 000	540 779
Total des revenus d'exploitation	540 000	540 779
Résultat d'exploitation	-678 000	-622 806
Charges financières		
Charges d'intérêts	2 042 000	1 959 305
Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	3 870 000	3 457 872
Total des charges financières	5 912 000	5 417 178
Revenus financiers		
Revenus des biens fonds, patrimoine financier	8 678 000	8 865 665
Dédommagements des collectivités publiques	90 000	86 014
Réévaluations, immobilisations patrimoine financier	0	0
Total des revenus financiers	8 768 000	8 951 679
Résultat financier	2 856 000	3 534 501
Charges extraordinaires	0	0
Revenus extraordinaires	0	0
Résultat extraordinaire	0	0
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	2 178 000	2 911 695

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social



Fondation de la Ville de Genève
 pour le logement social

Genève

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2 0 1 8
	CHF
Résultat total des comptes de résultats	2 911 695
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	248 552
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	89 292
+ Augmentation / - diminution des provisions	10 914
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-2 087 015
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (FTO)	1 173 438
- Achat de placements financiers et des immobilisations corporelles du Patrimoine financier	-11 672 022
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENTS (FTI+P)	-11 672 022
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	8 710 060
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-965 161
+ Augmentations / - prélèvements dotation VGe	2 000 000
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE FINANCEMENT (FTF)	9 744 899
VARIATION DES LIQUIDITES ET DES PLACEMENTS A COURT TERME (FTO)+(FTI+P)+(FTF)	-753 685
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2018	8 143 093
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2018	7 389 408
VARIATION DES LIQUIDITES ET DES PLACEMENTS A COURT TERME	-753 685

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

919



4. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (ci-après FVGLS) reposent sur les principales bases légales suivantes:

- Loi sur l'administration des communes (LAC)
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC)
- Manuel de comptabilité publique MCH2 publié par le Département présidentiel

5. PRINCIPES RELATIFS LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes annuels a été effectuée, pour la première fois en 2018, conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le Département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2" édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Les données chiffrées du compte de résultats de l'exercice 2017 établi selon le CO n'ont pas été retraitées.

a. Retraitement des soldes d'ouverture au 01.01.2018 selon lart. 130 LAC

Les comptes annuels 2017 ont été clôturés selon les règles du CO. Le total du bilan se montait au 31.12.2017 à CHF 148 785 201 et les capitaux propres présentaient un solde de CHF 46 422 098.

Conformément à l'article 130 alinéas 3 à 5 LAC, les retraitements suivants ont été effectués sur les soldes d'ouverture du 1^{er} janvier 2018.

Retraitements : comparatif bilan au 31.12.2017 et soldes d'ouvertures au 01.01.2018

	Solde au 31.12.2017	Solde d'ouverture au 01.01.2018	Différences provenant du retraitement
ACTIF	148 785 201	238 851 229	90 066 028
Patrimoine financier	148 785 201	238 851 229	90 066 028
Disponibilités et placements à court terme	8 143 093	8 143 093	
Actifs de régularisation	1 308 895	1 308 895	
Placements financiers	159 353	159 353	
Immobilisations corporelles PF	139 173 860	229 239 888	90 066 028 a)
PASSIF	148 785 201	238 851 229	90 066 028
Capitaux de tiers	102 363 103	102 363 103	0
Engagements courants	23 487	23 487	
Engagements financiers à court terme	8 217 514	8 217 514	
Passifs de régularisation	2 413 983	2 413 983	
Engagements financiers à long terme	91 553 765	91 553 765	
Provisions à long terme	154 354	154 354	
Capital propre	46 422 098	136 488 126	90 066 028
Financements spéciaux	0	1 010 349	1 010 349 b)
Réserve liée au retraitement du PF	0	90 066 028	90 066 028 a)
Autres capitaux propres	33 325 000	33 325 000	
Excédent au bilan	13 097 098	12 086 749	-1 010 349 b)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social



b. Explications des différences provenant du retraitement

a) Immobilisations corporelles PF

Les immeubles détenus par la FVGLS ont été réévalués à la valeur de remplacement par la société Acanthe SA.

	Valeur 31.12.2017	Valeur 01.01.2018	Différences
23 Août	40 035 374	38 760 000	-1 275 374
Buisson	2 010 486	2 010 000	-486
Carouge	8 904 433	15 550 000	6 645 567
Caroline	5 535 418	25 220 000	19 684 582
Cendrier-Rousseau	8 625 144	8 380 000	-245 144
France	26 746 251	26 130 000	-616 251
Grand-Bureau	6 499 903	29 480 000	22 980 097
Guye	8 517 909	34 790 000	26 272 091
Montbrillant	10 037 421	15 090 000	5 052 579
Vollandes	4 021 634	15 590 000	11 568 366
Immobilisations corporelles PF	120 933 973	211 000 000	90 066 027

b) Financements spéciaux dans les capitaux propres

Le montant de CHF 1 010 349 correspond à la reclassification des réserves pour entretien des immeubles subventionnés

c. Principes comptables

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier (PF) sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées, au maximum tous les cinq ans, à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes annuels. L'année 2018 a donné lieu à la première réévaluation (cf note 5b).

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Le Conseil s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable dûment documentée.

Les ducroires sur les débiteurs sont estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, à savoir sur la base de l'étude de contentieux effectué par le service juridique de la régie.

Passif

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus et charges

Les revenus et les charges des immeubles locatifs sont comptabilisés sur la base des décomptes de gestion.

Les autres revenus et charges sont comptabilisés sur la base des prestations convenues.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social

921



6. ETAT DU CAPITAL PROPRE

Capital propre	Solde au 1.1.2018	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2018
Financement spéciaux	1 010 349		212 565	797 784
Réserve entretien LGL	1 010 349		212 565	797 784
Réserve liée au retraitement du PF	90 066 028		90 066 028	0
Réserve liée au retraitement du PF	90 066 028		90 066 028	0
Autres capitaux propres	33 325 000	2 000 000		35 325 000
Capital initial	7 725 000			7 725 000
Dotation Ville de Genève	25 600 000	2 000 000		27 600 000
Excédent / découvert au bilan	12 086 749	94 396 657	1 206 369	105 277 037
Résultat annuel	1 206 369	2 911 695	1 206 369	2 911 695
Résultats cumulés des années précédentes	10 880 380	91 484 962		102 365 342
TOTAL	136 488 126	96 396 657	91 484 962	141 399 821

Conformément à la circulaire du Service de surveillance des communes (actuellement Service des affaires communales) relative au retraitement des soldes d'ouvertures pour le passage au modèle MCH2, la réserve liée au retraitement du PF a été extournée sous la nature "Résultats cumulés des années précédentes".

Dotation Ville de Genève

Selon la délibération du 15 février 2006 du Conseil municipal de la Ville de Genève, un montant de CHF 20 millions est mis à disposition de la FVGLS pour soutenir la création de logements sociaux. Cette décision a fait également l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 et d'un échange de correspondance les 12 juin 2007 et 25 juin 2007 entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Département des constructions et des technologies de l'information (actuellement Département du Territoire).

Selon la délibération du 5 mai 2014 du Conseil municipal de la Ville de Genève (PR-1075), une dotation de CHF 35 millions a été mise à disposition de la FVGLS afin de l'affecter à la création de logements par:

- la construction de logements sociaux
- l'achat de terrains destinés à la construction de logements sociaux
- l'acquisition d'immeubles

Immeuble	Coût selon plan financier initial	01.01.2018	Versements dotation en 2018	31.12.2018
Carouge	10 071 367	1 100 000		1 100 000
Cendrier	9 420 165	1 000 000		1 000 000
France	28 846 511	3 000 000		3 000 000
Artamis	40 772 000	6 000 000		6 000 000
Rieu Malagnou	11 250 000	1 611 000		1 611 000
Jean-Louis Prévost	17 611 000	2 642 000		2 642 000
Vernets	101 000 000	3 550 000	2 000 000	5 550 000
Buisson	2 070 500	414 100		414 100
Les Allières	20 000 000	2 000 000		2 000 000
Gare des Eaux-Vives	71 000 000	3 000 000		3 000 000
Vernier 115	23 000 000	1 282 900		1 282 900
Forêt A2		0		0
Forêt B2		0		0
TOTAL		25 600 000	2 000 000	27 600 000

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
 Proposition: comptes 2018 de la Fondation
 de la Ville de Genève pour le logement social



Réserves entretien LGL

Cette rubrique représente le montant des réserves pour entretien des immeubles subventionnés (LGL) fixés par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Immeuble	01.01.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Carouge	50 116			50 116
Cendrier	198 740			198 740
France	686 257		212 565	473 692
Montbrillant	75 236			75 236
TOTAL	1 010 349	0	212 565	797 784

7. TABLEAU DES PROVISIONS

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Fond rénovation PPE communs Montbrillant	154 354	10 914		165 268
TOTAL	154 354	10 914	0	165 268

But: fond de rénovation réglementaire pour les grands travaux d'entretien des communs de l'immeuble Montbrillant.

8. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

	16.07.1646	26.09.1687	26.10.1640	08.12.1941	25.11.1938	06.04.2004	16.12.2008	20.07.2010	03.07.2012	01.12.2013	14.11.2015
Date validation de Conseil si non disponibles											
Inscription au registre foncier											
Objet											
Adresse											
Etat											
Coût des acquisitions de construction	11 477 363	14 443 216	14 443 216	14 875 254	14 195 191	28 862 965	10 004 487	10 004 487	44 814 400	2 728 468	1 997 919
Diminution	7 751 648	11 477 363	14 443 216	14 875 254	14 195 191	28 862 965	200 000	10 004 487	44 814 400	4 176 139	1 997 919
Rectifications											
Valeur comptable	3 725 715	2 965 853	0	0	0	0	9 804 087	0	0	0	0
Date validation de Conseil si non disponibles											
Inscription au registre foncier											
Objet											
Adresse											
Etat											
Coût des acquisitions de construction	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054	19 175 054
Diminution	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409	16 453 409
Rectifications											
Valeur comptable	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645	2 721 645

	04.12.2011	05.04.2015	05.04.2017	01.02.2017	05.04.2017	20.11.2017	02.04.2018	11.02.2018	04.12.2018	14.11.2019
Date validation de Conseil si non disponibles										
Inscription au registre foncier										
Objet										
Adresse										
Etat										
Coût des acquisitions de construction	9 307 771	9 307 771	9 307 771	9 307 771	9 307 771	9 307 771	9 307 771	9 307 771	9 307 771	9 307 771
Diminution	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000
Rectifications										
Valeur comptable	8 924 771	8 924 771	8 924 771	8 924 771	8 924 771	8 924 771	8 924 771	8 924 771	8 924 771	8 924 771

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Proposition: comptes 2018 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social



9. TABLEAU DE LA DETTE

Crédits de construction

En CHF	31.12.2018	Court terme	Long terme	Intérêts	Variation	1.1.2018	Court terme	Long terme
BCGe (Rieu)	1 984 713	1 984 713		43 097	789 474	1 195 239	1 195 239	0
Rentes Genevoises (Prévoist C1)	3 816 889	3 816 889		7 443	3 816 889	0	0	0
Rentes Genevoises (Prévoist C2)	2 870 640	2 870 640		10 597	2 870 640	0	0	0
	6 672 242	6 672 242	0	61 137	7 477 003	1 195 239	1 195 239	0

Avances à terme fixe

En CHF	Echéance	31.12.2018	Court terme	Long terme	Intérêts	Variation	1.1.2018	Court terme	Long terme
BCGe (Vollandes)	3M	0	0	0	1 525	-1 026 200	1 206 200	1 206 200	0
BCGe (Grand-Bureau)	3M	4 460 979	4 460 979	0	823	4 460 979	0	0	0
		4 460 979	4 460 979	0	823	3 434 779	1 206 200	1 206 200	0

Emprunts hypothécaires

En CHF	Echéance	31.12.2018	Court terme	Long terme	Intérêts	Variation	1.1.2018	Court terme	Long terme
CHS (Cendrier)	2029	311 550	28 350	283 200	3 328	-28 350	339 900	28 350	311 550
BCGe (Cendrier)	2025	7 134 565	42 091	7 092 474	182 905	-42 091	7 176 656	42 091	7 134 565
CHS (Guye)	2029	2 145 000	195 000	1 950 000	22 913	-195 000	2 340 000	195 000	2 145 000
CS (Guye)	2025	1 900 000	60 000	1 840 000	52 528	-60 000	1 960 000	60 000	1 900 000
CS (Guye)	2026	1 000 000		1 000 000	25 000		1 000 000	0	1 000 000
CS (Guye)	2019	2 470 000	2 470 000	0	39 520		2 470 000	0	2 470 000
CS (Grand-Bureau)	2018	0	0	0	110 869	-4 440 000	4 440 000	4 440 000	0
CHS (France)	2028	1 605 870	160 590	1 445 280	17 263	-160 590	1 766 460	160 590	1 605 870
CCL (France)	2025	12 300 000		12 300 000	261 375		12 300 000	0	12 300 000
BAS (France)	2032	9 500 000		9 500 000	304 000		9 500 000	0	9 500 000
BAS (France)	2018	38 000	38 000	0	908	-128 000	166 000	128 000	38 000
BAS (France)	2021	545 000	90 000	455 000	10 573		545 000	0	545 000
BCGe (Carouge)	2030	6 708 000	0	6 708 000	220 358		6 708 000	0	6 708 000
BCGe (Carouge)	2030	1 419 000	64 500	1 354 500	48 733	-64 500	1 483 500	64 500	1 419 000
BCGe (Montbrillant)	2024	3 903 000	130 930	3 772 100	54 432	-130 930	4 033 960	130 930	3 903 000
BCGe (Montbrillant)	2027	5 000 000	0	5 000 000	96 750		5 000 000	0	5 000 000
BCGe (Caroline)	2023	317 500	60 700	256 800	9 460	-60 700	378 200	60 700	317 500
BAS (Artamis)	2022	6 000 000	168 750	5 831 250	87 600		6 000 000	0	6 000 000
BAS (Artamis)	2022	6 500 000		6 500 000	61 750		6 500 000	0	6 500 000
BAS (Artamis)	2023	6 500 000		6 500 000	65 000		6 500 000	0	6 500 000
BAS (Artamis)	2022	6 000 000		6 000 000	54 000		6 000 000	0	6 000 000
BAS (Artamis)	2037	8 000 000		8 000 000	181 000		8 000 000	0	8 000 000
BAS (Artamis)	2025	256 250	256 250	0	4 958	-425 000	681 250	425 000	256 250
BCGe (Rieu)-consolidation 1	2037	2 000 000		2 000 000	36 300		2 000 000	0	2 000 000
BCGe (Rieu)-consolidation 2	2038	2 800 000		2 800 000	13 860	2 800 000	0	0	0
		94 353 765	3 765 161	90 588 604	1 966 003	-2 935 161	97 288 926	5 735 161	91 553 765
T O T A L		107 486 986	16 898 382	90 588 604	2 027 963	7 976 621	99 690 365	8 136 600	91 553 765

10. ACTIFS MIS EN GAGE OU CEDES

	31.12.2018	1.1.2018
Terrains et immeubles		
Valeur nette comptable	228 613 147	219 562 336
Emprunts couverts par le gage		
Crédits de construction	8 672 242	1 195 239
Avances à terme fixe	4 460 979	1 206 200
Emprunts hypothécaires	94 353 765	97 288 926
Description du gage		
Cédantes hypothécaires	135 652 521	135 652 521
Hypothèques légales en faveur de la ville de Genève	2 631 999	2 631 999
Hypothèques légales en faveur de l'Etat de Genève	334 011	334 011

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Proposition: comptes 2018 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

925



11. INDICATEURS FINANCIERS

Taux d'autofinancement	
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.
Résultat	32%
Valeur indicative	> 20% bon

Considérant le domaine d'activité de la fondation, les autres indicateurs financiers figurant dans le manuel MCH2 ne sont en l'état pas applicables.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Proposition: comptes 2018 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social



12. ORGANISATION DE LA FONDATION

a. Activités de la Fondation

La FVGLS, entreprise de droit public, a pour but la construction ou l'achat de bâtiments salubres et économiques et de leurs dépendances annexes, destinés à loger les ménages à revenus modestes, et éventuellement la construction de locaux artisanaux.

Son siège social est situé au 17 avenue de la Forêt à Genève

Le nombre d'employé-e-s est inférieur à 10 (5.3 ETP).

b. Composition du Conseil de fondation et mode de signature au 31 décembre 2018

Sormani Daniel	président	signature collective à 2
Moratti Anne	vice-présidente	signature collective à 2
Bennaïm Gary	secrétaire	signature collective à 2
Böhler Nathalie	trésorière	signature collective à 2
Brodbeck Dominique	membre	signature collective à 2*
Bietenhader Sylvie	membre	signature collective à 2*
Charollais Isabelle	membre	signature collective à 2*
Pasquettaz Jean-Daniel	membre	signature collective à 2*
Rudaz Marc-André	membre	signature collective à 2*
Tomare Guy	membre	signature collective à 2*
Velasco Alberto	membre	signature collective à 2*

Hors conseil

Fasel Philippe	directeur	signature collective à 2*
Thomaïdes Miltiade	directeur	signature collective à 2*

*avec le président ou la vice-présidente, la trésorière, le secrétaire.

c. Organe de révision

BDO SA
123, route de Meyrin
1219 Genève-Châtelaine

d. Exonération fiscale

La FVGLS est au bénéfice d'une exonération fiscale au niveau cantonal et fédéral, datée du 18 novembre 1981, et ceci pour une durée indéterminée. A compter de la période fiscale 2012, la FVGLS bénéficie d'une exonération de l'impôt immobilier complémentaire pour les immeubles affectés au but social.



13. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

a. Gestion des risques financiers

Le Conseil de fondation, avec la collaboration de la direction, est responsable des stratégies financières

Dans le cadre de ses activités, la FVGLS peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités et de refinancement

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances de la FVGLS. La fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces

Risque de taux

La FVGLS est exposée à un risque de taux important du fait du financement du parc immobilier par des emprunts hypothécaires. Ce risque est inhérent à la structure du bilan et à l'activité de la fondation. La politique conduite est d'adapter les échéances hypothécaires aux objectifs poursuivis, notamment en matière de fixation de loyers.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La FVGLS considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où la politique est de diversifier les placements des liquidités sur plusieurs établissements bancaires de premier ordre en Suisse.

Les créances locatives sont gérées par la régie qui dispose d'un service du contentieux et fait également l'objet d'un suivi permanent par la direction de la fondation.

Risque de liquidités et de refinancement

La FVGLS gère ses liquidités par le biais d'un reporting périodique remis aux membres de la Commission finances.

La capacité à se financer est notamment garantie par des cédulas hypothécaires et par le soutien de la Ville de Genève à travers les dotations accordées.

Risque de change

L'entier des transactions est effectué en francs suisses.

Risque opérationnel sur la gestion du parc immobilier

La gestion courante du parc immobilier est confiée par le biais d'un mandat à une régie de la place. La fondation exerce une surveillance régulière sur les activités déléguées.

b. Système de contrôle interne

Un système de contrôle interne (SCI) est en place et fait l'objet d'une mise à jour annuel faisant l'objet d'un rapport soumis à l'approbation du Conseil de fondation. Ce rapport comprend les éléments suivants :

- Règlement de gestion du SCI
- Matrice "Processus-Risques-Contrôles"
- Cartographie des risques
- Listes des risques
- Liste des contrôles
- Rapport détaillé des risques majeurs
- Procédures métiers

La gestion courante des risques est déléguée à la direction dans le cadre du règlement interne et de la cartographie des risques approuvés par les instances.

Les risques majeurs font l'objet d'un reporting régulier de la direction à la Commission finances et au Conseil de fondation.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1374 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 56 oui contre 13 non.

- 15. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Christiane Leuenberger-Ducret, Pascal Holenweg, Martine Sumi, François Mireval, Maria Casares, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Jannick Frigenti Empana et Dalya Mitri Davidshofer: «Le Conseil municipal s'applique la parité» (PRD-230)¹.**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Art. 13 Composition

^{3 (nouveau)} Les nombres respectifs de femmes et d'hommes membres du bureau ne peuvent différer de plus d'une unité.

Art. 117 Membres d'une commission permanente

^{5 (nouveau)} Les groupes représentés par plusieurs personnes au sein des commissions ne peuvent l'être par des personnes toutes de même sexe.

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 58.

Art. 130 Elections (adjonction au paragraphe B)

k) (nouveau) Les nombres respectifs de femmes et d'hommes représentant le Conseil municipal dans une même commission ou un même conseil d'administration ne peuvent différer de plus d'une unité.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-230 à la commission du règlement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe. Je rappelle à ceux qui s'interrogent que, selon l'article 87 du règlement du Conseil municipal, les projets de délibération sont renvoyés en commission sans débat, sauf si un membre du Conseil municipal demande l'ouverture de la discussion.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 48 oui contre 21 non.

16. Projet de délibération du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Marie-Pierre Theubet, Martine Sumi, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Amar Madani et Sophie Courvoisier: «Refonte du règlement du Conseil municipal» (PRD-210)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

¹ Annoncé, 283.

Art. 21 Correspondance

¹ **Nouvelle teneur.** La correspondance destinée au Conseil municipal est remise au président ou à la présidente. Il ou elle en donne connaissance au Bureau.

² **Nouvelle teneur.** ~~Les courriers ne sont pas lus mais annoncés en plénière et transmis par messagerie électronique au Conseil municipal et au Conseil administratif. Les courriers figurent au Mémorial.~~ **Les courriers sont transmis par messagerie électronique au Conseil municipal et au Conseil administratif et figurent au Mémorial. Ils ne sont pas lus mais annoncés en plénière.** (*Cohérence chronologique*).

³ *Inchangé.*

⁴ *Inchangé.*

Art. 23 Compétences des membres du Bureau désigné-e-s comme secrétaires

¹ *Inchangé.*

² **Abrogé.**

³ *Inchangé.*

Art. 43 Mise en cause **Nouvelle teneur.**

Le président ou la présidente, s'il ou si elle estime que c'est justifié, donne la parole à la personne membre du Conseil municipal ou du Conseil administratif mise en cause ou prise à partie directement, ou à son chef ou sa cheffe de groupe, si l'un d'eux ou l'une d'elles la demande, même si la liste des intervenants est close.

Art. 67 Annonce et délibération

¹ **Nouvelle teneur.** Une motion d'ordonnement est formulée par écrit par un-e ou plusieurs membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Si elle se rapporte à un nouvel objet à inscrire à l'ordre du jour, elle doit être formée et motivée par écrit dans les 15 minutes qui suivent le début de la session et remise au Bureau du Conseil municipal. Elle est soumise dans les meilleurs délais aux délibérations du Conseil municipal.

² *Inchangé.*

³ **Nouvelle teneur.** Une seule personne signataire ayant fait la demande et le Conseil administratif s'expriment en 1 minute au plus sur une motion d'ordonnement.

⁴ **Nouvelle teneur.** Une fois la motion d'ordonnancement adoptée à la majorité du Conseil municipal, le Bureau du Conseil municipal fixe la séance à laquelle l'objet sera délibéré.

Art. 68 Définition, annonce et délibération

¹ *Inchangé*

² **Nouvelle teneur.** La motion d'ordre s'exerce par écrit et à tout moment. Dès que le président ou la présidente en a pris connaissance, la parole est donnée à un auteur pour une minute au plus.

³ *Inchangé.*

⁴ *Inchangé.*

Chapitre 2 Pétition

Art. 81 **Nouvelle teneur.** ~~Vote~~ **Conclusions**

Art. 84 Débat libre

¹ Nouvelle teneur. En débat libre, la durée d'une intervention ne doit pas dépasser 5 minutes, sauf en ce qui concerne les commentaires relatifs aux points portés au budget, et aux comptes annuels.

² **Abrogé.**

³ *Inchangé.*

⁴ **Nouveau.** Une seule personne signataire d'un amendement peut s'exprimer pendant ~~deux~~ **trois** minutes au maximum.

Art. 85 Débat accéléré **Nouvelle teneur.**

En débat accéléré, les règles prévues à l'article 84 s'appliquent de manière générale, à l'exception du fait que seul-e un-e représentant-e par groupe, les membres du Conseil municipal siégeant de manière indépendante et les membres du Conseil administratif peuvent s'exprimer une seule fois, ainsi que les auteur-e-s d'amendements, pendant ~~trois~~ **deux** minutes au maximum par amendement. **Une fois que tous les groupes, les indépendants et les membres du Conseil administratif se sont exprimés, le dépôt d'amendements n'est plus possible.**

(Il est plus logique de réduire le temps de parole en débat accéléré qu'en débat libre). Il convient également de limiter le dépôt d'amendements en débat accéléré.

Art. 85 bis Traitement sans débat *Nouveau*.

¹ Sur décision des membres du bureau, les rapports sortis de commissions et votés à l'unanimité sont soumis au Conseil municipal au vote sans débat.

² Seul le rapporteur ou la rapporteuse peut s'exprimer en 5 minutes maximum.

Art. 86 Clôture de la liste des intervenants-e-s

¹ Nouvelle teneur. En débat libre, si le débat est particulièrement long, le président ou la présidente peut, après consultation du Bureau, décider de clore la liste des intervenant-e-s du Conseil municipal et du Conseil administratif, en précisant leur nom.

² *Inchangé*.

³ *Nouveau*. Aucun amendement ne peut être déposé après l'annonce de la clôture de la liste.

Chapitre 2 *Nouvelle teneur*. Compétences délibératives

Art. 87 Renvoi direct en commission

¹ *Inchangé*. **Nouvelle teneur. Tout objet relevant des fonctions délibératives au sens de l'article 50 est soumis sans débat au vote de renvoi direct en commission.**

² *Inchangé*.

³ *Nouvelle teneur*. Le Conseil municipal vote sans débat le renvoi en commission.

Art. 88 Préconsultation

¹ *Inchangé*.

² *Nouvelle teneur*. Le président ou la présidente annonce l'objet du Conseil municipal ou du Conseil administratif en donnant lecture de son titre et le nom de son auteur-e ou de ses auteur-e-s.

³ *Nouvelle teneur*. Il ou elle donne la parole à l'auteur-e ou aux auteur-e-s de l'objet municipal.

⁴ *Inchangé*.

⁵ *Inchangé*.

⁶ *Abrogé*.

⁷ *Abrogé.*

⁸ *Inchangé.*

Nouvelle teneur.

La préconsultation prend fin par le vote dans l'ordre ci-dessous:

- a) du renvoi à une ou plusieurs commissions. Si plusieurs commissions ont été proposées, chaque renvoi est soumis, dans l'ordre dans lequel les commissions ont été proposées, **par à** des votes distincts. En cas de refus de renvoi dans une ou plusieurs commissions, la discussion immédiate est proposée.
- b) de la discussion immédiate. Si celle-ci est acceptée, le président ou la présidente ouvre le premier débat. Si elle est refusée, l'objet est rejeté.

Art. 92 Troisième débat

¹ *Inchangé.*

² *Inchangé.*

³ *Inchangé.*

⁴ ***Nouvelle teneur.*** Dans le troisième débat, on peut reprendre toutes les questions traitées dans le deuxième. La discussion est ouverte en troisième débat sur la base de l'objet tel qu'il a été adopté au terme du deuxième débat.

⁵ *Inchangé.*

Art. 93 bis Procédure relative au budget et aux comptes ***Nouveau.***

¹ Le premier débat porte sur les déclarations du Conseil administratif et des groupes sur le budget ou les comptes votés en commission des finances.

² Le deuxième débat prévoit la discussion et le vote des amendements déposés lors du premier débat.

³ Le troisième débat est composé de la discussion et du vote sur le budget ou les comptes tel qu'acceptés lors du deuxième débat.

⁴ A l'issue du troisième débat, chaque groupe exprime sa position.

Chapitre 3 Compétences consultatives ***Nouvelle teneur.***

Art. 95 Motions, résolutions, préconsultation

¹ *Inchangé.*

² ***Nouvelle teneur.*** Le président ou la présidente annonce l'objet du Conseil municipal en donnant lecture de son titre et du nom de son ou de ses auteur-e-s.

³ **Nouvelle teneur.** Il ou elle donne la parole **uniquement** à l'auteur-e ou aux auteur-e-s de l'**objet**, qui **le** développe-nt.

⁴ Nouvelle teneur. L'objet est soumis au vote d'entrée en matière, si celle-ci est refusée l'objet est écarté.

⁵ *Inchangé.*

⁶ *Inchangé.*

⁷ **Abrogé.**

⁸ **Nouvelle teneur.** La préconsultation prend fin par le vote dans l'ordre ci-dessous:

- a) du renvoi de l'objet en commission. Si plusieurs commissions sont proposées, elles sont soumises successivement au vote;
- b) du renvoi de l'objet au Conseil administratif.

⁹ *Inchangé.*

Annexe: tableau comparatif

Projet de délibération: refonte du règlement du Conseil municipal

<i>Règlement actuel</i>	Modifications à étudier
<p>Art. 21 Correspondance</p> <p>¹ La correspondance destinée au Conseil municipal est remise au président ou à la présidente. Il ou elle en donne connaissance au Bureau et, par moyen électronique, à l'ensemble du Conseil municipal.</p> <p>² La correspondance destinée au Conseil municipal est remise à son président ou à sa présidente. Le Bureau juge de l'opportunité de lire en séance plénière le courrier adressé au Conseil municipal.</p> <p>³ Les lettres de démission du Conseil municipal ou d'une de ses représentations dans les commissions et conseils d'administration cités à l'article 130 du présent règlement sont toujours lues en séance plénière.</p> <p>⁴ Les courriers anonymes ne sont pas traités.</p>	<p>Art. 21 Correspondance</p> <p>¹ La correspondance destinée au Conseil municipal est remise au président ou à la présidente. Il ou elle en donne connaissance au Bureau et, par moyen électronique, à l'ensemble du Conseil municipal.</p> <p>² Les courriers sont transmis par messagerie électronique au Conseil municipal et au Conseil administratif et figurent au Mémorial. Ils ne sont pas lus mais annoncés en plénière.</p> <p>³ Les lettres de démission du Conseil municipal ou d'une de ses représentations dans les commissions et conseils d'administration cités à l'article 130 du présent règlement sont toujours lues en séance plénière.</p> <p>⁴ Les courriers anonymes ne sont pas traités.</p>
<p>Art.23 Compétences des membres du Bureau désigné-e-s comme secrétaires</p> <p>¹ Les secrétaires sont responsables du procès-verbal des séances du Conseil municipal.</p> <p>² Les secrétaires du Conseil municipal procèdent au dépouillement des scrutins.</p> <p>³ En cas de nécessité, le président ou la présidente peut désigner des secrétaires <i>ad acta</i> parmi les membres du Conseil municipal.</p>	<p>Art.23 Compétences des membres du Bureau désigné-e-s comme secrétaires</p> <p>¹ Les secrétaires sont responsables du procès-verbal des séances du Conseil municipal.</p> <p>² Les secrétaires du Conseil municipal procèdent au dépouillement des scrutins.</p> <p>³ En cas de nécessité, le président ou la présidente peut désigner des secrétaires <i>ad acta</i> parmi les membres du Conseil municipal.</p>
<p>Art. 43 Mise en cause</p> <p>Le président ou la présidente, s'il ou si elle estime que c'est justifié, donne la parole à la personne membre du Conseil municipal mise en cause ou prise à partie directement, ou à son chef ou sa cheffe de groupe, si l'un d'eux ou l'une d'elles la demande, même si la liste des intervenants est close.</p>	<p>Art. 43 Mise en cause</p> <p>Le président ou la présidente, s'il ou si elle estime que c'est justifié, donne la parole à la personne membre du Conseil municipal ou du Conseil administratif mise en cause ou prise à partie directement, ou à son chef ou sa cheffe de groupe, si l'un d'eux ou l'une d'elles la demande, même si la liste des intervenants est close.</p>
<p>Art. 67 Annonce et délibération</p> <p>¹ Une motion d'ordonnancement est formulée par écrit par un-e ou plusieurs membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Si elle se rapporte à un nouvel objet à inscrire à l'ordre du jour, elle doit être formée et motivée par écrit dans les 15 minutes qui suivent le début de la session et remise au Bureau du Conseil municipal. Elle est immédiatement soumise aux délibérations du Conseil municipal.</p> <p>² Si la motion d'ordonnancement se rapporte à l'ordonnance des débats, elle peut être formée et déposée au Bureau du Conseil municipal en tout temps pendant la session.</p>	<p>Art. 67 Annonce et délibération</p> <p>¹ Une motion d'ordonnancement est formulée par écrit par un-e ou plusieurs membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Si elle se rapporte à un nouvel objet à inscrire à l'ordre du jour, elle doit être formée et motivée par écrit dans les 15 minutes qui suivent le début de la session et remise au Bureau du Conseil municipal. Elle est immédiatement soumise dans les meilleurs délais aux délibérations du Conseil municipal.</p> <p>² Si la motion d'ordonnancement se rapporte à l'ordonnance des débats, elle peut être formée et déposée au Bureau du Conseil municipal en tout temps pendant la session.</p>

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Projet de délibération: refonte du règlement du Conseil municipal

<i>Règlement actuel</i>	Modifications à étudier
<p>³ Une personne du groupe ayant fait la demande et le Conseil administratif s'expriment en 1 minute au plus sur une motion d'ordonnancement.</p> <p>⁴ Une fois la motion d'ordonnancement adoptée à la majorité du Conseil municipal, le Bureau du Conseil municipal fixe la séance et éventuellement l'heure à laquelle l'objet sera délibéré.</p>	<p>³ Une seule personne signataire du groupe ayant fait la demande et le Conseil administratif s'expriment en 1 minute au plus sur une motion d'ordonnancement.</p> <p>⁴ Une fois la motion d'ordonnancement adoptée à la majorité du Conseil municipal, le Bureau du Conseil municipal fixe la séance et éventuellement l'heure à laquelle l'objet sera délibéré.</p>
<p>Art.68 Définition, annonce et délibération</p> <p>¹ La motion d'ordre est une proposition qui concerne le déroulement même des délibérations en cours. Elle ne tend pas à la modification de l'ordre du jour.</p> <p>² La motion d'ordre s'exerce par écrit et à tout moment. Dès que le président ou la présidente en a pris connaissance, la parole est donnée à son auteur-e en priorité sur les autres orateurs et oratrices inscrit-e-s.</p> <p>³ Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote, sans discussion. En cas d'acceptation, chaque groupe, ainsi que le Conseil administratif, peut encore s'exprimer sur le fond en 3 minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres.</p> <p>⁴ Sont réservées les compétences du président ou de la présidente en matière de direction des débats et de maintien de l'ordre des séances.</p>	<p>Art.68 Définition, annonce et délibération</p> <p>¹ La motion d'ordre est une proposition qui concerne le déroulement même des délibérations en cours. Elle ne tend pas à la modification de l'ordre du jour.</p> <p>² La motion d'ordre s'exerce par écrit et à tout moment. Dès que le président ou la présidente en a pris connaissance, la parole est donnée à un auteur pour une minute au plus son auteur-e en priorité sur les autres orateurs et oratrices inscrit-e-s.</p> <p>³ Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote, sans discussion. En cas d'acceptation, chaque groupe, ainsi que le Conseil administratif, peut encore s'exprimer sur le fond en 3 minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres.</p> <p>⁴ Sont réservées les compétences du président ou de la présidente en matière de direction des débats et de maintien de l'ordre des séances.</p>
<p>Chapitre 2 Pétition Art. 81 Délibération</p>	<p>Chapitre 2 Pétition Art. 81 Conclusions Délibération</p>
<p>Art. 84 Débat libre</p> <p>¹ En débat libre, la durée d'une intervention ne doit pas dépasser 7 minutes, sauf en ce qui concerne les commentaires relatifs aux points portés au budget, dans les comptes annuels et le plan financier d'investissement.</p> <p>² Elle peut être prolongée exceptionnellement en vertu d'une décision du Conseil municipal prise sans débat.</p> <p>³ Cette disposition concerne toutes les personnes intervenantes, y compris les membres du Conseil administratif.</p>	<p>Art. 84 Débat libre</p> <p>¹ En débat libre, la durée d'une intervention ne doit pas dépasser 5 7 minutes, sauf en ce qui concerne les commentaires relatifs aux points portés au budget, et aux comptes annuels dans les comptes annuels et le plan financier d'investissement.</p> <p>² Elle peut être prolongée exceptionnellement en vertu d'une décision du Conseil municipal prise sans débat.</p> <p>³ Cette disposition concerne toutes les personnes intervenantes, y compris les membres du Conseil administratif.</p> <p>⁴ Une seule personne signataire d'un amendement peut s'exprimer pendant trois minutes au maximum.</p>

Projet de délibération: refonte du règlement du Conseil municipal

<i>Règlement actuel</i>	<i>Modifications à étudier</i>
<p>Art. 85 Débat accéléré</p> <p>En débat accéléré, les règles prévues à l'article 84 s'appliquent de manière générale, à l'exception du fait que seul-e un-e représentant-e par groupe, les membres du Conseil municipal siégeant de manière indépendante et les membres du Conseil administratif peuvent s'exprimer une et une seule fois, ainsi que les auteur-e-s d'amendements, pendant trois minutes au maximum par amendement.</p>	<p>Art. 85 Débat accéléré</p> <p>En débat accéléré, les règles prévues à l'article 84 s'appliquent de manière générale, à l'exception du fait que seul-e un-e représentant-e par groupe, les membres du Conseil municipal siégeant de manière indépendante et les membres du Conseil administratif peuvent s'exprimer une-et une seule fois, ainsi que les auteur-e-s d'amendements, pendant deux minutes au maximum par amendement. Une fois que tous les groupes, les indépendants et les membres du Conseil administratif se sont exprimés, le dépôt d'amendements n'est plus possible.</p>
	<p>Nouveau</p> <p>Art. 85 bis Traitement sans débat</p> <p>¹ Sur décision des membres du bureau, les rapports sortis de commissions et votés à l'unanimité sont soumis au Conseil municipal au vote sans débat.</p> <p>² Seul le rapporteur ou la rapporteuse peut s'exprimer en 5 minutes maximum.</p>
<p>Art.86 Clôture de la liste des intervenants-e-s</p> <p>¹ En débat libre, si le débat est particulièrement long, le président ou la présidente peut, après consultation du Bureau, décider de clore la liste des intervenant-e-s, en précisant le nom des intervenant-e-s restant-e-s.</p> <p>² Cette décision peut être contestée par un vote sans débat à la majorité.</p>	<p>Art.86 Clôture de la liste des intervenants-e-s</p> <p>¹ En débat libre, si le débat est particulièrement long, le président ou la présidente peut, après consultation du Bureau, décider de clore la liste des intervenant-e-s du Conseil municipal et du Conseil administratif, en précisant leur nom, en précisant le nom des intervenant-e-s restant-e-s.</p> <p>² Cette décision peut être contestée par un vote sans débat à la majorité.</p> <p>³ Aucun amendement ne peut être déposé après l'annonce de la clôture de la liste.</p>

Règlement actuel	Modifications à étudier
<p>Chapitre 2 Dispositions relatives aux compétences délibératives</p> <p>Compétences délibératives</p> <p>Art. 87 Renvoi direct en commission</p> <p>¹ Tout objet relevant des fonctions délibératives au sens de l'article 50 est renvoyé en commission sans débat.</p> <p>² Le Bureau et les chefs de groupes décident à la majorité de la commission à laquelle l'objet est renvoyé.</p> <p>³ Le Conseil municipal vote sans débat le renvoi en commission, toutefois un conseiller municipal peut demander l'ouverture de la discussion. Sa demande est mise aux voix sans débat.</p>	<p>Chapitre 2 Dispositions relatives aux Compétences délibératives</p> <p>Compétences délibératives</p> <p>Art. 87 Renvoi direct en commission</p> <p>¹ Tout objet relevant des fonctions délibératives au sens de l'article 50 est soumis sans débat au vote de renvoi direct en commission.</p> <p>² Le Bureau et les chefs de groupes décident à la majorité de la commission à laquelle l'objet est renvoyé.</p> <p>³ Le Conseil municipal vote sans débat le renvoi en commission, toutefois un conseiller municipal peut demander l'ouverture de la discussion. Sa demande est mise aux voix sans débat.</p>
<p>Art. 88 Préconsultation</p> <p>¹ Tout débat commence par la préconsultation.</p> <p>² Le président ou la présidente annonce l'initiative du Conseil municipal ou du Conseil administratif en donnant lecture de son titre et le nom de son auteur-e ou de ses auteur-e-s.</p> <p>³ Il ou elle donne la parole à l'auteur-e ou aux auteur-e-s de l'initiative municipale, qui la développe-nt ou propose-nt son ajournement.</p> <p>⁴ La proposition est soumise au vote d'entrée en matière, si celle-ci est refusée la proposition est écartée.</p> <p>⁵ En cas d'acceptation, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif dans l'ordre où elle a été demandée.</p> <p>⁶ (Abrogé)</p> <p>⁷ Seul-e-s l'auteur-e ou les auteur-e-s de l'initiative peuvent s'exprimer plus de deux fois.</p> <p>⁸ La préconsultation prend fin par le vote dans l'ordre ci-dessous:</p> <p>a) du renvoi à une ou plusieurs commissions. Si plusieurs commissions ont été proposées, chaque renvoi est soumis, dans l'ordre dans lequel les commissions ont été proposées, par des votes distincts. En cas de refus de renvoi dans une ou plusieurs commissions, la discussion immédiate est proposée.</p> <p>b) de la discussion immédiate. Si celle-ci est acceptée, le président ou la présidente ouvre le premier débat. Si elle est refusée, l'objet est rejeté.</p> <p>c) (Abrogée)</p>	<p>Art. 88 Préconsultation</p> <p>¹ Tout débat commence par la préconsultation.</p> <p>² Le président ou la présidente annonce l'objet l'initiative du Conseil municipal ou du Conseil administratif en donnant lecture de son titre et le nom de son auteur-e ou de ses auteur-e-s.</p> <p>³ Il ou elle donne la parole à l'auteur-e ou aux auteur-e-s de l'objet l'initiative municipale, qui-la développe-nt ou propose-nt son ajournement.</p> <p>⁴ La proposition est soumise au vote d'entrée en matière, si celle-ci est refusée la proposition est écartée.</p> <p>⁵ En cas d'acceptation, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif dans l'ordre où elle a été demandée.</p> <p>⁶ (Abrogé)</p> <p>⁷ Seul-e-s l'auteur-e ou les auteur-e-s de l'initiative peuvent s'exprimer plus de deux fois.</p> <p>⁸ La préconsultation prend fin par le vote dans l'ordre ci-dessous:</p> <p>a) du renvoi à une ou plusieurs commissions. Si plusieurs commissions ont été proposées, chaque renvoi est soumis, dans l'ordre dans lequel les commissions ont été proposées, à des votes distincts. En cas de refus de renvoi dans une ou plusieurs commissions, la discussion immédiate est proposée.</p> <p>b) de la discussion immédiate. Si celle-ci est acceptée, le président ou la présidente ouvre le premier débat. Si elle est refusée, l'objet est rejeté.</p> <p>c) (Abrogée)</p>

<i>Règlement actuel</i>	Modifications à étudier
<p>Art. 92 Troisième débat</p> <p>¹ Ensuite du deuxième débat et quel que soit le sort du deuxième débat, le président ou la présidente annonce que, si un troisième débat n'est pas demandé par un tiers des membres présent-e-s du Conseil municipal ou par le Conseil administratif, l'objet devient définitif.</p> <p>² Le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session ou de la session suivante. La date de cette séance est fixée par le président ou la présidente. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget et des comptes annuels.</p> <p>³ Il peut avoir lieu dans une séance supplémentaire qui suit immédiatement le deuxième débat si l'urgence le commande en raison de l'existence de délais qui ne pourraient être tenus.</p> <p>⁴ Dans le troisième débat, on peut reprendre toutes les questions traitées dans le deuxième. La discussion est ouverte sur la base de l'objet tel qu'il a été proposé lors du premier débat au Conseil municipal. En ce qui concerne le budget, le troisième débat porte sur le budget tel qu'il a été voté au terme du deuxième débat.</p> <p>⁵ Si une séance supplémentaire est organisée au cours d'une session en vue d'un troisième débat sur un ou plusieurs objets, le président ou la présidente du Conseil municipal met au vote le principe du paiement d'un jeton de présence pour cette séance.</p>	<p>Art. 92 Troisième débat</p> <p>¹ Ensuite du deuxième débat et quel que soit le sort du deuxième débat, le président ou la présidente annonce que, si un troisième débat n'est pas demandé par un tiers des membres présent-e-s du Conseil municipal ou par le Conseil administratif, l'objet devient définitif.</p> <p>² Le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session ou de la session suivante. La date de cette séance est fixée par le président ou la présidente. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget et des comptes annuels.</p> <p>³ Il peut avoir lieu dans une séance supplémentaire qui suit immédiatement le deuxième débat si l'urgence le commande en raison de l'existence de délais qui ne pourraient être tenus.</p> <p>⁴ Dans le troisième débat, on peut reprendre toutes les questions traitées dans le deuxième. La discussion est ouverte en troisième débat sur la base de l'objet tel qu'il a été adopté proposé-lors du premier-débat-au-Conseil municipal. – En ce qui concerne le budget, le troisième-débat porte sur le budget tel qu'il a été voté au terme du deuxième débat.</p> <p>⁵ Si une séance supplémentaire est organisée au cours d'une session en vue d'un troisième débat sur un ou plusieurs objets, le président ou la présidente du Conseil municipal met au vote le principe du paiement d'un jeton de présence pour cette séance.</p>
	<p>Nouveau</p> <p>Art. 93 bis Procédure relative au budget et aux comptes</p> <p>¹ Le premier débat porte sur les déclarations du Conseil administratif et des groupes sur le budget ou les comptes votés en commission des finances.</p> <p>² Le deuxième débat prévoit la discussion et le vote des amendements déposés lors du premier débat.</p> <p>³ Le troisième débat est composé de la discussion et du vote sur le budget ou les comptes tel qu'acceptés lors du deuxième débat.</p> <p>⁴ A l'issue du troisième débat, chaque groupe exprime sa position.</p>

<i>Règlement actuel</i>	<i>Modifications à étudier</i>
<p>Chapitre 3 <i>Délibérations relatives aux compétences consultatives</i></p> <p>Compétences consultatives</p> <p>Art. 95 <i>Motions, résolutions, mode de délibérer</i></p> <p>¹ Tout débat commence par la préconsultation.</p> <p>² Le président ou la présidente annonce <i>l'initiative</i> du Conseil municipal en donnant lecture de son titre et du nom de son ou de ses auteur-e-s.</p> <p>³ Il ou elle donne la parole à l'auteur-e ou aux auteur-e-s de <i>l'initiative</i>, qui <i>la</i> développent.</p> <p>⁴ <i>La proposition</i> est soumise au vote d'entrée en matière, si celle-ci est refusée <i>la proposition est écartée</i>.</p> <p>⁵ En cas d'acceptation, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif dans l'ordre dans lequel ils-elles la demandent.</p> <p>⁶ Il peut être proposé des amendements et des sous-amendements.</p> <p>⁷ <i>Seul-e-s l'auteur-e ou les auteur-e-s de l'initiative du Conseil municipal ou d'un amendement ont le droit de s'exprimer plus de deux fois.</i></p> <p>⁸ La préconsultation prend fin par le vote dans l'ordre ci-dessous:</p> <p>a) du renvoi de la proposition au Conseil administratif;</p> <p>b) du renvoi de la proposition en commission. Si plusieurs commissions ont été proposées, chaque renvoi est soumis, dans l'ordre dans lequel les commissions ont été proposées, par des votes distincts.</p> <p>⁹ En cas de double non, la proposition est écartée.</p>	<p>Chapitre 3 <i>Délibérations relatives aux</i> Compétences consultatives</p> <p>Compétences consultatives</p> <p>Art. 95 <i>Motions, résolutions, préconsultation mode de délibérer</i></p> <p>¹ Tout débat commence par la préconsultation.</p> <p>² Le président ou la présidente annonce <i>l'objet l'initiative</i> du Conseil municipal en donnant lecture de son titre et du nom de son ou de ses auteur-e-s.</p> <p>³ Il ou elle donne la parole <i>uniquement</i> à l'auteur-e ou aux auteur-e-s de <i>l'objet l'initiative</i>, qui <i>le la</i> développent.</p> <p>⁴ <i>L'objet La-proposition</i> est soumis au vote d'entrée en matière, si celle-ci est refusée <i>l'objet est écarté la-proposition-est-écartée</i>.</p> <p>⁵ En cas d'acceptation, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif dans l'ordre dans lequel ils-elles la demandent.</p> <p>⁶ Il peut être proposé des amendements et des sous-amendements.</p> <p>⁷ <i>Seul-e-s l'auteur-e ou les auteur-e-s de l'initiative du Conseil municipal ou d'un amendement ont le droit de s'exprimer plus de deux fois.</i></p> <p>⁸ La préconsultation prend fin par le vote dans l'ordre ci-dessous:</p> <p>a) <i>du renvoi de la proposition au Conseil administratif;</i> <i>du renvoi de l'objet en commission. Si plusieurs commissions sont proposées, elles sont soumises successivement au vote du renvoi de la proposition au Conseil administratif;</i></p> <p>b) <i>du renvoi de la proposition en commission. Si plusieurs commissions ont été proposées, chaque renvoi est soumis, dans l'ordre dans lequel les commissions ont été proposées, par des votes distincts.</i></p> <p>⁹ En cas de double non, la proposition est écartée.</p>

La présidente. Je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-210 à la commission du règlement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté sans opposition (65 oui et 1 abstention).

17. Projet de délibération du 25 juin 2019 de M^{me} et MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Modification du règlement du Conseil municipal: dépôt d'une seule urgence par groupe en début de session pour ne pas obstruer notre ordre du jour» (PRD-232)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu'il n'est pas rare que le Conseil municipal perde régulièrement la maîtrise de son ordre du jour du fait du nombre élevé d'urgences déposées en début de séance;
- que certains groupes déposent simultanément plusieurs urgences dans le seul but de monopoliser l'attention lors des débats en séance plénière, en usant à l'excès de ce subterfuge chronophage;
- que cela a pour incidence de contribuer à engorger un ordre du jour conséquent pourtant minutieusement concocté depuis un mois;
- qu'il est préférable de limiter la multiplication de nouvelles propositions urgentes afin de garantir un traitement efficient des nombreux sujets de délibération déjà inscrits à notre ordre du jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 36 Ordre du jour

⁴a) inchangé

b) inchangé

¹ Annoncé, 620.

- c) (*nouveau*) Une seule urgence par groupe ou par élu siégeant comme indépendant peut être déposée lors de la première séance. Le même principe s'applique si plusieurs groupes signent conjointement une nouvelle proposition urgente.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-232 à la commission du règlement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 62 oui contre 8 non.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous passons aux motions d'ordonnancement déposées en début de séance. Je suppose que vous les avez dans vos ordinateurs. Nous en avons six à traiter, dont trois concernent de nouveaux objets et trois portent sur des points figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1457 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Patricia Richard, Daniel Sormanni et Georges Martinoli, intitulée «Pour que le Conseil administratif renonce à toute hausse des tarifs de crèche pour les familles». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Le Parti démocrate-chrétien demande l'urgence sur la motion M-1457, cosignée par le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois.

Quelques heures après la présentation du projet de budget 2020 qui devait «apporter une amélioration au quotidien des familles», pour reprendre les termes du Conseil administratif, on a appris que la Ville avait décidé d'augmenter les tarifs des crèches dès le 1^{er} novembre 2019, une décision aussi surprenante qu'incompréhensible! Surprenante, puisqu'elle intervient quasiment sans préavis pour les parents – le 1^{er} novembre, c'est bientôt. Surprenante aussi car le Conseil municipal avait pourtant clairement affiché, en 2016, sa volonté de baisser les tarifs des crèches de 20% pour toutes les familles de la ville de Genève. C'est enfin une décision incompréhensible, tout le monde s'accordant

à dire qu'il faut renforcer la politique familiale dans notre pays et notamment à Genève. En effet, vu les montants des primes d'assurance maladie et des loyers, élever des enfants à Genève devient de plus en plus un luxe.

Si nous pouvons tout à fait comprendre la volonté du Conseil administratif de simplifier le processus visant à définir les tarifs de crèche pour chaque parent, nous estimons que cela ne doit pas s'accompagner d'une hausse de ces tarifs. Nous estimons aussi que le Conseil municipal doit faire entendre sa voix sur cette question hautement sensible, d'autant plus qu'il avait octroyé des moyens supplémentaires au Conseil administratif dans le cadre des débats budgétaires de décembre 2015, où un amendement de 2,5 millions de francs avait été voté justement pour permettre une baisse des tarifs de crèche. Nous jugeons inadmissible que l'exécutif revienne aujourd'hui sur cette décision, raison pour laquelle nous demandons l'urgence sur notre motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1457 est acceptée par 39 oui contre 31 non.

La présidente. La deuxième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1458 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Maria Pérez, Maria Casares et Olivier Gurtner, intitulée «Arbres abattus en Ville de Genève: stop au massacre!». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Alfonso Gomez (Ve). La motion M-1458 est le pendant d'une pétition qui circule en ce moment, mais elle part surtout d'une prise de conscience qui commence à se faire jour dans notre municipalité concernant l'abattage des arbres. Aujourd'hui encore, à l'école De-Budé, au chemin Moïse-Duboule, des arbres sont coupés; nous avons évoqué tout à l'heure le même problème à la rue Hoffmann, et il y a d'autres cas... On nous a indiqué le nombre d'arbres abattus durant la législature 2015-2020, mais nous aimerions avoir enfin les chiffres par année.

De plus, alors même que la Ville de Genève vient de décréter l'urgence climatique et que son plan stratégique de végétalisation stipule qu'il est primordial d'augmenter la surface arborée de la cité, nous devons nous donner réellement et rapidement les moyens de cette volonté politique. Telle est la raison pour laquelle le groupe des Verts demande l'urgence sur la motion M-1458, afin qu'elle soit traitée et renvoyée très rapidement au Conseil administratif et que cessent les abattages d'arbres en cours en ce moment en ville de Genève.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1458 est acceptée sans opposition (66 oui et 3 abstentions).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport PRD-153 A/PRD-181 A de la commission des finances chargée d'examiner de manière liée le projet de délibération PRD-153, intitulé «Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées» et le projet de délibération PRD-181, intitulé «Financement d'une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Daniel Sormani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez certainement toutes et tous de cette problématique des retraites «forcées». Des employés municipaux dont la retraite est encore à ce jour fixée à 62 ans ont dû quitter l'administration municipale, parce qu'ils n'avaient pas obtenu la dérogation nécessaire pour continuer à travailler. Suite à cela, le Mouvement citoyens genevois – par mon intermédiaire, d'ailleurs – a déposé le projet d'arrêté PRD-117 intitulé «Pour éviter le chômage, le personnel de la Ville de Genève peut prolonger son activité jusqu'à l'âge de l'AVS», qui a permis de modifier la façon de faire. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2017, tout employé qui demande la prolongation de son contrat se la voit automatiquement accorder. Voilà pour ce fameux changement.

Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de fonctionnaires ont dû quitter l'administration municipale à 62 ans et se sont retrouvés dans des difficultés financières, puisqu'ils touchaient uniquement leur retraite de la Ville de Genève – et encore, certains n'avaient pas des retraites complètes. Ils ne recevaient évidemment pas l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), puisqu'on ne touche l'AVS qu'à partir de 65 ans. Ils sont donc allés s'inscrire au chômage, Mesdames et Messieurs, au chômage!

J'estime cette situation inacceptable, d'où les deux projets de délibération PRD-153 et PRD-181, liés en un seul débat qui a donné lieu au rapport présenté aujourd'hui. Nous demandons qu'il soit traité en urgence, car il y a urgence! Je pense qu'il faut maintenant régler ce problème et accorder des indemnités aux victimes de ce système des retraites «forcées». Je vous invite donc à soutenir notre motion d'ordonnancement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout en vous rappelant que ces deux projets de délibération ont été acceptés en commission des finances, le projet de délibération PRD-153 à l'unanimité et le projet de délibération PRD-181 amendé sans opposition.

La présidente. Avant de passer au vote, j'aimerais juste rappeler à ce plénum que les auteurs des motions d'ordonnancement ont une minute – ni deux ni trois – pour défendre l'urgence d'un objet. Merci d'être concis!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-153 A/PRD-181 A est acceptée par 50 oui contre 17 non.

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1431, intitulée «La Ville doit arrêter de subventionner les dealers». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, il s'agit de la problématique des dealers, qui continuent à occuper nos rues dans la plus grande et la plus totale impunité – parfois même avec la complicité de certains. Le Mouvement citoyens genevois, soucieux de la sécurité de nos concitoyens, a déposé le 16 avril dernier en urgence la motion M-1431 qui demande au Conseil administratif de prendre ses responsabilités. Malheureusement, une majorité du Conseil municipal composée de la gauche et du Parti démocrate-chrétien a refusé l'urgence de cet objet, pour des raisons qu'on ignore.

La situation a changé depuis. Le Canton, par la voix de M. Mauro Poggia, a pris le dossier à bras-le-corps. Un rapport de la police, publié au mois de mai 2019 et dont les médias se sont fait l'écho, a clairement établi que des dealers utilisaient l'Usine comme abri. Dès lors, il incombe au Conseil administratif de se pencher sérieusement sur ce problème. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'écouter le ras-le-bol des citoyens et de voter cette urgence ce soir! Je vous en remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1431 est acceptée par 35 oui contre 33 non.

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-195, intitulé «Exemplarité et cohérence dans la transparence». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pascal Holenweg (S). L'urgence consiste ici à demander à ce plénum de renvoyer en commission le projet de délibération PRD-195, pour que le Conseil municipal s'applique à lui-même le principe de transparence. La transparence du financement et du fonctionnement de la politique est devenue une sorte de mantra, en particulier en période électorale où chacun se le récite et prie les autres de l'écouter. Il convient, nous semble-t-il, de nous appliquer à nous-mêmes ce principe avant le renouvellement de notre illustre Conseil municipal à qui la cité a confié son destin. Avec ma collègue Uzma Khamis Vannini je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cet objet en commission – et non pas de le voter sur le siège, encore qu'il le mériterait – pour pouvoir l'étudier avant les prochaines élections municipales.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-195 est refusée par 37 non contre 29 oui.

La présidente. La sixième et dernière motion d'ordonnancement porte sur la proposition nouvelle du Conseil administratif PR-1375, en vue de la réalisation d'une mutation parcellaire et de la vente de sous-parcelles de la Ville pour permettre la réalisation d'un immeuble comprenant des logements d'utilité publique (LUP) et des surfaces commerciales à la route de Vernier. Je donne la parole pendant une minute à M. Pagani pour défendre l'urgence de cette proposition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande une certaine attention, car tout le pataquès – si j'ose dire – qu'il y a eu la dernière fois sur cette problématique a été le fruit d'une incompréhension. (*Brouhaha.*)

La présidente. Un peu de silence dans la salle, s'il vous plaît!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous devons décider avant le 6 novembre 2019 soit de vendre soit d'acheter un terrain à Vernier. Ce délai passé, l'autorisation de construire que les promoteurs ont renouvelée deux fois tombera et ils seront en droit de nous réclamer une indemnité pour avoir tardé à prendre une décision. Je le répète, il s'agit soit de vendre un terrain de 300 m² que la Ville possède, soit d'acheter un terrain que les promoteurs proposent à la vente. Voilà pour le cadre général.

C'est pour cela que, lors du troisième débat sur la proposition PR-1282 où il a fallu refaire le vote, je me suis permis de dire que ne rien décider – ni d'acheter ni de vendre – était un peu stupide. Bon, j'ai utilisé un autre mot...

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau forcés de prendre une décision, sous réserve de la décision formelle du Conseil d'Etat le 25 septembre prochain. M. Apothéloz nous a fait savoir ce matin qu'il proposerait au Conseil d'Etat d'annuler le deuxième vote du troisième débat sur la proposition PR-1282. Par mesure de précaution, pour que tout le monde puisse prendre connaissance de la proposition PR-1375, je l'ai reformulée en reprenant exactement la délibération de la proposition PR-1282 telle qu'amendée par la commission des finances, sans la clause d'urgence que votre éminent juriste a proposée.

Nous sommes encore dans les délais et je trouve qu'il serait mal à propos de devoir voter cette proposition sur le siège ce soir. Je vous propose donc, Madame la présidente, de mettre aux voix ma motion d'ordonnancement pour que la proposition PR-1375 soit inscrite à l'ordre du jour. Nous pourrions ainsi, à la séance plénière du 30 septembre, agir en fonction de la décision du Conseil d'Etat survenue entre-temps. S'il décide d'annuler le deuxième vote du troisième débat sur la proposition PR-1282, le Conseil municipal pourra voter la proposition PR-1375 ou la renvoyer en commission – il fera comme il voudra – ou encore l'amender... Moi, ça ne me regardera plus! Mais si le Conseil d'Etat valide le deuxième vote du troisième débat sur la proposition PR-1282, alors elle sera en force et le Conseil administratif retirera la proposition PR-1375. Cela ne posera plus aucun problème, car le Conseil d'Etat aura validé entre-temps le vote final de la proposition PR-1282. J'espère que tout est clair... Je résume: si le Conseil municipal vote maintenant ma motion d'ordonnancement sur la proposition PR-1375, on l'inscrira immédiatement à l'ordre du jour et on la gardera en suspens jusqu'au 30 septembre, où on se retrouvera pour débattre sur ce sujet.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1375 est acceptée par 42 oui contre 19 non.

18. Interpellation orale du 5 février 2019 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Fondation Genève – cité de refuge: que fait encore M. Pagani?» (IO-295)¹.

M. Daniel Sormanni (MCG). On n'a plus de nouvelles de l'affaire de la Fondation Genève – cité de refuge. On voit que c'est en train de partir dans les limbes, passez-moi l'expression! On attend des réponses du Service des affaires communales qui, lui, sauf erreur, attend des explications et des documents de la part du conseiller administratif concerné. La question est de savoir si ces documents, qui ont été demandés par le Service des affaires communales il y a plus de six mois, lui ont enfin été remis. S'il les a reçus, a-t-il pris une quelconque décision? Hélas, je crains que non.

J'en déduis qu'on cherche à cacher cette affaire et qu'on fait tout pour ne pas répondre au Service des affaires communales. Ainsi, il ne peut pas prendre de décision ni éventuellement aller plus loin. Il est tout à fait inhabituel de procéder ainsi! J'espère qu'on pourra me répondre là-dessus. Visiblement, un certain nombre de choses qui ont été faites sont illégales. Par conséquent, elles doivent être mises au jour et expliquées au Conseil municipal – c'est-à-dire aussi à la population – et corrigées ou sanctionnées, le cas échéant.

Je crois que nous sommes parfaitement en droit d'avoir des explications, ici au Conseil municipal, car il s'agit d'argent public; dans ce cas, la transparence absolue est nécessaire. C'est une question d'humilité, d'éthique, de responsabilité. Or on n'a aucune information! On est dans un nuage noir! On n'a rien reçu de la part du Conseil d'Etat qui, lui non plus, ne peut pas prendre position, puisqu'il n'a pas de rapport du Service des affaires communales, voire de la Cour des comptes ou même de la justice. Par conséquent, j'attends des explications circonstanciées sur cette affaire de la part du Conseil administratif ou du conseiller administratif concerné. Je me réserve la possibilité de répliquer tout à l'heure.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Service des affaires communales a interpellé le Conseil administratif en lui donnant un délai de réponse. Nous avons répondu au nom du Conseil administratif – c'est mes collègues qui s'en sont chargés – à toutes les questions qui nous étaient posées, notamment quant à savoir si le Conseil municipal devait effectivement être nanti d'une proposition pour la capitalisation de la Fondation Genève – cité de refuge. Je vous rappelle que cette fondation vise à

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4810.

créer deux fois 80 logements sur un terrain qui serait mis à disposition. Les autorisations de construire sont en force. Dans un premier temps il y aura sept containers qui ont été généreusement donnés à cette fondation de droit privé pour des cours de français dispensés par l'association. On va parler ensemble dans deux classes d'accueil.

Toujours est-il qu'on a répondu très clairement au Service des affaires communales que, selon notre interprétation, puisqu'il s'agissait d'une fondation de droit privé, le Conseil administratif et à plus forte raison le Conseil municipal n'étaient pas concernés par cette affaire. C'est lorsqu'une fondation de droit public est créée que le Conseil municipal doit évidemment être consulté. Voilà ce que j'ai à dire.

On attend donc la prise de position du Service des affaires communales. Il faut patienter, j'imagine qu'il a d'autres problèmes plus importants à traiter. Toujours est-il que c'est ce que nous connaissons de ce dossier, en l'état. De plus, j'ajoute que les comptes 2018 de la Fondation Genève – cité de refuge ont été audités par l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions (ASFIP). Là encore, nous attendons la confirmation ou l'infirmité de cet audit qui est entre les mains de l'ASFIP.

La présidente. Une conseillère municipale ayant demandé l'ouverture de la discussion, je la mets aux voix. Si elle est acceptée, cela permettra à tous les membres du Conseil municipal d'intervenir, alors que dans le cadre d'une interpellation orale seuls l'interpellant ou l'interpellante et le Conseil administratif en ont le droit.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 43 oui contre 23 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai bien entendu les réponses de M. Pagani et je l'en remercie. Mais moi, premièrement, j'aimerais bien savoir à quel moment le Conseil administratif a répondu au Service des affaires communales. Je veux une date! Deuxièmement, j'aimerais préciser un certain nombre de choses.

Je crois qu'il y a peut-être ici un problème de compréhension – même de la part du magistrat, visiblement – de la loi sur l'administration des communes (LAC). Je rappelle que les communes, dont évidemment la Ville de Genève, n'ont pas le droit de créer de fondation de droit public. Cela relève du droit exclusif du Canton, via une loi. Les communes ne peuvent créer que des fondations de droit privé. Mais il ne suffit pas de dire qu'il s'agit d'une fondation de droit privé pour qu'elle soit privée!

D'ailleurs, le Conseil administratif n'a pas la compétence de créer une fondation de droit privé; cette compétence est réservée au Conseil municipal. Le Conseil administratif peut seulement soumettre au Conseil municipal une proposition pour créer une telle fondation, si la majorité y est favorable. Ensuite, tout cela est transmis au Conseil d'Etat pour approbation, comme d'habitude avec toutes les délibérations du Conseil municipal. Je rappelle ici que nous avons créé en 1997 une fondation de droit privé qui s'appelle la Fondetec, décision approuvée ensuite par le Conseil d'Etat. C'est resté une fondation de droit privé. Je le répète, la seule instance qui ait le pouvoir de créer une fondation de droit privé n'est pas l'exécutif, mais le législatif communal.

Il ne suffit pas de dire que la Fondation Genève – cité de refuge est de droit privé, comme par la force du Saint-Esprit, et que nous sommes par conséquent dispensés d'en dire quelque chose! Surtout quand on sait que ladite fondation de droit privé est domiciliée au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville et que le magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement en est membre automatiquement... Pour moi, ce n'est pas une fondation de droit privé au sens premier du terme «privé»: elle ne peut pas être créée par un individu en personne comme M. Pagani, mais bel et bien par le Conseil municipal. Par conséquent, le magistrat devait soumettre au vote du Conseil municipal une délibération via une proposition.

Tout cela, de nouveau, c'est de l'enfumage! Je suis désolé, Monsieur Pagani, mais vous ne dites pas toute la vérité dans cette affaire! Il y a quelque chose qui ne joue pas!

J'en viens à la problématique principale. Le Conseil administratif a accordé – sauf erreur, sur l'enveloppe du maire que M. Pagani était à l'époque – 50 000 francs pour subventionner, en quelque sorte, la Fondation Genève – cité de refuge. Mais subventionner ne veut pas dire fournir le capital de dotation! Celui-ci ne peut être voté que par le Conseil municipal. Or ces 50 000 francs ont visiblement servi à doter le capital de la fondation...

Et puis, ô miracle! Comme dans l'affaire du voyage en Colombie, je crois, un très généreux donateur dont on pourrait dire le nom, puisque tout le monde le connaît et que cela a été publié dans la presse, longtemps mécène du Grand Théâtre, ancien associé gérant d'une banque bien connue de la place, a miraculeusement payé ces 50 000 francs soi-disant pour sauver la mise au magistrat Rémy Pagani... Je suis navré mais, à mes yeux, ces montages sont inacceptables! J'espère bien que le Service des affaires communales condamnera cette manière de faire, parce qu'elle n'est pas correcte.

Je répète une fois encore que la commune n'a pas la possibilité de créer une fondation de droit public, seul l'Etat pouvant le faire. Mais ne venez pas nous

dire, Monsieur le magistrat: «On a fait une fondation de droit privé, elle est donc privée et cela ne nous concerne pas.» Non! Les municipalités ne peuvent créer que des fondations de droit privé et c'est le législatif – ou le délibératif, plus exactement – qui en a la capacité, soit sur sa propre initiative, soit sur l'initiative du Conseil administratif.

Tel n'a pas été le cas pour la Fondation Genève – cité de refuge. On a été roulés, passez-moi l'expression! Et je pèse mes mots! Je trouve qu'on a droit à la vérité. Or on ne nous la dit pas! Pour ma part, je vais interpeller personnellement le Service des affaires communales et le magistrat qui en a la charge, M. Apothéloz, sur cette affaire. J'espère qu'on arrivera enfin à obtenir la véritable vérité, et non celle – légèrement tronquée, dans le meilleur des cas – qui vient de nous être présentée par M. Pagani. Moi, je trouve qu'il n'est pas correct de fonctionner comme ça. Sinon, alors, on devient des gigolos, dans ce délibératif! On ne sert à rien! Strictement à rien!

On voit bien le nombre de projets de délibération du Conseil municipal dans différents domaines que le Conseil administratif – peut-être *in corpore* – a fait annuler sur sa propre demande. Je ne pense pas seulement aux audits des départements, mais à d'autres cas aussi, comme le projet de délibération PRD-215 intitulé «Pour un point de situation trimestriel relatif à l'état effectif des encours sur les investissements comptabilisés par le département des constructions et de l'aménagement», où nous demandions à recevoir régulièrement les chiffres concernant les investissements. Cet objet déposé entre autres par notre collègue M. Cattin ne posait strictement aucun problème, mais il a été transformé en résolution R-249. Une résolution, ça ne pèse rien du tout, c'est une simple déclaration du Conseil municipal! Pourtant, il y a quelques années, on nous fournissait ces chiffres. D'autres projets de délibération encore ont été annulés. J'en passe et des meilleures!

Maintenant, ça suffit! On veut des explications claires! S'il le faut, on s'adressera au Service des affaires communales et, le cas échéant, on ira devant la justice. J'ai dit!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Comme M. Sormanni, peut-être avec moins de virulence mais, en tout cas, avec tout autant de détermination, nous attendons des explications de la part du conseiller administratif Rémy Pagani.

Le drame absolu, dans cette histoire, c'est qu'on nous avait promis des logements pour les migrants, comme cela avait été voté à plusieurs reprises par ce plénum. Or nous sommes en septembre 2019 et il n'y a toujours rien! Le Conseil administratif ne fait pas toute la lumière sur la Fondation Genève – cité de refuge et tout le monde est suspendu à la légalité ou l'illégalité de l'opération

montée par le magistrat quand il était maire. Pendant ce temps, rien n'est fait pour les migrants!

M. Sormanni soulève plusieurs questions. J'ai moi-même les statuts de la Fondation Genève – cité de refuge sous les yeux et je me pose des questions sur les motivations de M. Pagani, car les fondations privées ne sont pas du tout un credo d'Ensemble à gauche! Comment M. Pagani peut-il estimer qu'une fondation est de droit privé et qu'elle n'a pas de comptes à rendre au Conseil administratif, quand il y siège lui-même en tant que magistrat du département des constructions et de l'aménagement et qu'il domicilie ladite fondation dans les bureaux de son département, comme l'a dit M. Sormanni?

Un autre aspect très curieux de cette affaire est, je pense, au cœur des questions que pose le Service des affaires communales: je veux parler des fameux 50 000 francs que M. Pagani a puisés dans sa cagnotte de maire et du libellé qu'il a utilisé pour décaisser cet argent. Il a dit que c'était une subvention. Mais cette somme a-t-elle effectivement servi comme subvention? Comment se fait-il que le notaire genevois à qui le magistrat a dû s'adresser pour créer cette fondation de droit privé à son nom n'ait pas vérifié d'où venait le capital de dotation? Se pourrait-il que l'argent décaissé sous forme de subvention ait servi en fait à la dotation de la fondation, ce qui engendrerait encore d'autres questions? Je pense que vous comprenez lesquelles, Monsieur le magistrat...

Ce qui est marqué dans les statuts de la Fondation Genève – cité de refuge, c'est que c'est vous en personne, Monsieur Pagani, qui amenez l'argent. Sur ce point-là, vous avez raison. Mais l'avez-vous fait devant notaire en votre nom propre et en puisant sur vos deniers privés, oui ou non? D'où vient le capital de cette fondation? Cela, vous devez être capable de le dire aujourd'hui en toute transparence à ce plénum.

Enfin, comment se fait-il que vous ayez appelé un ami millionnaire ou milliardaire pour lui dire: «Ah, mais j'ai un problème politique et financier, est-ce que tu pourrais me dépanner à hauteur de 50 000 francs?» Je dois vous avouer, Monsieur Pagani, qu'on s'est tapé la honte à la gauche de la gauche, parce que ce n'est pas notre politique!

Mais je pense que vous avez toutes les réponses à ces questions et que vous pourrez éclairer ce plénum. Vous pouvez nous aider, vous savez pour faire quoi? Simplement pour aller de l'avant. Au lieu d'essayer seulement de vous protéger vous-même et de vous abriter derrière un paravent – le paravent de la charité – vous pourriez éclairer le Conseil municipal pour qu'on puisse aller de l'avant et aider les migrants, que ce soit avec la fondation que vous avez montée ou un autre outil. Depuis que nous avons voté plusieurs objets sur cette problématique, il y a trois ou quatre ans, on ne voit rien venir! C'est ça, le drame!

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en 79 après J.-C., le Vésuve déversa de la lave sur Pompéi et fit disparaître ses habitants et ses habitations sous une pluie de cendres. Aujourd’hui, nous sommes en 2019 à Genève où nous n’avons pas de volcan, mais un magistrat qui essaie de noyer le Conseil municipal et la population sous une pluie d’arguments aussi fallacieux les uns que les autres et qui sont tantôt mensongers, tantôt incomplets, tantôt problématiques. Je savais qu’à gauche on pouvait faire beaucoup de choses, je connaissais le New Labour de Tony Blair et la social-démocratie de Gerhard Schröder, mais je dois avouer que je n’avais encore jamais vu un magistrat de gauche vanter la privatisation de sa politique pour se justifier de ne pas rendre des comptes!

Monsieur le magistrat, quand on va chercher 50 000 francs auprès d’un privé alors même qu’on avait fait garantir ce montant sur ses propres fonds, il faut qu’on m’explique ce que c’est, sinon l’acceptation d’un avantage! Il faut qu’on m’explique, dans ce contexte, comment on peut dire devant le Conseil municipal: «Cette affaire ne vous regarde pas, parce que c’est une fondation de droit privé et donc de l’argent purement privé.» Si c’est une fondation purement privée, pourquoi siège-t-elle dans votre département, c’est-à-dire dans votre bureau? Les affaires privées devraient se dérouler chez vous et les affaires publiques dans votre bureau! Il y a un curieux mélange des genres... Pourquoi, alors que vous aviez garanti cette somme sur vos propres fonds, êtes-vous allé demander à quelqu’un d’autre de la payer à votre place?

Le quart de million de francs que vous gagnez chaque année est-il insuffisant pour faire un peu de charité et dépenser de l’argent en faveur des politiques qui vous sont chères? Je calcule que, depuis que vous êtes en fonction, Monsieur Paganì, vous avez dû gagner plus de 3 millions de francs. Était-ce trop vous demander que de décaisser 50 000 francs? On peut le croire, quand on voit que vous vous faites rembourser des cafés à 2 francs, des tickets de parking à 1,5 euro... Il est incompréhensible que vous sembliez continuer sur la même ligne en affirmant: «Je n’ai aucun compte à rendre» – et je serais tenté d’ajouter: «J’attends bêtement ma retraite.» Comment pouvez-vous prétendre ce soir que vous avez été transparent, alors que le Conseil administratif n’était pas au courant? Vous dites nous avoir donné des documents, mais où sont-ils? Je ne les ai pas vus!

Et vous attendez avec sérénité le verdict du Service des affaires communales... Mais c’est se moquer du monde! Que ferez-vous, s’il vous désavoue dans cette affaire? Direz-vous une nouvelle fois que ce n’est pas trop grave? N’en tirerez-vous qu’un énième blâme? Vous rendez-vous compte de l’image que nous donnons de cette Ville de Genève – et surtout vous-même, en tant que magistrat, avec une nouvelle affaire sur le dos? J’ose espérer que, cette fois, le Conseil administratif ne déposera pas une plainte pénale contre les conseillers municipaux qui osent poser des questions, car nous faisons notre travail!

Monsieur le magistrat, pourriez-vous, s'il vous plaît, répondre déceimment aux questions qu'on vous pose ce soir? Pourquoi la Fondation Genève – cité de refuge est-elle indiquée comme privée alors qu'elle siège dans votre bureau? Pourquoi n'avez-vous pas décaissé de l'argent sur vos propres fonds pour l'aider, étant donné que c'est ce qui était annoncé au départ? Si vous ne répondez pas à ces questions, Monsieur Pagani, nous serons obligés d'aboutir à la conclusion suivante: vous avez toujours quelque chose à cacher.

M. Tobias Schnebli (EàG). Il est très regrettable de constater l'impasse dans laquelle se trouve ce dossier. Cette situation est en contradiction avec ce qu'a affirmé au mois de mars dernier le président de la Fondation Genève – cité de refuge, M. Daniel Starrenberger, dans le journal *Le Courrier*. Je le cite: «Nous comptons lancer la première phase du projet encore cette année.» Nous sommes aujourd'hui à la rentrée d'automne et, évidemment, on n'a encore rien vu venir...

Je profite de ce débat pour lancer un appel à M. Pagani et également à son parti SolidaritéS, encore représenté ici au Conseil municipal: lâchez cette voie sans issue! On doit œuvrer pour une tâche qui est celle que nous revendiquons et que nous essayons de réaliser, à savoir l'accueil des populations de réfugiés et de migrants au moyen d'une politique publique. Il est certainement difficile d'obtenir des majorités pour cela – y compris au Conseil municipal – mais on a vu que ce n'était pas impossible, puisque ce plénum a voté résolution sur résolution et motion sur motion au pire moment de crise de l'arrivée des réfugiés de Syrie, en 2015-2016. A moult reprises, il s'est trouvé une majorité pour soutenir les objets qui allaient dans ce sens. Je remercie encore le Parti démocrate-chrétien de s'être allié dans ce cadre à l'Alternative, c'est-à-dire aux socialistes et aux Verts avec nous, Ensemble à gauche. On a donc formé des majorités pour demander une politique d'accueil des migrants et que la Ville fasse ce qui est dans ses compétences pour y répondre.

Le nom de cette fondation privée choisi par M. Pagani est un emblème de notre ville: la cité de refuge. C'est quelque chose d'historique pour Genève. Il vaut la peine de mener publiquement cette bataille politique! Je demande donc à M. Pagani de laisser tomber la voie qu'il a suivie jusqu'ici, car c'est une impasse. Ce n'est pas avec une fondation privée qu'il faut œuvrer, puisqu'il s'agit d'une tâche que la collectivité publique doit assumer. Nous sommes prêts à mener cette bataille avec lui, s'il revient sur le terrain d'une politique publique basée sur des fonds municipaux. Ensuite, on pourra mener la bataille – et peut-être que nous la perdrons, car il n'est pas dit d'avance que nous puissions la gagner, vu les majorités en présence au Conseil municipal. Mais je pense que nous avons la tâche de mener cette bataille publiquement et politiquement, sans chercher à faire les choses en parallèle parce qu'on croit pouvoir réaliser quelque chose en vitesse.

Une question me taraude depuis le début de cette affaire et j'aimerais que M. Pagani y réponde: pourquoi n'a-t-il pas convié tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les organisations qui œuvrent déjà sur le terrain à Genève? Il y en a un nombre important et elles font un travail remarquable. Pourquoi ne pas s'appuyer sur elles, sur toute cette société civile organisée et active sur le terrain dans le soutien aux requérants d'asile et aux populations de migrants et de réfugiés? Pourquoi ne pas compter largement sur ces gens-là pour promouvoir un choix politique collectif et public de la Ville de Genève, là où c'est possible? On l'a vu lors de votations sur d'autres politiques publiques: il est possible de mener des politiques bien plus à gauche, bien plus progressistes et bien plus solidaires que ce n'est le cas au niveau du Canton. Pourquoi ne pas vraiment s'engager sur cette voie-là?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, j'aimerais vous dire que le Conseil municipal a toutes les informations nécessaires, puisque M. Starrenberger a été auditionné par la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui était nantie d'une pétition concernant la création de logements pour l'accueil des réfugiés. M. Starrenberger a tout expliqué et a même présenté les comptes de la Fondation Genève – cité de refuge, si mes souvenirs sont exacts; un rapport a suivi qui a été refusé par ce parlement... ou même qui est dans les limbes, lui aussi. Pour des informations très précises, je vous renvoie à ce rapport.

Cela étant, je vous rappelle l'objectif de cette fondation, qui a d'ailleurs été validée par un extrait de procès-verbal du Conseil administratif où il est indiqué que les 50 000 francs sont une subvention. Je tiens à disposition ce document. Le Conseil administratif en a pris acte par un extrait de procès-verbal en 2017 – vers la deuxième moitié de l'année ou même avant, en avril, lorsque j'ai présenté le projet de mairie.

Pourquoi ai-je créé, ou plutôt pourquoi m'a-t-on conseillé de mettre sur pied une fondation de droit privé, Monsieur Sormanni? Parce que je devais – et je dois toujours – réunir à peu près 20 millions de francs pour créer 80 logements. Ce n'est pas une petite affaire! On m'a dit: «Il est impossible qu'une association ou une fondation verse de l'argent à une fondation de droit public puisque, dans ce cas, la Ville de Genève devrait participer ou même assumer totalement l'apport financier.» M. Tobias Schnebli, lui, me dit que j'aurais dû présenter une proposition et que le Conseil municipal aurait alors versé les 20 millions de francs pour réaliser le projet que M. Varembo, un architecte qui s'occupe des réfugiés, a fait valider et pour lequel il a obtenu une autorisation de construire. Il s'agit d'abord des containers, puis d'une cuisine collective et de deux fois 80 logements.

Je suis donc parti très humblement sur l'idée de créer une fondation de droit privé pour récolter de l'argent. Malheureusement, j'ai été confronté à des obstacles impossibles à lever. D'autres instances comme l'Hospice général – mais je pourrais citer aussi le cas d'une fondation bien connue dont on ne cite pas le nom – se préoccupent déjà des réfugiés via leurs propres projets, elles n'allaient pas encore souscrire à celui de la Ville! Nous sommes même allés réclamer de l'argent à Berne, où nous avons eu une réunion avec le haut responsable de la Direction du développement et de la coopération (DDC), un organe du Département fédéral des affaires étrangères, pour lui demander de nous trouver des fonds. Mais on s'est vu opposer un refus, dans la mesure où toutes les associations de défense des droits des réfugiés mettent déjà de l'argent dans des projets qui leur sont propres. Voilà la réalité des faits.

On me reproche le fait que l'adresse de la Fondation Genève – cité de refuge soit celle de mes bureaux. Elle n'y est plus, puisque six mois plus tard M. Starrenberger, son président dès le départ, l'a située ailleurs et en a fait changer les statuts – ou il est en passe de les modifier, ainsi que l'adresse de la fondation. Je crois que cela a été fait.

Cela dit, je suis très transparent. Je fonctionne dans deux autres fondations subventionnées par la Ville: Les Instruments de la Paix-Genève, qui envoie des instruments de musique en Palestine et en Israël et qui fait venir des jeunes ici pour leur permettre de suivre des stages dans les infrastructures musicales genevoises, et la Fondation Clarté, qui vise à valoriser les deux appartements de l'immeuble Clarté. Ce sont des fondations de droit privé, Mesdames et Messieurs! Est-ce à dire que je devrais passer systématiquement devant le Conseil municipal à leur sujet ou les abolir? Il y en a d'autres qui mettent de l'argent dans ces fondations de droit privé, et cela pour soutenir des buts humanitaires que vous estimez tout à fait valables, j'imagine, comme l'a dit M. Tobias Schnebli.

Je n'ai donc pas le sentiment d'avoir caché quoi que ce soit, puisque vous avez eu toutes les informations. Dans le cas de la Fondation Genève – cité de refuge, quand je n'ai plus eu la possibilité d'aller réclamer de l'argent auprès d'autres fondations, je suis venu devant le Conseil municipal. Plus exactement, M. Starrenberger a écrit une lettre, ou alors il y avait une pétition là-dessus, et il a été auditionné par la commission de l'aménagement et de l'environnement. En toute transparence, il a exposé dans ce cadre ce que je viens de vous expliquer, Mesdames et Messieurs.

Ensuite, il y a eu l'affaire de la capitalisation. Dans un premier temps, il avait été décidé de capitaliser la fondation par le don des containers. Mais le notaire n'était pas d'accord, il trouvait qu'il fallait du capital, parce que la fondation serait amenée à recevoir beaucoup de millions de francs. C'est donc ce qui a été fait, malheureusement. On a dit: les containers représentent tant d'argent, on met

une somme de 50 000 francs pour le capital. J'ai cru comprendre que c'était là cautionner cette fondation. D'ailleurs, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, une fondation de droit privé à but non lucratif n'est pas obligée de déposer cet argent au moment de sa création devant notaire.

Des voix. C'est faux!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mais arrêtez de dire que c'est faux! C'est la loi! Toujours est-il que, quant à moi, je m'en remets à l'autorité de surveillance. Le Conseil administratif, sans que j'aie mon mot à dire – et heureusement – a fait parvenir en mars dernier, sous les auspices de notre maire à ce moment-là M. Sami Kanaan, toutes les explications que je viens de vous donner au Service des affaires communales. Toutes les explications ont été données aussi à l'ASFIP pour ce qui est de la comptabilité de la Fondation Genève – cité de refuge.

Au final, on me reproche maintenant de ne pas avancer dans ce projet en faveur des migrants. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si on n'avance pas, c'est parce que nous sommes l'arme au pied en attendant de voir ce que décideront les uns et les autres! Moi, j'ai ma conscience tranquille. Je pense qu'on a fait des choses qu'il était nécessaire de faire et qu'il fallait aller vite. Je vous rappelle que j'ai trouvé quatre terrains afin de mettre à disposition des constructions pour les réfugiés. Malheureusement, l'Hospice général – ou en tout cas l'Etat de Genève – n'en a retenu aucun, si ce n'est celui de Sécheron. Moi, j'estime avoir fait mon devoir pour que ça aille très vite. Malheureusement, certains s'échinent aujourd'hui à trouver la petite bête dans le processus, je ne sais pas pourquoi... Et je le regrette.

J'ai l'impression – mais d'autres se chargeront de vérifier tout ça – d'avoir fait à peu près juste, dans ce projet. Et c'est un merveilleux projet! Tous ceux qui l'ont vu – y compris les autorités fédérales et l'Hospice général, ont dit: «C'est super, on n'a jamais vu ça, c'est génial! Allez-y, vous avez notre feu vert.» Sauf qu'ils n'avançaient pas d'argent... Et le Conseil municipal a fait la même chose! Il a dit: «C'est super, ce projet! Mais on attend de voir comment ça se passe...» Merci de votre attention.

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tous vous prendre à témoin. Monsieur Pagani, vous avez bien dit il y a quelques instants: «Cette fondation n'est plus dans mon bureau depuis des mois, elle est maintenant domiciliée ailleurs.» C'est bien ce que vous avez dit! Alors, m'expliquerez-vous pourquoi le Registre du commerce, que j'ai sous les

yeux à l’instant, indique que la domiciliation de cette fondation est toujours dans votre bureau? Le feuillet est daté du 10 septembre 2019, c’est-à-dire aujourd’hui. Vous m’expliquez ça?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce n’est pas mon problème!

M. Simon Brandt. Ce n’est pas votre problème? De deux choses l’une, Mesdames et Messieurs: soit M. Pagani vient de nous mentir une nouvelle fois, soit il ne connaît tout simplement pas ses dossiers. Dans les deux cas, c’est dramatique! Je suis navré de le dire, Monsieur le magistrat, mais vous vous moquez du monde! Ce seul argument montre que ce que vous venez de nous dire n’est que du vent!

Je regrette que M. Kanaan soit sorti, car j’aurais voulu lui poser la question suivante: le Conseil administratif a-t-il validé oui ou non la création de la Fondation Genève – cité de refuge, respectivement son statut de droit privé plutôt que de droit public? J’aimerais que le Conseil administratif réponde à cette question, étant donné que M. Pagani – qui va s’exprimer dans quelques instants – vient d’être pris la main dans le sac et qu’il nous ment une nouvelle fois.

Monsieur Pagani, expliquez-moi: comment se fait-il, alors que vous venez de nous dire que cette fondation n’était plus domiciliée dans votre bureau, que le Registre du commerce indique le contraire? A moins, évidemment, que le Registre du commerce ne mente et que ce soit vous qui disiez la vérité... C’est bien connu: la Cour des comptes ment, le Conseil municipal ment, le Service des affaires communales vous cherche des poux... En fait, c’est un complot, vous êtes le seul innocent de toute la République!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je me permettrai de contester les affirmations de M. Simon Brandt. Je pense qu’il ne sert à rien de polémiquer. L’extrait du procès-verbal du Conseil administratif sur la création de cette fondation de droit privé et son subventionnement à hauteur de 50 000 francs démontre que ces points ont été validés par l’exécutif.

La présidente. Merci, Monsieur le magistrat. Nous pouvons dire que l’interpellation orale IO-295 est close, la parole n’étant plus demandée.

L’interpellation est close.

19. Interpellation orale du 5 juin 2019 de M. Pierre Gauthier: «Grand Théâtre: K.-O. technique ou chaos technique sur le Ring?» (IO-301)¹.

M. Pierre Gauthier (HP). Chères et chers collègues, j'aimerais commencer par un préambule. Les personnes qui nous transmettent des informations – dont celles sur lesquelles se base cette interpellation – sont à considérer comme des lanceurs d'alerte. L'article 26, alinéa 3, de la Constitution de la République et canton de Genève indique très clairement que ces lanceurs d'alerte doivent être protégés. Par ailleurs, toujours en guise de préambule, je signale que le Grand Conseil étudie actuellement le projet de loi PL 12261 qui explicitera les mécanismes de protection desdits lanceurs d'alerte. Je rappelle également que la Cour des comptes a mis en œuvre un mécanisme permettant de protéger l'anonymat de ceux qui s'adressent à elle.

On est donc vraiment dans un contexte de protection des personnes. Ces personnes qui, en toute bonne foi – et souvent en désespoir de cause – approchent les conseillers municipaux font acte de civisme. Elles doivent donc être respectées et protégées. Je souhaite que le Conseil administratif comprenne que, lorsque des personnes s'adressent à nous – comme ce fut le cas, par exemple, par rapport à l'audit des ressources humaines – elles le font avant tout pour la sauvegarde de l'intérêt général.

J'en viens maintenant à l'interpellation orale IO-301. Lorsque je l'ai annoncée, c'était au début du mois de juin 2019. J'avais alors l'intention de revenir sur les problèmes de la machinerie du Grand Théâtre, lesquels ne sont d'ailleurs pas résolus – j'y reviendrai. Mais la lecture de l'enquête parue ensuite dans la *Tribune de Genève* du 19 juin m'a littéralement estomaqué! Ce n'est pas la seule machinerie du Grand Théâtre, mais bien l'ensemble de la gestion calamiteuse de ce chantier par le Conseil administratif qui paraît avoir des conséquences inacceptables, et cela non seulement pour la sécurité des employés, mais aussi pour celle des artistes et peut-être même du public.

Un bref retour en arrière s'impose. Il y a deux ans, en juin 2017, plusieurs conseillers municipaux ont alerté le Conseil administratif sur les problèmes qu'allait entraîner l'inondation du sous-sol du Grand Théâtre et sur ses conséquences prévisibles. Il était question de la machinerie, de la fragilisation des murs de scène, de la tour de scène... Des retards de plusieurs mois étaient à craindre, entraînant des risques pour la saison artistique 2018-2019 en termes de surcoûts financiers et de sécurité.

¹ Annoncée, 284.

Interpellation orale: problèmes techniques à la réouverture du Grand Théâtre

Bien que ces problèmes aient été connus du Conseil administratif, ce dernier a déclaré par la voix de son représentant Rémy Pagani: «Je dois rendre le Grand Théâtre en état de marche au mois de septembre 2018. Pour l'instant, nous tenons le planning et le chantier avance comme prévu. Il n'y a pas eu de gros problèmes.» Le magistrat a ajouté que les inquiétudes exprimées n'étaient «que des rumeurs», que la tour de scène ne s'était pas déplacée et qu'il n'y avait aucun problème. Par la suite, devant l'insistance de plusieurs conseillers municipaux, M. Pagani a reconnu que «la poussière due au chantier s'était introduite un peu partout dans le Grand Théâtre», mais il a affirmé qu'il démentait l'ensemble des informations données, concluant même: «Je démens formellement ces élucubrations.»

L'ennui, c'est que quasiment tout ce qui avait été allégué par les conseillers municipaux s'est avéré exact, à l'exception des atteintes à la nappe phréatique qui n'a effectivement pas été polluée – et tant mieux! Le 5 décembre 2017, le Conseil municipal a débattu de la rallonge budgétaire demandée par le Conseil administratif dans la proposition PR-1236, où il était expressément mentionné que la toiture du Grand Théâtre avait révélé de nombreuses complications mettant en péril la stabilité de la charpente, ce qui avait nécessité des travaux de consolidation. Dans le rapport PR-1236 A, un architecte de la Ville admettait que les poutres s'étaient écartées. J'ai pu m'en assurer: il a été confirmé que le mur de la tour de scène s'était cintré et écarté de plus de 40 cm de la passerelle scellée contre lui. Il a donc fallu tendre des câbles pour sécuriser et redresser le mur de la tour de scène. Mais c'était des «élucubrations», on l'a dit...

Par ailleurs, on lit dans le rapport PR-1236 A qu'il a fallu «parer aux infiltrations d'eau au niveau du sous-sol» et «répondre aux problèmes liés au niveau de la nappe phréatique». Ce qui était des «élucubrations» en juin 2017 est donc devenu, très peu de temps après, «de nombreuses complications» ayant pour conséquence de «mettre en péril la stabilité même de la charpente», selon les termes de la proposition PR-1236. On peut en déduire que, déjà en 2017, le Conseil administratif avait la volonté de masquer la vérité et la gravité des faits au Conseil municipal. A mes yeux, cette tentative est extrêmement grave!

Suite à la motion M-1323 intitulée «Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?», qui demandait de faire la lumière sur les problèmes du chantier, un rapport a été publié par un expert en avril 2018. Ce document indique que les mesures adéquates ont été prises pour faire face aux inondations. Mais ce qu'il omet de mentionner, c'est que creuser et construire dans une nappe phréatique, fût-elle de surface, entraîne obligatoirement des infiltrations et des inondations. L'inondation du Grand Théâtre était donc prévisible et devait être prise en compte dès le début. Cette incapacité de prévoir l'inéluctable s'apparente – selon moi – à de la désinvolture et de la négligence, voire à de l'incurie. C'est ce que je dénonce dans cette interpellation.

Interpellation orale: problèmes techniques à la réouverture du Grand Théâtre

Revenons à la machinerie de scène. Comme je viens de le rappeler, de l'eau et de la poussière se sont infiltrées partout, y compris dans les joints d'étanchéité des vérins et les pièces mécaniques mobiles. Si les vérins ne sont plus étanches, il y a forcément des problèmes de sécurité et des risques de fuite du liquide hydraulique. C'est d'ailleurs ce que d'autres articles de la *Tribune de Genève* ont confirmé en s'appuyant sur les déclarations de témoins oculaires directement impliqués. A la suite des révélations publiques relatives au mauvais état de la machinerie de scène, l'entreprise spécialisée, leader du marché, a dépêché sur place un ou deux ingénieurs à plein temps durant plusieurs semaines. Voilà un indice de la gravité de la situation que le Conseil administratif n'a pourtant jamais cessé de nier!

Quels sont les problèmes? Aujourd'hui encore, le blocage des ponts de scène est trop lent. Les ponts qui s'élèvent et s'abaissent sont retenus par des goupilles de sécurité qui bloquent le pont pour l'empêcher de s'effondrer ou de s'affaisser. Or ces goupilles, au lieu de se bloquer immédiatement, mettent parfois plusieurs secondes pour s'enclencher, ce qui fait qu'il y a un véritable danger d'effondrement des ponts de scène. Mentionnons aussi les pannes récurrentes de la commande électronique qui cesse de fonctionner, ce qui impose une réinitialisation de tout le système du programme informatique. Enfin, en cas de blocage, un décor lourd en mouvement peut tout à coup surcharger au-delà de la tolérance admise les câbles de levage qui le soutiennent et provoquer ainsi la rupture de ces câbles. Evidemment, cela peut mettre le personnel gravement en danger.

Après l'expertise de l'entreprise mandataire, une contre-expertise a été confiée à une autre entreprise. Ses résultats devaient être connus avant l'été; à ma connaissance, ils ne le seront que cet automne au plus tôt. Je me pose la question: pourquoi ce retard? Les choses sont-elles beaucoup plus graves qu'elles ne le paraissaient? Je n'en sais rien. Nous attendons tous les conclusions de cette contre-expertise.

Mais revenons à aujourd'hui. Sept mois après sa réouverture, les problèmes de sécurité du Grand Théâtre ne sont toujours pas résolus. Quels sont ces problèmes? Selon l'enquête très complète de la *Tribune de Genève*, le chantier n'est pas encore terminé. Au niveau de l'électricité, certains câbles de l'ancien réseau électrique qui n'ont pas été retirés après avoir été sectionnés sont parfois restés sous tension. Ecoutez-moi bien, Madame la présidente: cela a provoqué l'électrocution de deux ouvriers du chantier et d'un employé du Grand Théâtre! Le bâtiment étant encore une zone humide, puisqu'il est situé sur une nappe phréatique, si on est électrocuté quand on a les pieds dans l'eau, je pense qu'on a une chance quasiment infinie de ne plus revenir sur terre et d'être définitivement mort!

Au niveau de l'électricité toujours: en cas de danger quelconque, les chemins de fuite, c'est-à-dire ces petits personnages verts que l'on voit au-dessus

Interpellation orale: problèmes techniques à la réouverture du Grand Théâtre

des portes, sont balisés par des lumières vertes et des panneaux. Or il m'a été confirmé ce matin même que les chemins de fuite, les plans d'évacuation et les panneaux idoines n'avaient été installés que la semaine dernière! Et cela, dans les locaux du personnel. Il est donc évident que la sécurité du personnel n'a pas été prise en compte dans le cadre de ce chantier.

Electricité, enfin: je souhaite que le Conseil administratif nous fournisse le certificat de conformité de l'installation électrique du Grand Théâtre. Ce document doit être établi soit par les Services industriels de Genève (SIG) soit par une entreprise concessionnaire agréée. J'aimerais bien savoir s'il y a effectivement eu un certificat de conformité!

Il semble par ailleurs que, malgré les nombreux problèmes et soucis liés à la sécurité incendie, la police du feu ait fini par donner quand même son autorisation quelque temps avant la répétition générale du premier spectacle de *Ring* de Wagner. Cette autorisation a été donnée à la toute dernière minute, ce qui montre bien que de graves problèmes ont été soulevés.

J'exprimerai ici une deuxième requête, à laquelle j'aimerais bien aussi avoir une réponse positive: je souhaite que le Conseil administratif nous transmette le résultat de l'enquête effectuée par le Service du feu et nous dise pourquoi il a fallu attendre quasiment la veille de la répétition générale pour que la police du feu donne enfin son accord. Certains problèmes liés à la sécurité feu ont-ils été dissimulés? Le risque d'une annulation qui aurait entraîné des frais immenses pour le Grand Théâtre a-t-il pesé dans la balance, ou même influencé la pression qui aurait été faite sur les autorités compétentes pour délivrer cette autorisation? Tout cela me semble un peu flou! J'aimerais donc que le Conseil administratif nous transmette ce rapport de la police du feu, afin que nous puissions vérifier si oui ou non il y avait des problèmes de sécurité feu à l'intérieur du Grand Théâtre.

Il y a encore autre chose d'extrêmement inquiétant: d'après mes informations – et ce sont des informations sérieuses – jusqu'à mi-avril 2019 en tout cas, donc trois mois après l'ouverture du Grand Théâtre, le système des sprinklers n'avait pas été testé et n'était peut-être pas fonctionnel. C'est-à-dire qu'en février, en mars et jusqu'à la mi-avril au moins – mais c'est peut-être encore le cas maintenant – il n'y a pas eu de test du système des sprinklers, ces extincteurs que l'on voit dans les bâtiments publics et qui s'enclenchent automatiquement en cas de feu pour inonder les endroits dangereux. Si ce système de sprinklers n'était pas fonctionnel au moment de la réouverture, cela veut dire que les spectateurs risquaient d'être en danger, alors qu'ils croyaient aller au Grand Théâtre en toute sécurité. Tout cela me semble extrêmement surprenant.

Tout le monde le sait: lorsque les employés du Grand Théâtre ont réintégré le bâtiment de la place de Neuve, le chantier n'était pas encore fini. Comme je

viens de le dire, la sécurité du personnel n'était donc pas tout à fait garantie, mais celle du public me semble douteuse aussi en raison de cette affaire de sprinklers. Je note que les cinq portes de sortie du Grand Théâtre ne sont toujours pas équipées de pousoirs permettant une évacuation d'urgence en cas de mouvement de foule. Je constate également que la rambarde sur le toit du bâtiment servant à éviter la chute des personnes chargées de hisser les drapeaux n'avait pas été posée au moment de la réouverture. Et j'en passe...

Enfin, un autre point mentionné dans la *Tribune de Genève* m'a énormément surpris. L'article nous apprend que la chanteuse interprétant l'oiseau qui guide Siegfried vers le monstre gardien de l'or du Rhin est tombée dans un trou après le baisser du rideau à la fin de l'acte. Mais comment peut-on tomber dans un trou en quittant la scène pour regagner sa loge après le baisser du rideau? Le trou devait sans doute être assez profond, puisque la malheureuse s'est brisé une jambe et blessé l'autre.

Fait absolument inouï: aucune ambulance n'a été appelée, la chanteuse accidentée a été mise dans un taxi et envoyée dans une clinique privée! Alors ça, c'est le pompon! Mesdames et Messieurs, vous connaissez beaucoup d'endroits, vous, où quand il y a un accident – un accident grave, puisque cette personne a sans doute fait une chute de plusieurs mètres – on met les victimes dans un taxi et on les envoie dans une clinique? Même pas d'ambulance, même pas de médecin, même pas d'infirmier... rien du tout! Sur le territoire du Canton, en général, quand il y a un accident, on appelle une ambulance – mais pas au Grand Théâtre, où on fait venir un taxi! Pour moi, c'est proprement hallucinant.

On apprend que cette victime est tombée dans un trou qui se trouvait derrière la scène – il y a donc des trous profonds et invisibles sur la scène du Grand Théâtre, sur le chemin des loges, où l'on peut tomber et se blesser les deux jambes. Dans le cas présent, y a-t-il eu une déclaration d'accident? En connaît-on les véritables circonstances? On n'en sait rien. L'éclairage de secours de la scène a-t-il fonctionné? On pourrait se poser encore d'autres questions analogues.

Pour l'heure, nous sommes en septembre 2019 et on voit bien que, depuis l'ouverture du Grand Théâtre en février dernier, de nombreux problèmes de sécurité ne sont toujours pas réglés. Je trouve quand même assez inquiétant qu'en juin 2017 on nous accuse de faire des élucubrations mais qu'en septembre 2019 la plupart des questions posées ne soient toujours pas résolues.

On peut se demander pourquoi ce chantier qui devrait être le fleuron de notre cité s'est si mal passé. C'est la question que je me pose, comme tout le monde, je crois. L'attitude du Conseil administratif dans ce dossier peut-elle être qualifiée de négligence? Y a-t-il eu imprudence? Cette négligence et cette imprudence pourraient-elles faire l'objet de sanctions disciplinaires graves? Vous le savez

Interpellation orale: problèmes techniques à la réouverture du Grand Théâtre

sans doute, Mesdames et Messieurs: les articles 98 et 99 de la loi sur l'administration des communes (LAC) stipulent que le Conseil d'Etat est compétent pour prendre des sanctions disciplinaires et qu'il peut même aller jusqu'à la révocation du Conseil administratif en cas de négligence grave dans l'exercice de ses fonctions. Je pense, je crois, même, que nous pourrions être dans ce dernier cas, pour ce qui est du dossier du Grand Théâtre.

Je m'inquiète beaucoup de la responsabilité du maître d'ouvrage qu'était la Ville de Genève, dans cette rénovation, car elle a permis pendant un laps de temps relativement long que la sécurité du personnel, des artistes et des spectateurs ne soit pas pleinement garantie, alors que toutes ces personnes travaillent et se rendent au Grand Théâtre dans la plus parfaite sérénité.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire quelques mots en préambule. M. Gauthier a fait valoir la protection des lanceurs d'alerte, mais il a aussi proféré toute une série de dénonciations qui sont à la limite de la calomnie et je me réserve d'intenter des actions contre lui.

J'en viens au fond des accusations qu'il a portées par rapport à ma responsabilité et à celle des personnes chargées de la sécurité au Grand Théâtre. Je pense que ces accusations sont infondées. Pourquoi, Madame la présidente? Je m'adresse à vous, car je ne répondrai même pas à M. Gauthier en personne. En fait, pour les ponts de scène, c'est comme quand vous achetez une machine à laver: si elle ne fonctionne pas, vous la rapportez à la personne qui vous l'a vendue, elle la répare et elle vous dit: «ça fonctionne.» Nous avons obtenu un certificat de l'entreprise Bosch Rexroth qui garantit que les ponts de scène étaient sécurisés dès le moment où ils ont fonctionné, et c'est le cas encore aujourd'hui. Nous avons aussi obtenu des certificats selon lesquels la sécurité du bâtiment et de tous les éléments qui viennent d'être évoqués était garantie par trois inspecteurs de la sécurité du travail et du feu. Par conséquent, je conteste l'ensemble de ces affirmations qui visent à alimenter les rumeurs et à jeter l'opprobre sur un certain nombre de collaborateurs et de collaboratrices, notamment ceux et celles qui étaient chargés de la sécurité.

Jamais – à ma connaissance – il n'a été question de passer outre les mesures de sécurité qui doivent être prises sur un chantier ou lors des répétitions pour faire fonctionner l'ensemble de ce grand paquebot qu'est le Grand Théâtre. Par conséquent, Madame la présidente, je relirai et j'examinerai les déclarations de M. Gauthier. J'irai voir un avocat pour déterminer s'il y a effectivement calomnie et si M. Gauthier s'est permis d'affirmer des choses sans preuve, auquel cas je me réserve de déposer plainte contre lui.

Interpellation orale: problèmes techniques à la réouverture du Grand Théâtre

M. Pierre Gauthier (HP). Madame la présidente, ce qu'on vit dans ce parlement depuis le début de cette séance est totalement surréaliste! N'est-ce pas? Nous nous permettons de poser des questions parce que c'est notre rôle, notre travail! Nous reprenons en fait des informations parues dans la presse, il n'y a rien de particulier à cela. Il n'y a pas d'insinuations ni de choses extraordinaires là-dedans. Mais chaque fois que nous posons des questions – et elles sont légitimes – voilà que le Conseil administratif, au lieu d'y répondre, va chercher des avocats. Pour ne pas répondre, il veut essayer de déposer une plainte pénale ou je ne sais quoi. Mais c'est surréaliste! Nous sommes dans un parlement! Je me réfère au serment que nous prononçons au début de chaque séance plénière: je ne sais plus les termes exacts, mais nous nous engageons à faire en sorte de garantir le bien de la cité qui nous a confié ses destinées. C'est notre travail!

Il n'y a pas à dire: «M. Gauthier est impoli, M. Gauthier dit n'importe quoi.» M. Gauthier ne fait que reprendre les articles parus dans la presse. Je n'invente rien! Il est légitime et normal que nous nous demandions si oui ou non la sécurité du personnel, des artistes et des spectateurs du Grand Théâtre est garantie. Si M. Pagani nous affirme qu'elle l'est et nous fournit les documents qui l'attestent, il n'y a aucun problème! Simplement, notre rôle est de faire une interpellation lorsque nous avons des doutes – des doutes légitimes – sur quelque chose. Il n'y a pas à dire: «Ah non, ça ne va pas, ce sont des calomnies.» Non, ce ne sont pas des calomnies, mais des questions légitimes que le délégué du peuple que je suis, un conseiller municipal élu par le vote populaire, a le droit et la légitimité de poser à un conseiller administratif qui représente la force exécutive de ce parlement.

La présidente. Un conseiller municipal souhaitant l'ouverture de la discussion sur ce sujet, je la soumets au vote.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 33 oui contre 14 non (1 abstention).

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller administratif et Madame la présidente – car je veux aussi m'adresser à vous – je suis halluciné par ce qui vient de se produire! On a ici un conseiller administratif qui a menacé de poursuites judiciaires un conseiller municipal, parce qu'il a eu l'outrecuidance de lui poser des questions! Mais on est où? On ne peut plus faire notre travail? Est-ce que nous serons menacés de plaintes pénales pour toute question, interrogation ou demande de documents que nous adresserons au Conseil administratif? Il nous enverra la police pour perquisitionner chez nous? C'est une plaisanterie, Monsieur Pagani? On vous a posé des questions!

Interpellation orale: problèmes techniques à la réouverture du Grand Théâtre

Il y a deux séances de cela, au Grand Conseil, l'un de vos collègues de parti a vu sa levée d'immunité refusée précisément parce que vous avez établi comme ligne de défense de votre groupe qu'un parlementaire a le droit de poser toutes les questions qu'il souhaite à l'exécutif. Le traitement doit-il être différent quand on interroge un magistrat de droite ou quand on interroge un magistrat de gauche? Comment osez-vous menacer un conseiller municipal dans l'exercice de ses fonctions pour avoir seulement posé des questions? Si M. Gauthier a menti, eh bien, démontrez-nous qu'il a menti! Si M. Gauthier dit des bêtises, répondez-lui! Mais ne le menacez pas de poursuites judiciaires! Comment voulez-vous qu'on ait une fin de législature apaisée et un minimum de confiance dans l'exécutif si, dès qu'on fait quelque chose qui ne vous plaît pas, on est menacés de plaintes pénales et de poursuites judiciaires?

Madame la présidente, je m'étonne de votre non-intervention! Vous êtes présidente du Conseil municipal et, normalement, vous êtes là aussi pour défendre les conseillers municipaux. J'aime autant vous dire que, si cela se reproduit, nos séances vont vraiment très mal finir! Je ne peux pas accepter de venir à des séances du Conseil municipal pour entendre un conseiller administratif nous menacer sans que personne ne dise rien! Plus vous nous menacerez, Monsieur Pagani, plus nous serons tatillons! Plus vous nous direz: «Je vais faire des poursuites judiciaires», plus nous serons méchants! Ce n'est pas comme ça qu'un rapport de confiance se construit! (*Remarques.*)

Il est simplement inacceptable qu'un magistrat qui a mis tant de... je ne dirai pas «tant de bordel», mais qui a créé tant de problèmes dans cette République ose se réfugier derrière des menaces au lieu de rendre des comptes. Cela fait douze ans que vous menez en bateau cette Ville et ce Conseil municipal, Monsieur Pagani! Il y a eu une votation annulée parce que vous aviez tronqué la brochure de votations, une fondation créée en catimini... J'en passe et des meilleures! Et quand on vous pose des questions, vous nous menacez de plainte pénale! C'est peut-être une manière de faire de la politique, mais ce n'est pas la mienne! Vive ment les élections, qu'on mette de l'ordre dans cette Ville qui en a bien besoin! (*Applaudissements nourris.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que les citoyens sont conscients du bilan des activités que j'ai déployées dans cette République. Je pense notamment à la création de crèches, d'écoles, de routes et d'espaces publics. Je me suis démené pour la cité et je n'entends pas vous répondre plus que ça, Monsieur Simon Brandt.

Vous n'avez d'ailleurs pas écouté les affirmations de M. Gauthier. Prenons le cas des vérins de sécurité pour les ponts de scène: il y a six ponts de scène et quatre vérins de sécurité qui se bloquent pour sécuriser le mécanisme, permettant

au personnel de monter sur ces ponts de scène en toute sécurité. M. Gauthier a affirmé – et non pas posé des questions, c’est pour cela que j’ai dit que j’écouterais attentivement ses déclarations – que ces vérins ne fonctionnaient pas, que j’avais mis en danger les personnes qui montaient sur la scène à ce moment-là et qu’elles étaient en danger. C’est ça, qu’il a affirmé! Il n’a pas dit: «Est-ce que ces vérins ne fonctionnaient pas? Est-ce qu’on pourrait avoir des explications?» C’est ce que j’ai entendu, mais je consulterai le *Mémorial* et je regarderai l’extrait de la séance à la télévision. M. Gauthier a affirmé que les responsables qui avaient validé le fonctionnement de ces vérins après les avoir réparés avaient mis en danger les personnes qui montaient sur les ponts de scène. Et ça, c’est très grave, Monsieur Simon Brandt!

Je me suis permis non pas de menacer M. Gauthier, mais de lui rappeler certaines choses – ce qu’aurait d’ailleurs dû faire la présidente, après toute la litanie de ses affirmations... J’ai cité cet exemple, mais il y en a d’autres. J’examinerai donc attentivement toutes les déclarations de M. Gauthier, car ce n’étaient pas simplement des questions. Tout le monde a le droit de poser des questions – y compris au parlement cantonal – et de s’interroger sur un certain nombre de choses. Mais de là à affirmer que les responsables des vérins, des ponts de scène, du système électronique et des sprinklers du Grand Théâtre ont mis en danger la population, il y a un pas que M. Gauthier s’est permis de franchir. C’est tout ce que j’ai dit! J’entends examiner ses déclarations avec un œil froid et lui demander des comptes si, le cas échéant, il a effectivement outrepassé son droit légitime de parler dans ce parlement et de poser toutes les questions qui lui paraissent justifiées.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vais, pour une fois, lire un texte qui n’est pas de moi. «Selon plusieurs sources internes, la machinerie qui permet tous les mouvements de décors et de plateau ne fonctionne plus de manière optimale. Elle a donné «quelques sueurs froides» aux équipes lors des répétitions. Plusieurs d’entre elles ont d’ailleurs dû être interrompues car les machines ne fonctionnaient tout simplement pas.» C’est ce que je lis! «Les représentations, qui se sont achevées le mois dernier, se sont heureusement déroulées sans encombre. «Cela s’est bien fini, mais tout aurait pu aussi très mal se terminer», témoigne un membre de l’équipe.» Il ne s’agit donc pas du tout d’une invention! Cette citation vient d’un article de la *Tribune de Genève*. Or il n’y a pas eu, à ma connaissance, de demande de mise en examen du journaliste, M. Allegrezza – ici présent, d’ailleurs –, de la part de M. Pagani pour ces propos.

Il faut bien savoir qu’on est dans un pays où on a le droit d’exprimer des doutes et de poser des questions! Si ces questions sont maladroitement ou mal formulées, ce que je veux bien admettre, cela n’a absolument rien à voir avec le fond de la question! Dans l’état actuel, le chantier du Grand Théâtre est-il

Interpellation orale: problèmes techniques à la réouverture du Grand Théâtre

vraiment terminé? Visiblement, ce n'est pas le cas. Alors, il faudrait quand même que l'on ait les réponses aux questions que l'on pose!

Pour ma part, j'ai posé deux questions et émis deux demandes expresses de documents: je demande le certificat des SIG ou de l'entreprise autorisée concernant l'électricité et le rapport de sécurité feu qui a été établi pour permettre l'ouverture du Grand Théâtre. Monsieur Pagani, êtes-vous d'accord de nous transmettre ces documents? Si oui, et si ces documents sont parfaitement corrects, il n'y a aucune raison de s'inquiéter! Mais aujourd'hui, ces documents, nous ne les avons pas. Or il y a quand même certains éléments cités dans la presse qui nous laissent penser que de vrais problèmes de sécurité ne sont pas encore résolus.

J'estime donc qu'il est de notre devoir de vous poser ces questions. Et il est de votre devoir d'y répondre, Monsieur Pagani! Cessez de jouer les vierges effarouchées lorsqu'on utilise un vocabulaire direct! C'est quand même notre droit! Nous parlons le français! On se connaît depuis quelques années maintenant et il n'y a aucune mauvaise intention de ma part lors de mes interventions. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, mon but est simplement la sauvegarde de l'intérêt général. C'est un but auquel nous sommes tous tenus!

M. Simon Brandt (PLR). J'apporterai un petit complément à ce débat. J'ai une devinette à vous poser, Mesdames et Messieurs. Savez-vous qui a dit, en 2004: «C'est le rôle d'un député de poser des questions, ce n'est pas attentatoire à l'honneur, c'est ainsi qu'un bon député doit faire son travail»? C'est M. Rémy Pagani, alors député, lorsqu'il était devant le tribunal pour calomnie dans l'affaire de l'Office des poursuites. (*Applaudissements.*) Si je comprends bien, quand M. Pagani est à notre place, il peut dire à peu près tout ce qu'il veut et, s'il se retrouve au tribunal, c'est à cause d'un complot politique! En revanche, quand il est magistrat, si on lui pose la moindre question, on se fait menacer de plainte pénale! Mais c'est une plaisanterie, Monsieur Pagani! Relisez Montesquieu: le principe de séparation des pouvoirs implique, pour le bon fonctionnement des pouvoirs, qu'un contrepouvoir arrête le pouvoir.

On va devoir continuer de vous empêcher... Je suis navré de le dire... Vous voyez? Je suis tellement sous le choc que je n'arrive pas à admettre qu'un magistrat puisse ainsi menacer un élu en dépit de la séparation des pouvoirs. Nous ne sommes pas dans une dictature, nous ne sommes pas en Union soviétique comme vous l'auriez sans doute souhaité, Monsieur Pagani! Nous avons le droit de vous poser des questions et de vous critiquer, si cela nous chante. Comme le disait Beaumarchais, sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. Eh bien, laissez-nous cette liberté de blâmer! Si vous avez tout fait juste, on le reconnaîtra. Si vous avez tout fait faux, assumez! Mais vos menaces de plainte pénale, gardez-les pour vous et balayez devant votre porte! Je vous rappelle que, quand

vous étiez député, vous vous êtes retrouvé plusieurs fois devant les tribunaux pour calomnie et diffamation.

Une voix. Bravo!

L'interpellation est close.

20. Interpellation orale du 24 juin 2019 de M. Daniel Sormanni et M^{me} Patricia Richard: «Le Conseil administratif n'a plus de mesure pour faire taire le Conseil municipal» (IO-302)¹.

La présidente. Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Omar Azzabi demandant de clore cette interpellation orale et les prochaines après une seule intervention par orateur ou oratrice, y compris les auteurs. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 40 non contre 19 oui.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M^{me} Richard et moi-même avons annoncé l'interpellation orale IO-302 le 24 juin dernier. Mais quand je vois les débats que nous avons eus depuis et les réponses qui viennent d'être données aux interpellations précédentes – cela se passe d'ailleurs aussi avec des propositions – je me dis vraiment que ce délibératif, ce Conseil municipal est un fantoche! On est là pour du beurre! On s'époumone jusqu'à 23 h pour rien du tout! On compte pour rien! Et ça, c'est le résultat de vingt-cinq ans de gestion par une majorité de l'Alternative! (*Brouhaha.*) Je peux parler, ou bien? C'est incroyable qu'on en arrive là! Je ne peux pas admettre ça.

Voyez-vous, le Conseil municipal est souverain. Il a le droit de dire ce qu'il pense et de poser les questions qu'il veut – le tout étant évidemment de le faire dans le respect des personnes. Cela dit, on se retrouve dans la situation suivante: des projets de délibération du Conseil municipal sont très régulièrement annulés par le Conseil administratif, c'est-à-dire que le Conseil administratif est très actif pour actionner le Service des affaires communales et contrecarrer la volonté du Conseil municipal face à un certain nombre de problématiques.

¹ Annoncée, 321.

J'en ai cité quelques-unes tout à l'heure et je reviens sur les audits que nous voulons effectuer dans certains départements. Finalement, je crois qu'il faudrait en faire dans tous les départements – à l'exception de celui des finances, peut-être, sur lequel je n'ai rien entendu de spécial. Mais enfin, dans tous les autres départements, il y a des problèmes! Quoi qu'on puisse prétendre, les interventions du Service des affaires communales démontrent bien que le Conseil administratif a été assez actif pour lui dire: «Écoutez, la gestion, ça ne concerne pas le Conseil municipal.»

Il y a quelques jours encore, la presse s'est fait l'écho des problèmes du personnel de la Ville. Nous avons d'ailleurs souvent demandé, dans le cadre de l'étude des comptes, non pas le nom des personnes concernées – car cela ne nous regarde pas – mais quels sont les recours et les problèmes que le personnel soulève auprès des ressources humaines des départements ou de l'administration centrale, voire devant la justice. On n'a jamais reçu de réponse concrète. Combien cela coûte-t-il à la Ville de Genève? Combien de procès perd-elle face au personnel municipal?

On a lu l'autre jour dans un article très intéressant de la *Tribune de Genève* que les problèmes augmentaient et que, dans certains départements, le taux d'absentéisme était tout simplement phénoménal. Je crois que cela justifie des audits, non pas pour punir le personnel ou les services où ces problèmes se posent, mais pour pouvoir les identifier et corriger le tir. Il ne suffit pas de dire que la Ville de Genève a le statut du personnel le plus merveilleux du monde, comme s'en vante le Conseil administratif. ça, c'est sur le papier! Un joli statut du personnel... Mais si ce même personnel municipal n'est pas dans la ligne, il est maltraité, Mesdames et Messieurs! Maltraité! Je pourrais aisément vous citer des noms et des cas. Il y a même des gens qui se sont retrouvés à l'assurance-invalidité (AI) ou qui se sont fait «jeter», c'est-à-dire licencié par la Ville de Genève! Il est scandaleux de procéder ainsi! Les audits sont une manière de voir comment ça se passe dans les départements.

Je ne rebondirai pas sur ce qui vient d'être dit au cours de l'interpellation précédente, mais cela démontre bien aussi que ce Conseil administratif n'a malheureusement pas de transparence. Je suis désolé de le dire! Il n'est pas humble, pas éthique, pas transparent. Or l'essentiel – ou plutôt l'essence même de la politique, c'est justement de jouer cartes sur table! On peut se tromper, personne n'est infailible. Nous pouvons nous tromper et l'exécutif aussi – il s'est d'ailleurs lourdement trompé sur beaucoup de choses, depuis de nombreuses années... Mais il n'a pas l'humilité de jouer cartes sur table et de dire: «Voilà ce qu'on a fait, on a les documents et les preuves, on corrigera le tir.» Non! Passez-moi l'expression: on essaie de «cacher la merde au chat»! Je le mets entre guillemets... C'est ça qui ne va pas!

Nous avons parlé tout à l'heure d'une fondation privée créée de manière tout à fait illégale, en contradiction totale avec la loi sur l'administration des communes

Interpellation orale: le Conseil administratif n'a plus
de mesure pour faire taire le Conseil municipal

(LAC). Et lorsque des difficultés surgissent, voilà un magistrat qui menace un conseiller municipal de porter plainte contre lui! Nous passerons donc à une autre étape, à un niveau supérieur.

Je me réfère ici à une autre affaire qui a motivé cette interpellation: la fuite d'un document du Contrôle financier de la Ville de Genève concernant les frais professionnels du personnel. Trois conseillers municipaux sont accusés d'être responsables de cette fuite. On se rappelle les dénégations du Conseil administratif et du maire de l'époque: «On n'a pas désigné qui que ce soit, on s'est contentés, à la demande du président du Conseil municipal – qui était alors M. Bertinat – de déposer plainte pour violation du secret de commission.» Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est de nouveau un mensonge! En effet, dans la plainte du Conseil administratif – je l'ai vue! – figurent trois noms. Il y a donc bien trois conseillers municipaux, M. Jacques Pagan, M. Simon Brandt et moi-même, qui ont été nommés dans cette plainte, jetés à la vindicte d'on ne sait qui... de la police ou de la justice. Et cela, pour un délit qu'ils n'ont pas commis – en ce qui me concerne, en tout cas.

Que dire de ce rapport sur les frais professionnels du personnel? On y voit qu'il se passe à peu près tout et n'importe quoi! Les règlements ne sont pas respectés dans les départements, cela de manière très diversifiée... Ce document était d'intérêt public, de toute manière! Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas les trois conseillers municipaux précités qui l'ont transmis à la presse. Il est trop facile de les jeter à la vindicte des uns et des autres parce qu'on veut les faire taire!

On emploie tous les moyens possibles pour faire taire ce Conseil municipal! C'est proprement inadmissible! Il est absolument scandaleux de fonctionner comme ça! Je le répète une fois de plus: ce Conseil administratif n'a pas d'humilité ni d'éthique, il ne joue pas la transparence. Alors, je dis: vivement le mois de mars 2020, vivement un changement radical – au vrai sens du terme – du Conseil administratif! Qu'on y mette des gens responsables, humbles, éthiques et transparents vis-à-vis du Conseil municipal!

Une voix. ... et intègres!

M. Daniel Sormanni. ... et intègres!

L'interpellation est close.

21. Interpellation orale du 25 juin 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Michèle Roulet, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: voyages officiels ou tourisme officiels?» (IO-303)¹.

M. Simon Brandt. Madame la présidente, la quasi-totalité du Conseil administratif étant parti en voyage, je demande le report de cette interpellation...

La présidente. Pas la totalité! M. Pagani est là. Ça ne va pas pour vous, Monsieur Brandt?

M. Simon Brandt. Peu importe que M. Pagani soit là ou non. Il y a cinq magistrats qui nous ont tous fourni une liste de leurs voyages. Est-ce trop demander que de vouloir qu'ils nous rendent des comptes? Ou dois-je craindre une plainte pénale, si je leur pose des questions? Je demande le report de l'interpellation IO-303, Madame la présidente. Merci!

La présidente. Bien. Alors... Je vais faire voter ce report, histoire de ne pas se retrouver devant le Service des affaires communales! (*Réactions dans la salle.*) Vous avez une autre idée, au lieu de maugréer par-dessous? (*Brouhaha. Plusieurs membres du Conseil municipal interviennent hors micro.*) Bon, on rouvrira cette interpellation orale demain.

Nous passons aux réponses du Conseil administratif. Nous avons huit minutes pour cela, c'est tout à fait suffisant pour les traiter.

¹ Annoncée, 620.

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2013 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey, Robert Pattaroni, Alexandra Rys et Lionel Ricou: «Prévention de proximité pour les jeunes ados: soutien scolaire» (M-1082)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu’il est parfois difficile pour des parents d’assurer une aide aux devoirs ou un suivi de scolarité de leur(s) enfant(s);
- que la prévention est toujours moins chère que la répression ou que le coût social, et que c’est une philosophie à laquelle les citoyens genevois tiennent;
- qu’une famille recomposée ou monoparentale ne peut pas toujours offrir un soutien suffisant;
- la nécessité de trouver une solution pour enrayer une spirale de marginalisation, d’échecs scolaires, d’exclusion du marché du travail;
- la nécessité d’utiliser des espaces conviviaux dédiés aux jeunes, comme les maisons de quartier, pour soutenir et encourager les devoirs scolaires quotidiens,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif *d’offrir la possibilité non contraignante aux jeunes adolescents d’effectuer leurs devoirs avec un soutien, dans un cadre familial et accessible. Pour cela, un fonds Ville de Genève est ouvert en faveur des maisons de quartier qui voudraient mettre en place un tel dispositif.*

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif fait siens les considérants de la motion. Il ne partage cependant pas l’idée qu’un fonds soit nécessaire pour financer des prestations d’aide aux devoirs.

Il convient de rappeler en premier lieu que la loi sur l’instruction publique (LIP) prévoit que le soutien scolaire relève de la compétence du Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), qui met en place différents dispositifs: l’appui scolaire, les études surveillées, le tutorat, les classes ateliers ou encore les classes relais. Pour les élèves allophones, le département délivre en outre des prestations complémentaires d’enseignement (cours complémentaires de français, classes d’accueil).

¹ «Mémorial 176^e année»: Rapport, 7342.

De manière générale, les communes n'entendent pas développer des prestations dans un champ de compétences cantonal.

Dans le cadre des discussions préparatoires à la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC, J 6 32), la Ville de Genève, plus généralement l'Association des communes genevoises (ACG), ainsi que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), se sont fortement engagés pour que les enfants puissent faire leurs devoirs en étant accompagnés par des enseignant-e-s; cette tâche ne devait pas incomber au GIAP, qui met en place un accueil collectif.

En définitive, la LAJC rappelle que les enfants doivent être en mesure de réaliser leurs devoirs de manière autonome pendant le temps dévolu à l'accueil parascolaire; les enfants peuvent ainsi se rendre aux activités de soutien pédagogique et aux études surveillées organisées par le DIP.

En dehors du cadre légal, il arrive que des associations proposent des activités «d'aide aux devoirs».

Un des principaux acteurs est l'Association des répétitoires AJETA, une association à but non lucratif, qui organise depuis soixante ans à Genève des cours d'appui individualisés pour les élèves et les apprenti-e-s qui rencontrent des difficultés scolaires momentanées. Ces cours, qui portent le nom de «répétitoires», sont donnés par des répétiteurs et des répétitrices motivés, encore en études.

D'autres acteurs, comme la Croix-Rouge genevoise ou les Unions chrétiennes (Villa Yoyo) proposent également des prestations destinées aux enfants.

Certaines maisons de quartier, comme celle des Eaux-Vives, sont également actives, en invitant les enfants à faire leurs devoirs pendant l'accueil libre.

La Ville de Genève a toujours encouragé ces initiatives associatives ou citoyennes, en mettant à disposition des locaux ou des financements, ou encore en relayant des appels à la recherche de bénévoles. Ainsi, en coordination avec les Conseils d'établissement, les Antennes sociales de proximité (ASP) recrutent et forment des bénévoles pour l'aide aux devoirs.

En l'état, nous ne pensons pas qu'il faille créer un fonds pour aider ces dispositifs, ni demander aux maisons de quartier d'en devenir un acteur central.

La Ville de Genève continuera d'apporter son soutien à toutes les initiatives pertinentes, d'où qu'elles viennent, en fonction des besoins spécifiques de chaque quartier, en comptant sur la mobilisation de bénévoles.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder

23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2013 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Marie Barbey et Alexandra Rys: «Pour un espace intergénérationnel au sein du PAV» (M-1083)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le défi du vieillissement de la population et de la nécessité de répondre aux besoins croissants des personnes âgées;
- la nécessité de créer les infrastructures nécessaires favorisant les relations et l’entraide intra et extragénérationnelles;
- le développement du PAV (Praille-Acacias-Vernets) qui prévoit de construire 5500 nouveaux logements d’ici 2030 (PDCn 2030);
- lesancements des deux volets du concours investisseurs-architectes pour l’aménagement du site de la caserne à l’intérieur du PAV visant à construire 1500 logements, les 7 mai et 9 juillet 2013;
- l’expérience concluante du projet de l’espace intergénérationnel de Meinier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier la faisabilité d’un espace intergénérationnel comprenant les infrastructures nécessaires pour accueillir des personnes âgées, des familles et des étudiants au sein du PAV (Praille-Acacias-Vernets), par exemple habitations pour famille, habitations protégées, espace restauration, crèches, espace de santé, espaces communs, etc.).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

D’une manière générale, le Conseil administratif accueille avec enthousiasme la volonté partagée par le Conseil municipal de mieux prendre en compte les besoins des aîné-e-s, notamment en matière de logement.

Pour le PAV, la Ville de Genève n’a pu toutefois que sensibiliser le Canton car elle n’est pas propriétaire du foncier, à l’exception d’une fine bande le long de l’Arve. La situation est par conséquent très différente de celle qui a prévalu à Meinier – du point de vue temporel également puisque le processus meynite s’est étalé sur plus de vingt ans.

La Ville aura en revanche l’opportunité de construire un immeuble intergénérationnel au 43 et au 45, rue de Saint-Jean (propositions PR-925 et PR-1096

¹ «Mémorial 173^e année»: Rapport, 6400.

notamment). Cet immeuble pourrait loger à la fois des personnes âgées isolées, des jeunes non-étudiants et des familles en difficulté tout en offrant, au rez-de-chaussée, des arcades pour des lieux communautaires et associatifs ouverts au public. Un crédit pour réaliser un concours d'architecture sera soumis au Conseil municipal au début de la prochaine législature.

En outre, dans le cadre des auditions de la commission du logement, il a été rappelé que les immeubles appartenant à la Gérance immobilière municipale (GIM) sont dans la plupart des cas intergénérationnels, abritant toutes les catégories d'âge.

La mixité sociale et les équipements qui favorisent celle-ci sont d'ailleurs une priorité pour le Conseil administratif. Son rapport sur la politique de la vieillesse paru à l'automne 2015 est venu le confirmer. Dès lors qu'une société privilégie le maintien à domicile le plus longtemps possible et en bonne santé, l'ensemble des politiques publiques doit se mettre au service du bien vieillir. Dans cette optique, l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics pour les seniors représente un axe prioritaire.

Enfin, l'automne 2016 aura été l'occasion de saluer la fin de la rénovation des Espaces de quartier (ex-Espaces quartier aînés), pour lesquels le Conseil municipal avait voté une enveloppe de plus de cinq millions de francs en 2013. Un public intergénérationnel fréquente aujourd'hui ces locaux et les seniors y font l'objet d'une attention particulière.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder

24. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Rémy Burri: «Y a-t-il deux poids, deux mesures dans les sanctions disciplinaires appliquées au personnel de la Ville de Genève?» (IE-79)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

De nombreuses et récentes affaires permettent de douter raisonnablement de l'équité de traitement des collaborateurs de la Ville de Genève face à l'application des mesures disciplinaires et surtout dans les sanctions prises envers les collaborateurs. Ainsi, je souhaiterais obtenir les informations suivantes.

Depuis le début de la législature:

- combien d'avertissements ont été prononcés par les chefs ou cheffes de service, par les directeurs ou directrices de département, de même que par le directeur général?
- combien de blâmes, combien de suppressions d'augmentation annuelle de traitement pour l'année et combien de licenciements ont été prononcés par chaque directeur ou directrice de département, par le directeur général ainsi que par le conseiller administratif délégué ou la conseillère administrative déléguée de chaque département?
- quel motif de sanction a été retenu pour chaque sanction prise (avertissement, blâme, suppression d'augmentation, licenciement) et pour chaque catégorie de cadre et par département?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les compétences relatives aux sanctions disciplinaires pour violation des devoirs de service que l'administration municipale peut être amenée à prononcer à l'encontre d'un ou d'une membre du personnel (art. 93 Statut, 107 REGAP) sont les suivantes:

- avertissement: chef-fe de service, directeur ou directrice de département, secrétaire général-e;
- blâme ou suppression de l'augmentation annuelle de traitement pour l'année à venir: directeur ou directrice de département, secrétaire général-e, conseiller administratif ou conseillère administrative délégué-e.

Le licenciement (art. 30 et ss Statut) est quant à lui de la compétence exclusive du Conseil administratif.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 5069.

Interpellation écrite: sanction disciplinaires appliquées au personnel de la Ville

Entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mars 2019, l'administration municipale a prononcé 166 sanctions disciplinaires envers ses collaborateurs et collaboratrices, détaillées comme suit:

	Effectifs au 31.03.19	Avertissement	Blâme	Suppression d'augmentation	Licencement	Total
Secrétariat général de la Ville de Genève	110	1	-	-	1	2
Département des finances et du logement	440	4	1	-	9	14
Département des constructions et de l'aménagement	270	5	-	-	1	6
Département de la culture et du sport	1405	25	4	-	11	40
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	1272	45	12	-	23	80
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	612	20	3	1	-	24
Total administration municipale	4109	100	20	1	45	166

Les motivations pour lesquelles chacune de ces sanctions a été prononcée ne sont quant à elles pas disponibles pour des raisons de confidentialité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Stop aux taxes à répétition et à la mort lente des TPE et TPI» (M-1346)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la loi genevoise sur la gestion des déchets, article 1 et article 2, alinéa 2, qui stipule que les déchets dont la production n'a pas pu être évitée doivent être valorisés dans la mesure du possible;
- la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales qui classe les entreprises entre 9 et 249 emplois, entre micro-entreprises et moyens producteurs, en fonction du nombre d'emplois et de leur activité;
 - le point 5.3 de la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales, demandant «un dispositif qui doit être aussi incitatif et juste que possible tout en restant simple, pratique et proportionné aux enjeux»;
- le courrier du département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève, daté du 11 décembre 2017, relatif à la nouvelle directive en matière de tri et de collecte des déchets des entreprises, envoyé à toutes les petites et moyennes entreprises sises sur le territoire communal, indiquant que les entreprises classées comme micro-entreprises de 2 à 8 emplois seront soumises à une facturation forfaitaire annuelle, calculée à raison de 50 francs par emploi, afin de bénéficier de la levée assurée par le Service Voirie – Ville propre, et invitant les entreprises classées comme moyens producteurs à prendre contact avec une entreprise privée en ce qui concerne la levée des déchets;
- la difficulté pour un nombre certain d'entreprises d'entreposer dans leurs locaux le nombre de poubelles exigées pour le tri sélectif;
- la quasi-absence de réponses des transporteurs privés aux demandes des entreprises de renseignement ou de prix des relevées privées;
- le manque de place des entreprises pour stocker les déchets, quels qu'ils soient,

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 6511.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019 (soir)
Motion: taxe sur la levée des déchets des petites
et moyennes entreprises et des associations

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Canton en vue de rétablir la tolérance communale partielle qui était en place jusqu'au 31 décembre 2017 pour la levée des ordures ménagères et assimilées:
 - des micro-entreprises, incluant les tea-rooms ayant au maximum trois emplois
 - des entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale rentrant dans la catégorie des moyens producteurs, selon la directive cantonale;
- de donner l'accès aux écopoints pour les micro-entreprises et pour les entités à but non lucratif n'exerçant pas une industrie en la forme commerciale qui rentre dans la catégorie des moyens producteurs;
- d'étudier et, le cas échéant, de mettre en place des mesures pour faciliter le stockage des déchets et le tri sélectif par les moyens producteurs;
- de modifier le règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) en fonction.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Selon la demande du Conseil municipal d'intervenir auprès du Canton, plusieurs séances de travail ont eu lieu entre septembre 2018 et avril 2019 entre les services de MM. Guillaume Barazzone, conseiller administratif, et Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat.

Ces rencontres ont abouti à la finalisation d'une feuille de route, approuvée par les deux parties, fixant les jalons pertinents de la transition vers la fin de la tolérance communale en Ville de Genève pour la collecte des déchets des entreprises et décrivant les axes complémentaires de collaboration entre le Canton et la Ville de Genève en matière de gestion des déchets jusqu'en 2021.

Conformément aux demandes du Conseil municipal, la Ville de Genève continuera à assurer, sans taxe, la collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers et assimilés des micro-entreprises (deux à huit employés, à l'exception des bars, cafés, restaurants, snacks, tea-rooms, dancings, discothèques, garages et laboratoires de productions qui sont tous considérés comme des moyens producteurs, quel que soit le nombre d'employés, au vu de leur production de déchets supérieure à celle d'un ménage). La Ville de Genève continuera également à assurer, sans taxe, la collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers des associations, quel que soit leur nombre d'employés, à l'exception de celles qui exercent une activité en la forme commerciale.

Ce principe sera valable jusqu'à la mise en place d'une solution alternative qui tiendra compte du principe de causalité «pollueur/payeur» et de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets.

En ce qui concerne les fondations, la Ville de Genève appliquera les mêmes règles que pour les entreprises (distinction entre micro-entreprises et moyens producteurs selon le nombre d'emplois). A noter qu'il est plus difficile d'établir des critères d'exemption simples, objectifs et facilement applicables. La gratuité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés pourrait donc exceptionnellement être envisagée au cas par cas, selon la nature, le but et l'activité de la fondation.

S'agissant des déchets valorisables, comme c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2018, les micro-entreprises continueront à avoir accès aux écopoints afin de favoriser le tri.

D'entente avec le Canton, les moyens producteurs auront également accès gratuitement aux écopoints dès janvier 2020.

En revanche, suite au refus du Canton, la Ville de Genève ne rétablira pas de tolérance partielle pour les tea-rooms ayant au maximum trois emplois, qui, conformément à la directive cantonale, continueront à être considérés comme des moyens producteurs au vu de leur production de déchets supérieure à celle d'un ménage. Ils auront néanmoins accès aux écopoints dès le 1^{er} janvier 2020 au même titre que les autres moyens producteurs.

Convaincue que les contrôles seraient plus incitatifs au tri, le cas échéant avec sanctions, la Ville de Genève a proposé, dans le cadre de la révision en cours de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20), que l'obligation de trier pour les entreprises soit inscrite dans la législation.

Enfin, d'ici au 1^{er} janvier 2020, la Ville de Genève modifiera le règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) afin d'entériner les décisions prises dans cette feuille de route.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et M. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des levées de déchets urbains cohérentes, réalistes et réfléchies» (M-1347)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE; A 2 00)², dont son article 157, alinéa 2, qui stipule qu'«il [l'Etat] lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs», son article 161, alinéa 2, qui stipule que l'Etat met en œuvre une politique de réduction à la source des déchets, particulièrement pour ceux qui sont les plus dommageables pour l'environnement, et encore son article 185, alinéa 1, qui stipule que l'Etat crée un environnement favorable à une économie libre, responsable, diversifiée et solidaire;
- la loi genevoise sur la gestion des déchets (LGD; L 1 20) qui a pour but «de régler la gestion de l'ensemble des déchets résultant d'activités déployées sur le territoire du canton ou éliminés à Genève» (article 1), indépendamment du statut spécifique du détenteur initial;
- le règlement d'application de la loi genevoise sur la gestion des déchets (RGD; L 1 20.01) qui évoque notamment la collaboration du Canton avec les communes quant à la gestion des déchets, en particulier en ce qui concerne la diminution à la source et la valorisation des déchets, mais aussi en matière de sensibilisation (article 3, alinéas 1 et 2);
- le Plan de gestion des déchets du Canton de Genève 2014-2017³ adopté par le Conseil d'Etat le 25 mars 2015 qui stipule notamment (page 4) que «les entreprises ont également le devoir de trier leurs déchets ou de les remettre en premier lieu à un centre de tri [...]»;
- le courrier du département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève du 11 décembre 2017, relatif à la nouvelle directive en matière de tri et de collecte des déchets des entreprises, envoyé à toutes les petites et moyennes entreprises sises sur le territoire communal, les invitant à prendre contact avec une entreprise privée;
- l'affaiblissement d'une prestation du service public, relative à la levée des déchets urbains pour toutes les petites et moyennes entreprises, ainsi que pour des associations;

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 6514.

² https://www.ge.ch/legislation/rsg/ft/s/rsg_a2_00.html

³ <https://www.ge.ch/document/dechets-plan-gestion-dechets-2014-2017/telecharger>

Motion: taxe sur la levée des déchets des petites
et moyennes entreprises et des associations

- la difficulté pour un nombre certain de petites entreprises et d'associations d'entreposer le nombre de poubelles exigées pour le tri sélectif;
- la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales, point 5.3 qui demande «un dispositif qui doit être aussi incitatif et juste que possible tout en restant simple, pratique et proportionné aux enjeux»;
- la motion M 2271 du 20 avril 2015 et les rapports y relatifs du Grand Conseil de Genève des 28 février et 21 décembre 2017, dont le rapport B accepté à l'unanimité du Grand Conseil en janvier 2018;
- la résolution R-137 du 29 juin 2010 et son rapport y relatif, ainsi que la motion M-1337 du 6 mars 2018 du Conseil municipal,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de modifier le règlement sur la gestion des déchets LC 21 911, aux articles 11 et 12, de la manière suivante:

Art. 11 Micro-entreprises (modifié)

1. La Ville de Genève assure la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères et assimilées (au sens de l'article 6, alinéa 1 du présent règlement).
2. (*Nouveau*) En cas de faible production de déchets (quantités comparables à celles d'un ménage, équivalent au maximum à deux sacs de 70 litres par semaine) et, pour autant qu'elles se soient acquittées du montant forfaitaire annuel mentionné dans l'annexe 3 de ce règlement, les entreprises peuvent éliminer leurs déchets urbains incinérables dans les différents points de récupération de la commune.
3. (*Nouveau*) Les entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale qui entre dans la catégorie des moyens producteurs selon la directive cantonale, sont exonérées du montant forfaitaire lié à la levée des déchets urbains pris en charge par la Ville de Genève si elles effectuent le tri.
4. (*Anciennement alinéa 2*) La Ville de Genève assure, sans taxe, la collecte, le transport et l'élimination des déchets valorisables des micro-entreprises sur l'ensemble du territoire de la commune par le biais des filières de valorisation adéquates.
5. (*Anciennement alinéa 3*) Le service de collecte des déchets encombrants n'est pas accessible aux micro-entreprises.

Art. 12 Moyens producteurs (modifié)

1. La Ville de Genève n'assure pas la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères et assimilées (au sens de l'article 6 alinéa 1 du présent règlement) des moyens producteurs sur l'ensemble du territoire de la commune.
2. La Ville de Genève n'assure pas la collecte, le transport et l'élimination des déchets valorisables des moyens producteurs sur l'ensemble du territoire de la commune, à l'exception de ceux cités à l'alinéa 3.
3. (*Nouveau*) Les entités à but non lucratif, telles que les associations et les fondations, à l'exception de celles exerçant une industrie en la forme commerciale qui entre dans la catégorie des moyens producteurs selon la directive cantonale, sont exonérées du montant forfaitaire lié à la levée des déchets urbains pris en charge par la Ville de Genève si elles effectuent le tri.
4. (*Anciennement alinéa 3*) Le service de collecte des déchets encombrants n'est pas accessible aux moyens producteurs.
5. (*Anciennement alinéa 4*) Ces prestations doivent faire l'objet d'un contrat avec un transporteur privé de collecte des déchets urbains.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Selon la demande du Conseil municipal d'intervenir auprès du Canton, plusieurs séances de travail ont eu lieu entre septembre 2018 et avril 2019 entre les services de MM. Guillaume Barazzone, conseiller administratif, et Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat.

Ces rencontres ont abouti à la finalisation d'une feuille de route, approuvée par les deux parties, fixant les jalons pertinents de la transition vers la fin de la tolérance communale en Ville de Genève pour la collecte des déchets des entreprises et décrivant les axes complémentaires de collaboration entre le Canton et la Ville de Genève en matière de gestion des déchets jusqu'en 2021.

Conformément aux demandes du Conseil municipal, la Ville de Genève continuera à assurer, sans taxe, la collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers et assimilés des micro-entreprises (deux à huit employés, à l'exception des bars, cafés, restaurants, snacks, tea-rooms, dancings, discothèques, garages et laboratoires de productions qui sont tous considérés comme des moyens producteurs, quel que soit le nombre d'employés, au vu de leur production de déchets supérieure à celle d'un ménage). La Ville de Genève continuera également à assurer, sans taxe, la collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers des associations, quel que soit leur nombre d'employés, à l'exception de celles qui exercent une activité en la forme commerciale.

Ce principe sera valable jusqu'à la mise en place d'une solution alternative qui tiendra compte du principe de causalité «pollueur/payeur» et de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets.

En ce qui concerne les fondations, la Ville de Genève appliquera les mêmes règles que pour les entreprises (distinction entre micro-entreprises et moyens producteurs selon le nombre d'emplois). A noter qu'il est plus difficile d'établir des critères d'exemption simples, objectifs et facilement applicables. La gratuité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés pourrait donc exceptionnellement être envisagée au cas par cas, selon la nature, le but et l'activité de la fondation.

S'agissant des déchets valorisables, comme c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2018, les micro-entreprises continueront à avoir accès aux écopoints afin de favoriser le tri.

D'entente avec le Canton, les moyens producteurs auront également accès gratuitement aux écopoints dès janvier 2020.

En revanche, suite au refus du Canton, la Ville de Genève ne rétablira pas de tolérance partielle pour les tea-rooms ayant au maximum trois emplois, qui, conformément à la directive cantonale, continueront à être considérés comme des moyens producteurs au vu de leur production de déchets supérieure à celle d'un ménage. Ils auront néanmoins accès aux écopoints dès le 1^{er} janvier 2020 au même titre que les autres moyens producteurs.

Convaincue que les contrôles seraient plus incitatifs au tri, le cas échéant avec sanctions, la Ville de Genève a proposé, dans le cadre de la révision en cours de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20), que l'obligation de trier pour les entreprises soit inscrite dans la législation.

Enfin, d'ici au 1^{er} janvier 2020, la Ville de Genève modifiera le règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) afin d'entériner les décisions prises dans cette feuille de route.

D'ici au 1^{er} janvier 2020, la Ville de Genève modifiera le règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) afin d'entériner les décisions prises dans cette feuille de route. Il en sera de même en 2021, une fois que la Ville de Genève aura choisi une solution permettant l'introduction du principe de causalité et la fin de la gratuité pour les micro-entreprises.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

M. Alfonso Gomez (Ve). Je serai bref, étant donné l'heure tardive et l'abandon de la salle notamment par les orateurs précédents, qui s'offusquaient que le Conseil administratif ne soit plus présent... Eh bien, les mêmes qui s'en offusquaient ne sont plus là pour écouter nos interventions! Comme quoi, parfois, mieux vaut balayer devant sa porte... La réponse du Conseil administratif à la motion M-1347 est largement insuffisante, je tenais à le souligner ici au sein de ce plénum. Evidemment, nous nous réservons le droit d'y revenir via une autre interpellation sur la même problématique.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous en avons pris note.

27. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

28. Interpellations.

Néant.

29. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je lève la séance et vous remercie, Mesdames et Messieurs. Bonne rentrée chez vous!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	678
2. Communications du Conseil administratif	678
3. Communications du bureau du Conseil municipal	678
4. Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031 (D-39)	679
5. Rapport d'activité et comptes 2018 de la Fondetec (D-32.7)	752
6. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2019 en vue de l'adoption d'un règlement relatif aux prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours (PR-1372)	789
7. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2019 en vue du bouclage du crédit de 130 000 francs destiné à l'assainissement des engins particuliers du Service d'incendie et de secours (PR-815 V votée le 19 avril 2011), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 20 723,60 francs (PR-1373)	797
8. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 6 670 000 francs, soit:	
– un crédit de 6 400 000 francs, destiné à assurer le financement du 5 ^e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) de l'administration municipale;	
– un crédit de 270 000 francs, destiné à financer le système d'information et l'équipement informatique du Conseil municipal pour la législature 2020-2025 (PR-1366)	801
9. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2019 en vue de la modification du règlement LC 21 191 sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève du 18 septembre 2013 (PR-1367).	820
10. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 000 000 de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2020 au Fonds	

intercommunal pour le développement urbain, dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 000 000 de francs (PR-1368)	825
11. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 407 730 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Société de l'Eglise russe pour les travaux de restauration du décor intérieur de l'Eglise russe, sise rue Rodolphe-Toepffer 9, Genève-Cité (PR-1369).....	831
12. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 77 900 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire, sise rue Tabazan 7, Genève-Cité (PR-1370)	839
13. Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'adoption d'un règlement concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif (PR-1371)	854
14. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2019 en vue de l'approbation des comptes 2018 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-1374).....	868
15. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M ^{mes} et MM. Albane Schlechten, Christiane Leuenberger-Ducret, Pascal Holenweg, Martine Sumi, François Mireval, Maria Casares, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Jannick Frigenti Empana et Dalya Mitri Davidshofer: «Le Conseil municipal s'applique la parité» (PRD-230).....	928
16. Projet de délibération du 5 juin 2019 de M ^{mes} et MM. Eric Bertinat, Marie-Pierre Theubet, Martine Sumi, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Amar Madani et Sophie Courvoisier: «Refonte du règlement du Conseil municipal» (PRD-210)	929
17. Projet de délibération du 25 juin 2019 de M ^{me} et MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Modification du règlement du Conseil municipal: dépôt d'une seule urgence par groupe en début de session pour ne pas obstruer notre ordre du jour» (PRD-232).....	941

18. Interpellation orale du 5 février 2019 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Fondation Genève – cité de refuge: que fait encore M. Pagani?» (IO-295) 948
19. Interpellation orale du 5 juin 2019 de M. Pierre Gauthier: «Grand Théâtre: K.-O. technique ou chaos technique sur le Ring?» (IO-301) 959
20. Interpellation orale du 24 juin 2019 de M. Daniel Sormanni et M^{me} Patricia Richard: «Le Conseil administratif n'a plus de mesure pour faire taire le Conseil municipal» (IO-302) 969
21. Interpellation orale du 25 juin 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Michèle Rouillet, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: voyages officiels ou tourisme officieux?» (IO-303)... 972
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2013 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey, Robert Pattaroni, Alexandra Rys et Lionel Ricou: «Prévention de proximité pour les jeunes ados: soutien scolaire» (M-1082) 973
23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2013 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Marie Barbey et Alexandra Rys: «Pour un espace intergénérationnel au sein du PAV» (M-1083) 975
24. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Rémy Burri: «Y a-t-il deux poids, deux mesures dans les sanctions disciplinaires appliquées au personnel de la Ville de Genève?» (IE-79) 977
25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Stop aux taxes à répétition et à la mort lente des TPE et TPI» (M-1346). 979
26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et M. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des levées de déchets urbains cohérentes, réalistes et réfléchies» (M-1347). 982

27. Propositions des conseillers municipaux	986
28. Interpellations	986
29. Questions écrites	986

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat